LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 60,293

QUATORZIEME ANNEE—N° 95 MONTREAL, JEUDI 24 FEVRIER 1898 DOUZE PAGES—UN CENTI

Conseil Législatif

LA FERMETURE DE L'EAU

Un rapport important du comité d'hygiène

LA SANTE PUBLIQUE MISE EN DANGER

Moyen injuste de percevoir la taxe de l'eau

Cette après-midi, à la séance du comité de santé, une intéressante question viendra sur le tapis : celle de la fermeture de l'eau. On sait que le bureau d'hygiène est très opposé à ce système pour forcer la perception de la taxe. Il a préparé, à ce sujet, le rapport suivant qui sera adressé au comité des finances :

"Votre comité a l'honneur de faire rapport :

Qu'il se trouve obligé d'attirer votre attention, encore une fois, sur le système d'arrêter l'eau, afin d'exiger la perception de la taxe d'eau ; que la cité dépense, tous les ans, à peu près $120,000 pour les fins sanitaires et qu'avec ce montant à sa disposition, votre comité fait tous ses efforts pour faire disparaître les causes de la maladie et réduire la mortalité ; que pour contrôler et prévenir la maladie, l'eau est un "sine qua non", pour assurer la propreté pour les fins thérapeutiques et spécialement pour remplir les siphons, afin d'empêcher l'entrée dans les maisons des émanations saturées des germes des maladies provenant des égouts; que malgré les faits mentionnés ci-dessus, le département du revenu de la cité a pratiqué depuis plusieurs années, la fermeture de l'eau ; non seulement des maisons de citoyens dans un état de pauvreté extrême, mais aussi de celles des personnes qui veulent payer, mais qui ne sont pas capables de le faire sans un délai souvent très court ; que cette méthode outre qu'elle compromet la santé des citoyens en général, nuisant à la propreté, enlève le seul moyen que l'on puisse employer contre l'entrée des gaz délétères des égouts dans les maisons, et par le fait même rend les appareils sanitaires de véritables ventilateurs pour les égouts privés et publics, déchargeant en dedans des maisons, neutralisant ainsi les efforts du département de santé pour contrôler et prévenir les maladies susceptibles d'être dominées par les mesures sanitaires et rendant la dépense annuelle presqu'inutile ; que ce système inconséquent d'exiger la perception de la taxe d'eau, est de plus une injustice envers les citoyens qui paient leur taxe, parce que quoique leurs propres appareils sanitaires les mettent à l'abri de danger, ils sont quand même sujets aux dangers des appareils sanitaires sans eau de leurs voisins et de plus sont exposés au danger de la contagion des maladies infectueuses qui sévissent et qui sont en grande partie propagées par les émanations des égouts. La conséquence de cette méthode répréhensible est que des inconvénients et des dangers graves résultent de la fermeture de l'eau des maisons où se trouvent la maladie ou la mort ; que la fermeture de l'eau se pratique plus que jamais, vu le temps dur qui existe, cette année, et naturellement le danger pour la santé publique est augmenté en conséquence ; et qu'alors votre comité vous prie avec instance de nommer sans délai un comité pour étudier cette question et tâcher de trouver un moyen quelconque pour effectuer la perception de la taxe d'eau, sans imposer des rigueurs indues, sur les citoyens et sans compromettre la santé et la vie."

On adoptera aussi un rapport demandant $2,000 pour réparer la cheminée de l'incinérateur qui tombe en ruine.

Une résolution sera aussi adoptée recommandant au conseil d'accorder les $7,000 votées par la législature pour la construction des écuries pour le département de l'enlèvement des déchets.

Actuellement les chevaux de la corporation sont logés dans des écuries louées et la bail expire le 1er avril prochain.

AU BOARD OF TRADE

Une cour d'amirauté à Montréal

LES AMELIORATIONS DU HAVRE

Une lettre du ministre des travaux publics

Le conseil du Board of Trade s'est assemblé hier après-midi, sous la présidence de M. James Crathern. Les autres membres présents étaient MM. Charles F. Smith, premier vice-président; Robert Mackay, second vice-président; Henry Miles, trésorier; A. J. Brice, F. W. Evans, H. Laporte, W. B. Mathewson, Thos. McDougall, Robert Peddie, Jas. W. Pike, A. W. Stevenson et David Watson.

Le secrétaire du barreau écrit que le conseil du barreau du district de Montréal approuve les mesures prises par le Board of Trade, pour l'établissement d'une cour d'amirauté à Montréal.

Le conseil du Board of Trade a reçu la lettre suivante en réponse aux représentations qu'il avait faites au ministre des travaux publics, au sujet de l'arpentage de la baie de Petit Métis, et de la demande d'une somme additionnelle à ce sujet afin de pouvoir faire faire l'ouvrage dans le cours de l'été prochain et établir à la baie un port de refuge.

"L'hon. ministre des travaux publics a reçu votre lettre du 17 courant, attirant son attention sur la nécessité de continuer l'arpentage pour l'établissement du port de Petit Métis, et il me charge de vous annoncer que d'après les informations reçues il paraîtrait que l'établissement d'un port à cet endroit coûterait une somme si considérable que le département ne croit pas devoir pour le moment considérer plus longuement cette question".

Le Board of Trade de South Kootenay, écrit qu'il a passé une résolution approuvant l'attitude du Board of Trade de Montréal au sujet d'une nouvelle loi de faillite.

Sur la suggestion des banquiers faisant partie du Board of Trade, M. Thomas McDougall a été nommé membre du comité de législation.

Le Board of Trade de Prince Albert, a adressé au conseil un pamphlet concernant la route de l'Prince Albert au Yukon, et demande en même temps de publier les immenses avantages qu'offre cette route.

Une communication d'un citoyen de Trenton, Ont., au sujet du projet d'améliorations du canal de la vallée de Trent, a été renvoyée au comité de navigation intérieure.

On a considéré quelque peu la question des améliorations du havre et promis au président de la commission du havre, M. Robert Mackay, l'appui du Board of Trade.

Deux communications d'une compagnie de Londres, Angleterre, demande que la législature soit priée de passer un règlement à l'effet d'obliger l'exportateur de tout fromage fabriqué au Canada d'imprimer sur chaque caisse le nom de la manufacture et celui de la province où le fromage a été fabriqué, ainsi que la date de la fabrication. Il a été décidé d'envoyer une copie de ces lettres au ministre de l'agriculture.

La question de l'inspection du poisson a été remise à plus tard.

Le conseil a nommé les différents bureaux d'inspection de grains et de farine pour l'année courante. Ces bureaux d'inspection sont composés comme suit :

Farine — MM. A. E. Gagnon, W. A. Hastings, J. E. Hunsicker, Jas. S. Norris, J. Lionel Smith

Blé et autres grains — E. F. Craig, Thos. A. Crane, A. G. McBean, Jos. Quintal, Adam G. Thomson.

Foin — John Crowe, C. B. Esdaile, Jos. Quintal, Jos. Robillard, Jas. Scott.

Cuir et peaux vertes — Jas. Linton, F. C. A. McIndoe, Jas. Price, Thaxter Shaw, J. Alex. Stevenson.

Boeuf et lard — James Allen, Peter Laing, M. J. McGrail, W. H. Masterman, Stewart Munn.

Potasse — Chas. H. Cunningham, R. Lacy Dillon, Henry Dobell, Jno. E. Kirkpatrick, D. T. Tees.

Poisson salé et huiles de poisson — John Baird, Albert Herbert, R. P. McLea, L. E. Morin, Stewart Munn.

Beurre — A. A. Ayer, P. W. McLagan, D. A. McPherson, Thos. Shaw, J. A. Vaillancourt.

M. D. M. McPherson a été admis membre du Board of Trade.

LES ECOLES INDUSTRIELLES

Ce qu'elles coûtent à la cité

Une séance du conseil de ville a été convoquée pour lundi prochain et le maire se propose d'y soulever la question de l'envoi des enfants aux écoles industrielles. La cité encourt de ce chef pour $30,000 à $40,000 de dépenses chaque année, car comme question de fait, c'est elle qui paie presque tout l'entretien de ces enfants. Il faudrait une réforme de manière à ce que le gouvernement fournisse la moitié des frais et la cité l'autre moitié. De cette façon la ville ferait une épargne considérable. Tel est le projet de Son Honneur.

PLAINTES CONTRE LE 'ROYAL'

Une lettre de la Ligue des Citoyens

Le maire Préfontaine a reçu, aujourd'hui, de la Ligue des Citoyens, une lettre dans laquelle on se plaint de la représentation donnée actuellement au théâtre Royal. Son Honneur a fait part de la chose au chef de police et ce dernier a immédiatement donné ordre d'éliminer du spectacle tout ce qui peut blesser la morale.

LES CONTREBANDIERS SYRIENS

On s'attend à de nouvelles saisies

M. G. S. Robertson, du service spécial de la douane, continue l'examen des livres des contrebandiers syriens.

—Avez-vous, lui demanda un reporter de la "Presse", de nouvelles plaintes à porter contre eux ?

—Non.

—Alors, pourquoi continuez-vous vos recherches, puisque les coupables sont maintenant condamnés ?

Pour toute réponse l'officier donne lecture des règlements de la douane l'autorisant à toute autre marchandise passée en contrebande antérieurement, ou à saisir chez le contrebandier, pour la valeur de telles marchandises dans le cas où celles-ci ne seraient plus en sa possession.

JEUNE GARÇON DISPARU

Hier soir, vers neuf heures, on a téléphoné au bureau de police qu'un jeune garçon nommé Arthur Tetford, âgé de quinze ans, était disparu de la résidence de ses parents, No 17 rue Sussex, depuis le matin.

Le jeune Arthur est parti en disant qu'il se rendait à l'école et n'a pas été revu depuis, ce qui cause beaucoup de désolation dans la famille.

AU MONUMENT NATIONAL

COURS D'ELECTRICITE

M. le professeur Louis Herdt, donnera, ce soir, dans la salle des conférences, au Monument National, la 17ème conférence du Cours d'Electricité.

Sujet traité : — Transmission de la parole à distance. — Propagation du son dans les corps — Production de la parole — Téléphone électro-magnétique de Bell — Téléphones à pile ou microphones — Lignes téléphoniques.

LA "PHARMACIE LABORIEUSE"

Les membres du cercle "La Pharmacie Laborieuse" tiendront leur 4ème assemblée générale, ce soir, dans les salles du collège, 595 rue Lagauchetière, à 10 heures.

Une conférence sera donnée par un des membres du cercle, et une autre par M. le Dr Reed, professeur au collège de pharmacie de Montréal, sur la polarisation de la lumière, avec démonstration pratique.

Messieurs les pharmaciens et tous les élèves en pharmacie sont cordialement invités à y assister.

LES PROPRIETAIRES D'ETAUX

M. Courville possédait un étal au marché Saint-Antoine. Il le vendit à M. Rivet, pour $180. Ce dernier se refusa à payer, disant qu'il louait de la ville et qu'il ne pouvait rien devoir à Courville. De là une action qui est maintenue.

Courville avait un droit sur cet étal qu'il pouvait garder pour lui et Rivet doit payer pour ce droit qu'il a acheté.

DEUX VIEILLARDS ASPHYXIES

Triste accident à Saint-Octave du Métis

Les époux Michaud victimes de leur vieil age

Dépêche spéciale

Rimouski, 24 — Un déplorable accident est arrivé, hier, à Saint-Octave de Métis. Deux vieillards octogénaires, les époux William Michaud, vivaient depuis quelque temps de la charité publique, dans la pauvre chaumière où les infirmités de la vieillesse les avait confinés. Chaque matin et chaque soir, un voisin charitable venait allumer leur feu et leur donner à manger, et les vieillards coulaient ainsi une vieillesse heureuse grâce à l'assistance publique. Mais ce bien-être devait finir d'une façon horrible.

Hier midi, M. Georges Lévesque, un des voisins des époux Michaud, se rendait comme d'habitude à la demeure des vieillards, lorsque franchissant le seuil de la maison, il fut suffoqué par une épaisse fumée qui remplissait la maison. Incapable de pénétrer dans cette fumée, M. Lévesque s'empressa d'ouvrir les fenêtres pour établir un courant d'air. Alors, à quelques pieds de la porte il découvrit le cadavre de William Michaud étendu par terre, ses habits en feu. M. Lévesque pénétra dans la maison et aperçut le plancher de la salle brûlé et le poêle enfoncé dans la cave. La femme était asphyxiée sur le lit.

LE TRISTE ACCIDENT DE ST OCTAVE DE METIS.

Comme il arrive en ces circonstances, les suppositions, toutes plus ou moins vraisemblables les unes que les autres, surgirent de partout, mais il semble évident que le vieux Michaud s'est levé pour attiser le feu, qu'il a laissé tomber quelque charbon qui a enflammé le plancher et déterminé l'incendie, enfin que n'ayant pas eu la présence d'esprit d'ouvrir la porte pour appeler au secours, il a été victime, avec sa femme, d'un déplorable accident.

Quoiqu'il en soit, le coroner informe.

LA TEMPETE

L'interruption du trafic, dimanche, a été à coup sûr la cause de l'amoncellement de la neige sur les voies ferrées et du retard qu'ont subi les trains, lundi et mardi.

Les trains qui circulent incessamment, les jours de semaine, contribuent pour une grande part à maintenir les voies libres, et quand les "charrues" travailleraient jour et nuit, elles ne suffisent point à enlever complètement la neige. Et les difficultés qu'ont eu à surmonter les compagnies de chemin de fer, durant la dernière bordée, sont sans précédents dans notre section.

M. C. W. Spencer, surintendant général du C. P. R. disait ce matin que depuis 27 années qu'il s'occupe des chemins de fer, il n'a jamais eu connaissance d'une tempête aussi néfaste. M. Spencer a passé la nuit de lundi à surveiller lui-même les opérations des charrues et ce n'est qu'à force de lutter contre la neige que la compagnie a pu faire repartir ses trains réguliers.

Entre le Sault au Récollet et Lachute, comme entre la Jonction Saint-Martin et Québec, il y avait des endroits où la neige avait tout enseveli, jusqu'aux maisons, et une personne aurait eu de la peine de trouver la ligne du chemin de fer en ces endroits. Ailleurs, les bancs de neige qui encombrent la voie sont tellement considérables qu'on ne peut plus distinguer que la tête des poteaux de télégraphe. Sur ces lignes sont continuellement occupés trois mille hommes à déblayer la voie afin que le trafic ne soit point arrêté. Entre Montréal et Ottawa quatre charrues ont incessamment travaillé depuis dimanche jusqu'à hier. Quelques-unes de ces charrues doivent passer en des endroits tellement enneigés qu'elles exigent quatre locomotives pour avancer. Ailleurs les charrues se renversent dans les fossés et doivent rester là. Quelques fois, le banc de neige est tellement compacte que la charrue doit prendre un élan d'un mille, à une vitesse de 60 milles à l'heure, pour le briser. Alors la charrue est ensevelie, la neige vole en l'air par paquets et retombe dans la locomotive et dans la charrue en inondant les ouvriers.

Deux locomotives suivent de près les charrues avec un supplément de pelles et de bras afin de délivrer les charrues lorsqu'elles viennent à se bloquer.

Les routes sont maintenant libres et les compagnies de chemin de fer prient le ciel d'être un peu plus avare de sa neige.

INJURES VERBALES

L'honorable juge Archibald a rendu jugement, ce matin, dans une cause d'Isaïe Pagé contre Antoine Pagé et sa femme à la cour supérieure.

Le demandeur réclamait $199 de dommages-intérêts des défendeurs qui l'auraient fait passer pour un incendiaire, disant qu'il avait mis le feu à la maison d'un certain Verdon.

Les défendeurs ont nié les faits tels qu'exposés par le demandeur ; seulement, en une certaine occasion, il y aurait eu échange d'injures.

Le tribunal en vient à la conclusion de renvoyer l'action contre Pagé et de la maintenir au montant de $50 contre sa femme, chaque partie payant ses frais.

LA CONSTRUCTION EN 1897

Rapport de l'Inspecteur des bâtisses

L'introduction de la Terra Cotta

L'inspecteur des bâtisses, M. P. Lacroix, a terminé aujourd'hui le rapport suivant qui sera soumis à la prochaine séance du comité des incendies.

A M. le Président et à MM. les membres du comité des incendies.

Messieurs,

Ce quinzième rapport des opérations du département des Bâtisses est comme les précédents un résumé des travaux effectués pendant l'année 1897, au 1er janvier 1898.

Il m'incombe de faire remarquer à votre comité que les mêmes raisons existent encore contre l'augmentation d'une manière tangible de la construction en notre ville. J'ai déjà donné dans mes rapports précédents les motifs occultes qui contrôlent la construction, et je m'abstiendrai de les répéter ; ils sont les mêmes.

Il a été construit durant l'année écoulée 408 bâtisses, d'une valeur de $1,414,300, contre 315 bâtisses, ayant une valeur de $1,983,750 en 1896.

Quoique le nombre des bâtisses érigées en 1897 ait été de 93 bâtisses en plus qu'en 1896, le coût total a été de $568,450 en moins, ce qui s'explique par l'absence d'aucune construction de grande valeur durant l'année.

Le nombre de plaintes faites au bureau a été de 146 contre 230 l'année précédente. Il y a eu 32 causes pour infractions aux règlements portées devant la cour du Recorder, et dont il a été disposé de la manière ordinaire. Parmi ces causes quelques-unes étaient d'une importance capitale, entre autres, contre l'introduction d'une brique dite "Terra Cotta" pour l'usage de murs portant des charges considérables. Je dois dire ici que je n'ai pas rencontré dans cette cause l'aide des personnes sur lesquelles j'avais droit de compter, et qui, par des influences occultes, venant de hauts lieux, sont venues jurer le contraire de ce qu'elles demandaient à la ville, sous leur signature, d'accepter. Il y eut aussi dans cette cause d'autres motifs que je m'abstiendrai de mentionner, venant de la part de personnes sur l'aide et l'impartialité desquelles je croyais pouvoir compter. Tout cela m'a fait défaut, et le jugement ne m'a pas surpris ; je savais ma cause perdue dès le début. Il ressort de cette cause un fait grave pour la construction à l'avenir, c'est que l'introduction de cette brique pour les murs extérieurs et de charge, depuis qu'elle est rendue légale par un jugement, sera toujours une cause de danger pour la sûreté de la construction ; et à moins que votre comité ne prenne en mains les moyens de prévenir cet état de choses, des conséquences graves pourront en résulter.

Je me permettrai d'attirer l'attention de votre comité sur le peu de progrès qu'a fait pour devenir loi le nouveau règlement en préparation, qui depuis près de 2 ans, est devant le conseil. Il a coûté assez de temps et de labeur à votre sous-comité, dont plusieurs des membres ont perdu un temps précieux, pour y apporter toute leur expérience et leurs connaissances pratiques, pour lui faire éviter le sort d'un foetus jeté dans le fond du panier pour y mourir."

UN AUTRE ASCENSEUR

Le charpentier de la ville a profité du jour de congé hier pour réparer l'ascenseur de l'hôtel de ville. Celui-ci est tout à fait insuffisant et il est actuellement question d'en construire un neuf. Plusieurs des nouveaux représentants sont en faveur de cette amélioration, dont la nécessité s'impose.

VENTE A SACRIFICE, LUNDI MATIN

Le Syndicat de Montréal, coin des rues Sainte-Catherine et Amherst, est à préparer une vente à sacrifice, qui commencera lundi matin. La liste de prix paraîtra samedi, dans "La Presse", et il serait avantageux pour vous d'attendre cette grande vente, pour faire vos achats. Plus de $90,000 de Marchandises, provenant des stocks de faillites de Laramée et Massicotte, C. Saint-Louis, Blumenthal, etc., ajoutés à celui du Syndicat de Montréal, seront sacrifiées à des prix excessivement bas. Lisez l'annonce samedi. 95-2

UNE QUESTION NATIONALE

Un haut personnage officiel du Pacifique dit le secret de la guerre des prix

Il prétend que les compagnies américaines se servent du Grand Tronc comme d'un instrument

Rien de nouveau ne s'est produit dans les affaires du Pacifique et du Grand Tronc. La situation est la même. Au Pacifique, on se déclare confiant dans le succès qu'on attribue à la politique d'action qu'on a adoptée. Un haut personnage officiel de cette compagnie disait hier au reporter de la "Presse" que pour avoir de l'effet, la réduction des prix ne devait pas être faite comme on fait dans un encan, mais qu'on devait y aller franchement et que tant qu'à faire des réductions, il fallait les faire bonnes. "Le Grand Tronc voulait la guerre, dit-il, il l'a. Nous n'en craignons aucunement les conséquences, car nous n'avons rien fait sans y avoir auparavant réfléchi avec soin. Remarquez bien que tout ceci n'est pas simplement une guerre entre le Grand Tronc et le Pacifique, mais que les compagnies américaines se sont liguées entre elles, je n'ose appeler cela une conspiration, pour écraser la compagnie du chemin de fer national du Canada. Elles se servent pour cela du Grand Tronc. Mais je crois que le peuple du Canada qui a toujours une juste idée des choses, va comprendre facilement que tout ceci est fait par jalousie. La compagnie du Pacifique est trop puissante pour abandonner un seul de ses droits devant de pareils moyens et en soutenant cette lutte, le Pacifique soutient la lutte de tout le Dominion."

Le même personnage a ajouté qu'il ne lui était pas encore possible de dire quand se termineraient toutes ces difficultés, mais que cela ne tarderait pas beaucoup, vu que le Pacifique poursuit sa campagne avec une grande vigueur. Quant à la délégation de New-York qui doit tâcher d'arranger les choses avec le Pacifique, il ne croit pas qu'elle est beaucoup d'effet.

On a annoncé d'Ottawa que M. William Holtley, mécanicien du Canada Atlantique, a été tué à Coteau Station hier, où il travaillait à remettre sur la voie, un engin qui avait déraillé.

Le comité du commerce entre Etats, à Washington, a suspendu la section de l'acte du commerce entre Etats, connue sous le nom de clause des longues et courtes distances, ce qui permet à toutes les compagnies américaines de chemins de fer qui luttent avec le Pacifique, de réduire leurs taux, comme l'ont fait le Pacifique et ses alliés, au Manitoba, le long des rivières Détroit et St Louis et dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. On disait qu'on fera la même chose pour la ligne entre le Sault Ste Marie et St Paul. On peut s'attendre à ce que les prix soient réduits bientôt sur toutes ces lignes.

COUR SUPERIEURE

Une cause qui ne paie pas le demandeur

S. Prahales réclamait $200 de dédommagement de N. Weisburgh et autre, pour l'avoir fait mettre illégalement en état d'arrestation.

Les défendeurs ont plaidé cause probable et ont gagné ce point. Seulement, comme ils ont donné $15 au demandeur pour régler l'affaire, ils seront obligés de payer à l'avocat de ce dernier, Mtre Ernest DesRosiers, les frais d'une action de $15.

SEANCE MUSICALE

Mme Elz. Dérome a donné, mardi soir dernier une soirée musicale que l'on peut considérer comme l'un des importants événements mondains de la saison. Voici le magnifique programme qui a été exécuté :

1. Ouverture—Poète et Paysan—Suppé.—Dlle Eva Plouffe, Thos. Foisy.
2. Comédie — "O ! mon Adélaïde — Ch. Zarrey.—Henriette, Dlle G. Fafard; M. de Savigny, A. Dérome ; Bruno, G. Germain.
3. Duo—"Crucifix"—C. Faure.—Mme Desmarais, R. Dionne.
4. Trio—Mandoline—Dlle Miller, A. C. Lachance, C. Saint-Jean.
5. L'Apostat—L. Archambault.
6. "Jeanne qui pleure et Jean qui rit". Opérette d'Offenbach.—Jeanne et Jean, Dlle Blanche Payette ; Savinien, A. Dérome ; Nicolas, L. Sénécal ; Cabochon, R. Dionne.

Accompagnateur, D. Archambault.

DEPARTEMENT DE L'EAU

L'échevin Kinsella, le nouveau président du comité de l'eau, entend convoquer une assemblée le 2 mars pour prendre en considération certaines matières urgentes. L'échevin Kinsella a à coeur de rendre justice aux citoyens du quartier Saint-Denis, non seulement en leur donnant un bon service d'eau, mais en aidant à la construction du système de drainage proposé.

Le rapport présenté il y a quelque temps par le surintendant, sera l'objet d'une attention toute spéciale. On se souvient que M. Laforest demande une nouvelle pompe pour le réservoir du niveau supérieur au coût approximatif de $69,800. Actuellement il n'y a que la pompe Gilbert, d'une capacité de 3,000,000 de gallons par 24 heures. Si elle se brisait toute la partie nord de la ville se trouvait menacée d'une disette d'eau.

LA REFONTE DE LA CHARTE

Le travail très avancé

Les vues du maire Préfontaine

Les avocats chargés de la refonte de notre charte municipale, espèrent terminer leur travail vers le 15 de mars prochain. C'est assez dire qu'il est déjà très avancé. Le maire Préfontaine, parlant sur ce sujet, ce matin, a dit qu'il aimerait à voir insérer une clause pourvoyant à la construction de viaducs pour abolir les traverses à niveau du Grand-Tronc, et pour que la cité eût elle-même la charge de l'entretien des trottoirs. Son Honneur voudrait encore que, de plus amples pouvoirs fussent donnés à la ville, de manière à échapper à la tutelle de la Législature. Seulement, quand il s'agirait de grosses questions, comme de l'annexion des municipalités suburbaines ou des projets entraînant une dépense d'au delà de $100,000, on consulterait le peuple au moyen du "referendum."

ZOLA

Après la condamnation

Ce que dit M. Zola

Paris, 24 — Après sa condamnation, M. Zola a dit d'un ton déclamatoire : "Aujourd'hui, associé au Christ, je suis aussi victime de la violence du peuple, de la lâcheté officielle et d'un grand déni de justice."

L'attitude de Mme Zola a été excellente. M. Labori était très abattu. Les amis de Zola se disent enthousiasmés de la condamnation ; elle fait de lui, affirment-ils sérieusement, le plus grand représentant de l'humanité.

La maison de Zola a été remplie de fleurs qui n'ont cessé d'arriver pendant toute la nuit.

LA TEMPETE

Locomotives enneigées

Rivière du Loup, 24 — Le temps est calme et beau aujourd'hui. Les curieux sortent des maisons pour admirer les amoncellements de neige formés à mille endroits dans la ville. La police fait son service en raquettes. Entre Lévis et ici, il n'y a pas moins de quatorze locomotives enneigées. Le magistrat Angers, de Québec, qui devait être ici aujourd'hui, pour entendre le procès de Pelletier, accusé d'avoir empoisonné le cheval de son gendre, avec du vert de Paris, est enneigé et ne sera pas ici avant demain probablement.

NOTES COMMERCIALES

Aaron Sauft, commerçant, a fait cession de ses biens à la demande de Louis Lipschitz. Passif, environ $12,000. Principaux créanciers : L. Lipschitz, $1,600; W. Firth and Son, $1,400 ; banque d'Ontario, $1,300 ; H. Sessenwein, $1,100 ; W. Templeman, $800 ; F. R. Alley, $1,000.

—J. S. Stephens et Cie, manufacturiers, 92 rue Beaudry, a déposé son bilan à la demande de Robert White. Passif, environ $12,000. Principaux créanciers : R. White et Cie, $1,096 ; la Banque de Toronto, $6,000.

La Webster Manufacturing Co. a déposé son bilan à la demande de la Canada News Company. Passif, environ $5,000.

J. R. B. Smith et Cie—A. J. A. Smith, J. R. B. Smith, C. S. Kerfoot et T. A. Kerfoot, marchands en gros de marchandises pour femmes.

The Canadian Casing Company—Dissolution.

REMERCIEMENT

Mardi soir, se terminait, à l'asile St Antoine de Longueuil, un magnifique bazar, tenu depuis huit jours par les dames de cette localité.

Un splendide banquet donné, dès l'ouverture de ce bazar, ne pouvait que faire augurer l'heureux succès dont nous avons à nous féliciter présentement.

Si le bienfait qui s'attache à la main droite veut se faire ignorer de la main gauche, il est au moins une voix qui ne doit point se taire, c'est celle de la gratitude.

L'Institution établie dans la paroisse depuis vingt-deux ans a besoin d'agrandissement, le digne curé, M. Tassé, toujours attentif à faire prospérer les oeuvres excellentes qui font l'honneur de sa ville, fit un appel généreux à ses paroissiens toujours empressés à seconder ses vues de charité.

On a beau dire, la misère est grande partout, il est étonnant comme le sentiment chrétien sait faire trouver de l'or pour les pauvres et les indigents.

Les tables du bazar étaient chargées de lots précieux et d'une multitude d'objets qui charmaient les regards. La foule, chaque soir, était compacte, on eût dit la paroisse réunie. En effet, tous les citoyens de Longueuil contribuèrent généreusement au succès de ce bazar.

Monsieur le maire l'honora de sa bienveillante protection et ne calcula point avec sa bourse. Madame la présidente générale donna l'exemple du plus infatiguable dévouement et sut, par sa rare organisation et sa tendre charité, mettre de l'enthousiasme dans tous les coeurs. Nos dames présidentes de chaque quartier rivalisèrent de zèle dans ce mouvement philanthropique.

Enfin qui n'a pas apporté sa bonne part à mettre cette maxime en pratique.

"Si le pauvre gagne le ciel par la patience, le riche doit se l'assurer par l'aumône."

Nous prions, M. le curé, M. le maire, nos dames présidentes et autres personnes qui ont fait preuve d'un si beau dévouement pour obtenir le succès du bazar et du banquet, d'agréer l'expression de notre vive et sincère reconnaissance.

Les orphelins, les infirmes et les soeurs de la charité de l'Asile de St Antoine de Longueuil ne cesseront de prier pour leurs bienfaiteurs.

ETATS-UNIS ET ESPAGNE

Que ferait la France en cas de guerre ?

La situation discutée par les journaux espagnols

Paris, 24 — En parlant du désastre du "Maine", le "Temps" dit : — "L'enquête sur la perte du "Maine" servira à assurer la paix que l'imagination trop fertile des politiciens et la crédulité du public américain a si fortement compromise."

Le correspondant du "Journal" de New-York a informé hier soir M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, que l'on disait, en Amérique, qu'en cas de guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne, la France entrerait en ligne pour appuyer cette dernière. M. Hanotaux a fait la réponse suivante :

" Le gouvernement français n'a pas prévu la possibilité d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne ; par conséquent l'allégation que la France prendrait parti pour cette dernière est absurde. Je préfère croire que les souvenirs de Christophe Colomb, de Washington et de Lafayette, sont suffisamment liés les uns aux autres pour engager les trois nations à régler les différends présents ou futurs sur une base intellectuelle."

Madrid, 24 — On se montre assez contrarié dans les cercles politiques du désaccord qui existe au sein du ministère cubain. Les principaux autonomistes seraient, dit-on, en pourparlers avec les séparatistes en vue de déclarer l'indépendance de Cuba. M. Govin, secrétaire de l'intérieur, à Cuba, est accusé de trahison par l'"Impartial" qui publie le fac-simile d'une lettre écrite par M. Govin à l'un de ses amis. M. Govin dirait : "Comment pouvez-vous croire que Sagasta, qui est un homme inférieur à Canovas et n'est libéral que de nom, avait inspiré mon attitude et non mes idées et mes sentiments en ma qualité de Cubain ? MacKinley, aussi bien que Cuba, décidera si je suis Espagnol. Vive notre pays et vive la liberté !"

"L'Impartial" ajoute que ces faits font prévoir la faiblesse du ministère cubain et fait remarquer à M. Moret, ministre des colonies, quel serait le sort de son projet d'autonomie.

"El Pais" dit : — "L'Espagne ferait mieux de traiter directement avec les rebelles qu'avec le traître Govin".

"El Correo Espanol" dit, de son côté : "Que vont faire M. Moret et M. Sagasta, maintenant que Govin est traître à son pays ? Quiconque soutient un traître est lui-même un autre traître."

Quant à la presse officielle, elle conseille la prudence ainsi que la confiance dans le patriotisme des Cubains.

Le ministre des Etats-Unis, M. Woodford, a été reçu aujourd'hui en audience par la reine régente.

—Plusieurs torpilleurs ont quitté Cadix pour se rendre dans le port de la Havane.

Madrid, 24 — Quant à l'achat de l'île de Cuba dont il est encore question à Washington, il faut bien se convaincre d'une chose, c'est que l'Espagne, sous n'importe quel gouvernement, ne consentira jamais à une pareille transaction. Tout ce qu'elle acceptera sera d'accorder l'autonomie à Cuba comme le gouvernement libéral en a adopté le plan. C'est là une décision absolue et irrévocable. Tous ceux qui suggèrent d'autres projets perdent leur temps et font naître de fausses espérances dans l'esprit des rebelles.

LA FAUTE NE SE PRESUME PAS

Le juge Langelier a décidé une question intéressante, en la cause de N. Bélanger contre la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, pour $1,999.

La femme du demandeur avait été trouvée mourant à la traverse de la rue Rose de Lima, et mourut quelques jours après.

L'action a été renvoyée, parce qu'il n'a été fait aucune preuve de négligence contre la défenderesse et que la faute ne se présume pas.

THEATRE ROYAL

L'attraction de la semaine prochaine, au théâtre Royal, sera le Klondyke des variétés : Reilley et Wood's, Big Show. Le nom de Reilley et Wood a toujours été synonime des meilleures représentations dans le genre des variétés et on dit que les directeurs se sont surpassés cette année et qu'ils ont une troupe qui pour l'originalité et le mérite, n'a pas son égale en Amérique. Il y a les trois soeurs Lane dans de nouvelles danses et de jolies chansons ; les Franchonnette, un trio de beautées françaises, danseuses et acrobates accomplies ; les frères Gardner, musiciens excentriques ; les frères Deouzo, arrivant directement de l'Alhambra, Londres ; Frank D. Bryan, chanteur et comédien, et Pat. Reilly, dans ses spécialités.

La représentation se termine par "The Walk of all Nations", qui est certain d'amuser plus les spectateurs que tout le reste de la représentation.

MONSIEUR LE PROPRIETAIRE—

Tout le monde ne lira pas votre "écriteau"—Maison à Louer—mais 100,000 personnes, presque "tout le monde" liront votre petite annonce dans LA PRESSE.—Donnez des détails—ce sont les détails qui intéressent.— Vous louerez vos maisons rapidement—et à bon prix.

25 mots—25c chaque fois

(8)

SPORT

Elections du Club de Bicycle St Denis

LES PROCHAINES JOUTES DE HOCKEY

De fameux coureurs viendront en Amérique

Une équipe de tug of war pour Le National

NOTES DE BASE-BALL

LE NATIONAL

LE NATIONAL POSSEDE UNE EQUIPE DE TUG OF WAR

Le National possède maintenant une équipe de tug of war et est prêt à la faire rencontrer avec n'importe quelle autre du Canada et particulièrement avec celle du capitaine Loye.

L'équipe du National n'est pas une nouvelle équipe et elle a déjà fait ses preuves. C'est l'équipe dont le capitaine Goulet est le chef. Il y a quelque temps, ce dernier adressa au président du National la lettre suivante :

Montréal, 17 février 1898.

M. le président du
Club Le National,

Monsieur,

Etant désireux de faire partie d'une association athlétique sérieuse et ayant eu connaissance que votre association était pour s'occuper de l'organisation d'une équipe de tug of war, je fais par la présente application pour être admis ainsi que les membres de mon équipe membres de votre association. Soyer certain monsieur le président, que nous pourrons figurer avantageusement avec aucune autre équipe du Canada.

ARTHUR GOULET,
Capitaine.

A l'assemblée qui suivit la réception de cette lettre, le capitaine Goulet et son équipe furent admis à l'unanimité, et l'association est maintenant désireuse de la faire mesurer avec les meilleures du Canada.

LE BICYCLE

CERCLE SAINT-DENIS

A une assemblée des bicyclistes du Cercle Saint-Denis, qui a eu lieu le 23 courant, pour l'élection des officiers pour l'année courante, les messieurs suivants ont été élus :

Président, N. F. Duquette.
Vice-président, Dr H. Huguenière.
Secrétaire trésorier, I. G. Duhamel.
Capitaine, J. L. Gareau.
Lieutenant, Victor Laperle.

Quoique cette section du Cercle ne soit en existence que depuis quelques mois, elle compte déjà 29 membres et avec l'esprit d'avancement des officiers, aidés des membres qui en font déjà partie, ce nombre sera doublé sinon triplé avant la fin de l'année.

La prochaine assemblée aura lieu dans le courant de mars.

QUELQUES-UNS DES COUREURS QUI VIENDRONT EN AMERIQUE

D'après un organisateur bien connu de courses de bicycle qui est arrivée dimanche dernier d'Europe, les principaux coureurs professionnels étrangers ont les yeux tournés vers l'Amérique comme le pays où se feront cette année les plus grandes courses. Des coureurs célèbres sur courtes distances et sur longues distances sont à faire des arrangements pour venir courir ici. On dit que William Michael, le frère âgé de 17 ans de Jimmy Michael, arrivera au mois d'avril. Ce jeune coureur, qui est plus petit de taille que Jimmy et pèse environ 100 livres est considéré comme l'un des meilleurs coureurs de l'avenir. Il a remporté des succès remarquables dans les courses sur courtes distances et pendant qu'il sera dans ce pays, il s'entraînera pour les courses sur distances moyennes. Un autre coureur de réputation qu'on attend ici dans la dernière partie d'avril est Jack Chinn, le coureur professionnel anglais. Chinn a établi de nombreux records en Angleterre et on croit qu'il démontrera en ce pays qu'il est un rapide coureur sur courtes distances. Jap. Eden doit aussi arriver au mois d'avril. Les frères Jallu, les coureurs français en tandem qui sont venus l'an dernier en Amérique ont l'intention de visiter ce pays une autre fois ce printemps. Ces hommes qui sont reconnus comme deux des plus rapides coureurs de France, amèneront avec eux deux tandems électriques. Il y a beaucoup de discussion au sujet de la décision que prendra la L. A. W. au sujet de la question de l'entrainement à l'aide de machines électriques. Il est peu probable qu'il y ait plus que quatre ou cinq de ces machines en usage cette année et on croit que la ligue en bornera l'emploi aux courses spéciales.

CLUB DE BICYCLE PRIMROSE

Une assemblée du comité exécutif du club de bicycle Primrose aura lieu ce soir, à 8 heures, à l'hôtel des Bains Turcs. Plusieurs affaires importantes seront discutées.

CHEVAUX COUREURS

MICHAEL JOCKEY

New-York, 24 — Le "Journal and Advertiser" dit : "Jimmy Michael, le fameux bicycliste a eu hier une entrevue avec M. Phillips J. Dwyer, président du Brooklyn Jockey Club et propriétaire d'une écurie de fameux coureurs. Bien qu'aucun contrat n'ait été signé, le petit coureur du pays de Galles a cependant commencé sa nouvelle carrière de jockey.

"Après sa conférence, Michael a dit : "Oui, je vais tenter l'expérience, je n'ai signé aucun contrat, mais M. Dwyer a consenti à me donner une chance et je vais me mettre immédiatement à l'oeuvre. J'ai monté pas mal de chevaux, mais cependant pas de chevaux coureurs, de sorte que je ne suis pas tout à fait novice.

"Evidemment, j'airai à apprendre le métier, mais j'espère bien réussir. M. Dwyer, bien que pas trop confiant a dit :

"Ce sera certainement un grand avantage pour le turf si un garçon comme Michael peut réussir à devenir un jockey. J'espère qu'il réussira. Je ne vois pas de raison pour qu'il ne réussisse pas. Michael n'est pas trop vieux pour commencer et il m'a dit aujourd'hui qu'il ne pèse que 98 livres.

"Michael n'abandonnera pas complètement le bicycle pour le présent. Il n'y a aucun contrat de signé et il n'y en aura aucun. Michael essayera le métier et verra comment il lui convient. Il doit aller demain matin à mon écurie de Gravesend et il prendra là ses quartiers. S'il réussit un peu, je lui donnerai toutes les chances désirables de montrer ce qu'il peut faire avec mes meilleurs chevaux."

HOCKEY

VICTORIA vs MONTREAL

La rencontre entre les Victorias et les Montréals sera certainement non seulement la plus belle de la saison, mais la plus belle peut-être qui ait jamais été jouée et qui sera jamais. Les Victorias sont reconnus pour être le plus fort club du monde, et les Montréals viennent certainement en second lieu.

L'équipe actuelle des Victorias joue depuis huit ans et les joueurs sont habitués les uns aux autres, et comme la joûte a lieu à la fin de la saison, alors que les joueurs ont tout l'entrainement voulu et sont dans la meilleure condition possible, il est impossible qu'elle n'éclipse pas toutes les autres. Les Victorias sont fermement décidés à ne pas se laisser battre une seule fois cette année, voulant montrer une amélioration sur l'an dernier, où ils ont été défaits une fois.

L'équipe veut briller du plus vif éclat avant de disparaître et laisser un record qu'il sera impossible de dépasser.

Les Montréals, d'un autre côté, se consoleraient de leurs deux défaites de cette année, s'ils pouvaient seulement l'emporter samedi sur les champions. Aussi feront-ils un effort extraordinaire pour en arriver à ce résultat. Aucun amateur de hockey ne devrait manquer cette superbe occasion de voir le jeu de hockey joué dans toute sa beauté.

CITY LEAGUE

Il y aura deux parties jouées demain soir dans cette ligue. Le Montagnard II et le C. P. R. se rencontreront sur le terrain de ce dernier.

Le Montagnard, qui a remporté mardi une si belle victoire, ne devrait pas s'arrêter en si belle voie.

La seconde joûte sera entre le G. T. R. et le G. N. W. et aura lieu au patinoir du premier club.

SUCCES PHENOMENAL DU CLUB HAWKESBURY

Le club Hawkesbury a remporté un phénoménal succès cette saison. Sur 57 parties gagnées jusqu'ici dans les différentes joûtes, 45 l'ont été par les joueurs de Hawkesbury, ce qui ne laisse que 12 parties à leurs adversaires qui ont été défaits dans tous les cas. Parmi les clubs qui ont été battus sont les Telegraphers et les Granites, de Montréal, ainsi que les Emmets et les Canada Atlantics, d'Ottawa. Ce dernier club a subi une forte défaite samedi quand il a été battu par un score de 6 à 4. Des billets d'excursion avaient été émis et une foule nombreuse accompagnait les joueurs d'Ottawa. Le capitaine des Hawkesbury était dans l'impossibilité de jouer et les équipes s'alignèrent avec six hommes seulement de chaque côté.

Hawkesbury — Paquette, goal ; McGuire, point ; Craig, cover ; Simpson, forward ; McLaughlin, forward ; Gwynne, forward.

Canada Atlantic — Dougherty, goal ; Christie, point ; McGee, cover ; Turner, forward ; Sixsmith, forward ; Rosenthal, forward.

Referee — Chauncey Kirby, Ottawa.

DISTRICT JUNIOR HOCKEY LEAGUE

La joûte de hockey entre les clubs West End et Le Montagnard, qui devait avoir lieu le 9 courant, et qui avait été remise par suite de la pluie, sera jouée samedi soir, au patinoir Twin City.

La joûte qui devait avoir lieu hier soir entre le Saint-Lambert et le West-End, a été remise par suite du mauvais état de la glace.

Il a été décidé, à une assemblée des clubs de la District Junior League que la joûte qui a eu lieu samedi dernier à Longueuil entre les clubs Saint-Lambert et P. A. A. A., sera jouée de nouveau samedi, au patinoir Le Montagnard.

LE HOCKEY A TROIS-RIVIERES

Le club de hockey Crystal s'est mesuré avec celui du T. R. A. A. A. ces jours derniers et a été défait par un score de 2 à 1. Les Crystals prétendent qu'ils ont été malmenés et que c'est ce qui a causé leur défaite.

Les équipes se composaient comme suit :

Crystals — J. Donnelly, goal ; H. Drysdale, point ; C. Ulley, cover point ; J. Evans, forward ; J. Gardener, forward ; C. Maclean, forward ; C. Rolland, forward.

T. R. A. A. A. — T. Argyle, goal ; A. Lord, point ; J. Tibbutts, cover point ; M. Belfry, forward ; A. Gauthier, forward ; A. Belfry, forward ; P. Brachant, forward.

CORNWALL vs MORRISBURG

Les clubs de hockey Cornwall et Morrisburg se rencontreront demain soir à Morrisburg pour la dernière fois, cette saison. Les deux clubs sont maintenant égaux, ayant chacun gagné une partie, et la troisième ayant été nulle. La joûte de vendredi règlera la question de supériorité pour cette année. On s'attend à une belle partie et à une nombreuse assistance.

A BERTHIER

Une joûte de hockey a eu lieu ces jours derniers à Berthier, entre les Fellows, de Sorel, et l'équipe de l'école Saint-Albans. Cette dernière a remporté la victoire par un score de 4 à 0.

Les équipes e composaient comme suit :

Saint-Albans — Gilmour, goal ; Denne, point ; Dodds, cover point ; capitaine ; Dunlop, forward ; Dowker, forward ; Robertson, forward ; Peterson, forward.

Fellows — Clément, goal ; Rigner, point ; Fosbrooke, cover point, capitaine ; Ponttrand, forward ; Vandal, forward ; Beauchemin, forward ; Ponttrand, forward.

BASE-BALL

LANCASTER RECLAME HANNIVAN

Syracuse, N. Y., 24 — George N. Kuntzsche, président du club de baseball Syracuse a reçu hier un télégramme de C. H. Ebbetts, président du club Brooklyn, disant que Lancaster avait réclamé Hannivan, qui avait été vendu à Syracuse par Brooklyn et avait été promis à Lancaster l'an dernier.

Frank Snyder, catcher de Toronto, a reçu hier un contrat de Washington pour qu'il y appose sa signature. Snyder n'est pas satisfait du contenu du contrat et le retournera probablement sans sa signature.

NOTES DE BASEBALL

Harry Von der Horst, du club Baltimore, n'assitera pas à la prochaine assemblée de la Ligue Nationale, à Saint-Louis. Ed. Hanlon représentera le club Baltimore.

Frank Selee, des Bostons, dit que les Baltimores finiront la saison dans une meilleure position que les Giants, de New-York.

Il ne dit pas qu'elle position occuperont les Beaneaters, de Boston, cette année.

Les Cincinnatis commencent déjà à avoir du trouble avec Pink Hawley. On lui a offert la limite du salaire, c'est-à-dire $2,400, mais il a refusé ce montant et voudrait $3,000 pour la saison, ou il refusera de jouer.

Les dates pour les parties entre Yale et Harvard viennent d'être annoncées. La première partie sera jouée à Cambridge, le 23 juin, la deuxième à New-Haven, le 28 juin et la troisième si chaque club gagnait une partie, à New-York, le 2 juillet.

Dans leur voyage du printemps, les Bostons joueront à Lancaster, Pa., 11 avril ; Allentown, 12 ; Reading, 13 et 14.

Selee aurait voulu que les Bostons jouent avec les Universités de Pennsylvania et Georgetown, mais les Washingtons et les Philadelphies ne voulurent point consentir.

Tom Burns, gérant des Chicagos, dit qu'il va partir avec les joueurs le 5 mars, pour West Baden, Ind., et après un séjour d'une semaine là, ils se rendront à Waycross, Ga., où ils finiront leur entrainement.

C. H. Ebbets, président du club Brooklyn, dit qu'il a décidé que ses hommes pratiqueraient à Alaire, N. J., cette année. Allaire est près de Lakewood, où les Giants feront leur entrainement, et malgré qu'il n'y ait que trois milles qui les sépareront, il n'y aura aura aucune partie d'exhibition de jouée entre les deux clubs.

LA BOXE

PUGILISTES POURSUIVIS

Birmingham, Ang., 24 — Les magistrats de cette ville ont ordonné le procès sous accusation d'avoir pris part à une joûte de boxe, les gérants de l'Olympic Club, les deux pugilistes et les seconds dans la bataille Elms-Simpson, qui a eu lieu le 28 janvier. Cette rencontre était de 20 rondes et Simpson avait remporté la victoire dans la quatorzième ronde.

McCOY DIVORCE

Hamilton, O., 24 — Rose Selby a, mardi, obtenu une décision de divorce contre Norman Selby, connu dans le monde de la boxe sous le nom de Kid McCoy.

LE YACHT

LA COUPE SEAWANHAKA

New-York, 24 — A une assemblée du Seawanhaka Corinthian Yacht Club, qui a eu lieu mercredi soir, il a été décidé qu'un syndicat construirait un et peut-être deux yachts de 20 pieds pour envoyer au aCnada, l'été prochain, pour prendre part aux courses internationales pour la coupe Seawanhaka.

LE PATIN

PRESENTATION DE PRIX

Les prix remportés aux courses en patin et en raquettes qui ont eu lieu samedi dernier, au terrain du M. A. A. A., ont été distribués aux vainqueurs mardi soir.

Charles Searles, du patinoir Twin City, qui a gagné la course en patin pour garçons de 16 ans et moins, n'a pas été déqualifié comme il avait été dit par erreur, et il a reçu le prix de la course.

Le jeune eSarle n'a pas encore 16 ans et a prouvé qu'il était l'un des plus rapides patineurs de sa classe au Canada.

LES QUILLES

UN CHANGEMENT POSSIBLE DANS LA LIGUE

Les joueurs de quilles des Carabiniers Victorias se rencontreront demain après-midi à 5 heures, avec les Capitals. Il se fait actuellement un mouvement pour admettre les Capitals dans l'Association Canadienne de Quilles.

L'équipe des Victorias qui se mesurera avec Montréal se composera comme suit :

P. Gorman, R. Simpson, W. Mills, W. Simpson, A. G. Gardner et L. Angevine.

LE JEU DE DAMES

Montréal, 22 février 1898.

M. le rédacteur,

Je suis désagéablement surpris de voir M. L. O. Maillé prendre une détermination aussi subite de ne se mesurer qu'avec des joueurs sortis vainqueurs d'un tournoi quelconque. Pourtant, au soir même de son triomphe sur M. Blondin, le représentant du vainqueur, le Dr Gadbois, fit appel, au nom de M. Maillé, —qui souriait béatement—à tous les joueurs de dames sans exception, se déclarant même prêt à jouer la semaine suivante pour un enjeu de cent dollars. Je ne sais nullement ce que pense aujourd'hui le Dr Gadbois de son fétiche, qui semble renier la parole donnée publiquement. Les amis lui doneront le conseil d'être prudent à l'avenir, car, au sujet de mon défi, M. Maillé croit prudent de dormir sur ses lauriers et surtout de ne pas risquer les cent dollars. Allons, M. le docteur Gadbois, faites descendre votre héros de son piédestal ou sinon l'on pourra considérer comme une simple farce le fait de défier qui que ce soit pour ensuite se retirer derrière des subtilités futiles pour éviter la lutte.

Quant on veut se targuer du titre de champion, il faut courir le risque de s'asseoir au damier au mois et même à l'année et surtout il faut savoir traiter autrement qu'avec un semblant de dédain un joueur de dames qui ne fait que relever un défi publiquement lancé et auquel on n'a pas pu gagner une partie pendant deux ans.

Si c'est là une mesure de prudence de la part de M. L. O. Maillé, il est peut-être plus à plaindre qu'à blâmer car on n'est pas toujours maître de la peur. Il se rappelle et les grattes que je lui ai données et mon jeu qu'il ne pouvait comprendre, disait-il. Si par le fait que vous avez battu trois bons joueurs il vous faut vous croiser les bras et attendre que le joueur d'un tournoi vous offre le défi que je viens de vous lancer, il faudra attendre au moins deux ans et c'est là votre but, car M. Bleau n'avait pas eu le plaisir de sortir victorieux d'un concours quand vous avez accepté son défi.

Je n'étais pas sorti vainqueur d'un tournoi quand après avoir battu M. Riendeau, vous avez répété que pas un seul joueur de dames ne pourrait vous résister et que vous feriez mordre la poussière à M. Desautels même.

Je ne venais pas relever le défi que vous me portiez et parceque je me présente aujourd'hui vous voulez vous retirer ou remettre aux calendes grecques un défi qui serait bien vu de tous les joueurs de dames. C'est peut-être prudent, M. Maillé, mais toutefois, lâche ; car cent dollars, M. Maillé, un champion peut s'asseoir trois soirs par semaine d'abord pour soutenir sa réputation et ensuite pour l'offre alléchante qu'il a lui-même fixée.

Espérons toutefois que le Dr Gadbois, son représentant, aura encore assez d'influence sur M. Maillé, pour le faire revenir sur sa détermination et surtout pour lui démontrer qu'il n'est pas convenable de se draper dans sa dignité de champion des joueurs de dames et de se retrancher derrière le prétexte futile des occupations multiples pour se soustraire prudemment aux dangers de l'acceptation d'un match qu'on a soi-même provoqué.

Votre dévoué serviteur,
NAPOLEON DESAUTELS.

A WASHINGTON

Washington, 24 — Application a été faite, hier, au comité du commerce entre Etats, de la part d'un grand nombre de compagnies de chemins de fer, demandant la suspension de la quatrième section de l'acte du commerce entre Etats, connue sous le nom de clause des longues et courtes distances pour les voyageurs de la côte du Pacifique. Cette action est prise dans le but de pouvoir réduire les prix et en adopter de nouveaux égaux à ceux du Pacifique Canadien, qui a fait des réductions de son taux pour le trafic de l'Alaska et de la côte du Pacifique. Le représentant des compagnies a dit que le Pacifique avait réduit ses taux de moitié et que, comme il n'était pas soumis à l'acte entre Etats, le seul moyen de salut pour les lignes américaines était la suspension de cette section de l'acte qui défend aux compagnies américaines de charger moins cher pour une longue que pour une courte distance.

Le représentant a déclaré qu'une part considérable des affaires légitimes des lignes américaines retournerait au Pacifique, qui en bénéficierait si les compagnies américaines ne pouvaient obtenir la permission de réduire également leurs taux.

UN MEURTRE

Winnipeg, 24 — La "MacLeod Gazette" annonce qu'un meurtre a été commis, il y a environ une semaine, près de Bull Head, à la Passe du Nid de Corbeau. Trois hommes avaient passé une partie de la journée à la buvette de Fred Carson et avaient fait de copieuses libations. Carson, s'adressant tout-à-coup au plus vieux de la bande, lui dit que c'était son tour de "traiter," ce à quoi le bonhomme se soumit sans récriminer. Mais Carson lui demanda un prix tellement élevé que le vieux refusa de payer. Carson le frappa alors brutalement à la tête, lui infligeant de si horribles blessures, qu'il mourait un peu plus tard. Carson enfourcha aussitôt son cheval et disparut. La police n'a pas encore réussi à lui mettre le main dessus.

BRULEE VIVE

Saint-Thomas, 24 — Mme Mitchell, une vieille personne bien connue ici et mère de M. Thos. Mitchell, de Bay Township, a péri dans un incendie qui a détruit sa maison, hier soir. On a trouvé son corps tout carbonisé, sous les cendres.

NOMBREUX DESCENDANTS

Winfield, 24 — Le capitaine Silas Chard, né à la Nouvelle-Ecosse, vient de mourir à l'âge de 98 ans. Il laisse 7 enfants, 64 petits-enfants, 130 arrière-petits enfants, et 6 descendants de ces derniers.

UN APERITIF EFFERVESCENT AGREABLE

Depuis son introduction au Canada, Abbey's Effervescent Salt gagne en popularité tous les jours. Dans son numéro de novembre, le "Medical Journal", de Montréal, dit : "Une préparation qui vient d'être offerte tout récemment au public et qui a mérité en peu de temps la faveur populaire est Abbey's Effervescent Salt. C'est un apéritif effervescent, agréable au goût, destiné à prendre la place des diverses eaux minérales au goût détestable".

Cette préparation modèle anglaise, qui est prescrite par les médecins et demandée par le public en général est en vente chez tous les pharmaciens, à 60c la gros flacon. Flacon d'essai, 25c. L'usage quotidien d'Abbey's Effervescent Salt vous assure la conservation de la santé.

—Corset Nature. n

RETOUR DE PLANÇON

Le plus grand enthousiasme a été manifesté à la nouvelle du retour de la fameuse basse pour le concert de samedi prochain, 26 courant. L'achat des sièges se fait avec un empressement indescriptible et on est prié de retenir d'avance ceux qui restent, afin de ne pas être obligé de faire la queue à la porte. Si des sièges restaient invendus samedi, on pourrait se les procurer au contrôle de la salle Windsor, à 7 heures p.m. précises, le concert commençant à 8 heures p.m.

ACTE DES BREVETS

La "Electro Magnetic Traction Co." propriétaire du Brevet Canadien, No 51, 497, améliorations aux systèmes de chemin de fer électrique", donne par les présentes, avis qu'elle émettra des licences pour la construction et l'usage du dit système ou qu'elle le fournira elle-même.

Veuillez adresser toutes communications à MM. Marion et Marion, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada, et Washington, D. C.

Corset Nature. ■

A TRAVERS LES PROVINCES

De nos correspondants particuliers

A HULL

La Cour Supérieure. — Le révérend Lecompte et les liqueurs alcooliques.— La tempête. — La cause du Dr Laurin. — Poursuivi pour avoir vendu de l'eau.

Son Honneur le juge Lavergne a siégé aujourd'hui en cour supérieure. Plusieurs causes sont inscrites sur le rôle. Celle de Lebrun vs Canton d'Ardley a été entendue cet avant-midi.

—La tempête de neige qui a duré hier toute la journée, sévi encore avec violence aujourd'hui.

—Le Rév. Père Lecompte a fait un sermon vigoureux contre la vente illégale des liqueurs alcooliques, avisant les échevins de refuser des licences à tous ceux qui enfreignent la loi.

Il faut admettre qu'il se vend peu ou point de liqueurs dans cette ville, le dimanche. Les gens que l'on voit enivrés dans nos rues viennent d'Ottawa ou d'ailleurs.

—Hier, durant la tempête de neige, un nommé Hormisdas Deguire a failli se casser le cou en tombant d'un rocher abrupte qui surplombe le lac Minows. Heureusement qu'il en a été quitte pour quelques courbatures.

—La cause du Dr Laurin a été appelée ce matin, mais il a fait défaut de comparaître. Un "bench warrant" a été émané et à 2 heures p. m. il comparait devant le recorder ; l'enquête se poursuit.

—Un nommé Jos. Boucher sera poursuivi par les autorités municipales pour avoir vendu de l'eau prise de l'aqueduc à un nommé Bellemare. C'est la première fois que cette question se présente.

TROUVEE MORTE

KINGSEY STATION, comté Mégantic. — Mme Roux, de cette localité, âgée de 70 ans, a été trouvée morte dans son lit, avant-hier. Le coroner du district, M. Friganne, qui demeure à Somerset, a été prévenu, mais n'a pu se rendre à Kingsey, à cause de l'interruption de la circulation des convois de chemin de fer, entre les deux endroits.

A SAINT-HYACINTHE

MM. M. E. Berthiaume, A. Bastien, R. Masson, G. Comte, R. Dumouchel, N. P., A. Germain, de Montréal, et M. A. Audette, de Québec, était de passage ici, avant-hier. Les jeunes de Saint-Hyacinthe leur ont fait une réception au club nautique, dans la soirée.

A SAINT-AIME

Les citoyens de Saint-Aimé, les marchands entre autres, s'étant plaint au département des postes de l'heure inconvenable du départ et de l'arrivée des malles, le département a répondu aux intéressés que n'ayant pas de contrôle sur l'heure que les trains de chemin de fer doivent circuler, il ne pouvait être remédié au mal dont on se plaint à St Aimé, que si la compagnie voulait bien se rendre aux voeux des citoyens. On a informé en même temps les citoyens, que leurs plaintes seraient transmises à la compagnie du chemin de fer des Comtés Unis, qui a l'entreprise du transport des malles de Saint-Aimé.

A SHERBROOKE

Conseil municipal. — Les crédits de l'année. — De Sherbrooke à Montréal pour un dollar.

—Le conseil de ville s'est réuni hier soir, pour voter les crédits aux différents comités, pour l'année 1898. La discussion a été assez animée. Des quatre conseillers qui composent la commission des finances, sous la présidence de M. le Dr McManamy, trois seulement étaient présents. M. Côté était absent. Le rapport soumis par la commission des finances avait été approuvé par ses membres, mais hier soir, à l'assemblée du conseil, le président, M. McManamy, seul, a défendu ce rapport. Le conseiller Fraser, qui fait partie de cette commission, se rangea du côté de la commission des incendies, dont il est le président, et le conseiller Guay, un autre membre de la commission, ne prit aucune part à la discussion.

Malgré tout, les crédits furent votés tels que soumis par la commission des finances et en voici le tableau :

Département du feu, $6,000 ; de la police, $4,469 ; de la lumière, $5,460 ; de l'eau, $2,164 ; de santé, $500 ; des égouts, $1,500 ; des immeubles, $800 ; des marchés, $200 ; des pauvres, $750 ; des chemins, $18,000 ; de l'hôtel de ville, $50. Ce qui forme un total de $46,383.

—La guerre entre le Pacifique et le Grand Tronc a eu pour effet de faire diminuer considérablement le tarif des voyageurs. Le prix d'un voyage à Montréal qui était de $3.85 a été réduit à $1.

DES EMPLOYES DE CHEMIN DE FER MAL PAYES

SAINT-AIME. — Il y a quelques jours, une pauvre mère de famille écrivait à "La Presse" pour se plaindre que son mari qui travaillait pour la compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, n'était pas payé de son salaire en temps convenu et que tous les autres employés étaient dans le même cas.— Nous avons écrit à tous nos correspondants, qui demeurent le long de ce chemin de fer, leur demandant des renseignements à ce sujet.

Nous avons reçu, à l'heure actuelle, cinq réponses aux six demandes de renseignements que nous avons adressées à nos correspondants. Comme toutes ces lettres se ressemblent, nous n'en publierons qu'une seule ; cela sera suffisant pour faire comprendre ce que doivent souffrir les employés de cette compagnie de chemin de fer : voici cette lettre :

" Je n'ai reçu qu'avant-hier votre lettre du 14 courant, me demandant s'il était vrai que les employés du chemin de fer des Comtés-Unis n'étaient pas payés de leur salaire, depuis un certin temps. Je me suis rendu à la station et les employés m'ont dit que, par malheur, que ce n'était que trop vrai : qu'ils n'étaient pas payés régulièrement. Non seulement les employés supérieurs souffrent de cet état de chose, mais jusqu'aux hommes de "section", qui ne sont pas payés en temps. Une partie des employés qui ont travaillé à la construction du chemin, n'ont même pas encore été payés de leur salaire."

LA QUESTION DE L'HOPITAL

HULL. — La question de fonder un hôpital à Hull est à l'ordre du jour. D'une part, la majorité des médecins, ligués, font subir au conseil municipal une pression très sérieuse, au moyen d'arguments, que les médecins seuls connaissent dans des questions de ce genre. Ils proposent aussi de faire acheter à la ville, le "homestead" des millionnaires Moorey, sur le chemin d'Aylmer, au prix de $9,000, à raison de $600 par année pendant 15 ans et d'engager deux soeurs pour prendre la direction de l'institution. Ils citent comme avantages le fait que la ville économisera $150 par an pour l'entretien de ses malades à Ottawa, et qu'en cas d'épidémie, Hull ne se verra point refuser ses contagieux par les institutions de la capitale. Le conseil a promis de passer un règlement se rendant au désir des médecins. Mais s'élève maintenant la question d'ameublement, d'entretien, d'équipement de l'hôpital. Ces dépenses seront-elles à la charge de la ville ? C'est ici que commencent les objections. Cependant, des citoyens en vue de Hull annoncent que des personnes charitables aideront le mouvement de leurs fonds.

TRAITE DES ASSURANCES

Un livre remarquable

De nos jours, le contrat d'assurance, occupe, dans les lois, un rang tout aussi important que les autres contrats d'universel usage, comme la vente et l'échange. La vente et l'échange sont les instruments du commerce. C'est par leur moyen que les lacunes, dans la production naturelle et la production manufacturière d'un pays, se comblent, pour le meilleur sort de l'humanité. Mais que vaudraient ces intermédiaires, si efficaces qu'ils soient, devant l'augmentation des périls, par la multiplicité des transports, l'accroissement des risques, par la concentration de la propriété, le raccourcissement des existences, par la vie plus mouvementée, pour les fortunes et les héritages, si l'assurance, gardienne vigilante, protectrice toute puissante, ne venait réparer les pertes journalières ? L'assurance joue donc tout à la fois, aujourd'hui, le rôle de réparatrice du malheur et d'auxiliaire indispensable du commerce.

Aussi, la gravité de la matière a-t-elle poussé le législateur de tous les pays avancés, à environner le contrat d'assurance, de toutes les garanties, de toutes les règles d'équité et de justice, susceptibles d'assurer l'équilibre des droits réciproques de l'assureur et de l'assuré. Et cette législation jouit, dans nos statuts, notre code civil et notre jurisprudence, d'une place aussi honorable que les lois fondamentales de nos institutions commerciales et civiles.

Mais le travail du législateur, si conscient, si profond et si souple qu'il soit, ne pourra jamais couvrir, par une solution préalable et anticipée, par une règle assez élastique, toutes les complications qui naissent, chaque jour, dans la marche progressive de la société, de l'infinie variété des rapports des hommes. Les lois ne sont, à vrai dire, que des jalons posés sur le chemin de l'ordre, de la paix et de l'entente entre les citoyens. C'est à l'adepte, au légiste, au jurisconsulte, de relier ces jalons par le fil conducteur de la déduction, de l'interprétation raisonnée, méthodique et vraie.

Voilà le vaste champ, toujours ouvert, à ceux que n'effraient pas la solitude du cabinet d'étude, les graves méditations, les patientes recherches, les aridités de l'analyse et les épuisants assemblages de la généralisation, dans l'un des domaines les plus nobles et les plus difficilement accessibles de la pensée humaine.

Notre littérature légale, qui, depuis quelques années surtout, grâce à l'intelligente et courageuse initiative de nos éditeurs de livres de droit, s'est enrichie d'excellents ouvrages de compilation, d'annotation, de groupements de textes et de décisions judiciaires, manque généralement de traités spéciaux, de vrais traités, embrassant tout l'ensemble d'un contrat particulier, comme tous ses détails—en un mot, son histoire, sa nature, ses espèces et variétés, ses modes d'application et les conséquences que ses formes peuvent entraîner. L'assurance, comme bien d'autres chapitres, était, dans ce cas. C'est donc un service signalé et d'une incontestable valeur pratique que M. Charles M. Holt, avocat, et licencié en droit, conférencier à la faculté de droit de Laval, à Montréal, vient de rendre, non seulement à sa profession, mais aux compagnies d'assurances, aux hommes d'affaires et à la collectivité des citoyens, en publiant un traité complet des assurances, M. Holt possédait une compétence particulière pour entreprendre cette tâche. Ses relations professionnelles l'ont mis en intime contact avec les hommes et les choses de l'assurance. Aviseur de la "Life Association of Scotland", liquidateur de la "Glasgow and London Fire Insurance Co.", compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu, ces deux divisions essentielles de l'assurance, lui sont familières. Il n'y avait certes pas à révoquer en doute les titres de M. Holt à l'importante mission d'éclairer et d'instruire, sur ce sujet, qui ne saurait être trop approfondi. Et de son énergique travail est sortie une oeuvre de science et d'expertise.

"A Treaty on the Insurance Law of Canada," tel est le nom de la nouvelle publication. C'est un fort volume de plus de 900 pages, comprenant toutes les matières d'assurance, feu, vie, garantie, accident, maladie,—traitées à la lumière de l'étude historique, analytique et raisonnée des lois, des statuts fédéraux et provinciaux, de la jurisprudence, avec citation des textes et recours à la législation comparée de l'Angleterre et des Etats-Unis. Plus de 3,000 décisions sont citées et les lois d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Colombie Anglaise et Ile du Prince-Edouard sont passées en revue, avec notes opportunes de la jurisprudence anglaise et américaine.

Ce qu'il a fallu de recherches, d'art et de labeur, pour heureusement coordonner, méthodiquement agencer et logiquement traiter cette abondance de matières, dénote chez l'auteur, une pénétration de vue, une faculté de conception, une force d'analyse et de généralisation, une persévérance et une énergie de travail, donnés à bien peu d'ouvriers de la pensée. M. Holt s'élève du coup, aux premiers rangs, parmi les auteurs éminents du droit canadien. Son traité des assurances est bien un traité, une étude philosophique de ce contrat, où contrairement à la manière beaucoup nomenclature, trop tableau et trop index des digestes, il a brillamment procédé sous l'inspiration féconde des fondateurs de la science légale — les grands jurisconsultes romains et français.

Cette notice, par laquelle nous avons cherché, autant qu'un cadre restreint pouvait le permettre, à rendre justice à une oeuvre digne de sincères éloges, serait incomplète, si nous ne faisions pas la part de mérite qui revient, sans conteste, à l'entreprenante et utile maison de publicité légale de M. C. Théoret, éditeur d'ouvrages de droit, à Montréal.

L'établissement de M. Théoret devient de plus en plus le foyer par excellence de la production légale. Le nouveau traité des assurances, comme toutes les publications de cet éditeur, est imprimé sur fort et riche papier. La composition typographique en est nette et claire, mais avec toute la sobriété et la beauté grave de la forme, qui conviennent aux livres d'étude profonde et réfléchie."

Nos félicitations à l'auteur et à l'éditeur.

SINISTRE MARITIME

Seize personnes noyées

Londres, 24—Deux gardes-côtes du gouvernement ont chaviré, hier, durant la tempête, près de Norwalk. Seize personnes se sont noyées.

Livre Gratuit pour Hommes Faibles

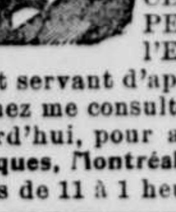

Mon petit livre, "TROIS CLASSES D'HOMMES," envoyé cacheté gratis, sur demande. Il parle de mes trente années de pratique et des succès que j'ai remportés dans le traitement des maladies suivantes : ECOULEMENTS, PERTES, IMPUISSANCE, VARICOCELE, et le manque de DEVELOPPEMENT par le seul véritable remède de la nature—l'ELECTRICITE. Ma Ceinture Electrique avec support servant d'appui est connue et en usage dans le monde entier. Venez me consulter, ça ne vous coûtera pas un sou ou écrivez aujourd'hui, pour avoir un livre. Dr P. SANDEN, 156 rue Saint-Jacques, Montréal, Qué. Heures de bureau de 9 à 6. Les dimanches de 11 à 1 heures. 302—

Les plus Grands Magasins de Chaussures du Canada ceux de

McPHERSON

Le magasin de la rue Ste Catherine Est, 1 porte à l'ouest de la rue Amherst.

2223-5 Ste Catherine Ouest
228 St Laurent
1507 Ste Catherine Est

Le magasin de la rue St Laurent, 2 portes au nord du Monument National.

LE MAGASIN DE LA RUE STE CATHERINE-OUEST, [le plus grand au Canada] au-dessous du Queen's Treatre.

CHAUSSURES A DES RÉDUCTIONS ÉTONNANTES

Le temps est arrivé et il nous faut maintenant écouler une grande quantité de lignes pour faire de la place aux marchandises du printemps qui arrivent de partout. Nous avons fait des réductions sur une grande variété de chaussures principalement sur les chaussures de première qualité. Mais nous réduisons tout de même les prix de toutes les autres lignes de chaussures. Vous pouvez donc vous attendre à avoir des chaussures à excessivement bon marché.

Chaussures lacées chocolat de sport, pour hommes, valan $2.50 pour $1.47
Chaussure lacée en veau français, bouts rasoir, pour messieurs, val $4 pour... $2.47
Chaussures en kid dongola, bouts coin, semelles très larges, pour messieurs, valant $2 50 pour.......... $1.50
Chaussures lacées en veau satin, cuir solide, bouts cadet, pour messieurs....... $1.25
Chaussures lacées et boutonnées en kid dongola, "turns" et très pointues, bouts parisiens pour dames, valant $4 pour. $2.48
Bottines boutonnées en kid Vici, bout pointu, pour dames, valant $2.50, pour $1.37
Chaussures Oxford en kid Vici, nouveau bout coin, pour dames, valant $2.00, prix spécial cette semaine $1.25

Pantoufles en kid Dongola, une lanière, faites à la main, bout boulevé, pour dames 97c
Chaussures Oxford et pantoufles, la plupart sont de petites grandeurs, pour dames.. 75c
Bottines boutonnées en kid français, faites à Rochester, pour demoiselles, valant $2.50, pour.......... $1.37
Pardessus Jersey imperméables à l'eau, pour demoiselles, valant $1.25, pour... 75c

N'OUBLIEZ PAS NOS VENTES DE CLOTURE A NOS DEUX MAGASINS DE LA PARTIE EST

LE TONIQUE INDIEN DE SLOAN

Possede le Meilleur Record de Guerisons

Le seul remède qui guérisse d'une manière permanente les deux grandes maladies connues sous le nom d'indigestion et constipation.

Il y a plus de personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces deux maladies qui font tant souffrir, qu'il y en a atteintes de toutes les autres réunies. Le Tonique Indien de Sloan guérit d'un manière certaine et permanente tous les cas. Peu importe depuis quand vous souffrez ou combien de fois on vous a dit que votre maladie était chronique, si vous persistez à faire usage de ce remède vous obtiendrez certainement une guérison.

Prix $1, 6 pour $5. Chez tous les Marchands ou s'adresser a

The Sloan Medicine Company, of Hamilton, Limited
(12)

NOUVELLES DE TORONTO

Des missionnaires pour le Klondike

Un grand tournoi militaire auquel prendront part des représentant de toute la milice canadienne

Toronto, 24—Les autorités de l'Eglise méthodiste de Toronto ont reçu du Révérend T. Crosby, de Victoria, président de la conférence colombienne britannique, une lettre où il presse les préparatifs faits pour envoyer des missionnaires au Klondyke. Il dit entre autres choses : "Chaque semaine voit partir pour le Yukon des aventuriers venus de différents ports de la côte, outre un grand nombre qui se rendent par terre jusqu'à Alberta. Tous les moyens de locomotion sont mis en usage pour transporter ici les voyageurs et leurs bagages. Les anciennes compagnies de navigation construisent rapidement de nouveaux navires et d'autres compagnies se forment pour l'équipement de vaisseaux. Des gens qui s'y connaissent estiment que pas moins de 250,000 personnes se rendront au Yukon, durant la prochaine saison. Sans un effort extraordinaire de l'Eglise, des milliers d'hommes ne pratiqueront plus leur religion et n'obéiront à aucune ordonnance, sans compter l'immoralité qui règnera parmi eux sous ses formes les plus multiples. L'immense quantité de minerai précieux qui abonde dans l'Alaska va y attirer une population pour plusieurs générations et augmenter les facilités de voyage et de transport, ainsi que l'amélioration des demeures, de manière que de nombreuses villes et camps miniers vont se fonder.

La diminution du tarif de transport faite par le Pacifique fait le sujet de nombreuses discussions dans les cercles commerciaux et principalement par les marchands de nouveautés, dont l'état des affaires va dépendre en grande partie du maintien du tarif actuel.

—Après de longues négociations, l'état-major des régiments de Toronto, en est venu à un arrangement avec le comité de l'exposition canadienne de chevaux, dans le but de faire un tournoi militaire aux "Armories" durant la première semaine de mai. Ce sera le plus grand tournoi militaire qu ait jamas eu lieu en Canada. Outre tous les bataillons de Toronto et les Dragons Canadiens, il doit y avoir des représentants de tous les régiments du Canada.

—Les affaires de la compagnie R. Simpson et Cie, ont été prises en mains par un syndicat composé de MM. H. H. Fudger, J. W. Flavelle et A. E. Ames. Les affaires recommenceront en mars et seront continuées sous le nom de R. Simpson et Cie.

LA OHIO COAL TRUST

Détroit, 24 — La Ohio Coal Trust vient de se faire incorporer sous le nom de Central Coal and Coke Company, d'après les lois de l'Ohio. Son bureau principal sera à Columbus. Son capital est de $200,000. Ceci toutefois n'est qu'un chiffre approximatif, vu qu'on n'en connait pas encore le chiffre exact.

On croit que les prix vont être augmentés et que l'on va permettre aux compagnies de chemins de fer qui transportent le charbon dans l'Ohio, d'augmenter leur taux aussitôt que sera réglée la grève proposée des mineurs de l'est de l'Ohio, qui est annoncée pour le 13 avril.

L'AVENIR DE TERRENEUVE

Ce qu'amenera l'achat des chemins de fer

Saint-Jean, Terreneuve, 24 — L'une des conséquences de l'achat projeté des chemins de fer de Terreneuve sera l'extension du réseau télégraphique le long des côtes occidentales du détroit de Belle Isle, jusqu'au Labrador. On croit que le gouvernement canadien accorderait un subside à cette entreprise.

Les libéraux sont divisés sur la question du chemin de fer ; huit sont contre et cinq pour le projet. On croit que M. Morris, qui commande cette dernière faction se joindra au parti conservateur.

L'EXPOSITION DE 1900

Des acteurs américains à Paris

New-York, 24 — Le projet de M. Alexander Lichtenstein et d'un autre riche new-yorkais, de construire un théâtre américain à Paris, pour l'exposition de 1900, semble sourire à tout le monde. M. Geo. A. Blumenthal, qui s'est rendu à Washington, a vu à ce sujet un grand nombre de membres du congrès, qui ont trouvé l'idée excellente. L'un d'eux, M. Low, de New-York, a été enthousiasmé et a dit que si ce projet se réalisait, ce serait une des choses les plus intéressantes de l'exposition. M. Quigg, aussi de New-York, en dit autant et serait heureux de voir réussir ce projet qui donnerait une idée aux Européens du théâtre américain.

Les officiers du département de l'Etat ont promis d'aider de toutes leurs forces à la réalisation du projet.

M. Thomas W. Cridel, troisième assistant secrétaire de l'Etat, qui est parti pour Paris comme commissaire spécial des Etats-Unis, à l'Exposition, a promis à M. Blumenthal de s'occuper du projet à Paris et d'y intéresser les Parisiens.

Durant l'hiver chaque
Organe demande plus
De sang que durant
N'importe quelle
Autre saison
Hood's Sarsaparilla
Donne la vitalité
Nécessaire pour résister
Aux vents froids
Et aux tempêtes.
Elle est inappréciable
Pour tous ceux qui
Sont faibles et débiles
Par suite du
Manque de sang.
(3)—js—n

DEMANDEZ A VOTRE PHARMACIEN
Le SIROP contre la
COQUELUCHE, LES RHUMES, BRONCHITES et TOUX Opiniâtres
Préparé par THOS. LAMOUREUX, 175 Amherst
25c la bouteille. 22,24,26

LA CATASTROPHE DU "MAINE"

Nombre de rumeurs ; mais pas de renseignements officiels

L'enquête est continuée

Washington, 24—La réception par la malle de Key West de plusieurs lettres d'officiers ayant servi à bord du "Maine", a causé, hier après-midi, un moment d'excitation, d'effervescence considérables. Toutes sortes de rumeurs concernant le contenu de ces lettres, circulaient parmi le peuple, et, amplifiées par quelques amateurs de nouvelles à sensation, ces rumeurs s'étaient changées en certitude que la guerre était déclarée à l'Espagne. Ce fut une course folle au département de la marine. Naturellement, tous les on-dit se basaient sur de simples hypothèses. La seule information que les lettres de Key West aient emportée est que des huit grosses chaudières à vapeur du "Maine", deux seulement étaient sous pression au moment de l'explosion.

Ceci démontre donc qu'aucune des chaudières n'a fait explosion.

Dans l'opinion des experts, il était impossible que l'explosion d'une chaudière placée à l'arrière du navire pouvait en détruire l'avant.

On avait lu avec beaucoup d'intérêt une dépêche reçue vers trois heures de l'amiral Sicard, au sujet du renflouage du "Maine". Les expressions du message "l'avant presque complètement détruit", confirme la théorie que la soute aux poudres de l'avant a fait explosion. Cependant, quelques autorités prétendent que la destruction de la moitié du navire, du centre à l'avant, ne veut pas dire que les soutes de l'avant ont fait explosion.

Evidemment, le président de la cour d'enquête craint les effets que peuvent avoir sur l'esprit public les rapports fantaisistes que l'on fait circuler au sujet de la destruction du "Maine", puisqu'hier après-midi, il télégraphiait au secrétaire Long comme suit :

"Toutes entrevues rapportées avec les plongeurs sont fausses. Toutes les précautions ont été prises. Officier toujours présent.

Ordre a été donné, hier après-midi, au commandant Wainwright, de se rendre à la Havane pour représenter le gouvernement, durant les travaux que l'on poursuit pour renflouer le "Maine".

Le gros vaisseau de guerre "Terror" est toujours sous vapeur, prêt à prendre la mer, au premier avis. Il est probable qu'il rejoindra l'escadre de l'Atlantique.

L'on ne paraît pas pressé d'encombrer de marins les vaisseaux de guerre.

La Havane, 24—La cour d'enquête instituée par les Etats-Unis pour rechercher les causes de l'explosion du "Maine", s'est réunie à dix heures, hier, et a entendu le Dr Hernberger, le paie-maître Roy et l'ingénieur en chef Howell, tous à bord du vaisseau de guerre, lors de la catastrophe.

Plusieurs autres témoins, dont il a été impossible de se procurer les noms, ont été entendus à la séance de l'après-midi.

La visite habituelle du navire a été faite par le capitaine Sampson, président de la Cour d'Enquête. M. Sampson dit qu'il ne peut rien dire quant à la durée de la session. Cela dépendra naturellement de la nature des témoignages et des découvertes qui pourront être faites. Le capitaine Sampson dit que tôt ou tard, les survivants du "Maine" seront interrogés.

Ce sont là toutes les informations qu'a bien voulu faire à la presse, le capitaine Sampson.

C'est une règle établie de ne rien divulguer de ce qui se passe en cour.

Le remorqueur de la compagnie qui a obtenu le contrat pour le renflouage du "Maine" est mouillé à 200 verges du "Maine". Il paraît assez puissant pour soulever une montagne et est pourvu de machines énormes et de toute description. Il n'a cependant pas tous les appareils voulus, la compagnie n'ayant pu se les procurer à cause du départ précipité du remorqueur.

Le capitaine McGee en charge du "Right Arm" — c'est le nom du remorqueur, — agira d'après les ordres du capitaine Sigsbee.

Une terrible tempête a eu lieu hier dans le port, ce qui a rendu le travail des plongeurs encore plus difficile.

Les journaux ou plutôt quelques journaux de la Havane dépeignent sous un jour défavorable le capitaine Sigsbee. Mais les éloges universels dont il est l'objet compensent les désagréments qu'il pourrait éprouver.

La situation qui peut changer d'une heure à l'autre par les découvertes que pourraient faire les plongeurs, est toujours la même.

Les plongeurs ont trouvé des caisses de poudre intactes. Cette poudre était destinée aux gros canons du "Maine." On croit que de nouvelles caisses de poudre seront trouvées, dans les soutes de babord, qui n'ont pas fait explosion, croit-on. S'il en était ainsi, il est évident que la catastrophe aurait été produite à l'extérieur du vaisseau.

Les fonctionnaires américains espèrent que le général Blanco et autres chefs espagnols de la Havane, n'ont eu aucune connaissance directe ou indirecte de la conception ou de l'exécution d'un complot pour faire sauter le "Maine", si toutefois un tel complot n'a jamais été préparé, mais ils croient que les officiers subalternes, qui connaissent plus parfaitement la nature des explosifs modernes que les anciens, sont au fond de cette catastrophe, si, encore une fois, l'explosion a été occasionnée par une main criminelle. On fait remarquer qu'il n'est pas impossible de placer une mine de coton-poudre près d'un navire étranger ; une telle mine est mise en communication avec le port au moyen d'un fil électrique. On remarque que le "Maine" occupait dans le port, le jour de l'explosion, précisément le même endroit qu'il occupait lors de son premier voyage à la Havane.

Toutes les histoires d'indiscipline à bord du "Maine" paraissent dénuées de fondement.

En réponse à une question posée à l'un des représentants du gouvernement américain, au sujet de l'attitude que prendraient les Etats-Unis dans le cas où il serait prouvé que l'explosion a été produite à l'extérieur du navire et par la vengeance, ce représentant a répondu comme suit :

"Monsieur, il serait impossible d'arrêter l'explosion d'indignation du peuple américain. Je veux dire que la guerre s'en suivrait. Je crois même qu'il ne serait pas nécessaire de tirer un coup de canon ; il suffirait que l'amiral Sicard ancre à l'entrée du port de la Havane, l'"Iowa", l'"Indiana", le "Massachusetts" et le "New-York", afin d'empêcher les provisions de pénétrer dans la ville ; en quinze jours de temps, la Havane se rendrait.

"Cuba n'est plus qu'un vaste champ de désolation, et ne doit sa subsistance qu'à ce que lui apportent les Etats-Unis."

Un membre de la commission d'enquête a déclaré que toute expression de sentiment doit être ajournée jusqu'à ce que l'on ait fait une découverte qui la justifiera. Les membres de la commission ne perdront certainement pas la tête.

On est convaincu que si le "Maine" a fait explosion grâce à une complot tramé à la Havane, c'est une mine que l'on avait placé sous sa coque et non une torpille qui en a été la cause, une torpille n'aurait pu produire un aussi épouvantable résultat.

UNE FAMILLE REMARQUABLE

La "Presse" est toujours heureuse de signaler les cas de longévité remarquables dans les familles canadiennes et de faire connaître les exemples frap-

M. JEAN GARANT, père, âgé de 88 ans.

pants de multiplication des familles, aussi croyons-nous intéressant de faire connaître la singularité remarquable que présente une famille des plus respectables de la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Bellechasse. Il s'agit d'une famille, dont le chef, M. Jean Ga-

M. JEAN GARANT, fils, âgé de 65 ans.

rant, rentier, est père de quatre-vingt-dix enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le cas vaut la peine d'être cité, parce que le même toit recouvre trois grands pères portant tous le même nom et âgés respectivement de 88 ans, 65 ans et 42 ans, la même maison est

M. JEAN GARANT, petit-fils, âgé de 42 ans.

habitée simultanément par cinq générations de Garant. Le chef de la famille, natif de Saint-Gervais, a amassé une petite fortune en cultivant la terre. Il est rentier depuis 30 ans. Le fils du petit-fils de M. Garant s'est marié à l'âge de 16 ans. Voilà une belle famille à laquelle devrait pouvoir s'appliquer la loi Mercier pour l'encouragement des grandes familles.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR.—Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Le prix 25 cents, en sera rendu si elles ne guérissent pas. 70—n—z

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St Laurent. 110-n

—Corset Nature. n

Economisez 40 p.c. de vos primes, en donnant vos risques à la Cie d'assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal. 299—n

DENTISTE BERNIER

60 rue St Denis. Porte voisine de l'église Anglicane. — Téléphone 6379. Procédés modernes. 1js—n

—Bicycles et machines à coudre réparés avec soin et promptitude, chez I N. SOLY, 178—j—n 1953 rue Notre-Dame

—Corset Nature. n

COUPON

PORTRAITS

Au crayon ou à la sepia pour $1.00 ou $1.25 et dix coupons de LA PRESSE.

N° 9

LA CAMPAGNE DANS ONTARIO

M. Hardy souffre d'une attaque de bronchite

LA SITUATION DANS RUSSELL

Un troisième candidat dans Stormont

Quand doit se faire la nomination dans une élection

Toronto, 23 — L'hon. A. E. Hardy ne parlera que dans son comté cette semaine. Pendant sa dernière tournée, il a souffert d'une attaque de bronchite qui l'affecte encore. Il passera la semaine à Toronto et dans Brant. L'hon. Wm Hardy est aussi très fatigué de la campagne et ses médecins lui avaient conseillé de ne pas assister à la nomination, lundi.

La rumeur s'était répandue, hier aux bâtisses du parlement, que 10 conservateurs avaient été élus par acclamation. Les employés civils étaient consternés, mais informations prises, ils virent avec plaisir que la rumeur était fausse.

LA SITUATION DANS RUSSELL

Toronto, 23 — Un journal du soir dit : Le colonel Clarke, greffier de l'assemblée législative, est très perplexe au sujet de la nouvelle qu'il a reçue d'Ottawa, annonçant que l'officier rapporteur du comté de Russell n'a pu se rendre à Duncanville, à cause de la tempête de neige et qu'en conséquence la nomination n'a pas eu lieu.

Le colonel Clarke ne trouve aucune mention de Duncanville sur les cartes géographiques et il a télégraphié à Ottawa pour savoir à quoi s'en tenir.

Quant à la nouvelle venue de la capitale et annonçant qu'une élection partielle sera nécessaire dans Russell, il l'a contredit formellement.

La section 36 de la sous-section 2 de l'acte électoral, décrète que, au cas où l'officier rapporteur, pour une cause imprévue, ne pourra procéder à la nomination qu'après l'heure fixée, la nomination n'en sera pas moins valide, pourvu que le résultat de l'élection n'en soit pas affecté.

La section 212 du même statut décrète que lorsque la nomination n'aura pu avoir lieu au jour fixé, elle pourra avoir lieu le lendemain à neuf heures, et continuer de jour en jour, si c'est nécessaire, jusqu'à ce qu'arrive une occasion favorable pour mettre les candidats en nomination. Cependant, il s'élève une autre question, c'est celle du jour de la votation, qui sera décidée par des hommes de loi.

On se demande si l'élection dans Russell pourra avoir lieu le 1er mars.

L'une ou l'autre partie peut aussi prétendre que le retard apporté dans la nomination lui cause du tort, et elle peut faire application pour faire invalider la nomination en vertu de la section 6.

UN TROISIEME CANDIDAT

Cornwall, 23 février.—M. John Bennett, le candidat libéral indépendant dans Stormont, a été mis en nomination hier. Certains libéraux font des instances auprès de M. Bennett pour qu'il se retire, mais ce dernier déclare qu'il est bien décidé de se rendre jusqu'au bout, et que ses chances sont aussi bonnes que celles des autres candidats.

COMTE DE DUNDAS

Morrisburg, Ont., 23 février.—Peu de monde a assisté à la nomination, hier, à Winchester Springs, à cause de la tempête de neige. M. Lawson, le candidat réformiste, adressera la parole ici jeudi soir. Il sera accompagné du Dr MacDonald, M. P., de Huron Est, de M. Geo. Bertram, M. P., de Toronto.

M. Whitney est chez lui actuellement et va porter la parole cette semaine dans plusieurs endroits de son comté et des comtés environnants.

M. Lawson fait une belle lutte, et les deux partis réclament la victoire, mais il est plus probable que M. Whitney l'emportera.

UN CANDIDAT SE RETIRE

Toronto, 23 février.—Le Rév. M. Stillwell, le ministre méthodiste qui a été mis en nomination hier, dans York Nord, s'est retiré de la lutte.

LA PATROUILLE

Notes diverses sur le service

Le service de la patrouille, adopté depuis bientôt cinq ans, a rendu de grands services à la police. On a longuement discuté à la dernière assemblée du comité de police l'efficacité du système de patrouille. Il a été démontré, statistiques en mains, que le département a réalisé de grandes économies, grâce au système de patrouille. Il y a dans toute la ville 110 boîtes d'alarme. Ces boîtes, en tous points semblables à de petits kiosques, sont hermétiquement fermées, et le constable seul peut y pénétrer au moyen d'une clef. Dans les boîtes, il y a une plaque sur laquelle cinq numéros sont inscrits, 1, 2, 3, 4, 5. Une clef mobile est fixée à l'appareil électrique et le constable peut la reporter indifféremment sur les cinq numéros mentionnés, selon le cas. Ainsi, si le constable veut se mettre en communication avec le poste central, il placera la clef sur le numéro 1, et il pressera un bouton électrique qui avertira l'opérateur. Le numéro 2 est dédié aux voleurs et aux pickpockets ; le numéro 3, indique qu'il y a quelque bataille ; le numéro 4 est consacré aux besoins généraux, et le numéro 5 indique qu'il y a un feu.

Non seulement le système de patrouille est un moyen efficace de protection pour les citoyens, mais encore, c'est un puissant facteur de discipline au sein de la police. Le constable qui est de faction doit, toutes les demies-heures, informer l'opérateur de sa présence. L'officier qui a la charge des voitures, est aussi obligé de se rapporter au poste central, indiquant par là qu'il est prêt à faire face à tous les événements.

Durant le jour, l'opérateur reçoit environ 800 rapports, tant des officiers. Les voitures de patrouille sont appelées à sortir environ vingt fois par jour pour transporter les prisonniers. Ce nombre est plus considérable le samedi, à cause des cas d'ivresse qui sont plus nombreux. Le mode adopté pour sonner l'alarme est en tous points semblable au système d'alarmes du feu. L'opérateur, auquel le rapport est transmis immédiatement, met le constable en communication avec le poste le plus voisin où la voiture de patrouille est stationnée. Les chevaux employés pour le service de patrouille sont si bien dressés, que lorsque le timbre vibre, les nobles bêtes viennent aussitôt et de leur propre mouvement se placer sous le harnais qui est fixé d'un simple tour de main. Bref, le système de patrouille est organisé d'une façon parfaite, et les citoyens ont raison d'être fiers de posséder ce système.

L'extension rapide que prend notre ville va bientôt nécessiter une augmentation de boîtes.

Les divers postes où sont les voitures sont les suivants : 1, angle des rues Craig et Gain ; 2, angle des rues Amherst et Rachel ; 3, angle des rues Ontario et avenue Hôtel de Ville ; 4, rue Saint-George ; 5, rue Young ; 6, rue du Grand Tronc.

Le rapport du mois dernier montre qu'il y a eu 20,187 rapports, 327 alarmes, dont 207 pour des arrestations ; 67 pour des feux, et 9 pour des cas de maladie. Le nombre total de sorties des voitures dans le cours du mois dernier a été de 334, réparties comme suit : No 1, 70 courses ; No 2, 10 ; No 3, 101 ; No 4, 76 ; No 5, 49 ; No 6, 28.

LES FORESTIERS CANADIENS

Assemblée annuelle

Peterboro, Ont., 24—La dix-neuvième assemblée annuelle des membres de la Haute Cour des Forestiers Canadiens, s'est ouverte ici, hier.

7,058 nouveaux membres ont été enrôlés pendant l'année, ce qui porte à 28,000 le nombre des sociétaires. Les recettes pendant l'année ont été de $219,939 et les réclamations payées se sont élevées à $152,352, ce qui porte le surplus en caisse à $592,766.

Les élections des officiers de la Haute Cour pour l'année courante ont eu lieu avec le résultat suivant :

Haut chef ranger, Robt. Elliott, Ingersoll ; haut vice-chef ranger, John R. Allan, Toronto ; haut secrétaire, Thos. White, Brantford ; haut trésorier, John Neeland, Wingham ; haut régistrateur, D. R. Kennedy, Montréal ; haut auditeur, Thos. W. Gibson, Toronto ; Rév. Dr McRobbie, Shelburne ; président du bureau de santé, Dr U. M. Stanley, Brantford ; Dr R. C. Young, Ridgetown ; premier membre de l'exécutif, H. Gummer, P.H.C.R., éditeur du "Guelph Herald".

La prochaine assemblée aura lieu à Brantford. Il y sera proposé que les dépenses des délégués actuellement payées par les cours locales soient désormais payées par la haute cour.

LA "CHAMPAGNE"

On n'en a pas entendu parler depuis dimanche

New-York, 24 — A minuit, l'on avait encore reçu aucune nouvelle de la "Champagne", qui était attendue ici dimanche matin.

CAREY PREND DU MIEUX

Kingston, Ont., 24 — Le forçat Carey, qui a été récemment frappé d'une balle, prend du mieux et il est à peu près certain qu'il reviendra à la santé.

LE KLONDYKE D'OR

Une affluence énorme de chercheurs d'or s'y rendent

Un sage conseil de quelqu'un qui a fait le voyage et connaît la nature des rudes travaux auxquels les mineurs sont obligés de se livrer.

Dans la fièvre qui poussent vers les champs d'or du Klondyke, il y a des milliers de gens qui ne sont aucunement en état de supporter les fatigues et les dures travaux inséparables de ce voyage. Les maladies, les souffrances, la mort sont presque les seules fortunes que recueilleront beaucoup de ceux qui entreprennent le voyage sans y être préparés. La lettre suivante de quelqu'un qui a entrepris le voyage et en a expérimenté les terribles épreuves, sera trouvée intéressante par ceux qui ont l'intention de s'en aller dans ce nord désolé, mais rempli d'or.

Skagway, 12 déc., 1897.

Chers messieurs, — Mon but en écrivant cette lettre est de donner un mot d'avis à ceux qui se proposent de se rendre aux champs d'or du Yukon. Pendant dix ans, j'ai été occupé à prospecter, à faire des évaluations de bois et de mine, et les durs travaux et les privations qui en découlaient, étaient suffisantes pour ruiner la constitution la plus forte. Au printemps de 1897, j'eus une attaque de pleurésie, résultat de l'exposition au froid. Je revins de cette maladie, mais il me resta des reliquats qui se manifestèrent sous la forme de maladie de coeur et d'affection des rognons. Je me mis en marche pour atteindre Vancouver, sans toute fois, avoir beaucoup d'espoir dans ma guérison. On me conseilla, cependant, d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams et je n'en achetai premièrement que deux boîtes. Avant de les prendre, j'avais des doutes sur leur efficacité, mais leur usage continue eut pour résultat de me "remettre encore sur pieds", pour me servir d'une expression consacrée. Je fus alors engagé pour aller au Yukon, et il n'y a que ceux qui ont fait le voyage de Dawson City qui peuvent se faire une idée même approximative des rigueurs inommables qui accompagnent ce voyage. Avant mon départ, je mis dans mes effets de voyage, deux douzaines de boîtes de Pilules Roses du Dr Williams, et je puis dire en toute franchise que de tous mes accessoires, aucun ne m'a rendu d'aussi grands services, et j'engage tous ceux qui entreprendront le voyage, de se pourvoir de ce remède, qui, en toute occasion, sera trouvé un tonique et un reconstituant du système. Je me rendis à cet endroit puis j'en revins par la passe Dalton, consistant en 350 milles à travers la vieille passe indienne, partant de Pyramid Harbor. En franchissant la passe, j'étais obligé de marcher quelquefois dans de la boue de plus d'un pied de profondeur, et de traverser des courants où j'avais de l'eau glacée jusqu'à la ceinture. Quand je partis pour le Yukon, je pesais seulement 149 livres, et maintenant je pèse 169 livres, grâce aux Pilules Roses du Dr Williams.

Je vais bientôt retourner à Dawson par le même chemin. Cette fois, cependant, le trajet va s'accomplir en raquettes, et vous pouvez bien penser que, cette fois encore, les Pilules Roses du Dr Williams vont faire partie de mes effets.

J'écris cette lettre pour vous faire connaître d'abord ce que votre remède a fait pour moi, et ensuite pour engager les autres à s'en pourvoir. Tout homme, qu'il soit malade ou en santé, s'il entreprend le voyage du Yukon, aura besoin de quelque chose pour le réconforter et le maintenir en bonne santé, dans ce pays. Je dois ajouter que je demeure à Copper Cliff, Ont., où réside actuellement ma femme.

Votre bien dévoué,

JOHN PICHE.

Q du 24 et b du 3 mars.

AU NOUVEAU BRUNSWICK

Le service des trains interrompu par la tempête

Saint-Jean, N. B., 24 — Tandis que Saint-Jean s'en est tiré avec un peu de pluie et de neige, la tempête a rompu toutes les communications par chemins de fer, avec les provinces hautes, pour quelques jours. Les voies du Pacifique et de l'Intercolonial sont toutes deux en fort mauvais état. Le train-express de Montréal, qui devait arriver à midi, n'est entré en gare que dans la nuit. Quant au train de l'Intercolonial, il était près d'une journée en retard. Les trains des Etats-Unis étaient aussi quelque peu en retard. Entre Benton et Canterbury, il y a une couche de neige de 12 pieds d'épaisseur, et d'environ 15 milles de long. La voie riveraine, entre Saint-Jean et Saint-Stéphane, est bloquée de trains, qui ne peuvent plus avancer. On n'a reçu aucune malle de Montréal, depuis lundi matin. Hier, il faisait un fort vent, accompagné de pluie.

Tous les vapeurs qui sont maintenant dans le port de Saint-Jean, ont dû retarder leur départ, pour attendre l'arrivée des marchandises. Il y a de fortes cargaisons, mais pas de grains.

Les germes de la consomption sont partout.

Il n'existe qu'une seule manière de les combattre.

S'il y a dans la famille une faiblesse héréditaire des poumons, ce combat devra être constant et vigoureux.

Vous devez détruire la maladie, sinon elle vous détruira.

Au premier signe de faiblesse de santé, prenez l'Emulsion d'Huile de Foie de Morue aux Hypophosphites de Scott.

Elle donne au corps le pouvoir de résister aux atteintes de la consomption.

50c et $1.00, chez tous les pharmaciens.
SCOTT & BOWNE, Chimistes, Toronto. 647

LE ..Carême

Notre **annonce** d'hier a été **comprise**—Malgré le mauvais tems — Notre **Magasin** s'est **rempli**—la **clientèle** est repartie **satisfaite...** — Nous leur avons prouvé que la **réduction** est **sans précédent**..... — Venez sans délai —Vous le direz ensuite à vos amis—car **vos piastres** en **valent deux** ici—le **stock** complet est **réduit.**

Danis & Frère,
Marchandises Sèches
175 St Laurent.
95—1

BROSSES En Argent

NOS articles de toilette en argent solide, dessins chrysanthèmes sont très beaux. l'enchassure des fleurs étant riche et profonde ; vû que nous en vendons de grandes quantités, nous pouvons vous les vendre à des prix remarquablement bas.....

BROSSES A CHEVEUX, GRANDEUR MOYENNE.....$3.90
GRANDES BROSSES A CHEVEUX. [$5.90

Envoyés par la poste sur réception du prix.

Henry Birks & Fils
PLACE PHILIPPE

AVIS IMPORTANT
Seul Moyen pratique
A LA PORTEE DE TOUS
Pour prendre facilement, sans dégoût, les Huiles de
RICIN, DE FOIE DE MORUE
par les
CAPSULES TAETZ
Elastiques Russes, Brevetées
22 MEDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT

Pas d'odeur, pas de saveur, elles sont digérées par les estomacs les plus délicats (même par les plus jeunes enfants) sans aucun renvoi. Elles ne renferment que des Huiles pures, et agissent de suite. 4, 6 ou 8 capsules (selon grosseur) pour produire effet purgatif. Faire un essai, c'est les adopter pour toujours.

SEULS AGENTS :
ROYER & ROUGIER Frères - MONTREAL
et toutes bonnes pharmacies

Nous vendons meilleur marché qu'ailleurs, mais au comptant seulement !

VENTE DU VENDREDI
A
La Maison Hamilton

UN AUTRE EVENEMENT DANS LES MODES

Nous avons acheté tout le stock de modes de la faillite de C. ST LOUIS, à raison de 10c dans la piastre. Nous voulons tout clairer ces lots demain. Nous avons réduit tellement les prix que jamais pareilles réductions n'ont jamais été offertes au public.

Une table remplie de Chapeaux en feutre, pour dames. Les prix de St Louis étaient de 25c à 50c. Notre prix pour demain 5c

Une table remplie de Sailors en feutre, Chapeaux de promenade et Chapeaux de toilette. Prix de St Louis de 50c à $1.50. Notre prix demain. 15c

Une table remplie de Chapeaux en feutre et en poil de chameaux, bien garnis. Prix de St Louis de $1.50 à $2.25. Notre prix..... 49c

Une table d'Ornements en jais, aigrettes, etc. Prix de St Louis, de 10 à 25c. Notre prix 2c

Fleurs en chenille, prix de St Louis 25c. Notre prix demain..... 5c

3000 Plumeaux. Prix de St Louis, de 15c à 35c. Notre prix de demain..... 5c

Tout le stock complet de Gaze et Nets à voiles de St Louis, valant 25c à 50c. Notre prix demain 5c, 10c

Nous aurons un comptoir chargé de toutes les garnitures de chapeaux de St Louis, comprenant : dentelles jais, garnitures unies et goffrées, ornements de robes et de chapeaux, dont les prix étaient de 25c à 75c. Notre prix demain..... 10c

Des centaines de pièces de rubans à garnitures, de 4 à 6 pouces de largeur, marquées par St Louis de 35c à $1.50. Nos prix demain..... 5, 19 et 25c

RECOMPENSE A CEUX QUI VIENDRONT DE BONNE HEURE

Entre 9 et 10 hrs a.m.—Nous donnerons GRATIS des milliers de livres d'échantillons de Dentelles, Frillings, Indiennes, Cotons, Mousselines, Epingles, Epingles à cheveux, Boutons, etc. Aussi, des échantillons de Cachemires et d'Etoffes à robes de couleurs, par longueurs de ¼ à 1¼ verge, représentant des valeurs de 25c à $1.00 la verge, et cela *GRATIS.*

De 10 à 11 hrs a.m.—Nou vendrons 50 boilers en oval No 9, valant 50c pour 29c. Qu'un seul pour chaque pratique.

LA VENTE LA PLUS CONSIDERABLE DANS LES VERRERIES QUI AIT JAMAIS EU LIEU DANS MONTREAL

Nous avons acheté tout le STOCK DE VERRERIES DE C. ST LOUIS, et nous voulons clairer les différents lots dans la journée de demain. Plusieurs lignes seront marquées A MOITIE PRIX, ET D'AUTRES AU QUART des prix marqués par St Louis.

GRANDS VERRES A L'EAU, valant 5c, pour..... 1½c
Pots à lait et pour le sirop, valant 35c, pour..... 19c
Porte-gâteaux en verre, valant 18c, pour..... 10c
Assiettes à fruits, valant 5c, pour..... 2½c
Beurriers, valant 15c, pour..... 8c
Verres à vin, valant 75c, pour, la douzaine..... 48c
Pots à lait, valant 15c, pour..... 6½c

SPECIAL

1000 grandes cuillers à pot en gros ferblanc double frappé, valant 10c, pour..... 2½c
200 bassins à mains, en granit gris, valant 20c. Vendredi.... 9½c

Visitez ce département de bonne heure demain afin d'éviter la foule.

PRELART CARRE 39c
Grandeur d'une table de salle à dîner, 5-4 par 6-4, avec jolis bords, prix régulier 55c.

CLAQUES DE DAMES 30c
1ère qualité, valant 40c la paire ailleurs, il ne nous en reste plus que 110 paires pour demain.

COLLETS DE DAMES 3c
Grandeurs assorties, un peu salis, mais peuvent très bien être rafraîchis par un lavage. Notre prix régulier était de 25c.

GANTS EN SOIE
Provenant de la faillite de St Louis et achetés au tiers de leur valeur.
Gants en soie pour dames, marqués jusqu'à 45c. Vendredi 15c.
Gants en soie pour dames, marqués jusqu'à 55c. Vendredi 19c.
Gants en soie pour dames, marqués jusqu'à 75c. Vendredi 25c.

MOUCHOIRS DE DAMES ... 2c
200 douzaines de mouchoirs ourlés, bords de couleurs, valant 5c.

DENTELLES
Provenant de la faillite St Louis, pour être vendues à moitié prix.
Ce sont toutes des dentelles Guipure ou Torchon, dans les couleurs de blanc, crème ou beurre.
Prix de St Louis : 8c, 10c, 20c, 25c la v.
Notre prix Vend. : 3c, 5c, 10c, 12½c "

POUDRE DE TOILETTE 1c
Poudre de riz française superfine, valant 5c.

CADRES DE PORTRAITS ... 6½c
Grandeur cabinet, en imitation de cuir, forme médaillon, valant 25c.

HUILE A MOULINS 2½c
Mise dans des bouteilles de 3 oz. valant 10c.
Jarretières avec ceinture pour dames, 20c. Vendredi 10c.

CORPS POUR MESSIEURS .. 17½c
Corps par côtes, devant double avec caleçons pour appareiller, valant 30c.

BAS POUR DAMES 17½c
faits en belle laine, valant 29c la paire.

DOUBLURES 5c
Bonne batiste large pour jupes.

ETOFFES A ROBES
Provenant de la faillite de St Louis, remarquées à moitié du prix de St Louis.
Drap Covert, pour costumes, prix de St Louis 35c. Vendredi 14c.
Tweeds à costumes, 40 pcs de largeur, prix de St Louis 40c. Vendredi 18c.
Serges françaises et cachemires, prix de St Louis 45c. Vendredi 25c.
Draps et tweeds à costumes, 56 pcs de largeur, prix de St Louis de 75c à $1.00. Vendredi 35c.

SERGE CROISEE NOIRE .. 15c
Belle serge noire, 40 pouces de largeur, valant 25c.
Alpaga noir fleuri 30c. Vendredi 22½c.

SOIES AVEC POIS ... 15c
Couleurs noires ou bleu-marin, avec pois blancs.
Soies brochées de fantaisie pour matinées, 50c. Vendredi 27c.
Soie Bayadère de fantaisie, $1.00. Vendredi 59c.

MOUSSELINE SUISSE .. 6c
Provenant du stock de banqueroute de St Louis.
57 pièces en tout de jolies mousselines suisses avec pois, dont les prix étaient de 10c à 12½c.

PATRONS DE JUPONS .. 25c
Par longueurs de 2½ verges de longueur, en bonne flanelle union barrée, avec bord de fantaisie.

CREPONS DE COTON .. 4½c
Convenant surtout pour lingerie d'enfants, se lavent bien et ne demandent aucun empesage.

147 Manteaux achetés à la Vente du Stock de faillite de C. St Louis, à peu près au quart du prix de leur valeur réelle. Ils sont en Beaver, Cheviot ou en tweed, et la plus grande partie à la mode de cette année.

	Prix de St Louis	Notre prix
Gilets en Beaver pour dames, de	$4.50 à $6.75	$1.50
Gilets en Beaver pour dames, de	$5.50 à $7.00	$1.69
Gilets en Tweed pour dames, de	$5.00 à $9.75	$2.69
Gilets en Beaver pour dames, de	$7.00 à $18.00	$3.79
Grands Manteaux (Ulsters) pour enfants, valant de	$6.00 à $10.00, pour	$2.79
15 Costumes en Serge ou en Tweed pour dames, marqués par St Louis, de	$6.50 à $10.00, pour clairer demain à	$2.79

CORSETS DE DAMES ... 25c
Un bargain pour les dames grasses—nous avons un lot de corsets, dans les grandeurs de 26 et 27, tous parfaits et ne se détaillant jamais moins que 75c.

PANTALONS POUR GARCONS . 25c
faits en serge grise, bien doublés, manufacturés pour vendre à 45c la paire, grandeurs de 22 à 26.
Un lot d'habillements de garçons, 3 morceaux, dont les prix étaient de $3.75 à $4.25, pour clairer à $2.89.

MOUSSELINE A RIDEAUX .. 4c
barrée, couleur crème, 38 pcs de largeur.
Abat-jour pour fenêtre, 36 x 72 pouces, au complet, 60c, pour 24c.
Jolis rideaux en dentelle Nottingham, bonnes grandeurs et bordés, blancs ou crème, valant $1.00, vendredi 67c.

TAPIS D'ESCALIER 8c
20 pouces de largeur, avec jolis bords en couleurs.
Tapis Union, 36 pouces de largeur, 22c, pour 16c.
Tapis en laine, 36 pouces de largeur, 38c, pour 25c.
Bon tapis tapestry, 55c, pour 39c.
Jolis tapis de Bruxelles 90c, pour 73c.
Des centaines de coupons de tapis variant de 2 à 15 verges de longueur, pour être vendus à n'importe quel prix.

TABLES DE CENTRE 29c
Faites en bon bois franc solide, fini antique, grandeur du dessus, 13 x 13 pcs, avec une tablette au centre.
Valeurs spéciales dans les sets de chambre, faits en bois franc solide, miroirs biseautés, 3 morceaux :
Sets valant $15.00. Vendredi..$10.50
Sets valant $16.00. Vendredi..$11.50
Sets valant $20.00. Vendredi..$13.50
Sets valant $25.00. Vendredi..$17.50

Tous les chars urbains passant à nos portes, s'arrêtent au coin de la rue.
Les personnes demeurant en dehors de la ville peuvent profiter des bargains offerts sur cette liste en s'adressant à notre département des ordres par la malle.

LA MAISON HAMILTON Rue Ste Catherine, Peel et Carré Dominion

LES DIX BRASSERIES

De l'Ile de Montréal

SOUS LE RAPPORT MEDICAL, LA PROHIBITION EST-ELLE LE PLUS GRAND OBSTACLE A LA TEMPERANCE ?

Couterait-elle aux cultivateurs de l'Amérique plus de $1,000,000,000 en récolte et en gages par année ?

ETENDUE DU COMMERCE DE LA BRASSERIE

PERSPECTIVES

L'intérêt dans les affaires de brasserie a toujours été florissant dans la cité de Montréal et se rattache à son histoire depuis des siècles depuis les premiers colons. Depuis lors cet intérêt s'est toujours soutenu.

Le climat, les facilités de navigation et les chemins de fer ont donné à cette province beaucoup d'avantages et l'augmentation de la population qui est décidée va avancer considérablement les affaires de brasserie.

Un clergyman de Boston a dit: "Le taux de la mortalité est moins élevé et l'état général de la santé est meilleur dans les deux pays où il se consomme le plus de bière : l'Allemagne et la Belgique, que dans n'importe quelle autre partie de l'Europe et ceci n'est plus une question à discuter." "Il meurt plus de gens d'avoir trop mangé qu'il en meurt d'avoir trop bu," a dit feu le Dr Humphries Storer. Une autre considération, ce sont les nombreuses industries qui sont soutenues par la brasserie. Il n'y a pas une seule industrie au monde qui en alimente autant et la brasserie, dans le vrai sens du mot, est une industrie nationale. Lorsque le commerce du brasseur se ralentit, les chemins de fer, le gouvernement, le cultivateur, le mineur, tous en sont affectés et en souffrent. "Je comprends que le plus grand obstacle à la tempérance est la prohibition," a soutenu le principal Clarke, avec une remarquable habileté et ses solides arguments en ont convaincu un grand nombre.

WILLIAM DOW & CO

C'est à cette entreprise autant qu'à toute autre que la bière de Montréal doit cette haute réputation dont elle jouit ; William Dow eut la réputation, et nous croyons qu'elle était bien méritée, d'avoir imprimé le premier mouvement vers le progrès, à la métropole commerciale du Canada, comme fabricant d'une bière presque insurpassable. La première chose qu'il considérait était la qualité et, pendant un grand nombre d'année, et depuis sa mort, la bière de Dow a fait plus que soutenir sa réputation.

Un sénateur a dit : "C'est, sans le moindre doute, la plus considérable des brasseries du Canada, sous le rapport des ventes. Actuellement, elle est à se faire incorporer, mais aucun changement ne sera fait dans la direction. Elle a atteint cette position par une prudente prévision de l'avenir, sans donner une seule pensée aux chances de succès et aussi par ses excellents produits. Depuis 1809, ses ventes approchaient à peine alors 150 barils et son nom était à peine connu en dehors de Laprairie, elle a été d'un grand avantage et a fait beaucoup de bien à la santé publique en fabriquant une bière d'une étonnante pureté. Elle a fait construire une bâtisse où tout marche comme une machine soigneusement huilée, sur des roulettes en un mot, tant chaque département est étudié avec soin. Depuis près d'un siècle que cette maison existe, elle a fourni au Canada les hommes d'affaires les plus habiles. En conservant avec orgueil le nom de William Dow and Co., elle a conservé, aux yeux de tous, le nom d'un homme droit, sincère et honnête, qui est un exemple aux jeunes gens d'aujourd'hui. Lorsque les directeurs actuels prirent en mains le contrôle de la maison, en 1884, bien que l'habileté en affaires de leurs prédécesseurs fut remarquable, ils ne ressentirent pas la plus petite crainte pour l'avenir de la maison. La position actuelle des affaires a prouvé incontestablement qu'il y a dans cette maison des hommes absolument versés dans tous les secrets de cette industrie".

L'exécutif dit : "Si les annales du crime à Montréal sont moins chargées, comme le démontre le rapport de M. Lucien Forget, greffier de la cour du recorder, pour l'année 1897, cela doit être attribué en grande partie à la bière. Sans doute, il y a des gens qui boivent de la bière à l'excès. Il y en a qui, lorsqu'ils ont bu un verre, en veulent boire dix. Ceux-ci apartiennent à une classe de même qu'il y a la classe des criminels. On trouve dans le genre humain des personnes dont le système nerveux est affecté à tous les degrés.

"Nous avons étudié quelque peu dans l'Etat du Maine et aussi à cause de l'agitation qui se fait au Canada, les effets de la prohibition. Là où elle est devenue loi, l'intempérance a augmenté ainsi que les infractions à la loi. Le fait de se soustraire à la loi amène toujours chez les gens le mépris de la loi, ce qui est un danger. La victoire éclatante de Tammany à l'élection du maire du grand New-York et celle d'autres officiers importants doivent être attribuées à des citoyens respectables qui se sont trouvés offensés, parce qu'on voulait empiéter sur leurs droits sans aucune raison. On avait ainsi excité chez eux l'opposition et la résistance à la loi, cet immense danger pour la liberté et le bon gouvernement. Ces individus, qui ne croient pas qu'une atteinte à leur liberté personnelle soit un crime, se parjureraient souvent plutôt que de rendre témoignage.

"Dans l'Etat du Maine, il y a toujours une foule d'être vils et dégradés qui ont la réputation la moins enviable et que l'on appelle dénonciateurs de profession (informers) et dont le métier est de mentir, de se mêler des affaires des autres, de sorte que parmi les habitants de cet Etat, a été semé et propagé un esprit de discorde qui cause du scandale. La prohibition a eu pour résultat que la loi est sans sévérité, que les juges et les magistrats ne prennent pas la peine de s'enquérir des condamnations déjà subies et, ne désirant pas infliger l'emprisonnement pour la troisième offense, font passer la troisième ou la dixième offense comme si c'était la première. Il ne peut y avoir aucun doute que la prohibition réunit bien des vol. à un certain point de vue qui est dangereux et qui n'a pas pour but le bien public, les shérifs, hommes de police et députés et même les politiciens étant récompensés avec de l'argent ou autres moyens de corruption.

"Nous sommes en faveur de la dissémination des écrits français et anglais, afin que non seulement ceux qui résident dans les cités, mais aussi ceux de la campagne et des districts ruraux puissent comprendre l'importance qu'il y a pour tous de se rendre aux polls pour voter sur la question. Il ne peut y avoir aucun doute que dans la province de Québec, la majorité contre la prohibition sera écrasante".

Cette maison a occupé deux emplacements différents depuis qu'elle a été fondée en 1809. Le premier était à Laprairie et le second qui est encore le même aujourd'hui et qui est occupé depuis 1813. William Dow qui est mort en décembre 1868, Gilbert Scott, en 1891, Angus C. Hooper, en 1884, John Harris, en 1892 et Robert Whyte, en 1867, furent des hommes de réputation et de haute position. Ils ne furent pas seulement [illegible] mais aussi des hommes remarquables dans la profession. Leur résidence à Montréal profita beaucoup à la ville. Leur réputation était due au fait qu'ils disaient la vérité, n'étaient jamais inactifs et faisaient peu de promesses.

Cette maison fut d'abord connue sous le nom de William Dunn ; plus tard sous celui de Dunn et Dow ; et, enfin, sous celui de William Dow and Co. Les membres de cette maison sont J. P. Scott, A. W. Hooper et G. R. Hooper. Le premier a été admis à faire partie de la société en 1877, et les deux autres en 1884. L'un est le fils de Gilbert Scott et les autres de Angus C. Hooper.

Le site est un des plus avantageux pour ce genre d'affaires à Montréal. La bâtisse est située au centre de la ville, au carré Chaboillez, et couvre un espace de quatre ou cinq acres.

Cette maison fabrique les bières India Pale ; the Pale ; la XXX et la XX ; les porters ; the Crown Stout, le Double Stout et le Single Stout. La compagnie a des bureaux et des agences par toute la province, de sorte que ses bières et porters sont bien répandus, bien que les principales ventes se fassent dans l'île de Montréal.

DAWES & CO

Cet établissement, depuis sa fondation, a toujours été dirigé d'après les principes de la plus grande équité. Le nom de Dawes a toujours contribué au succès et à l'avancement. Quel en est le résultat ? C'est que cette entreprise figure au premier rang par l'importance de son commerce dans la province de Québec. Ses directeurs se recrutent, sans contredit, parmi les plus riches brasseurs du Canada ; la brasserie, le nouvel édifice qui a été construit en 1887, est un ornement du genre et maintient la dignité du fondateur de cet établissement et de ses successeurs.

Un vieux capitaliste influent de cette province s'est exprimé comme suit : " Dawes et Cie, engagés dans la fabrication de la bière, ont voulu obtenir une bière et un porter qui ne pourraient être surpassés nulle part, si c'est possible, si l'habileté, les meilleurs procédés ou la meilleure qualité de l'orge, du malt et du houblon peuvent l'obtenir. Certainement, pas une brasserie au Canada ne figure à un rang plus élevé sous ces rapports. Elle obtient les prix les plus élevés, jouit de l'opinion favorable dans le commerce et ne concourt pas dans une faible mesure à maintenir cette branche de l'industrie dans la position commerciale qu'elle occupe à Montréal."

En fait de bière, la maison Dawes et Cie, fabrique la No 1 Heavy Ale, la India Pale Ale et la Stock Ale; en fait de porter, le Best Stout et le Stock Porter. Elle en vend en grandes quantités dans l'île de Montréal et dans les provinces de Québec et d'Ontario. Elle a des bureaux au No 521 rue Saint-Jacques, Montréal ; 20 rue Buckingham, Halifax ; 583 rue Wellington, Ottawa. En outre, la compagnie a un grand nombre d'agences dans toutes les provinces. Il y a une importante agence à Québec, établie depuis plusieurs années et dirigée par John O'Donnell.

La brasserie peut fournir 75,000 barils par année. Elle est située à Lachine, à un endroit des plus pittoresques sur le Saint-Laurent. Elle a été construite en 1887. Charles Stoll en a été l'architecte. Elle est construite sur un plan qui en a fait un édifice remarquable. Le réservoir a une capacité de 250 barils ; c'est la plus grande de la province de Québec. La machine à glace de la Vergne, a été posée en 1895. La bâtisse destinée à emmagasiner le malt a une capacité de 75,000 boisseaux. Bien que l'eau, fournie par le pouvoir de Lachine, soit remarquablement pure, la maison possède le filtre le plus moderne et le plus parfait de l'Amérique.

Elle a occupé deux emplacements depuis sa fondation, en 1827 : le premier était sur la rue Saint-Joseph, en face du site actuel qu'elle occupe depuis 1887. Le premier nom qu'elle a porté fut T. Dawes ; le second, T. Dawes and Sons, qui fut pris en 1848 et celui de Dawes et Cie, en 1871.

T. Dawes, le fondateur et son fils, James Dawes, sont morts, le premier, en 1863, le second en 1879. Le premier était né à Amblesíde, Angleterre, en 1785 et vint au Canada en 1811, où il dirigea une brasserie à Saint-Pierre et plus tard établit la brasserie Dawes. Un citoyen a dit : "T. A. Dawes et James Dawes ont mis en oeuvre toutes les ressources de leur esprit et par leur expérience, ils figurèrent parmi les plus capables du métier."

La première année, ou il y a 71 ans, les ventes ne s'élevèrent probablement pas plus qu'à 200 barils; en 1863, lorsque Thomas Dawes et James Dawes devinrent seuls propriétaires, à 5,000 barils ; en 1879, lorsque James mourut, à 15,000 barils. Cette entreprise occupe aujourd'hui par ses ventes, le second rang dans l'île de Montréal.

Les membres de cette maison sont : Thomas Dawes et ses deux neveux, James P. Dawes et Andrew Dawes.

Un avocat de renom a dit : "Thomas, James et Andrew Dawes sont propriétaires de quatre belles propriétés dans l'île de Montréal, comprenant 500 acres, où l'on peut trouver ce qu'il y a de mieux en fait d'animaux de bonne race. Bien que ces messieurs croient que les breuvages faits avec du malt soient excellents pour la santé, ils recommandent aussi les exercices sportiques au grand air."

Les écuries de James P. Dawes contiennent plusieurs purs-sang parmi lesquels on peut mentionner comme sauteurs connus qui ont gagné des courses aux Etats-Unis et au Canada : Charlemagne et Rose. Le premier a gagné le grand steeplechase national à Sheep's Head Bay. On pourrait aussi nommer Belle of Orange et Redfellow, qui ont acquis de la célébrité comme coureurs dans le turf américain. James Dawes est aussi propriétaire actuellement de Red Pat, un fameux sauteur, de Red Monk, de Sleepy Belle et d'un grand nombre d'autres. Il a gagné plus de coupes de la reine que qui que ce soit dans la province de Québec. Il est directeur de la banque des Marchands du Canada, de la compagnie du Gaz de Montréal et de la compagnie d'assurance Alliance ; il est le vice-président de l'hôtel Windsor. Andrew Dawes est un nemrod et un disciple d'Isaac Walton. Il est actuellement en Europe. Il est parti depuis le mois de novembre dernier et sera de retour en juin. Les trois propriétaires de cette maison connaissent si bien tout ce qui concerne ce genre d'industrie que si l'un d'eux s'absente, l'autre peut le remplacer ; en conséquence, un des trois est généralement en Europe pendant une partie de l'année. Il n'y a aucun doute que ce rare esprit des affaires qu'ils possèdent a été développé par ces voyages en Europe."

W.O.Ryde, qui est à l'emploi de la compagnie depuis 1886, est le brasseur. Il travailla d'abord avec Sydney Evershed, de Burton-on-Trent, afin d'acquérir l'expérience nécessaire pour diriger avec son frère, la brasserie de son père. Trois ans plus tard, il acceptait sa présente position. En 1893, il maria Mlle Edith S. Dawes, fille de James P. Dawes.

Norman J. Dawes a la direction du bureau de Montréal. Il fut d'abord attaché à la maison Dawes ; il s'en alla ensuite à Newark, N. J. chez Geo. W. Weidenmayer. Il suivit ensuite un cours à l'académie des brasseurs des Etats-Unis, à New-York et fut ensuite à l'emploi de la John Kress Brewing Co. A son retour, il travailla à la brasserie de Lachine pendant un an et ensuite au bureau de Montréal, en 1894.

Voici ce qu'un des membres de l'exécutif dit: "La bière, étant un puissant restaurateur de la santé et contenant très peu d'alcool, peut défier la concurrence. Parmi les nations civilisées, celles qui font la plus grande consommation d'alcool sont de beaucoup plus avancées que celles qui n'en consomment que peu ou point. L'alcool est si profondément enracinée dans la nature qu'elle ne peut en être délogée par aucun sentiment.

"Nous ne pourrions pas voter pour un membre du parlement qui ne comprendrait pas bien le côté moral de la question, de même que le côté médicinal. Ce fut une cause de profonde surprise pour nous que la question d'une augmentation de droit par chaque baril ait été soulevée aux Etats-Unis. Dans notre opinion, au législateur qui proposerait une augmentation de taxe sur le malt, il devrait immédiatement être ordonné de se taire et devrait être battu à plate couture lorsqu'il se présenterait devant le peuple.

"Quant à Montréal, nous savons qu'il est reconnu en général qu'il y a moins d'arrestations pour ivresse que dans les autres cités canadiennes et, sans aucun doute, il y a plus de bière de bue par chaque citoyen, et les restaurants sont ouverts plus tard que dans d'autres villes des autres provinces.

"Par la raison que nous possédons des fermes et nous nous occupons d'agriculture, nous pouvons dire que la prohibition coûterait aux cultivateurs de l'Amérique $1,000,000,000 en récoltes et en salaires par année. Nous soutenons de toutes nos forces M. Grant dans la belle lutte qu'il fait et qui est si concluante à force de bons arguments, que le plus grand obstacle à la tempérance est la prohibition. Le public devrait se rappeler qu'au moins 40 pour cent des dépenses du gouvernement sont tirées de l'intérêt sur le vin, les spiritueux et la bière".

H. A. EKERS

L'élection du propriétaire de cet établissement comme échevin, le 1er février de cette année, a fortement attiré l'attention de tous les brasseurs de cette ville et de la province. Nous savons qu'il est en effet, à part un autre, le seul brasseur dans l'histoire de Montréal qui ait été appelé à remplir cette charge honorifique.

L'un des principaux citoyens de cette ville, qui a occupé les emplois les plus élevés a dit: "H. A. Ekers a fait preuve dès ses débuts d'un rare jugement. Son nom n'a été mêlé qu'à des entreprises honorables ; de plus, il n'a jamais suivi la routine mais a toujours battu des sentiers nouveaux. Il est le premier brasseur qui ait introduit la machine à glace au Canada en 1888 et nous savons qu'il a ajouté à son établissement une Standard une Linde, cette dernière en 1897. Il a aussi été le premier au Canada à se servir d'un filtre pour la bière. Sa distillerie est l'une des plus modernes de la province de Québec. On ne peut douter que ce ne soit cet amour du progrès joint à l'honnêteté et aux capacités naturelles de ce monsieur qui ont poussé une grande majorité des 5,000 électeurs du quartier Saint-Laurent à lui confier la position qu'il occupe maintenant. C'est un homme bien renseigné et qui devrait se distinguer dans sa nouvelle charge. J'aimerais voir un plus grand nombre de nos hommes d'affaires se mêler de politique. Je serais enchanté de voir H. A. Ekers devenir député."

Voici ce que dit un autre citoyen :

"Rappelons-nous que la dernière année a vu une plus grande augmentation dans cet établissement qu'en aucune deux autres années réunies."

H. A. Ekers a fait quelques remarques fort intéressantes :

"L'augmentation phénoménale dans la vente de la bière est, dans mon opinion, le plus puissant argument que cette boisson populaire est très hygiénique. Chaque fois que les brasseurs du Canada se sont réunis, ils ont toujours présenté une réunion d'hommes aussi distingués que l'on puisse voir. Sous le rapport de la tempérance, ces réunions ont été aussi remarquables et édifiantes et peuvent être citées comme exemple. Ceux qui y ont assisté ont toujours eu du plaisir à constater comment était observée la tempérance. Ce fut toujours l'objet de ces assemblées d'encourager la tempérance et de considérer la bière comme un breuvage de tempérance.

" Quelques - uns des hommes les plus importants des différents pays ont exploité des brasseries et le moral de ceux qui ont acquis une grande réputation ne peut en aucune façon être affecté par le fait qu'ils sont des fabricants de bière.

" La profession médicale d'Angleterre et d'Amérique a adressé 6,000 lettres à qui de droit, auxquelles elle a reçu 5,000 réponses, qui prouvent que la moyenne de la vie de l'homme qui s'abstient totalement de boisson est de 51 ans, tandis que celle de celui qui en fait un usage modéré est de 61 ans."

Shakespeare a dit : "Parce que vous êtes vertueux, n'aurons-nous pas de la bière et des gâteaux ?"

Cet homme remarquable ne recommande pas ainsi la prohibition, mais une manière de vivre modérée.

Les bureaux de M. Ekers sont sis au No 409 rue Saint-Laurent. L'établissement a été endommagé par le feu en 1892, et une nouvelle brasserie a été immédiatement construite et tout l'établissement remis sur un nouveau modèle. On fabrique là, le lager, l'ale et le porter. Le lager est le Milwaukee et l'ale, l'India Pale. Le propriétaire s'attache surtout au commerce local.

Thomas A. Ekers, père de H. A. Ekers, était un homme juste et ambitieux. Il mourut en 1890. H. A. Ekers reçut son éducation au Montreal Collegiate School. A l'âge de 14 ans, il entra à la brasserie, et il s'occupa bientôt non seulement des divers travaux, mais aussi du département des finances. En 1884, il devint le seul propriétaire de l'établissement.

E. R. Gunning est son homme de confiance. Il entra dans cette maison en 1879. Voici ce que dit à son sujet l'un des principaux banquiers de cette ville : "Pendant le voyage de H. A. Ekers en Europe, en 1894, E. R. Gunning a pris en mains les affaires de la maison et elles n'auraient pu être confiées à une personne plus capable. Il est l'un des hommes les plus connus que nous ayons ici."

UNION BREWERY

420 rue Cadieux
SUCCESSION DE
JOHN ATKIN
AUTREFOIS
WILLIAMS BREWERY
ETABLIE EN 1808

Elle est, par l'âge, la deuxième entreprise du genre, la plus ancienne à Montréal. Elle a été établie en 1808. Elle a attiré l'attention de tous les brasseurs des provinces de Québec et d'Ontario, lorsqu'elle a dernièrement changé de nom.

Un personnage haut placé a dit :

" Je sais qu'on a augmenté dernièrement, d'une manière considérable, les machines, qui ont maintenant tous les accessoires voulus et que la bière que l'on fait aujourd'hui est d'une qualité de beaucoup supérieure à toute autre dans l'histoire de la brasserie.

Les bureaux de cette compagnie sont situés au No 420 de la rue Cadieux, (juste au nord de la rue Ontario) et occupent toute la moitié d'un bloc dont la façade est sur la rue Cadieux et qui s'étend en arrière jusqu'à la rue Saint-Dominique. M. E. L. Clarke, de cette ville, a fait les plans de cette belle brasserie, qui a été terminée en 1890. L'endroit est très central et la bâtisse étant sur un terrain élevé, le drainage devient facile, aussi est-il parfait. La capacité, nous dit-on, est de 30,000 barils. On a reculé devant aucune dépense pour en faire une brasserie modèle pourvue de toutes les machines et de leurs accessoires perfectionnés connus de l'homme, nécessaires pour la fabrication d'une bière supérieure.

Le département de l'embouteillage, à la brasserie, vaut réellement la peine d'être visité, et c'est un plaisir de le faire. Un simple coup d'oeil suffit pour voir le système perfectionné suivi dans cette brasserie. "La propreté est une vertu" et cet axiôme est si bien mis en pratique qu'on pourrait l'afficher comme devise sur tous les murs de tous les départements de la brasserie. Il n'y a aucune odeur désagréable, mais une douce senteur dans toute la bâtisse que ne remarquent pas autant ailleurs ceux qui visitent les brasseries, où, trop souvent on manque de soins. Ce département a été établi dès le commencement et aujourd'hui plus de la moitié de tout ce qui est fabriqué dans la brasserie, y est embouteillé. La bière et le porter sont mis avec attention dans les bouteilles qui portent déjà l'étiquette appropriée et qui sont prêtes alors à être livrées aux nombreux clients et maisons telles que clubs, restaurants, hôtels, buvettes. Un examen des bouteilles a démontré qu'il ne s'y formait pas de dépôt et qu'elles étaient remarquablement claires. Ces bières, nous dit-on, sont beaucoup estimées des connaisseurs et ne contenant aucune acidité ou autres matières dommageables, doivent être très bonnes pour la santé et on retient un client une fois qu'on l'a. La bière de la Union Brewery est sans le moindre doute parfaitement pure et ne contient rien que ce qui est produit par la fermentation du malt. Elle est faite avec la meilleure qualité de houblon et avec cela seulement. La bière est transparente, a un arôme agréable qui ajoute encore à son goût délicieux.

On y fabrique les bières Imperial et Pale les et le XXX Porter. Les principales ventes en sont faites dans l'île de Montréal, bien qu'on en fasse un commerce considérable dans la province et aussi dans l'est d'Ontario.

Miles Williams, sr., Miles Williams, jr., et John Atkin sont des noms qui resteront longtemps dans l'histoire de la brasserie, au Canada. John Atkin naquit près de Burton-on-Trent, Angleterre, et acquit son expérience et sa science du métier avec Bass et Cie. Il vint au Canada à la demande de Miles Williams, jr., et peu de temps après il devint intéressé lui-même dans l'entreprise. Il est mort le 6 février 1896. John Atkin était un homme extraordinairement actif, doué du génie des affaires. Il était très prompt à mettre ses idées à exécution.

Le bureau de direction a dit : "La bière semble être le seul luxe en fait de breuvage, que la classe ouvrière, qui a de faibles revenus, puisse se payer. Si les lois de la prohibition étaient établies dans la province de Québec, il en résulterait les choses les plus fâcheuses. Des milliers de personnes, directement et indirectement, se trouveraient du coup sans travail, sans position. Le gouvernement et les villes en souffriraient. On devrait se rappeler que l'argent employé pour payer les dépenses de la cité vient en grande partie des taxes imposées sur les hôtels et les restaurants."

THE CANADIAN BREWING CO

La première année qu'elle a été établie, les ventes de cette entreprise durable et déterminée ont atteint le chiffre phénoménal de 6,000 barils et elles ont augmenté à tous les douze mois depuis.

Un magnat de chemin de fer qui connait bien Charles Strangman, ayant fait sa connaissance sur un des fameux bateaux de ligne, dit: "Lorsque je visitai cette installation, j'ai été immédiatement impressionné du fait que tout était pratique. On pouvait prédire un grand avenir pour cette installation. " Je vous dis, monsieur, que les membres de cette maison ne pourraient pas manufacturer et ne vendraient pas de la bière de qualité inférieure et ne seraient pas en relations avec une brasserie qui agirait de la sorte."

Un autre résident dit : "Cette entreprise jouit non seulement d'une opinion favorable dans le commerce, mais aussi parmi les brasseurs eux-mêmes. Son crédit est inattaquable et il est stable." Charles Strangman est maintenant en Europe. C'est un homme très modeste, mais je dois lui rendre justice. Non seulement il possède de splendides talents, mais il a beaucoup contribué au succès de cette entreprise.

Percy Scott est d'un caractère très affable et un excellent homme d'affaires. Il remplit bien le rôle qui lui est confié et il attire la confiance. Comme brasseur, il est sans supérieur au Canada. Ernest A. Scott est un homme excessivement habile et d'une grande énergie ; il est d'un caractère très affable et sociable. Il est une acquisition pour l'établissement et son habileté comme financier est évidente, car, pour ce qui regarde les affaires du bureau, les comptes, les registres et les crédits, il est inappréciable."

Ce commerce a été établi en 1890. Il a toujours été au même endroit et a toujours conservé le même titre. Les membres qui composent l'exécutif sont : Charles Strangman, Percy Scott et Ernest A. Scott.

Charles Strangman est né en Irlande, en 1856. Son bisaïeul, William Strangman, a établi, vers le milieu du siècle dernier, la brasserie maintenant connue sous le nom de Davis, Strangman et Cie, à Waterford, Irlande. Il a fait son apprentissage comme brasseur dans l'établissement de son père et, en 1880, il est venu à Montréal, et est entré en société avec Thomas Cushing, de la Montreal Brewing Co; en 1890, la société fut dissoute et le commerce actuel fut organisé.

Percy Scott a été apprenti pendant trois ans dans l'établissement de Taylor, Sons et Dowson, brasseurs, dans le district de Norfolk, Angleterre. Il vint au Canada en 1882 et s'est toujours occupé d'affaires de brasserie depuis, dans ce pays. Il forma une société avec Chas. Strangman. Ils fondèrent conjointement la maison d'affaires actuelle.

Ernest A. Scott est venu en ce pays en 1888 et continua son métier de malteur qu'il avait appris en Angleterre. Il entra au service de la Canadian Brewing Co, en 1894 et en janvier, cette année, il forma partie de la société.

M. J. B. Raby, le voyageur de commerce local de la maison depuis 1891, s'est fait un grand nombre d'amis. L'augmentation constante des affaires de cette maison est en grande mesure due aux efforts de M. Raby.

La brasserie est située dans une très belle localité, à l'angle des rue Delorimier et Burnett. On a fini l'installation en 1890. Charles Strangman et Percy Scott ont agi eux-mêmes conjointement comme leurs propres architectes et pour faire l'installation. L'installation est aussi forte et aussi durable et le plan aussi commode qu'on pourrait le désirer. L'eau pure provenant d'un puits artésien de 700 pieds de profondeur, coule constamment dans l'établissement. C'est ici que Percy Scott a manufacturé de la bière Pale Ale, India Pale Ale, de la bière pour le diner, du porter, du porter d'exportation et du lager, qui se vendent pour la plupart sur l'île de Montréal, un tiers de cette production étant mise en bouteilles.

Voici qu'un membre de l'exécutif dit : "Maleschott a fait la remarque suivante : "L'alcool est la banque d'épargne des tissus. Celui qui mange peu et boit de l'alcool avec modération, en retire autant de profit quant à ce qui regarde le sang et les tissus que celui qui mange plus et ne boit pas d'alcool." " La législation ne peut pas supprimer le trafic des liqueurs. L'Etat du Maine, ses pauvres et sa pauvreté, ses dissentions occasionnées par ses lois va bientôt être obligé de se soumettre et de demander l'établissement de brasseries sur son territoire."

MONTREAL BREWING, Co. Limited

Etablie en 1840
Incorporée en 1897

THOMAS CUSHING, Président

La question serait-elle posée à Montréal aujourd'hui, de savoir, grâce à l'habileté de qui cette entreprise en est arrivée à l'importante position qu'elle occupe, la réponse uniforme serait : "Thomas Cushing, aidé d'un bon exécutif."

Francis Barton est venu à Montréal avec une grande réputation et a été une acquisition d'un grand prix pour les brasseurs du Canada. Il n'a pas seulement de la pratique, mais aussi de l'étude. Il est soucieux de ses obligations et son attitude digne et ferme le démontrent surabondamment. Comme connaissances techniques, il n'a sûrement pas son supérieur en Amérique. Daniel Angevine a beaucoup d'expérience. C'est un financier moderne, avec beaucoup de jugement et de discernement. Sa valeur dans le département de la finance a été hautement appréciée. Thos. F. Mace est un des plus connus et des plus populaires dans son département. Il n'a eu que des succès et s'est fait une grande réputation dans la province de Québec. Je ne pourrais nommer un homme qui soit capable de le remplacer. Il est aidé très bien par M. E. Painchaud et Alexandre Favreau qui sont dans cette brasserie depuis plusieurs années et qui comptent parmi les plus populaires vendeurs de bière qui soient à Montréal.

La salle d'embouteillage est sous la direction entendue de M. A. B. Rattray. C'est l'une des plus grandes et des mieux équipées qui soient à Montréal ; sa capacité est de 100 douzaines à l'heure.

La brasserie est située aux Nos 1334 et 1336 rue Notre-Dame et 10-20 Jacques-Cartier. Cet emplacement a été occupé par une brasserie pendant 58 ans. Sa capacité est de 30,000 barriques. Elle a tout ce qu'il lui faut pour la fabrication d'une bière de première classe. Les voûtes sont en maçonnerie solide, à arches, et ont une épaisseur de six pieds. Nous avons lieu de croire qu'il n'y a pas de voûtes de ce genre au Canada, car ces voûtes ont quarante pieds de large et une profondeur de soixante pieds. Elles sont fréquemment visitées. Cette compagnie fabrique le Pale Indien, l'Export et le Stout Porter, qui sont vendus dans l'île de Montréal et dans toute la province de Québec, des efforts spéciaux étant faits pour augmenter la consommation locale. Ces produits ont toujours eu une réputation exceptionnelle quant à la qualité. Ils ont gagné le premier prix et des médailles d'argent pour les ales et les porters à l'exposition centenaire de Philadelphie, en 1876, aussi à l'exposition du Dominion, à Montréal, en 1880 et à l'exposition provinciale de Montréal, en 1881. En 1884, ils ont encore remporté la plus haute récompense et un diplôme à l'exposition provinciale de Montréal.

Ce qu'a dit un monsieur :

"Rien n'a été dit au sujet du puits artésien percé en 1895 et ayant 502 pieds de profondeur; ce fut certainement une bonne fortune. Je suis informé que c'est le seul puits artésien dont l'eau soit employée dans une brasserie au Canada. La qualité de la bière de cette compagnie doit lui être attribuée dans une certaine mesure. Le professeur Donald, dit que les éléments constitutifs de cette eau sont presque complètement identiques à ceux qu'une haute autorité, le professeur Heron, de Londres, Angl., pose comme devant être les éléments constitutifs d'une eau de première classe pour la brasserie."

Cette société a été incorporée en 1897 avec un capital autorisé de $150,000.

Thomas Cushing est le président, Francis Barton, vice-président; Daniel Angevine,, secrétaire ; Thomas F. Mace, agent pour les ventes : T. Hubert Cushing, caissier. Ces messieurs constituent le bureau de direction.

Thomas Cushing dit à ce sujet : "Que plus de gens boivent de la bière et non pas que les gens boivent plus de bière ; voilà ce que nous aimerions voir.

Ceux qui s'abstiennent totalement et les ivrognes forment deux minorités insignifiantes comparées avec la grande masse de ceux qui, grâce à une expérience transmise de génération en génération, font un usage raisonnable des stimulants alcooliques sous une forme ou sous une autre, pensant que c'est là ce qu'il y a de plus sage à faire. Cette bière est ce qu'il y a de mieux pour rencontrer la demande universelle et cela est bien prouvé par sa consommation constamment croissante et vraiment étonnante."

Ce que dit un citoyen :

"Thomas Cushing a été nommé juge de paix en 1874 et il a été membre du Board of Trade de Montréal pendant presque trente années; il est gouverneur à vie de l'hôpital Général de Montréal. M. Cushing est un citoyen hautement estimé par toutes les classes, anglaises et françaises, de la société."

JOHN H. R. MOLSON & BROS

Cette maison est une des mieux connues du genre en Amérique. Son ancienneté et le fait d'avoir toujours été dirigée par la même famille commandent le respect. Etablie en 1786, pas une entreprise de ce genre n'est plus ancienne. Son crédit, nous pouvons le dire, n'a jamais souffert la moindre atteinte. Il est basé sur la réputation et le capital. Un plus jeune élément est maintenant à faire ses preuves. Cette maison est soutenue par une grande fortune et il est à espérer que son titre d'ancienneté et d'honneur sera toujours soutenu. Ses directeurs sont : John Thomas Molson, Adam Skaife, Fred. W. Molson, Herbert Molson.

G. REINHARDT & SONS

Lecteur, savez-vous que cette maison est la première qui a fabriqué le lager au Canada ? Elle a été établie en 1852. Charles S. Reinhardt, le seul propriétaire, est secondé d'une manière habile par Emile Liebery, dans le bureau et par son fils, Arthur E. Reinhardt. W. J. Hopkins est le vendeur populaire. M. Reinhardt est un homme déterminé et ambitieux qui a surmonté de grandes difficultés. La bière qu'il fabrique a une haute réputation pour sa qualité.

STAR BREWING CO

C'est une des plus anciennes brasseries établies à Montréal. Le site a été choisi il y a quelques années ; la bâtisse fut détruite par le feu et une nouvelle fut élevée sur ses ruines, le comte Debellefeuille en devint le seul propriétaire. Ce monsieur était bien connu en Belgique comme capitaliste, ayant eu de grands succès finaciers en Europe. Il a dépensé, dit-on, des milliers de piastres pour construire cette brasserie moderne. Il est secondé dans son oeuvre par son fils et aussi par un expert à M. Brasseur, qui a acquis son expérience en Ecosse et dans la Nouvelle-Ecosse. Cette maison fabrique le lager, la bière et le porter.

LA DE LA COURT BREWING CO

"Cette brasserie", a dit un vieux citoyen, "est une autre entreprise qui a eu du succès". Elle est située dans un endroit favorable et je ne vois pas de raison pourquoi De La Court n'arriverait pas à d'excellents résultats. Il a loué la brasserie en mai 1896. Là, D. C. Kemp, est habile brasseur, fabrique une belle bière aussi claire que la lumière et un excellent porter brun. Le propriétaire fait principalement le commerce local et vend sa bière dans l'île de Montréal. Il faut aussi mentionner comme faisant partie de cette maison, P. N. De La Court, fils du propriétaire, et H. C. Howell, un comptable d'une rare capacité.

J. R. TALBOT.

Couvent des Saints Anges.

West Manchester, N. H.

Roy & Boire Drug Co—Une de nos internes souffrant de vives douleurs aux poumons, passait des nuits entières à tousser. Elle prit du **Menthol Cough Syrup**, aujourd'hui elle est dans son état normal et peut vaquer à ses occupations ordinaires. SŒUR RHÉAUME, Supérieure.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille. 275—n—w

Rognons Faibles

Seront renforcis par le **CELERY KING**

Des milliers rendent temoignages à son efficacité. Vendu par les pharmaciens. Gros paquet, 25c. WOODWARD MEDECINE CIE., TORONTO, CANADA.

USE LADY CHARLOTTE GELATINE

CASTORIA

Pour Enfants et Bébés.

"Le **Castoria** convient si bien aux enfants que je le recommande comme supérieur à tous autres remèdes connus de moi."
H. A. ARCHER, M. D.,
111, So. Oxford St., Brooklyn, N. Y.

"L'usage du **Castoria** est si universel et ses mérites sont si bien connus qu'il parait superflu de le recommander. Il n'y a guère de familles intelligentes qui ne fassent provision de Castoria."
CARLOS MARTYN, D. D.,
New York City.
Ancien pasteur de la Bloomingdale Reformed Church.

Notre **Castoria** guérit tout : la colique,
Les aigreurs d'estomac, rots, vers ou sciatique;
Il donne le sommeil, permet de digérer
Sans qu'il faille jamais de drogues se bourrer.

"Pendant plusieurs années j'ai recommandé votre **Castoria** et je continuerai toujours de le faire, car il a invariablement produit des résultats satisfaisants."
EDWIN F. PARDEE, M. D.,
"The Winthrop," 125e rue et 7e avenue,
New York City.

THE CENTAUR COMPANY, 77, MURRAY STREET, NEW YORK.

190—youw—j—n

EAU DE Mélisse des Carmes BOYER

ST JEAN DE LA CROIX

SAINTE THERESE

Seul Successeur des Carmes

PARIS — 14, Rue de l'Abbaye, — PARIS

Souveraine contre le Choléra, les Dyssenteries, les Maux d'Estomac; — d'un prompt secours contre l'Apoplexie, Évanouissements, Malaises, etc.

SE MEFIER DES CONTREFAÇONS ET Exiger la Signature de G. Boyer

DEPOT GENERAL POUR LE CANADA : ROYER ROUGIER FRÈRES, Montréal.

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES

Portraits...

...au Crayon

Nous voulons bien faire comprendre à tous nos abonnés que ce que nous leur offrons est véritablement une prime avantageuse et que nous ne promettons que ce que nous voulons tenir. Des milliers de personnes ont profité de cette offre avantageuse, des centaines écrivent tous les jours —Ne restez pas en arrière—Les bonnes choses durent peu—Voici notre offre : Envoyez-nous 10 coupons de *La Presse*, une bonne photographie et $1.00 ($1.40 si vous demeurez en dehors de Montréal), et vous recevrez un magnifique portrait au crayon, buste ¾ grandeur naturelle, fait par les artistes les plus en renommé—La photographie vous sera remise intacte avec le portrait Si vous préférez que votre portrait soit fait à la Sépia, (encre d'un brun pâle) le prix sera de $1.65, si vous le désirez à la peinture en couleurs naturelles (aquarelle) le prix sera de $2.40. Nous avons des cadres de tous les prix, que nous vendons au prix coûtant. ECRIVEZ AUJOURD'HUI. Adressez

"PORTRAITS"

LA PRESSE, MONTREAL.

N'oubliez pas que cette offre ne durera pas toujours. Hatez-vous.

LA FIN DU PROCES

La condamnation d'Emile Zola

LA FIN DE LA PLAIDOIRIE DE LABORI

Les jurés délibèrent une demi-heure à peine

SCENES EN COUR ET DANS LA RUE APRES LE VERDICT

Zola échappe à grand peine à la foule en furie

L'opinion des journaux anglais sur le procès et la condamnation

Paris, 24 — L'excitation au palais de justice, hier, était encore plus vive que d'habitude; on savait, en effet que le jury rendrait son verdict le jour même. Aussi, des discussions aussi violentes que nombreuses s'engagèrent-elles dans les couloirs et jusque dans l'intérieur même de la salle d'audience sur l'issu du procès. C'est le 7 février courant que MM. Emile Zola et Pelleux furent traduits en cour d'assises.

A la reprise de l'audience, hier, M. Labori continua son plaidoyer. Parlant du bordereau, il maintient que c'est le major Esterhazy qui l'a écrit; plusieurs documents secrets présentés à la cour martiale établissent parfaitement cette prétention.

Quant au refus de M. Méline de discuter l'interpelation faite à la Chambre des députés par M. Jaurès, député socialiste, il prouve d'une manière évidente que le gouvernement avait quelque chose à cacher. (Protestations).

Le général Mercier, dit Maître Labori, a justifié la sentence portée par la cour martiale au mépris de toute légalité", puis, continuant, il s'écrie :

"Je crois que le pays se rendra un compte exacte de la gravité de la situation actuelle, et que le peuple tout entier protestera violemment au nom de l'éternelle justice. C'est ce qu'a fait M. Zola. J'ai essayé de faire voir tous les mensonges qui se rattachent à cette cause, à faire la lumière sur les points obscurs; l'on ne doit pas attacher plus d'importance au témoignage du général Pellieux qu'aux autres".

Parlant du document que le général Pellieux avait produit en cour, et dans lequel il était dit d'avertir le ministre de la guerre de ne pas avouer qu'il (l'auteur) avait eu des relations avec "ce juif". M. Labori dit qu'en réalité, le vote disait "avec cette clique juive"; si les autorités n'ont pas voulu produire tous les documents, c'est qu'elles craignaient plutôt le ridicule qui en aurait résulté qu'une déclaration de guerre.

La péroraison de maître Labori a si profondément impressionné l'auditoire qu'une foule de personnes n'ont pu s'empêcher de pleurer. Il a été surtout pathétique, quand il a montré aux jurés la malheureuse femme de Dreyfus pleurant l'absence de celui dont elle connait la parfaite innocence, les protestations toutes récentes du prisonnier, l'abnégation de sa famille.

M. Labori justifie les recherches faites par le colonel Picquart dans les appartements du major Esterhazy et rappelle que celui-ci n'a pas voulu donner de témoignage en cour.

La correspondance du général Gonze prouve que le colonel Picquart agissait d'après les instructions de ses chefs.

Le gouvernement a tourné autour de cette cause dans la crainte des difficultés qui pouvaient en résulter. C'est alors que comme Ponce Pilate, il s'en est lavé les mains. On trouva que le colonel Picquart devenait embarrassant, et c'est alors qu'on résolut de l'envoyer à Tunis. On l'eût expédié jusqu'aux confins de Tripoli si le général Leclair n'était intervenu.

Toute une sensation a été causée en cour quand M. Labori déclara que la nomination de Dreyfus sur le rôle de l'état major général avait été très mal reçue par les anti-sémites.

Le défenseur de Zola dit ensuite que Dreyfus n'a pu divulguer aucun des secrets se rapportant au frein hydraulique pour l'artillerie, puisque c'est depuis 1889 que ce secret a été divulgué.

L'avocat général veut intervenir, il reproche à M. Labori de sortir du sujet; mais celui-ci continue : "Les officiers d'infanterie, y compris le major Esterhazy, pouvaient être mis au courant du fonctionnement de cette invention. Cependant, sans preuve aucune, l'on arrête un innocent qui, bien que juif, ne demandait pas autre chose que de servir la France, et qui aurait été le dernier à trahir un secret.

M. Labori fait voir la conduite mystérieuse du major Esterhazy qui, d'après tous les hommes éminents et compétents, a écrit le bordereau. Il demande qui le major Esterhazy pourrait bien avoir pour soutiens ; quand à l'histoire inventée au sujet des correspondances de l'empereur Guillaume avec Dreyfus, elle est simplement ridicule.

"Il a été impossible, continue-t-il, d'obtenir justice à la cour martiale devant laquelle a comparu le major Esterhazy; c'est alors qu'un homme se leva: M. Zola, avait besoin de tout son courage pour en agir ainsi. (Murmures). Il est actuellement devant vous, cet homme, messieurs les jurés. L'attitude de M. Zola est contre le ministre de la guerre qui a osé prendre sur lui la responsabilité de faire condamner Dreyfus, alors que les autorités s'efforçaient de cacher la vérité.

"Ne vous laissez pas influencer par l'idée que l'honneur de l'armée est en cause, sous prétexte que quelques-uns de ses officiers ont ignoré la loi. Ne vous inquiétez pas des rumeurs de guerre qui n'existent pas; ne craignez rien, puisque le patriotisme est toujours vivace au coeur de la nation. C'est par le courage des honnêtes gens que l'on remporte des victoires. Donnez un exemple de fermeté, car vous devez être convaincu qu'en cet homme (M. Zola) se trouve l'honneur de la France.

(Protestations générales en cour).

"Votre verdict signifiera trois choses : "Vive l'armée!" "Vive la République!" "Vive la France!" et c'est ce que je vous demande de proclamer par votre verdict".

L'audience est alors suspendue pour quelques instants, au milieu des applaudissements, des huées énergiques et des cris de "Vive l'armée !" et "Vive la République !"

La foule immense est alors sortie en désordre du palais de justice ; la police avait été renforcée de quelques détachements en prévision d'une bagarre.

A la reprise de l'audience, M. Clémenceau prit la parole en faveur de M. Perrieux, gérant de l'"Aurore." Il appuya les remarques de maître Laborie et termina en demandant au jury d'acquitter M. Zola, afin de prévenir les dangers des guerres religieuses en France.

L'avocat général fit une brève réplique, puis le jury se retira. Il était alors 6.30 heures. A sept heures, c'est-à-dire après trente minutes de délibérations, il rapportait un verdict de culpabilité sur tous les chefs d'accusations.

Les questions suivantes furent posées au jury :

Premièrement.—M. Perrieux est-il coupable d'avoir diffamé le premier conseil de guerre de Paris en publiant, dans l'"Aurore," un article signé par M. Emile Zola, contenant les accusations qui suivent.

(On cite les passages incriminés de l'article).

Deuxièmement.—M. Zola est-il coupable d'avoir fourni à M. Perrieux et autres éditeurs de journaux, la matière de cette diffamation?

Le jury répondit dans l'affirmative aux deux questions, ajoutant qu'il ne trouvait aucune circonstance atténuante.

M. Zola fut alors condamné à un emprisonnement d'un an et à 3,000 francs d'amende, le maximum de la peine.

En entendant le verdict, M. Zola s'est écrié : "Ce sont des cannibales."

M. Perrieux a été condamné à quatre mois d'emprisonnement et 3,000 francs d'amende.

Des bravos enthousiastes éclatèrent dans l'audience quand on entendit la condamnation de M. Zola, et une vive excitation s'en suivit. M. Labori et M. Perrieux embrassèrent M. Zola.

Une angoisse indescriptible régnait dans la salle au cours des délibérations du jury.

La police avait chassé des abords du palais de justice la foule immense qui y stationnait, le commissaire de la police avait déclaré qu'il ne pouvait garantir la sûreté de M. Zola qu'à la condition que les rues adjacentes ne fussent sous le contrôle des autorités. Des mesures de précautions exceptionnelles avaient été prises pour le moment où la foule sortirait de la cour.

De partout éclatèrent des applaudissements frénétiques quand les officiers qui avaient figuré au procès comme témoins firent leur apparition. Ils furent pour ainsi dire portés en triomphe pendant que de tous les côtés retentissaient des cris de "mort aux juifs !"

Plusieurs bagarres sérieuses éclatèrent.

La populace semblait plutôt prise de délire, et criait à tue-tête : "Vive l'armée ! A bas les juifs !"

M. Zola sortit du palais de justice à 7.30 heures. Son apparition fut le signal d'une manifestation des plus hostiles et des plus violentes : "A bas Zola ! Mort à Zola !" criait-on éperdument.

Une foule d'hommes déterminés s'élancèrent vers sa voiture, mais une forte escouade de police faisait bonne garde et empêcha ainsi l'auteur de la "Débâcle" d'être écharpé. La résidence de M. Zola a été gardée toute la soirée par de nombreux agents de la sûreté.

M. Zola n'arriva chez lui que vers minuit. Le calme avait alors succédé à la tempête d'injures et de dénonciations dont il avait été l'objet.

Des trente personnes arrêtées au cours de la bagarre qui suivit la sortie de M. Zola, toutes furent peu après libérées, à l'exception d'un individu qui avait crié : "Vive Zola !" "A bas la France !"

Le sénateur Joseph Fabre annonce qu'il a l'intention d'interpeler le ministre de la guerre sur "un abus de pouvoir sur son subordonné, le chef d'état-major."

Londres, 24 — Les journaux du matin, basant leur appréciation sur les dépêches qu'ils recoivent de leurs correspondants de Paris, rendent à l'unanimité un tribut d'éloges pompeux à M. Zola, et loue hautement le courage et l'esprit public qu'il a manifestés durant sa lutte contre toutes les influences.

Dans ses commentaires sur la sentence portée contre M. Zola, le "Daily News," qui caractérise le jugement de "sauvage et brutal" dit que ce n'est pas seulement la condamnation de M. Zola, mais que c'est aussi celle de la république, ajoutant : "Le jury a obéi aux dictées des chefs de l'armée, qui font fi de la loi ; la France est dès maintenant au pouvoir d'un gouvernement militaire.

Le "Times" dit : "La sentence est le résultat inévitable de toute cette affaire, qui doit causer une bien profonde défiance parmi les Français capables de sérieuse réflexion."

Le "Times" croit que M. Zola va en appeler de ce jugement ; le "Daily News" prétend le contraire.

M. Zola a trois jours de liberté pour décider s'il va en appeler à la cour de cassation, appel qui ne peut être fait que sur des points d'irrégularités relevés au cours du procès. Si ces irrégularités étaient prouvées, cela suffirait pour annuler le procès.

Si un appel est pris, il est probable que la cour de cassation n'en sera pas saisi avant que le nouveau ministère qui, espère-t-on, remplacera celui de M. Méline, ne soit au pouvoir, après les élections générales.

JEUNE FILLE BRULEE A MORT

Cannari, Alberta, 24 — Un feu a détruit hier soir le Pullman hôtel, les magasins Holmes et Caret, et la résidence et le magasin de M. Alexander, bijoutier.

Clara Christenson, âgée de 10 ans, fille du propriétaire de l'hôtel Pullman, a été brûlée à mort. L'origine du feu est inconnue. Les pertes sont estimées à $15,000, et il y a très peu d'assurances.

—Les douleurs rhumatismales, d'après des milliers de témoignages, cèdent à la Salsepareille de Hood. L'avez-vous essayée ? (10)

—Corset Nature. n

EN VOYAGE

En voyage comme à la maison ayez donc toujours une bouteille de "Baume Rhumal" sous la main. 94-2 q h

—Corset Nature. n

—Lisez "Le Jardin Littéraire Illustré", cinq cents le numéro ; un an, $1 ; six mois, 60 cents, 17 rue Saint-Jacques, Montréal. 93—5

—Toutes les femmes qui ont pris du "Vin Alimentaire" du Dr Fred. J. Demers, affirment qu'il n'y a rien d'aussi bon et efficace pour guérir de la faiblesse, pauvreté du sang, pertes blanches, dyspepsie, migraine ; ses effets sont merveilleux. $1.00 le flacon. Dépôt 1157 St Laurent. 56—n—jvs

LA GRANDE GREVE

Aucune perspective de prompte solution

LA CLEF DE LA SITUATION

Ce sont les fileurs qui la tiennent

PERTES DE GAGES A FALL RIVER : $130,000

Départ de 300 familles

(De notre correspondant particulier)

New Bedford, 24 — Au commencement de cette sixième semaine de la grève aucune tentative n'a été faite d'un côté ou de l'autre pour reprendre le travail, et d'après les apparences la grève durera encore quelque temps. Les non-unionistes se donnent beaucoup de mouvement, et on croit que si les barrières des filatures étaient ouvertes, plusieurs d'entre eux retourneraient à l'ouvrage.

Cependant, les fileurs et les membres de quelques-unes des autres organisations sont aussi déterminés que jamais à ne pas retourner à l'ouvrage au taux des gages offerts par les manufacturiers.

Le sort de la grève dépend, dans une certaine mesure, de la conduite des fileurs. Car ce sont eux qui fournissent la matière aux tisserands. Supposant que ceux-ci, poussés par la famine, décideraient d'accepter les conditions des patrons, ils ne pourraient pas reprendre leur ouvrage en l'absence des fileurs, à moins que les compagnies n'achetassent la matière toute préparée. Cette exemple a été illustré dernièrement à Fall River où la défection des fileurs de la King Philip a tenu l'établissement fermé presque tout entier pendant cinq semaines.

Or les fileurs sont dans une condition financière qui leur permet de résister encore longtemps, et à moins qu'un arrangement quelconque ne soit effectué, les filatures de New Bedford peuvent rester fermées pendant des mois à venir. Si c'était le cas on n'a pas vu le pire de la misère, et les autres corps ouvriers auraient beau voter la fin de la grève aux conditions des patrons, si les fileurs ne le veulent pas, il leur faudra attendre et souffrir.

Le président Cunnane, de l'Union des tisserands, qui est en même temps secrétaire du comité de la grève, a donné un rapport des recettes de la semaine dernière.

Le total pour la semaine est de $1,383.88 contre $1,475.95 pour la semaine précédente, soit $92.07 de moins.

Durant la dernière semaine des délégués ont été envoyés à Boston, Brockton, Manchester, Worcester, Providence, Olneyville, Holyoke, Vallée de Pawtucket, New-York et Philadelphie.

Les concerts donnés à Boston dimanche pour le bénéfice des grévistes ont rapporté $400.

Il y a quelque temps le comité a envoyé des demandes de secours à différents chefs ouvriers en Angleterre et on en attend la réponse bientôt.

Une nouvelle décourageante arrive de Lowell. Le comité composé de représentants de toutes les branches de travail de cette ville, nommés il y a quelque temps pour solliciter des secours aux grévistes de New-Bedford, sont généralement mal reçus. Ces personnes disent qu'un grand nombre des hommes d'affaires refusent absolument de contribuer d'un centin, la plupart d'entre eux donnant pour excuse qu'ils sont déjà trop embarrassés eux-mêmes pour faire des dons.

FALL RIVER, 24 — On annonce de Biddeford, Me., que les ouvriers grévistes des filatures Pepperell et Laconia et de la corporation York de Saco, ont décidé de continuer la lutte contre l'abaissement des salaires, et aucune tentative n'a été faite cette semaine, de rouvrir les filatures. La grève dure depuis plus de cinq semaines. Durant ce temps, les employés, qui sont au nombre d'environ 5,000, dans les trois établissements, quand tout marche au complet, ont perdu plus de $130,000, et la perte chez les hommes d'affaires a été énorme.

Malgré tout le dommage que leur cause la grève, les hommes d'affaires continuent à supporter les grévistes, et ceux-ci déclarent hautement qu'ils vont rester dehors tout l'été, si les corporations ne se rendent pas.

Les employés de la filature York ne sont pas aussi bien organisés que les autres, mais ils sont décidés tout de même à continuer la lutte. Les grévistes ont été secourus par les fermiers du comté de York, dont plusieurs ont envoyé des provisions au comité de secours.

Depuis le commencement de la grève, on estime qu'environ 300 familles canadiennes-françaises sont parties pour le Canada.

—On estime que la grève des fileurs de la King Philip a fait perdre aux ouvriers, environ $25,000. La perte subie par la compagnie n'a pas été considérable, et elle sera supportée en partie par l'Association des Manufacturiers.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

WORCESTER. — Vendredi soir, les salles U. V. L., rue Main, étaient remplies d'un auditoire choisi qui ne ménagea pas non plus ses généreux applaudissements à des récitations toutes piquantes et surtout à de la belle musique, tant instrumentale que vocale. Au nombre des artistes, conviés à ces agapes musicales, il nous fait surtout plaisir de mentionner madame L'Espérance, dont la voix toujours fraîche, puissante et riche, lui a valu les honneurs bien mérités du "bis."

—La saison du carnaval a été royalement inaugurée, dimanche soir, par trois concerts sacrés donnés par les paroisses Notre-Dame, Saint-Joseph et du Saint Nom de Jésus. Celui de Notre-Dame était sous le patronage des Dames de la Sainte-Famille et eut lieu dans les salles de ce nom, 181 rue Green. Un fort joli programme musical et littéraire fut exécuté avec talent et succès par les divers amateurs, qui y prêtèrent généreusement leurs concours. Le Révd Père Alphonse Desmarais, O. M. I., missionnaire du Nord-Ouest, a surtout fort intéressé son auditoire dans une causerie intime qu'il fit sur ces vastes régions du Yukon, dont la majeure partie est encore ignorée au monde civilisé. L'intéressant abbé a demeuré 14 ans environ dans ces régions de l'Ouest, prêchant et civilisant ces malheureux sauvages. Il connait parfaitement le climat, la température de cette région du Klondike et de plus possède des renseignements bien exacts sur les us et coutumes des habitants de ce coin si vaste du pays. Pendant au delà d'une heure le savant causeur nous a agréablement entretenu par son récit fort intéressant tant au point de vue du missionnaire que celui du mineur ou de l'explorateur. Le père Desmarais n'a jamais visité le Klondike, proprement dit, mais il ajoute qu'au petit lac des Esclaves, où il demeure avec Monseigneur le vénérable évêque Clut, et trois autres missionnaires, les froids sont aussi intenses qu'au Klondike. Le petit lac des Esclaves est situé à 350 milles plus au nord d'Edmonton, la dernière station du Pacifique Canadien. En hiver, ce trajet d'Edmonton se fait à cheval, pendant que durant les quelques mois d'été, on franchit facilement cette distance, soit par eau ou à pied. L'intéressant missionnaire a terminé ses remarques par de sages conseils, qui ne manqueront pas d'être surtout bien utiles à ceux qui, parmi l'auditoire, ont en perspective l'expédition au Klondike. Parlant de ses sauvages, M. Desmarais dit qu'ils ne sont pas du tout barbares ou même méchants. Cependant, il leur reste encore, chez quelques-uns, du moins, un certain germe de paganisme ; ils ont aussi, à de rares intervalles, des instincts de cannibales. Il est alors assez difficile de les en dissuader, surtout lorsqu'ils croient agir sous l'impulsion du Grand Esprit. Alors, la victime qu'ils disent être possédée de l'esprit du diable, doit être immolée.

—Aux salles de l'Union Canadienne, le programme a aussi été fort intéressant et exécuté avec succès par tous ceux qui y prirent part. Malgré le mauvais temps et le mauvais état des chemins, la salle était comble et l'auditoire, à plusieurs reprises, a manifesté son appréciation par des applaudissements répétés. Le Révd Alphonse Gratton, de Central Falls, R. I., donna une conférence sur le passé et l'avenir du peuple canadien. Il débuta par des remarques sur l'histoire du Canada, mais le point principal de son discours fut l'émigration canadienne aux Etats-Unis. Sa parole, toute vibrante, de patriotisme pour le Canada n'a cependant pas moins témoigné de son affection à notre patrie adoptive. M. l'abbé fut chaleureusemet applaudi.

—Les Canadiens de So. Worcester ne sont pas restés en arrière. Assemblés en grand nombre dans l'église du Saint-Nom de Jésus, ils ont assisté à une intéressante représentation stéréoscopique de la vie et de la passion de Notre-Seigneur, par Drake.

—Malgré le mauvais temps, lundi soir, les salles de l'Union Catholique des jeunes gens de South-Worcester étaient bien remplies. L'opérette "Trois bonnes sous le même bonnet" ou "l'expérience d'une cuisinière en quête d'une position", a bien fait rire l'auditoire. Dlle Sarah Robichaud remplissait le rôle de la Dame de la maison et Dlle B. Dubé, celui de cuisinière. Toutes deux ont fort bien soutenu leur rôle. Walter Plaisance et Oscar Côté se sont distingués dans une pièce comique intitulée "Le Bec blanc". Mlles Henriette Sanguinette, Marie Paris et Amanda Dorais avaient charge de la table des fleurs et, certes l'on ne pouvait mieux choisir. A la table des bonbons étaient Mlles A. Camerlin et M. Benoit, MM. O. A. Cowan, Alex. Ouellette et Eugène Dorais avaient charge des rafraîchissements. Le comité exécutif de la kermesse se compose de : Mme Joseph Granger, présidente ; Mme G. Labonté, vice-présidente ; Mme A. Fife, 2e vice-présidente ; Mme Louise Dulie, secrétaire, et Mme Albert Leduc, trésorière.

—L'assistance au carnaval donné au Mechanic's Hall, lundi soir, était assez généreuse si l'on prend en considération l'inclémence de la température et, de plus, le grand nombre de réunions diverses qui avaient lieu ailleurs. La procession du prince carnaval et de sa suite était fantastique, les costumes riches et nombreux et la musique bien appropriée. Le plaisir y a régné en maître.

—Plus de 400 personnes assistaient à une soirée de famille donnée aussi, lundi soir, aux salles Saint-Jean-Baptiste par la Société du même nom, aidée de l'Union Saint-Joseph. Le clou de la soirée a été le procès pour rire de M. Chapdelaine, accusé d'avoir subrepticement embrassé une jeune fille. Ceux qui prirent part au procès : S. Lambert, Cléophas Juneau, Dr F. D. Fontaine, juges, Charles L. Dupré, avocat de l'accusé ; Théotime Lamoureux, avocat de la plaignante ; Joseph Lavigne, Come Caron, W. F. Grenier, Rodrigue Chapdelaine et Alfred Roy. Malgré l'excellente défense faite par son habile avocat, la preuve fut tellement forte contre l'accusé, qu'il ne put échapper au verdict du juré. Mais le procureur du prisonnier a interjeté appel. La cause se plaidera de nouveau sur des exceptions. Le procès a été suivi de la danse et tous s'en donnèrent à qui mieux mieux.

La réunion de famille, lundi soir, à l'Union Canadienne, sur la côte, n'a pas été moins intéressante que celles de la Sainte-Famille, de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la paroisse du Saint-Nom de Jésus. Les gardes d'honneur en firent les frais sous forme de "Ménestrels" et l'auditoire était enthousiaste. Tous ces jeunes gens étaient parfaitement à l'aise dans leurs rôles respectifs, aussi ont-ils soulevé les rires et les applaudissements qui ne leur furent pas ménagés. La soirée se termina par un somptueux souper au dindon servi dans les salles du soubassement.

FITCHBURG — Les feux sont à l'ordre du jour depuis quelques jours dans notre ville.

La semaine dernière, une allumette jetée par mégarde sur un tapis de salon, chez M. Ls. Brodeur, qui fêtait le mariage de l'une de ses filles, fit des dégâts pour au delà de cinquante piastres. Plus tard, les pompiers étaient appelés chez M. A. Lachance, où une lampe avait fait explosion. Les dommages sont d'à peu près deux cents dollars. Point d'assurances.

—Dame rumeur nous apprend qu'un nouveau médecin doit faire son apparition dans notre ville sous peu ; nous lui souhaitons succès, malgré qu'il n'y ait point de place pour un disciple d'Esculape.

VERMONT

SO. ROYALTON — Mgr de Goesbriand, évêque de Burlington, a accordé aux catholiques de cette localité qu'une messe soit célébrée, en ce village, dimanche prochain. M. l'abbé Toufat, de Woodstock, fera la célébration de la messe à la salle Phaneuf. La cérémonie commencera à neuf heures a.m., dimanche prochain. C'est tout un événement. Dans l'histoire de ce village, ce sera la première fois qu'une messe aura été célébrée ici. La faveur accordée par Mgr de Goesbriand est motivée par l'augmentation de la population catholique française. Tout le monde est invité à cette belle cérémonie.

—Nous avons eu la visite d'un riche briquetier de Danvers, Mass., M. Sabin Fecteau est un canadien-français, qui a fait fortune dans l'industrie. Il possède une ferme en ce village qu'il vient de louer pour cinq ans.

ILLINOIS

KANKAKEE — La question politique est à l'ordre du jour. On se prépare au choix des candidats. Une convention républicaine, pour ce comté, aura lieu le 15 mars prochain, pour la nomination des délégués.

—Un nouveau journal vient d'être fondé ici, le "County Republican". Il sera l'organe du parti républicain, dans cette région.

—Aux excellentes sociétés de bienfaisance que nous possédons déjà, et en nombre respectable, vient de s'ajouter une autre association qui se recommande d'elle-même. Les dames de la paroisse ont fondé la société des "Dames Forestières Catholiques". A une réunion, tenue la semaine dernière, elles ont donné à leur cour, le nom de "Ste Rose de Lima" que porte déjà leur paroisse. La nouvelle société se compose déjà de plus de 50 membres.

Les officiers élus pour l'année sont : Chef ranger, Mme Ludger Drolet ; vice-chef ranger, Mme Pierre Lafond ; secrétaire correspondante, Mme E. G. Richer ; secrétaire financière, Mlle Clara Thibault ; trésorière, Mme Joseph Massé ; syndics, Mme Edouard Bétournay, Mme Frédéric Langlois et Mme Charles Biron ; médecin, le Dr Fraser.

L'ALASKA

Et les moyens de communication

Une nouvelle importante de Londres

New-York, 24—Une dépêche de Washington à la "Tribune", dit :

"Tout indique que dans un avenir rapproché, l'on obtiendra les plus grandes facilités de pénétrer dans les régions aurifères de l'Alaska dans un espace de temps comparativement très court. En effet, l'on vient de recevoir de Londres la nouvelle qu'un syndicat de capitalistes anglais et américains vient de conclure une entente pour la construction d'une voie de la tête du canal Lynn, au-dessus de la passe White, et de là par une route déjà localisée vers la rivière Yukon, dans sa partie navigable. Cette voie aura environ 350 milles de longueur ; à l'endroit où elle aboutira, sur la rivière Yukon, l'eau est assez profonde à toutes les saisons, pour permettre à des navires de faire le trajet. Le voyage jusqu'à Dawson City pourra se faire en beaucoup moins de temps qu'il n'en faudra par les autres routes projetées.

Les gérants de cette route actuellement en Angleterre, se sont mis en correspondance avec quelques membres du gouvernement américain afin de savoir si les Etats-Unis s'opposeraient à l'entreprise. On ne leur a pas encore répondu officiellement sur ce point ; mais on leur a laissé entendre que le peuple américain verrait d'un bon oeil la construction d'une voie qui le mettrait en communication avec le Klondyke.

"La nouvelle est arrivée dernièrement que le gouvernement canadien discutait un projet de loi ayant pour objet de donner à un syndicat le droit exclusif pour cinq ans de construire une voie ferrée vers le Yukon, dans le but d'obvier à la concurrence américaine. Le projet soumis au parlement canadien a pour but de construire une voie d'un point de la rivière Stikine jusqu'au Yukon. La nouvelle compagnie, dit-on, commencera sous peu ses opérations. La charte obtenu stipule que la route devra être celle citée plus haut".

DEUX GOUVERNEURS CHINOIS

Démis à la demande de l'Allemagne

Londres, 24 — Le correspondant de Pékin, du "Times", dit : "Un décret impérial a démis le Toa-Fai de Yen-chan, à la demande de l'Allemagne ; mais comme c'était pour le remplacer par le Taotai qui a été démis en 1895, également à la demande de l'Allemagne, pour avoir outragé l'évêque Auzer, l'Allemagne demande maintenant que cette nomination soit annulée. La Chine sera forcée d'accéder à cette demande, si elle ne veut pas donner à l'Allemagne un prétexte pour occuper Kiao-Chau d'une manière permanente.

UNE QUESTION IMPORTANTE

Pour nos relations commerciales avec les Etats-Unis

Washington, D. C., 24—A la Chambre des Représentants, hier après-midi, M. Johnson, républicain, a soulevé une question de privilèges contre l'item appropriant $25,000 pour une nouvelle enquête relative aux phoques dans la mer de Behring. M. Dingley, dit M. Johnson, faisait remarquer dans sa demande de nouvelles appropriations, que les négociations entre les Etats-Unis et l'Angleterre n'avaient abouti à aucun résultat. M. Dingley déclare que le Canada ne permettrait pas à l'Angleterre d'agir contre ses intérêts. Nous dépensons $100,000 annuelement pour la protection des phoques, je crois que cette farce a assez duré.

M. Hepburn demanda à M. Dingley si, en menaçant le Canada de lui enlever le commerce des Etats-Unis, l'on ne réussirait pas à le ramener à de meilleurs sentiments.

"J'en doute fort", répondit M. Dingley.

VIOLENTE TEMPETE

Plymouth, 24 — Le steamer "Roslyn Castle", venant de Table Bay, est arrivé hier, deux jours en retard, occasionné par une violente tempête. Le steamer a parcouru 900 milles dans une obscurité presque complète.

Le Savon en Commun

N'est pas ce que tout le monde aime à avoir. C'est malpropre et sale. Mais comment allez-vous vous assurer que votre savon n'est utilisé que par vous. Certaines gens emploient la Pearline de Pyle. Ceci résout le problème. Ils remplissent une salière ou un tamis avec de la Pearline. Puis ils se servent de cela au lieu de savon pour la toilette ou pour le bain sans crainte de l'employer après n'importe qui. Un bain de Pearline est comme un bain turc, vous rafraichit et vous donne de la vigueur. 553

DES MILLIONS de Personnes se Servent Maintenant de la . . . PEARLINE

q—22,24,26—h—24

DEPECHES DE PARTOUT

Vineyard Haven, Mass., 24 — Le navire anglais "Asia", capitaine Dakin, venant de Manville, et attendu ici, est supposé perdu en mer, au large de Nantucket. Son équipage de 20 hommes, doit avoir péri. On a déjà retrouvé deux cadavres au large, celui d'un homme âgé et celui d'une petite fille de treize ans. A la côte, sont déjà venus s'échouer de nombreux débris. MM. Taylor Frères, de Saint-Jean, N. B., ont été avertis télégraphiquement.

Saint-Jean, N. B., 24 — Le secrétaire provincial, M. Tweedie, a fait, hier soir, le discours du budget. Les dépenses de l'année courante sont estimées à $294,977, soit $6,000 de moins que l'année dernière. Le gouvernement donne $1,000 à l'association des bons chemins. La dette nette de la province est de $2,500,000. Elle a quadruplé en douze ans.

—La tempête de neige a arrêté tous les trains de fret. Nombre de navires sont ici, et attendent leur cargaison.

Toronto, 24 — A une assemblée des créanciers de Runians et Butler, marchands de London, tenue hier après-midi, il a été établi que l'actif atteignait $99,000, et le passif $82,000. Une offre de 70c dans la piastre a été faite. L'assemblée s'est ajournée à deux semaines pour donner à ces messieurs le temps de trouver des garanties.

Toronto, 24 — Sir Frank Smith, au nom de tous les amis de sir George et de lady Kirkpatrick, leur a présenté, hier, un magnifique service en argent. Il y avait beaucoup de monde à cette jolie démonstration.

New-York, 24 — Morris V. Bancroft a été tué accidentellement ce matin. Son revolver est tombé de sa poche et le coup a parti au moment où il touchait à terre. Bancroft a été atteint dans l'abdomen et ne survivra pas. Il était à l'emploi de l'American Express Co., marié et père de famille.

Pierson, Assa, 24 — La femme de M. James Shaw a réussi à mettre fin à ses jours, après deux tentatives infructueuses. Elle avait essayé de s'empoisonner sans y réussir. Pour se pendre, elle n'avait pas été plus heureuse, on avait pu couper la corde juste au bon moment. Alors, la désespérée s'est enfoncée une aiguille dans le coeur. La mort a été instantanée. Mme Shaw ne jouissait pas de toutes ses facultés depuis le mois d'avril dernier. Elle laisse un mari et cinq enfants en bas âge.

New-York, 24 — Bien que les membres de la commission d'enquête ne veuillent rien dire, on est de plus en plus certain que l'explosion du "Maine" n'a pas été accidentelle. On est fermement convaincu cependant que le gouvernement espagnol, le général Blanco et ses officiers n'y sont absolument pour rien. C'est là l'oeuvre infernale d'un fanatique.

Victoria, C. B., 24 — Les compagnies d'assurances maritimes viennent d'élever leur tarif, sur toutes les cargaisons à destination de l'Alaska. On dit que leurs pertes pendant les dernières mois ont été considérables : Willapa, $20,000 ; Mexico, $80,000 ; Corona, $120,000 ; Clara Navada, $20,000.

Victoria, C. B., 24 — On apprend ici, ce matin, qu'un des passagers qui a perdu la vie dans le naufrage du "Clara Nevada", était montréalais. C'est un nommé Genest.

POUR MARQUER LES PHOQUES

New-York, 24 — La "Electrical Review" publie aujourd'hui un article dans lequel est rapporté une expérience authentique faite pour marquer les phoques à l'électricité, en vue d'empêcher le massacre des femelles. L'opération n'est pas douloureuse et est appelée à protéger considérablement les phoques contre la chasse irrégulière et inhumaine qu'on leur fait.

QUE LA PLAIE SOIT SUR Le Bras, la Jambe, La Tête, la Figure OU UNE Partie quelconque du Corps L'ONGUENT Du Dr CHASE La Cicatrisera

CHEZ TOUS LES MARCHANDS. PRIX 60c.

.....OU DE.....

Edmanson, Bates & Co. Toronto

.....OU DE LA.....

Dr Chase Medicine Co., Buffalo, N. Y.

(15)

Habitudes de Whisky et de morphine guéries

Les personnes désireuses de se procurer un traitement privé chez elles, et qui produira une guérison permanente de ces habitudes, sans que les amis les plus intimes même en aient connaissance, devraient correspondre avec la "Dixon Cure Co," No 40 avenue du Parc, près de la rue Milton, Montréal. Son traitement consiste en un simple remède végétal à prendre pendant quelques jours, et qui détruit positivement tout désir de boissons ou de drogues pour toujours. C'est une guérison absolue pour épuisement nerveux. Références et informations complètes fournies sur application. Téléphone, 3085. 17—n—w

BENSON'S PLASTER

appliqué sur le siège du mal guérit la douleur, de quelque nature qu'elle soit,—en guérissant le mal, que ce soit la Pneumonie, la Pleurésie, la Bronchite, la Grippe, la Sciatique, la Névralgie, le Rhumatisme Musculaire, le Mal de Dos, les Inflammations des Rognons ou des Jointures, les Entorses, etc.

Le Seul Emplatre Poreux qui ait des vertus médicinales incontestables.

En vente chez tous les Pharmaciens. Refusez les contrefaçons. Prix, 25 cents.

Leeming, Miles & Cie, Montréal, Seuls Agents pour le Canada

Poudre à Pâtisserie COOK'S FRIEND

Ingredients les plus purs, scientifiquement préparée, tout à fait convenable pour l'usage de la cuisine. En vente chez tous les épiciers.

CACAO EPPS

Le Cacao du Dejeuner Anglais

Possède les Mérites Distinctifs suivants: DELICATESSE DE GOUT, SUPERIORITE DE QUALITE, AGREABLE ET SOULAGEANT, Pour les Nerfs et la Dyspepsie. QUALITES NUTRITIVES SANS RIVALES. Se vend en ¼ de livre, en boîte de ferblanc. Préparé par James Epps & Cie, Lée, pharmaciens homeopathiques, Londres, Ang.

AGENT SPECIAL: C. E. COLSON, MONTREAL.

284—m—j—s—n—h

La Première ..Impression

Est toujours la meilleure—Créez-en une bonne vis-à-vis de vos clients—Ils jugent de votre commerce par votre carte d'affaires, vos entêtes de lettres, factures, enveloppes, etc.—Nous pouvons vous aider, nous avons l'expérience—nous savons le genre d'impression qui convient à votre genre de commerce.—Notre matériel perfectionné nous permet de mettre à exécution tout ce que nous voulons faire pour vous. Nous travaillons bien et nous livrons promptement. Demandez-nous ou écrivez pour avoir nos prix.—TELEPHONE 1656. . . . . .

La Compagnie d'Imprimerie Et de Publication de Montréal,

42 PLACE JACQUES-CARTIER

LA PRESSE
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 71A rue Saint-Jacques
MONTRÉAL

Abonnement:

EDITION QUOTIDIENNE	$3.00	par année.
	$2.00	pour 8 mois.
	$1.00	pour 4 mois.
EDITION HEBDOMADAIRE	$1.00	par année.
	50c	pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite 916, B.P. Montréal, Canada

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 19 FEVRIER 1898

LUNDI	58,165
MARDI	58,324
MERCREDI	58,513
JEUDI	58,604
VENDREDI	58,832
SAMEDI	69,321
TOTAL	361,759

Circulation moyenne par Jour
SEMAINE FINISSANT LE
19 FEV. 1898
60,293

MONTREAL, 24 FEVRIER 1898.

UNE LETTRE DE SIR ADOLPHE CHAPLEAU

Nous publions la lettre suivante que nous communique un ancien député d'Ottawa, en nous prévenant qu'il avait l'autorisation requise pour sa publication. Nous pouvons ajouter que Sir Adolphe Chapleau nous a confirmé cette autorisation.

Montréal, 18 février 1898.

A Monsieur... ancien député à la Chambre des Communes, Ottawa.

Mon cher ami,

Vous me dites que les députés de votre côté de la Chambre seraient très anxieux d'avoir plus d'informations que je n'en ai données jusqu'à présent, sur ma retraite en décembre 1892, et sur mon refus de faire partie du ministère Tupper-Angers en avril 1896, et vous attirez mon attention sur de récents articles de journaux où je suis malmené quant à mon attitude présente.

Les attaques dont je suis l'objet ne troublent guère ma sérénité d'âme, et je les laisserais, volontiers, passer inaperçues. Néanmoins, je ne saurais vous refuser les quelques explications que vous me demandez, avec l'entente bien expresse que c'est "pour la dernière publication".

Il va sans dire que ma lettre n'est en aucune façon "privée" ni "confidentielle."

J'ai donné, il y a quelques jours, un "interview" à la "Presse" et au "Star" afin de préciser, une fois pour toutes, la position que j'ai prise, en quittant Spencer Wood.

Je devais cette déclaration à mes amis, à tous ceux qui m'ont vu sur les hustings politiques depuis trente-neuf ans bientôt. (J'ai fait mon premier discours politique, à Terrebonne, à l'âge de dix-neuf ans, en décembre 1859, lors de l'élection de feu L. S. Morin, qui venait d'entrer comme solliciteur général, dans le cabinet Cartier-Macdonald.)

J'ai soigneusement évité d'être agressif, dans mes remarques, pour ne pas fournir de prétexte à une polémique où je ne veux pas me laisser entraîner. Je n'ignorais pas, du reste, qu'on ferait tout pour me forcer de répliquer à de nouvelles attaques.'

Mes prévisions étaient fondées. Le "mouchard" qui avait trompé sir Chas. Tupper pour l'irriter contre moi, s'est empressé de mentir dans le "World", de Toronto, en publiant que mes déclarations avaient été préparées et rédigées par mon ami Dansereau. (M. MacLean, mon ancien collègue au parlement, me permettra de lui suggérer, en passant, de mieux choisir, pour renseigner son journal sur les hommes et les choses politiques de Montréal.)

De son côté, le "Courrier du Canada", ordinairement mieux inspiré, s'est chargé d'un réquisitoire virulent contre moi. C'est le commencement d'une campagne en règle contre le parti libéral-conservateur, qui tournera malheureusement au profit de gens qui, depuis des années, ne m'ont pas plus ménagé leurs haines que je ne leur ai ménagé mon mépris.

Le réquisitoire de mon ancien ministre, se réduit à quatre points :

1o. M. Chapais me demande une réponse aux passages décousus et tronqués que certains journaux ont publiés d'une prétendue lettre à M. Tarte, que ce dernier s'est fait voler.

Je réponds tout de suite—et les gens d'honneur m'approuveront — que je dédaigne de discuter avec les voleurs de lettres et les receleurs de lettres volées.

2o La "concentration" des forces libérales-conservatrices dans la province de Québec, que j'ai désirée, et que le vrai peuple de la province désire comme moi, et que M. Chapais dénonce comme un hérésie politique qui nous conduirait au libéralisme et au radicalisme.

Je me bornerai à dire au "Courrier" que l'expérience de 1854 n'a guère conduit au résultat qu'il redoute, et que si "le temps a marché depuis lors" il n'a fait que démontrer la force bienfaisante de l'évolution qui a rapproché Lafontaine, Morin, Baldwin, Macdonald et Cartier. Et c'est "la logique des événements" qui prouve la sagesse de ceux qui déterminèrent cette heureuse évolution. Je laisse à d'autres la prétention d'être plus habiles et meilleurs patriotes que ces grands fondateurs de la vraie politique canadienne.

3o M. Chapais dit que je n'ai pas pu, à cause de la question des écoles du Manitoba, refuser à sir John Thompson d'accepter un siège dans le cabinet qu'il formait en 1892, parce qu'à cette époque la question "était entrée dans la phase des appels et des plaidoiries devant le Conseil Privé Canadien, avec l'assentiment ministériel de M. Chapleau"; et il cite un "rapport d'un sous-comité du Conseil Privé fédéral, signé en décembre 1892 par sir John Thompson et MM. Bowell, Daly et Chapleau."

M. Chapais atténue ici la rudesse de son attaque, qu'un de ses confrères, moins bien élevé, traduit brutalement en disant que j'ai refusé d'être le collègue de sir John Thompson, parce qu'il me refusa le portefeuille des chemins de fer que je lui demandais. Le confrère, mal élevé, ment pour m'insulter. J'aurais eu le portefeuille que j'aurais demandé, si j'avais accepté l'offre de sir John Thompson. M. Chapais, lui, se contente de dire que ma mémoire me trahit, et que la question des écoles du Manitoba était alors sortie du domaine de la politique pour entrer dans celui de la légalité, et que j'avais consenti à ce changement en signant le rapport auquel il fait allusion. M. Chapais se trompe s'il croit que son information est correcte ; on l'a trompé, si l'information vient d'un autre, comme je le pense.

Ma décision de quitter le cabinet était connue de sir John Thompson avant qu'il fut appelé à former un ministère. Comme fait, les seules paroles échangées entre nous, quand il me fit venir auprès de lui, furent les suivantes : "Vous savez que le gouverneur-général m'a chargé de former une administration. Voulez-vous en former partie ?" "Je vous remercie, sir John, lui répondis-je, mais vous savez que je ne le puis pas." "Ne pouvez-vous pas changer cette résolution ?" "Non, je ne le puis pas." Et sans transition : "Voulez-vous, me dit-il, accepter la charge de lieutenant-gouverneur à Québec ?" "Oui, avec plaisir, lui répondis-je." "Eh bien, vous êtes nommé." Et, après avoir parlé d'un incident qui concernait Québec, sir John me serra la main et me congédia.

Voici maintenant la chose, quant au rapport mentionné par M. Chapais : J'avais, avant ma nomination à Spencer Wood, siégé une couple de fois dans un sous-comité du Conseil Privé, qui devait faire rapport sur la référence de la question scolaire aux tribunaux.

Je quittai le ministère avant que le sous-comité eut fait son rapport. J'étais à Spencer Wood depuis quelque temps, quand sir John Thompson me fit parvenir, en me demandant de le signer, un rapport de ce sous-comité. L'excuse donnée à cette demande était l'importance d'une décision qu'on désirait obtenir le plus tôt possible. Je refusai de signer ce rapport qui me paraissait fermer la porte à toute revendication ultérieure, si les tribunaux écartaient les prétentions légales des pétitionnaires. J'insistai sur le droit que la minorité de Manitoba devait se réserver de renouveler, sur le terrain politique, la réclamation que la constitution lui garantissait. Sir John Thompson me répondit que mon refus de signer allait tout remettre en question et servir de prétexte à toutes sortes de récriminations de la part de quelques-uns de ses collègues déjà mal disposés. Je suggérai alors une modification du rapport qui me semblait sauver le principe que j'invoquais. Sir John s'y objecta d'abord ; mais je persistai dans mon opinion, et sir John finit par accepter l'amendement que je proposai comme compromis, pour m'éviter le reproche à peine voilé qu'on me faisait de mettre des entraves à l'action du gouvernement fédéral. Si M. Chapais le désire, je lui communiquerai ma correspondance avec sir John Thompson, à ce sujet.

4o Le "Courrier du Canada" m'en veut parce que j'ai refusé d'aller à l'abattoir avec sir Charles et ses collègues aux élections de juin 1896. M. Chapais devient dythyrambique, quand il exalte l'héroïsme des luttes désespérées pour une cause perdue, noble quand même dans sa défaite. Il s'élève jusqu'au lyrisme, quand il déplore mon indifférence, lorsque l'auréole glorieuse du sacrifice allait ceindre mon front.

"Vous n'avez eu", me dit-il, "que de la prudence quand il fallait le courage aveugle du désespoir ! Vous êtes resté tranquillement à votre poste confortable de Spencer Wood, quand il fallait s'ensevelir sous l'écroulement de la barricade ! Nous le regrettons pour vous, mais vous ne méritez pas les palmes que nos héros malheureux (et il les nomme) ont gagnées dans l'écrasement qu'ils ont subi !"

J'admire cette belle rhétorique qui n'a qu'un défaut, celui d'être hors de propos, j'allais dire déplacée.

J'avais quitté le gouvernement délibérément en décembre 92. Rien ne m'obligeait d'y rentrer en 96 sous sir Charles Tupper, la condition que j'avais mise à mon concours, savoir la passation définitive du Bill remédiateur, n'ayant pas été remplie. Je savais, par expérience, qu'on me tirerait dans le dos, du moment que je serais prisonnier dans le cabinet. Je connaissais le sentiment profond de défiance et de mépris que la désertion du 3 janvier 1896 avait jeté dans l'électorat, et je voyais l'abîme au bout de la course insensée. Le dévouement était inutile et devenait un acte de folie dont j'ai refusé de me rendre coupable.

Je ne m'en repens pas, et je sais que les gens qui comprennent et qui raisonnent m'ont approuvé du reste ; quand on a risqué ce que j'ai risqué, quand on a bravé ce que j'ai bravé, dans la période du mouvement Riel, on n'a pas à mendier des certificats de courage. Mes pires ennemis m'ont rendu justice de ce côté-là, et le peuple sait à quoi s'en tenir. M. Chapais le sait aussi.

L'éditeur du "Montreal Gazette" le sait aussi, et c'est une perfidie sans excuse que ce journal commettait, quand il laissait entendre, l'autre jour, que c'est la crainte qui m'a tenu à l'écart. "Même quand sir Charles Tupper assurait "à sir Adolphe que le Bill remédiateur "passerait," dit la "Gazette", "ce "dernier hésita encore et finit par "ne pas accepter." Ceci est absolument faux. Ce qui est vrai, c'est que je n'hésitai pas à dire à sir Charles qu'il se faisait illusion et que son Bill échouerait certainement. J'en avais été prévenu d'avance, et je connaissais les dessous de cette conspiration mieux que lui. Mais pour lui démontrer ma parfaite bonne foi, je lui donnai ma parole que si la mesure passait, je me joindrais à lui et ferais un suprême effort pour lui gagner, dans la province de Québec, un contingent de forces qui compenseraient les pertes que le succès du Bill des Ecoles lui ferait subir ailleurs. Sir Charles a de moi une lettre bien positive sur ce point.

Voilà ce que j'ai fait et je défie la malveillance la plus ingénieuse d'y trouver à redire.

Je finis. J'ai peut-être eu tort de rompre encore une fois le silence. Je m'étais promis d'en rester à mes déclarations de l'autre jour. Elles étaient suffisantes de la part d'un homme qui veut se tenir à l'écart des agitations de la politique, laissant libre jeu aux autres pour leurs ambitions, leurs projets, leurs espérances. Qu'on m'accorde donc la paix, comme je la donne à tous ceux qui furent mes adversaires ou qui furent mes amis et mes collègues !

Et quand je reviendrai dans le champ de la politique, je n'apporterai de ma retraite ni amertume, ni aigreur, ni ressentiment. Je ne garderai, pour l'oeuvre commune de la glorification de la patrie, que ma devise de lieutenant-gouverneur : "Toujours pour elle".

Veuillez me croire
Bien sincèrement,
Votre ami dévoué,
J. A. CHAPLEAU.

—Quand vous allez magasiner êtes-vous toujours certains qu'on vous vend ce que vous demandez ? Les articles annoncés sont souvent des imitations. Faites attention n

—Corset Nature. n

—Quand un bébé ne dort pas, ou que sa dentition est difficile, une mère qui aime son enfant, doit lui faire prendre immédiatement le Sirop Calmant du Dr Fred. J. Demers, car il est aussi efficace qu'inoffensif. En vente partout. Dépôt, 1157 St Laurent. 97-jvs-n

SUPERIORITE

La raison de la supériorité des pianos PRATTE, réside dans le fait qu'ils possèdent les améliorations de valeur des autres pianos, avec, en plus, plusieurs améliorations importantes, particulières aux pianos PRATTE, et qui ne se rencontre dans aucun autre piano.

Assortiment considérable aux salons de la maison Pratte, No 1676, rue Notre-Dame. — Prix modérés.

Le YUKON aux CANADIENS

Les femmes et le projet

MANN et MacKENZIE

Le rôle de l'Hon. M. Tarte

Le contrat Mann et Mackenzie, ce contrat monstrueux, qui donne actuellement à deux hommes près de quatre millions d'acres de terres aurifères, avec la perspective de porter ce chiffre à 25 millions d'acres, a, pour les femmes du Canada, une importance qu'il est bon de leur signaler.

L'amour de l'inconnu, des voyages lointains, tout autant que la fièvre de l'or, menace d'enlever à la province de Québec une bonne partie de sa population. Les pères, les maris, les frères s'en iront là-bas, au Yukon, à la recherche de cet or qu'ils convoitent pour enrichir leurs familles, et où ils ne trouveront, pour le plus grand nombre, que la misère et la mort, sans le moindre profit pour les leurs.

C'est pour éviter ce désastre certain, pour écarter de nombre de femmes le malheur dont elles sont menacées, que "La Presse" demande :

QUE CHAQUE FAMILLE CANADIENNE PUISSE ACHETER, POUR $2, UN CLAIM D'UN ARPENT, AU YUKON.

Les pauvres gens doivent dès maintenant abandonner toute idée de se rendre au Klondyke ; il faut, pour aller à Dawson City, posséder au moins mille piastres, tant pour couvrir les frais du voyage, que pour acheter l'équipement et les vivres d'une année.

Combien d'hommes brûlant du désir d'aller à la recherche de l'or, peuvent disposer de cette somme de $1,000 ?

Ils partiront quand même : mais ils partiront comme manoeuvres, pour piocher les terres des propriétaires de claims et de MM. Mann et Mackenzie.

Ils travailleront comme manoeuvres, à des taux qui, quoique très élevés, ne seront que juste suffisants pour couvrir le coût de l'existence.

Ils seront perdus pour leurs familles ; perdus corps et biens, car ils ne pourront plus faire vivre les leurs avec leurs salaires.

C'est pour éviter cette calamité, pour empêcher les hommes de partir, tout en en faisant profiter le peuple des richesses du Yukon, que "La Presse" demande que :

CHAQUE FAMILLE CANADIENNE PUISSE ACHETER, POUR $2, UN CLAIM D'UN ARPENT, AU YUKON.

Si notre projet se réalisait, les hommes resteraient à la maison et les familles, groupées par paroisse, par village, par ville, enverraient quelques prospecteurs pour choisir les claims.

Au lieu de milliers d'hommes partis pleins d'espérance et finalement réduits à faire le métier de journaliers, de manoeuvres, au service de MM. Mann et Mackenzie, il ne partirait que des prospecteurs bien payés et bien équipés. C'est ce projet patriotique que la "Patrie" combat, sur l'ordre de

L'HON. M. TARTE

Qu'importe à l'hon. M. Tarte que la province se dépeuple ? Que lui importe qu'il y ait des milliers de veuves et d'orphelins de plus ? Que ses compatriotes fassent le métier de manoeuvres sur les terres qu'ils devraient posséder, pourvu que MM. Mann et Mackenzie obtiennent leurs quatre millions d'acres !

La position prise par l'hon. M. Tarte ne peut être défendue, aussi la "Patrie" a-t-elle depuis longtemps renoncé à la défendre.

Mensonges, calomnies, injures, sont les seuls arguments qu'on rencontre dans ses colonnes.

Passe encore quand la "Patrie" s'adresse à ses confrères ; mais où elle dépasse les bornes, où elle trompe cruellement ses lecteurs, c'est quand elle falsifie délibérément la loi pour justifier les jobs odieux que son maître défend à Ottawa.

Il est réellement navrant de voir un ministre employer des moyens aussi blâmables pour donner à ses actes même un semblant d'utilité.

Un exemple : la "Patrie" disait avant-hier :

"Si la "Presse" et sa clique veulent des acres de terre au Klondyke, elles n'ont qu'à s'adresser au ministère de l'Intérieur, il en reste encore 75 millions d'arpens. Personne jusqu'ici, pour ainsi dire, n'ont demandé des concessions de terrains, mais presque tout le monde a olué des rivières pour vingt ans à $100 du mille annuellement."

Tout cela est faux, archi-faux, et quand l'hon. M. Tarte parle ainsi il se raille cruellement des malheureux.

Il est faux qu'on puisse obtenir un seul arpent des 75 millions d'arpents du Yukon, en s'adressant au ministre de l'Intérieur.

Il n'y a que Mann et Mackenzie qui puissent en obtenir à Ottawa et l'hon. M. Tarte le sait bien.

Si un simple citoyen veut un seul arpent de cette terre, il faut qu'il aille lui-même le chercher au Klondyke ; là-bas sous le pôle. Il faut qu'il abandonne sa famille, qu'il risque sa vie, qu'il arrache lui-même l'or à la terre ; et quand il aura fait tout cela, il ne sera pas même propriétaire du bout de terrain de 250 pieds qu'on lui aura concédé.

S'il s'absente sans permission de son claim pendant 72 heures, le gouvernement l'en chassera pour le donner à un autre.

S'il est en retard de 10 jours pour le paiement de ses taxes, le gouvernement le chassera de son claim pour le donner à un autre.

S'il oublie de prendre sa licence de mineur, le gouvernement le chassera de son claim pour le donner à un autre.

S'il a besoin d'ouvriers pour l'aider à exploiter son claim, il ne pourra employer que des hommes payant une taxe de $10 au gouvernement, alors que Mann et Mackenzie sont exempts de cette taxe.

Si son voisin l'aide ou s'il aide son voisin dans ses travaux, les deux devront payer une taxe de $5.

Enfin, si après des misères inouïes, il meurt sur le claim qu'il a trouvé, ce claim au lieu d'appartenir à ses héritiers est confisqué par le gouvernement qui le donne à qui veut le prendre.

Voilà comment l'hon. M. Tarte traite ses compatriotes. Les forçats qui travaillent aux mines de Sibérie sont soumis à un régime moins arbitraire et ils sont nourris.

C'est ce système que la "Patrie" défend ; c'est pour le cacher qu'elle ment et qu'elle affirme qu'on n'a qu'à se présenter au ministère de l'Intérieur à Ottawa pour obtenir quelques arpents des 75 millions qui restent.

Qu'en pensent les femmes du Canada ? Que pensent-elles du contrat que l'hon. M. Tarte défend en Parlement et dans la "Patrie" ? Que pensent-elles de ce contrat qui enlève à tous les pauvres gens l'espoir de toucher à cet or du Yukon ? Que pensent-elles de ce système, qui permettra aux employés du gouvernement de dépouiller les mineurs qui auront découvert des claims, d'enlever aux veuves et aux orphelins le claim, c'est-à-dire la fortune qui aura coûté la vie au chef de la famille ?

Elles voient maintenant en quoi et comment elles sont intéressées au contrat Mann et Mackenzie et au projet de la "Presse".

Si le contrat cher à la "Patrie" et à M. Tarte passe, c'est le départ des hommes au Yukon pour le seul bénéfice de MM. Mann et Mackenzie.

Si le projet de la "Presse" est adopté c'est la richesse du Yukon, mise à la portée des braves gens du Canada, sans que les familles soient privées de leurs chefs et de leurs enfants.

Le contrat défendu par l'honorable M. Tarte, dans la "Patrie", dépeuple la province et n'enrichit que deux hommes.

Le projet de la "Presse" fait rester nos gens "chez nous" et procure l'aisance à leurs familles.

Entre les deux, le peuple s'est déjà prononcé ; il a accepté d'enthousiasme le projet de la "Presse" ; on en parle dans les villes, dans les campagnes ; on commence à se grouper comptant que le gouvernement l'acceptera.

On se trompe, le gouvernement le repoussera ; l'honorable M. Tarte, le mauvais génie de sir Wilfrid et du parti libéral, n'en veut pas et celui qui a pu faire passer le Drummond fera bien passer le Yukon.

Pauvres femmes ! vous avez rêvé qu'un peu de cet or du Yukon qu'on prodigue à Mann et Mackenzie, entrerait dans vos familles, assurerait votre vieillesse, après vous avoir aidé à élever vos enfants. Vous aviez compté sans l'honorable M. Tarte, dont la volonté toute puissante transformera votre beau rêve en un horrible cauchemar.

Pauvres femmes !

INFORMATIONS

M. Sherman, secrétaire d'Etat du gouvernement américain, est tellement malade qu'il lui est impossible de s'occuper des affaires de son ministère. C'est malheureux pour lui, et, en dehors de la sympathie personnelle, très heureux pour les Etats-Unis. M. Sherman n'a jamais touché à la politique étrangère de son pays, sans la gâter, par ses maladresses et sa vaine jactance.

* * *

Un autre homme d'Etat, qui possède son illustration, chez nos voisins, M. Dingley, l'auteur du fameux tarif, a eu un mot, pour le Canada, hier, à la chambre de représentants. Et nous apprenons de lui, ce que nous savions déjà, que les Etats-Unis ne peuvent pas empêcher les pêcheurs canadiens d'exercer l'industrie de la pêche pélagique, que les Etats-Unis dépensent ridiculement $100,000, par année, contre l'inévitable, et que le commerce du Canada, ne peut être réduit par des mesures hostiles.

"Pour moi, a dit M. Dingley, je suis fatigué de la farce que nous jouons."

Vrai, il en est temps.

A propos de la question scolaire du Manitoba, nous lisons dans la "Gazette" :

"Si la presse ministérielle de Winnipeg parle d'autorité, le gouvernement de cette province ne fera de concessions aux catholiques, en matières scolaires, que par bribes, à peu près comme le "miséreux" paie ses dettes."

* * *

Trois fois, depuis 1867, le Congrès américain a tenté d'établir par une législation spéciale, un mode de liquidation, pour les faillites. Les législateurs de Washington n'ont pas été plus heureux que les législateurs d'Ottawa. Durant les trente dernières années, le droit commun est resté, aux Etats-Unis, la règle, couvrant les liquidations. Les charges exorbitantes des syndics, les abus des moyens de libération, les préférences dans les partages, ont empêché la permanence des premières lois.

La chambre des représentants, à Washington, essaie encore une fois de combler cette lacune, dans la législation. Une nouvelle loi vient d'être passée, il est probable que le Sénat l'acceptera. Dans ses grandes lignes, cette loi de faillites américaine, a le même caractère que la loi canadienne, projetée et encore dans les possibilités parlementaires du capitole canadien.

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le plus grand Magasin de Montréal. 24 Fév. 1898

Offres Spéciales du Vendredi

Bons marchés sans parallèles dans tous les départements du gros magasin. Des bons marchés qui amèneront des milliers de personnes de la ville et de la campagne, acheter ici. Des bons marchés de grande valeur jamais surpassés jusqu'à présent. Lisez bien cette annonce. Les réductions dans les prix de chaque item sont irrésistibles.

Une chance en fait de Peignoirs

Nous conseillons à toutes celles qui désirent participer à cette grande vente de venir de bonne heure demain, car nous sommes certains qu'il y aura foule dans l'après-midi.

115 peignoirs bien faits, avec yoke dans le dos, en drap Empire, de jolies nuances. Valeur régulière $1.00. Demain 69c chacun.

Les Nouvelles à Propos de Bonneterie

Seront très intéressantes demain ; ce sont des chances qui ne sont offertes que dans une occasion comme celle-ci, entre saison.

250 douzaines de bas de cachemire noir non changeant, dans les derniers goûts, chevilles de pieds doubles, pesanteur convenable pour le temps actuel, pour dames, splendide valeur à 50c la paire, à écouler demain 3 paires pour $1.00.

Camisoles en laine écossaise, tricotées à la main, cou haut et manches courtes, pour dames, prix orninaire 33c, demain 18c.

Jupes de Robes—Spéciales

Un magnifique lot de jupes de robes, pour dames, sera une des plus grandes attractions de demain au gros magasin.

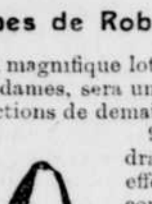

95 jupes de robes en drap cortona noir, jolis effets soie, taillage et confection parfaits, valeur régulière $3. Demain $1.10.

75 jupes de robes en mohair fleuri noir; magnifique assortiment de nouveaux dessins, bonne longueur et bonne largeur, bien doublées, pour dames ; valeur régulière $3.75. Demain $1.92.

46 nouvelles jupes de robes en drap sicilien fleuri noir, grands dessins escuriaux, bien doublées et bordées de velours, pour dames, valant $4.00. Demain $2.16.

Musique en quantité énorme

La journée de demain sera mémorable dans le département de la musique. Des attractions spéciales attireront des foules spéciales. Des "artistes de haute capacité" seront présents demain pour interpréter tous les morceaux et jouer tout ce que l'on voudra.

2000 nouveaux morceaux de musique, qui sont exécutés par les plus populaires artistes du jour. Prix réguliers 10c, à 50c. Pour 5c.

1000 morceaux de musique et chansons enregistrés. Tous sont de premier choix, constamment en demande et répandus partout au Canada à 50c. Pour 25 cents.

Tous les principaux grands morceaux en feuilles, Rezal, Imperial, Superbe, de 75c. Pour 50c.

Bons marchés spéciaux en papeterie.

Nouvelles Blouses en Soie

Vendredi dernier, nous avions exactement 110 de ces blouses en soie, aujourd'hui nous en avons un peu moins que la moitié ; elles ont été achetées à des conditions excessivement avantageuses.

La balance s'écoulera demain à des prix qui feront tout disparaitre. Toutes les plus récentes nuances et les meilleurs patrons ; ayant collet détaché et manchettes qui se roulent. Impossible de faire ces blouses pour les vendre moins de $4.50 chacune. Elles ne dureront pas longtemps. Demain $2.95 chacune.

Epiceries pour le Carême

	Prix régulier.	Vendredi
Sardines Rodels	30c	25c
Sardines Pijoa	15c	12½
Sardines aux tomates	8c	5c
Sardines à l'huile pure	8c	5c
Sardines à la moutarde	12½	10c
Harengs fumés	18c	14c
Harengs à la sauce aux tomates	18c	14c
Harengs frais	15c	12½
Maquereaux frais	25c	18c
Harengs Saur	30c	25c
Le plus beau saumon	15c	12½
Morue hachée	12½	10c
Finnan Haddies	10c	7½c
Œufs frais	30c	22c
Soupe aux tomates (van camp)	20c	15c
Le plus beau sirop d'érable	1.00	70c
Macaroni et vermicelle	12½c	10c

Bouillottes à Poisson

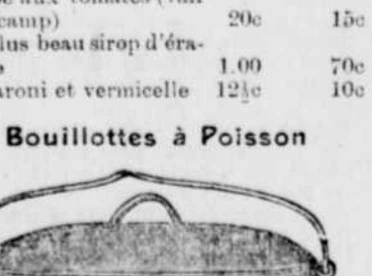

72 bouillottes à poisson en étain sans alliage pesant, avec tiroir comme la vignette, prix régulier $1.00, prix de vendredi 57c.

Etoffes a Robes Noires

Vendredi dernier, le gros magasin faisait une vente d'étoffes à robes noires, il y en avait environ 4,500 verges. Il nous en reste maintenant un peu plus que la moitié, et cette moitié sera beaucoup diminuée après les réductions de demain. Voici les prix :

Drap satin broché noir, dans les dessins les plus nouveaux, qui se vendait 40c et bonne valeur à ce prix. A écouler, demain à 25c.

Mohair noir fleuri qui se vendait 50c et considéré bon marché, demain à 35c.

Satin soleil noir, patrons brochés de fantaisie et des dessins frisonnés, valant 65c, demain 49c.

Rideaux en Dentelle à Bon Marché

Vendredi dernier, nous avons annoncé que nous avions fait un gros achat de rideaux en dendelle, c'était le stock d'un fabricant acheté à 20 p. c. d'escompte sur les prix ordinaires, nous les offrirons en vente demain, déduction faite du même escompte.

Rideaux en dentelle Nottingham, 2½ verges de longueur, valant 40c la paire, demain 29c la paire.

Beaux rideaux en dentelle, 3 verges de longueur, prix régulier $1.10, demain 75c la paire.

Riches rideaux en dentelle, 3½ verges de longueur, bonne valeur à $1.65 la paire, demain $1.15.

Une course sur les essuie-mains

Une occasion telle qu'on en rencontre rarement d'acheter des essuiemains chez Carsley sera offerte demain.

Il est tout probable que ces prix ne seront pas répétés de nouveaux ici.

Bons essuiemains blanchis, demain 1½c seulement.

250 douzaines d'essuiemains en toile non blanchie, prix régulier 6c, demain 3½c seulement.

120 douzaines de bons essuiemains en toile huckaback forte, prix régulier 9c, demain 6c.

Un événement dans les Soies

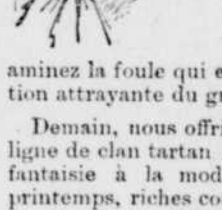

Si vous désirez savoir si les soies sont en grande faveur, ce printemps, venez à notre comptoir des soies n'importe quel jour et examinez la foule qui encombre cette section attrayante du gros magasin.

Demain, nous offrirons une nouvelle ligne de clan tartan et soies plaids de fantaisie à la mode pour corsage du printemps, riches couleurs, dessins élégants et bon marché, oui, très bon marché, au prix de demain, 39c la verge.

Batistes Anglaises

Il y a des centaines et centaines de patrons à votre choix dans cette ligne de batistes anglaises, qui seront offertes demain, elles ont 31 pouces ee largeur, et chaque patron est une parfaite représentation des plus nouveaux modèles du printemps.

Jetez un coup d'œil sur cette collection, faites la comparaison et remarquez les qualités, vous les trouverez à bon marché à 13c la verge, car elles sont de couleurs non changeantes et tout à fait nouvelles, nous les vendrons sans égard au prix coûtant, demain, à 8c la verge.

Boilers à laver

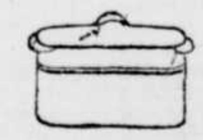

60 boilers à laver en ferblanc pesant, No 9, comme la vignette, prix régulier 60c, prix de vendredi 41c.

Coutellerie à Bon Marché

Examinez soigneusement cette ligne, vous y trouverez de bons marchés en fait de coutellerie d'un intérêt extraordinaire.

35 couteaux et fourchettes à dépecer, manches en corne de cerf, et fusils, prix ordinaire $1.75, prix de demain, $1.35.

	Prix régulier	Demain
600 bons couteaux à diner.	15 c	10 c
450 bons couteaux à dessert	16 c	12 c
1200 cueillers à the.......	3½c	2 c
1500 cueillers à soupe....	6 c	4½c
1800 cueillers à dessert....	6 c	4 c
140 paires de bons ciseaux	30 c	21 c

Sucriers et Pots à Crême

300 services de beaux sucriers et pots à crême en cristal, avec bords dorés, seront vendus tant qu'il y en aura à 36c le service.

Sucriers et pots à crême en porcelaine ornés de lignes dorées, 10c le service.

Et des centaines d'autres Bons Marchés seront offerts Demain dans tous les Départements.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame.—MONTREAL—184 à 194 rue St Jacques

UN GUIDE POUR LE KLONDYKE ET LES MINES D'OR DE L'YUKON

Contenant—L'histoire de la découverte
Les routes de voyage
Tout ce qu'il faut pour faire le voyage
Renseignements généraux et utiles

Une grande carte géographique 24 x 36, complétée d'après les derniers arpentages officiels et des renseignements authentiques faisant voir les routes, etc., (imprimé en anglais).

NOTE—Les éditeurs de ce livre ont eu beaucoup d'occasions d'obtenir des renseignement précieux, vu qu'ils se trouvent très près de ce nouveau pays—et que des éditeurs de l'est n'auraient pas pu obtenir. PRIX $1.00—frais de poste payés.

BISHOP ENGRAVING & PRINTING Co. 169 rue St Jacques, Montréal 11-n

ACANITOL

PLUS DE CHEVEUX GRIS

Ne salit ni la tête ni la toile la plus blanche.

ESSAYEZ-LE.

50c chez tous les Pharmaciens. 51—n

ALPHONSE GAGNIER

SUCCESSEUR DE M. A. MILLER

Peintre de maison et d'enseignes, tapissier décorateur, doreur, vitrier imitateur, blanchisseur, etc., etc.

1950 Rue Ste-Catherine Montréal
Tel. Bell 398. 207—n

LES VIGNETTES DE LA PRESSE SORTENT DES ATELIERS DE LA MONTREAL PHOTO ENG. CO 71½ RUE ST JACQUES

VIGNETTES DE TOUS GENRES
DEMI-TON—SUR CUIVRE, ETC., ETC.
DESSINS AU TRAIT—TRAVAIL GARANTI.

Dr ARTHUR LEMIEUX
DENTISTE

Gradué du Collège Dental de Philadelphia. Procédés américains les plus récents. Prix modéré.
187 rue St-Denis
Dentiers de tous genres. 237—n

Dentier Garanti — $10.00

Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.

A. E. VADEBONCŒUR, L.C.D.,
Chirurgien-Dentiste, 255 St Hubert. 165—n

Faites-le Disparaitre

Ne badinez pas davantage avec ce rhume. Un Bain Turc avec le concours de la chambre à vapeur russe, aux Bains Laurentiens, délogera votre rhume. Un ou deux bains de plus le feront complètement disparaître.

Bains durant le jour 75c.
Le soir 50c.

.......Ouvert Jour et Nuit

Et le dimanche matin jusqu'à 10.30.

Jours des Dames le lundi matin et le mercredi après-midi

BAINS LAURENTIENS

Angle des Rues Craig et Beaudry

LA GOMME
Tutti-Frutti
D'ADAMS'

GRATIS. Une grande variete de jolis et utiles cadeaux sont envoyes gratis en retour des coupons qui accompagnent chaque morceau de gomme Tutti Frutti. Essayez.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Est la route populaire qui conduit de la façon la plus expéditive et le plus directement au

KLONDYKE

ET AUX

TERRAINS AURIFERES DU YUKON.

Vous pouvez choisir entre plusieurs routes; informez-vous avant de partir ; on vous donnera des informations exactes. On donnera aussi, à l'avance, l'horaire de tous les steamers devant quitter les ports du littoral de l'Océan Pacifique pour l'Alaska. On vous donnera aussi le prix du coût du passage et du fret.

Demandez à n'importe quel agent du Grand-Tronc; il vous donnera des pamphlets et des cartes géographiques contenant les moindres informations sur le Klondyke et la région aurifère du Yukon.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE
137 rue Saint-Jacques.
51—n Ou à la GARE BONAVENTURE.

PACIFIQUE CANADIEN

Amelioration dans le service des convois pour....... Ottawa

5—CONVOIS EN CHAQUE SENS—5

Les convois partent de Montréal, gare de la rue Windsor à 9.30 heures a. m., 2 heures p. m. et à *9.10 heures p.m. De la gare Dalhousie à 8.30 heures a. m. et à 4.40 heures p. m.

*Tous les jours. Les autres convois les jours de semaine seulement.

Service des Chars-Dortoir pour Ottawa —Montréal, gare Windsor. Départ à 9.10 p. m. chaque jour. Ottawa—Départ à 4.25 a.m. chaque jour. Les passagers peuvent rester dans le char à Ottawa jusqu'à 9 a.m., pour revenir les passagers d'Ottawa peuvent prendre les chars à 9 p.m.

Les meilleures routes pour se rendre au

KLONDYKE

ET AUX MINES D'OR DU YUKON.

$30.00

POUR

VANCOUVER

ET

VICTORIA

Le convoi part de Montréal, gare Windsor, à 2 p.m., les jours de semaine. Service de chars-dortoir pour touristes se rendant à la Côte du Pacifique. Les bateaux partent de jour en jour de Vancouver et Victoria. Renseignements sur demande. Demandez une copie de nos Circulaires sur les Mines d'Or contenant des renseignements complets quant aux routes, aux prix, etc.

$16.00

POUR

St Paul,
Minnéapolis,
Duluth.

$5.00

POUR

TORONTO.

Prix réduits pour autres endroits sur demande.

Bureau des Billets de la ville et du Télégraphe, 129 rue St Jacques, voisin du Bureau de Poste.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 23 février 1898

Après la tempête, le calme complet. Ottawa est désert. Aussitôt que les derniers flocons de neige ont cessé de tourbillonner, tout le monde a pris son essor, les uns vers la fournaise électorale d'Ontario, les autres vers leurs paisibles foyers. La circulation des trains est rétablie, et le seul souvenir qui subsiste de cette mémorable tempête de trois jours, est l'amoncellement de correspondance attardée qui surgit maintenant avec ses dates posthumes, et le long des voies de chemin de fer, de vrais montagnes de neige arrivant, en plusieurs places, jusqu'au niveau des vitres des wagons.

On persiste à plaisanter beaucoup le prétexte invoqué pour l'ajournement dans lequel nous nous trouvons, et quelques grincheux ne se gênent pas pour dire que ce n'était pas la peine de protester contre l'appellation de "Notre-Dame des Neiges", donnée par M. Rudyard Kipling, au Canada, lorsqu'on en arrive à annoncer qu'une tempête de neige empêche, à Ottawa, le fonctionnement des affaires publiques.

Voici une série de réponses intéressantes faites lundi dernier à des interpellations. Je vous les avais envoyées par le courrier du même jour, mais la neige les a retenues bloquées trois jours.

Sir Charles Hibbert Tupper a demandé au gouvernement d'étudier si le Canada a le droit d'empêcher ou de réglementer le passage dans les eaux territoriales, sur le littoral de la Colombie Anglaise, des navires enregistrés aux Etats-Unis qui viennent de l'Alaska ou qui s'y rendent ?

Sir W. Laurier a répondu que le gouvernement étudiait la question et ne pouvait pas encore communiquer à la Chambre le résultat de ses délibérations.

Le gouvernement a indiqué quel montant de droits a été perçu chaque année, séparément, par les officiers de douane dans le district du Yukon ?

Voici le tableau :

1894-95.	$3.247
1895-96.	21.691
1896-97.	9.872
1897-98.	83.834

Sir Charles Tupper a demandé si, dans les récentes négociations avec les autorités des Etats-Unis au sujet des règlements douaniers et de l'expédition de marchandises par voie de Dyea et Shagway, dans le district du Yukon canadien, on a pourvu à ce que ces négociations n'altèrent en rien les droits que l'on pourrait avoir sur Dyea et Skagway comme territoire britannique ?

Sir Wilfrid Laurier a répondu que le gouvernement étudiait activement la question, mais ne croyait pas que dans l'état actuel des relations entre le Canada et les Etats-Unis, il serait à propos de faire connaître les intentions du gouvernement.

La question la plus intéressante est celle-ci, qui a encore fourni à M. Blair une occasion de s'enferrer.

Le gouvernement se propose-t-il de pourvoir à l'emploi d'ouvriers canadiens seulement pour la construction du chemin de fer du Yukon ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure déclarant que des ouvriers canadiens seulement seront employés à la construction des chemins de fer subventionnés par l'Etat ?

Voici la réponse officielle :

M. Blair—Cela n'était pas nécessaire. Pour permettre la construction aussi rapide que possible du chemin de fer du Yukon il n'y avait pas moyen d'insister sur l'exclusion des travailleurs étrangers des travaux de ce chemin. Pour le contrat du chemin de fer de Crow's est Pass, une clause avait été insérée pour empêcher l'emploi d'ouvriers étrangers.

Sir Chs. Tupper—L'hon. ministre omet la seconde partie de la question.

M. Blair—Je ne l'ai pas omise. J'ai dit ce que le gouvernement a déjà fait.

Sir Chs. Tupper—Mais on lui demande ce qu'il va faire maintenant ?

M. Blair — Je prétends que ce que le gouvernement a déjà fait dans un contrat important est l'indication de ses intentions à cet égard.

Sir Chs. Tupper—Pas du tout, pas du tout, s'il faut en juger parce que nous avons vu jusqu'à présent !

Le gouvernement a ensuite répondu à une question relative au service transatlantique rapide.

La question posée par M. Borden était la suivante :

1. Quelle information le gouvernement a-t-il sur les mesures prises par MM. Petersen, Tate et Cie, pour exécuter le contrat passé avec Sa Majesté en date du 24 mars 1897 ?

2. MM. Petersen, Tate et Cie ont-ils commencé la construction de quelqu'un des steamers mentionnés dans la clause 1 (a) de leur dit contrat, et le gouvernement a-t-il pris quelques mesures pour obtenir des renseignements sur ce point ?

3. Dans des conditions ordinaires, combien faudrait-il de temps pour construire les deux steamers mentionnés en premier lieu dans la clause 4 (a) du dit contrat, et le gouvernement a-t-il pris des mesures pour obtenir des renseignements sur ce point ?

4. A quelle date MM. Petersen, Tate et Cie ont-ils donné et déposé la somme et la garantie mentionnées dans la clause 13 (a) et (b) du dit contrat ?

Réponses :

1. Le gouvernement n'a pas reçu d'information nouvelle, sauf l'assurance par les contracteurs qu'ils étaient à même de remplir leur contrat aux conditions fixées.

2. Le gouvernement n'est pas avisé officiellement que la construction des vaisseaux est commencée.

3. Le gouvernement est informé que les vaisseaux peuvent être construits pour l'époque fixée dans le contrat.

4. Un dépôt de £10,000 a été fait à la banque de Montréal, le 15 octobre 1897, et un bon de garantie de £10,000 a été fourni en janvier 1898.

A la question suivante, deux ministres ont répondu :

Permission des autorités compétentes a-t-elle été obtenue pour le passage du steamer des Etats-Unis, le "Yantic", par le fleuve Saint-Laurent ?

L'honorable M. Blair a répondu qu'en ce qui concerne le département des canaux, le gouvernement américain avait demandé la permission de faire passer le "Yantic", par le canal Welland, ce qui avait été accordé.

Sir Louis Davies a annoncé que le "Yantic" ayant navigué sur le Saint-Laurent, comme vaisseau de commerce, c'est-à-dire sans armement, il n'avait pas eu de permission à demander.

J'ai le regret de vous annoncer la mort d'un député libéral, M. S. F. Perry, décédé hier, à Ottawa. Depuis le commencement de la session, M. Perry était malade à son hôtel, le Bodega, et les médecins ne conservaient aucun espoir sur sa guérison.

M. Perry, Stanislaus-Francis, descendait d'une vieille famille acadienne, dont le nom primitif était Poirier. Il naquit en 1823, à Tignish, Ile du Prince-Edouard. Il fit son éducation au collège de St Andrew, I. P. E., et épousa, en 1847, Margaret Carroll. Il représenta le comté de Prince dans l'assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard, depuis 1854 jusqu'en 1874, sans interruption. De 1873 à 1874, il fut orateur de l'assemblée. Il siégeait également dans l'ancien conseil législatif de l'Ile du Prince-Edouard. En 1873, il se présenta pour les Communes, et fut battu ; mais en 1874, aux élections générales, il fut élu pour le comté de Prince, qu'il a représenté depuis, presque sans interruption.

M. Perry était candidat à la place de sénateur devenue vacante par la mort du sénateur Arsenault, de l'Ile du Prince-Edouard. Son concurrent était M. Yeo, qui va probablement recueillir la succession.

M. Chauvin a donné avis, pour la reprise du parlement, de l'interpellation suivante :

—A-t-il été commis, dernièrement, par les détenus du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, des actes de révolte ou de mutinerie ?

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour rétablir l'ordre ?

Quel est l'officier, actuellement chargé de l'administration du dit pénitencier ?

Quand le gouvernement a-t-il l'intention de nommer un préfet ?

A-t-il l'intention de nommer un préfet seulement ou un préfet et un assistant ?

Quels sons les noms des personnes qui ont demandé cette place ?

Quand le gouvernement va-t-il publier le rapport des trois commissaires nommés pour s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul et à quelle époque le dit rapport a-t-il été remis au gouvernement ?

Le département de l'agriculture a émis un pamphlet intitulé : "Les chances de l'agriculture au Yukon."

Comme ce procès pour bail où il n'y avait pas de bail, ce qui caractérise le plus les chances de l'agriculture au Yukon, c'est qu'elle n'a pas de chance.

Les libéraux sont naturellement jubilants de la correspondance mise au jour par sir W. Laurier, pour tirer le gouvernement du mauvais pas, de la proposition Hamilton-Smith.

Mais il y a encore dans l'opposition des Saint-Thomas, pour lesquels la complaisante lettre de M. W. Van Horne ne lève pas tous les doutes. La sécheresse même du document à l'égard de M. Smith, qui est un intime de M. Van Horne, reçu chez lui, son commensal dans ses séjours à Montréal, inspire de la défiance. Cette défiance s'est traduite par l'interpellation suivante, posée par M. Sproule :

"Le 21 février, (voir Hansard), l'hon. ministre de l'intérieur a dit : "Je n'ai eu aucune communication avec M. Hamilton Smith ,et M. Hamilton Smith n'a pas été en communication avec moi avant la signature du contrat."

Sir Charles Tupper : — Directement ou indirectement ?

Le ministre de l'intérieur : " Directement, ni indirectement. Je puis ajouter qu'un monsieur m'a dit, occasionnellement, au cours d'une conversation accidentelle, qu'il y avait un monsieur nommé Hamilton Smith, qui se disposait à venir me voir dans le but de discuter la question d'un chemin de fer vers le Yukon."

Quelle est la personne qui, au cours d'une conversation accidentelle, a donné au ministre cette information ? Est-il entré dans des détails ? A quel moment et où est survenue cette conversation ? Ce monsieur a-t-il discuté les mérites de la proposition de M. Hamilton Smith ? Quel ou quels sujets étaient en discussion, au cours de cette conversation accidentelle ?

Voilà un tas de petitees questions indiscrètes auxquelles l'hon. M. Sifton aura à répondre.

La situation se complique aujourd'hui d'un d'un télégramme qu'a envoyé M. Hamilton Smith à Ottawa en réponse à une dépêche qui lui avait été adressée à New-York pour s'enquérir de son offre au gouvernement fédéral.

M. Hamilton Smith dit :

"Van Horne, à ma demande, a rencontré M. Sifton, le lendemain de son retour de l'ouest, lui a montré mes plans, lui a nommé la plupart de mes associés de Londres et lui a indiqué mon désir de construire la ligne par la route de Dalbon".

Voyons, où est le menteur ?

Les négociations qui étaient entamées depuis le comencement du mois entre les autorités ecclésiastiques, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement de sir W. Laurier, sont heureusement terminées.

La dernière touche a été donnée lors du passage de Mgr Bruchési à Ottawa.

M. Rochon, inspecteur des écoles publiques catholiques du gouvernement Greenway, repart samedi pour le Manitoba, où il va se mettre à l'oeuvre sur des bases parfaitement définies et acceptées par toutes les parties.

Le Rév. Dr Bryce est reparti pour Winnipeg.

La satisfaction semble générale de l'heureuse tournure qu'ont prise les négociations qui, cependant, ne seront pas rendues publiques.

Il semble qu'il s'agisse surtout d'un modus vivendi conforme à l'Encyclique du Saint-Père mais sans affecter en rien les droits des catholiques à leurs écoles séparées. Le droit reste entier ; seules, certaines difficultés d'interprétation et de fait sont applanies. C'est l'application intelligente des instructions de Léon XIII. Rien dans les arrangements conclus ne lie aucune des deux parties. C'est un essai qui va être tenté pour remédier aux dangers et aux inconvénients de la paix armée qui ruine actuellement les catholiques du Manitoba. Reste à savoir ce qui ressortira de ces arrangements et si les espérances des négociateurs se réaliseront.

Ceci est à souhaiter ; et, dans ces circonstances, il se peut que la question des écoles du Manitoba ne vienne pas à cette session, en discussion au Parlement.

PASCAL.

—Un bon article est rarement cher au prix demandé. Un mauvais article est toujours trop cher à n'importe quel prix. Voyez à ce qu'on vous donne ce que vous demandez. n

LE BROMA

Dans un cas d'anémie, résultat merveilleux

Montréal.

A MM. Dr Ed. Morin et Cie,

Messieurs,

Je souffrais depuis des années d'anémie. Mon sang était pauvre, mes nerfs sans forces ni énergie ; mon appétit était des plus mauvais, je n'éprouvais jamais le besoin de manger. — Je recevais, depuis le commencement de ma maladie, les soins intelligents de mon docteur. Je m'étais conformée à ses soins, prenant ses remèdes avec toute la régularité possible. — Un jour qu'il vint me faire visite, il me trouva dans un état pitoyable de faiblesse,après m'avoir examinée attentivement, — "Vous n'avez plus qu'une chose à faire, me dit-il, prenez le "Broma" préparation scientifique." De suite, j'en envoyai chercher une bouteille et en pris une dose. — Après quelques jours, à mon grand étonnement, j'éprouvais un mieux considérable. Mon sang se ranima, mes nerfs prirent de la force. — Ce remède m'ouvrit tellement l'appétit que j'avais toujours faim. Quel changement, moi qui depuis des années ne sentait jamais le besoin de manger. Je voulus encore continuer de prendre de ce remède incomparable jusqu'à parfaite guérison.

Maintenant, je suis forte, pouvant faire mon ouvrage sans éprouver de fatigue.

Je ne serai jamais assez reconnaissante envers votre "Broma" qui m'a sauvé la vie.

MADAME BEAUCHEMIN.

—Corset Nature. n

LA MORT DE MOISE GADBOIS

Derniers détails sur ce triste accident

De notre correspondant particulier

Ottawa, 24—L'accident dont je vous ai parlé hier fait encore aujourd'hui en ville le sujet de toutes les conversations. La famille Gadbois était très connue et très estimée dans la basse-ville, et la mort du jeune Moïse, survenue dans de si pénibles circonstances, attire aux malheureux parents les sympathies de toute notre population. Voici comment l'accident est arrivé :

Après souper, Moïse Gadbois entra dans la remise pour fendre du bois. La remise était une vieille construction délabrée. Elle était recouverte, après la tempête qui sévit depuis dimanche, de trois à quatre pieds de neige. Les trépidations du sol sous les coups de hache firent trembler la remise et la neige s'affaissa. La vieille structure s'écroula, écrasant sous ses débris le corps du malheureux enfant. Le bruit de l'effondrement arriva aux oreilles des parents, qui accoururent pour n'entendre qu'un soupir d'agonie. L'alarme ayant été donnée, une dizaine de persones de bonne volonté se mirent en train de soulever les débris. Le déblaiement dura dix minutes. On put enfin extraire le corps du malheureux jeune homme : il était sans vie. Les deux jambes étaient cassées, les deux bras fracturés, le visage lacéré, le sang s'échappait par la bouche, le nez et les oreilles ; une expression de douleur se répandait sur sa physionomie. Les parents consternés se lamentaient péniblement.

Le coroner Freeland a commencé l'enquête. Le jury est formé comme suit :

MM. J. A. Jessup, Alex. Blais, Victor Malhiot, Jos. Bélanger, Auguste Rousselle, J. B. Bois, Alf. Saint-Maurice, Chs Guay, Eugène Robitaille, Godefroy Guertin, Moïse Desjardins, Zéphirin Saint-Amand, Michel Morel, William Galarneau, Alex. Cousineau, George Workman et Wm McGowan.

Après avoir vu le corps, les jurés allèrent à la morgue de M. Gauthier, où les premiers témoignages ont été entendus.

M. Gadbois a raconté les détails de l'accident, tels qu'ils sont donnés plus haut. Il ajoute que sa femme a souvent averti M. Michel Giroux, propriétaire, de faire réparer la remise.

Le Dr Baptie a constaté que le pauvre petit était mort suffoqué et assommé. Il avait le nez enfoncé, une hanche brisée et une jambe dont les os projetaient au dehors. Le corps portait plusieurs mutilations.

Mme Gadbois dépose et dit qu'elle a souvent averti M. Giroux, le propriétaire, du mauvais état de la remise.

L'enquête a été ajournée à ce soir, huit heures.

M. Constantineau, avocat, représentait M. Giroux.

—L'offre de marchandises de qualité inférieure pour des articles de première classe est une pratique qui peut être abolie si le public refuse toutes les imitations ou substitutions des véritables marchandises annoncées. n

La Grippe Guerie

Cette maladie moderne est devenue menaçante, pas tant pour sa fatalité directe que pour la faiblesse du corps et de l'esprit qu'elle laisse derrière elle. La débilité prolongée, la prostration permanente, la mélancolie et le suicide proviennent de la grippe. Contre cette maladie aucun remède n'est supérieur au PECTORAL CERISE DU DR J. C. AYER.

"Le meilleur remède contre la grippe que je connaisse est le PECTORAL CERISE du Dr J.C. AYER."
Rév. JOHN K. CHASE,
South Hampton, N.H., E.U.

"Mon épouse et cinq enfants étaient atteints de la grippe, alors que cette maladie battait son plein. Je leur fis prendre du PECTORAL CERISE du Dr J. C. AYER, et ils n'avaient pas fini d'en prendre deux bouteilles qu'ils avaient complètement recouvré la santé. Je connais plusieurs cas opiniâtres de la même maladie qui ont été guéris par ce remède. Je considère que c'est le meilleur remède contre toutes les maladies de la gorge et des poumons"
J. PARMINTER,
Paulette, Miss., E.U.

"J'ai été guéri de la grippe par le PECTORAL CERISE du Dr J. C. AYER."
C. S. THOMPSON,
Pub. Signal, West Farmington, O., E.U.

Pectoral Cerise Du Dr J.C. Ayer

Ecrivez à notre médecin. Nous le payons pour vous donner des conseils gratuitement. J. C. Ayer, Lowell, Mass., E.U.

SEULEMENT

Que 25c la Bouteille

Le Queen's Hair Helper

Est une préparation qui rend aux cheveux leur beauté et leur couleur primitives, arrête la chute des cheveux, fait disparaître les dartres farineuses et fait aussi pousser les cheveux. Ce n'est pas une teinture. Les parties claires de la chevelure deviennent reluisantes. Elle est égale à n'importe quelle autre préparation de 50c ou $1.00. En vente chez tous les pharmaciens. 95—js—n

Klondyke

Les personnes ayant l'intention d'aller au Klondyke, auront intérêt à se mettre en communication avec la

MANUFACTURER'S LIFE INSURANCE CO.

GEORGE GOODERHAM, Président — J. F. JUNKIN, Gérant Général.
GEO. A. STERLING, Secrétaire.

Succursale, 263 Rue St Jacques, Montréal.
E. W. WILSON, Gérant.
J. I. LACHANCE, Sur.-Gén., Dépt. Frs.
24,26,1,3,5

Le Mal de Dents Guéri Gratis

Le Sirop de Buis

GUERIT LES BRONCHES ET LES RHUMES LES PLUS OPINIATRES

ELZEAR LALIBERTE,
22,24,26 324 rue Amherst.

JOHN MURPHY & CIE.

VENTE FIN DE MOIS

TROIS JOURS
—DE—
BONS MARCHES

VENDREDI, SAMEDI ET LUNDI

Février finit une saison ; en conséquence il y aura d'excellents bons marchés durant notre vente de fin de mois. Il est impossible de donner une liste complète de ces bons marchés vu que nous sommes encore occupés à les découvrir dans tous les départements. Mais nous donnons ci-dessous quelques-unes des découvertes qui feront épargner de l'argent aux personnes qui viendront à notre magasin vendredi, samedi et lundi.

Département des Manteaux

LISEZ CETTE LISTE

75 gilets tout laine, noirs et de couleur, pour dames, $5.25, $5.75 et $6.25. Votre choix pour seulement $2.50.

50 gilets en drap cheviotte et beaver tout laine noir et de couleur, $6.75, $7.50 et $8.25. Votre choix pour $3.50.

Des centaines d'autres lignes de gilets de dames à des réductions pour les écouler.

Ulsters de dames, exactement le vêtement qu'il faut maintenant.

30 Ulsters noirs et de couleurs, pour dames, prix primitifs $9.75, $10.00, $11.00 et $12.50. Votre choix pour seulement $2.50.

25 Ulsters d'hiver en étoffes chaudes et pesantes, pour dames, prix primitifs $16.00, 17.50, $19.00, $21.00 et $27.00. Votre choix pour seulement $5.00.

Aussi une ligne d'Ulsters de demoiselles, à écouler à $2.50, valant de $7.75 à $11.50.

Il faut vendre ces manteaux durant cette vente à de telles grosses réductions que nous disons à tout le monde : Venez de bonne heure et ayez le premier choix.

Département des Fourrures

Toutes les fourrures d'hiver à grandes réductions.

Casques en fourrures pour dames, à écouler à $1.90, valant $4.95.

Collerettes en phoque du Groënland, $15 pour $6.75.

Collerettes en phoque du Groënland, $27 pour $13 50.

Collerettes en phoque du Groënland, $30 pour $15.

Casques doublés en fourrures, $28 pour $14.

Gilets en phoque de la mer Baltique pour dames, $50 pour $29.50.

Département des Soies

Notre Département des Soies sera intéressant Vendredi, Samedi et Lundi

Des centaines de coupons de soie à écouler en longueurs pour blouses et en longueurs pour robes d'enfants.

Coupons de satins brochés en longueurs pour blouses et de couleurs assorties, prix $1.69 et $1.99.

Coupons de nouveaux satins carreautés en longueurs pour blouses, etc., de couleurs assorties, prix seulement $2.49.

Coupons de soies brochées en longueurs pour blouses, prix seulement $2.49.

Coupons de soies à blouses rayées de fantaisie, en longueurs pour blouses, prix seulement $2.49.

Coupons de soies taffeta en longueurs pour blouses, toutes couleurs, seulement $2.95.

Ne manquez pas d'assister à cette vente de soie à bon marché.

Département d'Etoffes à Robes

Des centaines de robes à vendre aux prix bas suivants, bonnes longueurs, 6 verges et plus.

Plaid de fantaisie, bonne longueur pour robes, 95c.

Tweeds diagonal shot de fantaisie, bonne longueur, pour robes, $1.00.

Tweeds à robes tout laine, bonne longueur pour robes, $1.75.

Broché bouclé de fantaisie, bonne longueur pour robes, $1.75.

Cheviottes tout laine, bonne longueur pour robes, $2.10.

Drap à costume de fantaisie, tout laine, $2.94.

Plusieurs des lignes susmentionnées valent plus que le double du prix marqué jusqu'à présent.

Ne manquez pas cette vente d'Etoffes à Robes.

Guinguans

3,000 verges de guingans carreautés de fantaisie et effets plaid, aussi beaux carreautés et couleurs unies, valeur régulière 25c, prix de vente 12½c.

300 pièces de mousselines à robes de fantaisie, patrons choisis, valant 25, 30 et 35c la verge, votre choix pour 16c.

Marchandises suisses appliqué à des prix nominaux.

Centres de table en appliqué suisse, 10, 15, 20 et 25c.

Couvertures de bureaux en appliqué suisse, 25, 33, 40 et 50c.

Dessus d'oreillers simples en appliqué suisse, 20, 25 et 30c.

Les marchandises ci-dessus mentionnées sont légèrement endommagées, c'est la raison pour laquelle nous les vendons à des prix bas. Venez de bonne heure afin d'avoir le meilleur choix.

Un autre Lot Spécial

Serviettes à cabarets en damas ourlées et frangées. 150 douzaines à écouler à 12½c chacune.

40 douzaines de magnifiques couvertures à buffets (sideboards) à écouler à 25c chacune.

Durant cette vente fin de mois, tout le monde devrait visiter notre quatrième étage. Nous ne donnons ci-dessous que quelques-uns des bons marchés offerts, ne les manquez pas.

75 tourmalines en laine pour enfants, valant 35c, pour 10c.

50 chapeaux garnis de fourrure, pour enfants, valant $1.65, pour 39c.

Caleçons en flanellettes avec riche broderie, pour dames, valant $1.25, pour 63c.

Gilets (sacs) de chambre en flanellette et en Edredon, pour dames, valant $1.50 et $1.55, pour 78c. Un assortiment choisi de couleurs à votre choix.

Collerettes à déjeuner en Edredon, valant 85c, pour 50c.

Peignoirs en édredon, valant $7.50 pour $3.75.

Peignoirs en flanelle, garnis de dentelle, etc., valant $14.00 pour $5.00.

Blouses en flanellette imprimée, pour dames, valant $1.25 pour 79c.

Blouses en soie pour dames à écouler à $2.50.

100 costumes faits par tailleurs, à vendre à 33⅓ pour cent d'escompte, genres nouveaux et bien faits.

Exemples : costumes valant $10.50 pour $7.00, valant $15.00 pour $10.00, valant $18.00 pour $12.00, valant $21.00 pour $14.00.

Jupes Seules

50 jupes à écouler à 89c.

Aussi 200 jupes seules à vendre à très bon marché.

25 chapeaux de feutre, pour dames, 25c.

La balance de nos chapeaux de feutre pour dames à écouler à 25c.

Département de la Papeterie

Musique en feuille, toutes les danses populaires et chansons, valeur régulière 40c, durant la vente 2½c.

Crayons de mine (Faber), valeur régulière 30c la douzaine, prix de vente 9c la douzaine ou 3 douzaines pour 25c.

Papier à lettre, grandeur commerciale, rayé ou non, fini satin ou velours, prix régulier 50c la livre, prix de vente 38c.

UNE AUTRE LIGNE SPECIALE DE JUPES en riche soie brochée, des derniers gouts, seulement $7.95

Département des Gants

Ayant acheté un fonds de banqueroute de gants et mitaines de laine pour dames et enfants, à des prix nominaux, nous les avons placés sur nos tables de centre et nous les écoulerons comme suit :

Gants et mitaines de laine, en rouge, en blanc et en noir pour dames et enfants, valant 30c et 35c, prix de vente 15c.

Gants et mitaines de qualité extra en blanc, noir et couleurs de fantaisie pour dames et enfants, valant 40c et 50c, prix de vente 25c.

Merceries pour Hommes

Les items suivants vous donneront une idée des grandes réductions qui ont été faites aux prix dans ce département.

50 robes de nuit en flanellette forte, grandeurs 13½ à 17 pour hommes valeur régulière 65c, prix de vente seulement 37½c.

100 chemises en flanellette de fantaisie pesante, avec collet pour hommes, valeur régulière $1.50, prix de vente, 89c.

500 cravates toutes couleurs et tous les genres, pour hommes et petits garçons, valant 20c, 25c et 35c, prix de vente 12½c.

Bijouterie à bon marché

25 épinglettes forme feuille d'érable, émaillées en tintes d'automne, prix régulier 35c, prix de vente 9c.

Département des Parfums

Nous pouvons vous intéresser dans cette ligne, parfums en quantités, eaux de toilette et eaux de Cologne aux prix du gros.

200 bouteilles de bons parfums français, les meilleures odeurs, valeur régulière 20c, prix de vente 11½c.

Département des Bas

250 paires de bas de cachemire noir à côtes et unis, sans couture, genoux et talons doubles, pour dames et enfants, valeur régulière 30c, 35c et 45c, prix de vente 21c.

200 paires de bas pesants, pour hommes, à écouler à cette vente, valeur régulière 20c, prix de vente 9½c.

Nuages

Nuages en laine pour enfants, à écouler à 19c.

Nuages en laine pour dames, à écouler à 39c.

A notre Comptoir de Mouchoirs

200 douzaines de mouchoirs seront vendus à bon marché.

50 douzaines de mouchoirs brodés avec gravures au centre, valant 20 à 30c pour 5c.

15 douzaines de mouchoirs brodés avec gravures au centre, valant 40 à 50c pour 8c.

Vente de Savon

Pendant cette vente, nous nous attendons vendre des centaines de boîtes de savon de toilette à des prix très bas.

15 caisses de savon à l'huile d'olive, 5c, prix de vente 2¾c.

11 caisses de savon de castille de la Vierge, valant 35c la douzaine pour 25c.

400 boîtes de savon Bouquet John Murphy & Cie, valant 21c pour 12½c.

275 boîtes de savon, bouquet de violette, valant 21c, pour 12½c.

5 caisses de savon flottant Koko, double morceau, valant 10c pour 5c.

Comptoir des Notions

12 douzaines de brosses à linge, valant 20c pour 10c.

250 brosses à dents, manches en os, valant 7c, pour 4½c.

200 brosses à ongles, valant 7c, pour 2¾c.

350 boîtes d'épingles à cheveux, valant 7c, pour 4½c.

2 caisses de grosses épingles, valant 15c, pour 10c.

25 douzaines d'époussettes en plume, valant 13c, pour 9½c.

Spécial

150 vêtements en caoutchouc imperméables, pour enfants, marqués à des prix pour les écouler. Tous ces vêtements sont garantis. $2 50 pour $1,25 ; $3.00 pour $1.85 ; $4.50 pour $2.00 ; $5.50 pour $2.75 ; $7.50 pour $3.00.

Marchandises de Banqueroute et Vente Fin de Mois

Services à limonade ou à eau, en verre gravé consistant en un pot, 4 verres et cabaret, valant 85c. Durant cette vente 69c le service.

Un lot de pots valant 25c, durant notre vente de fin de mois, 15c chacun.

Tasses et soucoupes, meilleure valeur jamais offerte. Durant cette vente nous allons vendre des tasses et soucoupesr d'une jolie décoration brune et bleues valant $1 et $1.35 la douzaine. Votre choix durant cette vente pour 75c la douzaine.

Théière décorée, 2 grandeurs, valant 30c et 40c, durant cette vente 18c et 25c chacune.

Théières brunes des plus grandes, valant 35c pour 25c.

Bols en verre, en bonne imitation de verre coupé, 5 différents patrons à votre choix, valant 30c pour 15c.

Pots à crème, avec décorations de fantaisie dans les couleurs bleu pâle et rose, valant 30c. Durant cette vente, seulement 19c chacun.

Savonnier brun, vendu habituellement à 10c, prix de cette vente 5c ch.

Tasses à custarde ou à limonade en imitation de verre coupé, ne se vendant jamais moins que 10c, durant cette vente 5c.

Services à gruau, très jolies décorations, incluant 1 bol, 1 assiette et 1 pot, 5 patrons, votre choix, val. 40c, durant cette vente seulement 25c le service.

Plateaux à gâteaux d'une imitation splendide de verre coupé, valant 40c, durant cette vente seulement 25c ch.

Pots à crème en verre, valant 15c, pour 10c chacun.

Bouteilles à l'huile ou à vinaigre, en bonne imitation de verre coupé, valant 25c chacune, dans cette vente seul. 15c.

Pots à l'eau en verre, grandeurs de ½ gallon, 5 patrons, à votre choix, valant 40c chacun, dans cette vente 25c.

Valeurs spéciales en fait de Cuillers et Fourchettes. Nous avons un lot de Cuillers et Fourchettes en métal blanc, garanties pour ne pas ternir. Prix dans cette vente : Cuillers à thé, 25c la douzaine ; cuillers à table, 50c la douzaine ; fourchettes, 50c la douzaine.

JOHN MURPHY & CIE

2343 rue Ste Catherine, Coin de la rue Metcalfe
Argent comptant. Tel. 3833.

Dr FRANCHERE
DENTISTE

Gradué des Etats-Unis et du Canada. Professeur au collège dentaire. Extraction des dents sans douleur. Procédés américains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentiers de tous genres. Prix modérés.
1394 STE-CATHERINE.
56—imMjv—n (Vis-à-vis Dupuis & Frères)

CORSETS

Faits sur mesure—véritables baleines—satisfaction garantie.
... C. J. GRENIER..
2310 Ste Catherine, près Mansfield.
1613 Ste Catherine, près St Hubert.
304—m—j—s—n

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce et Dessins, obtenus dans tous les pays.—OWEN N. EVANS, membre de l'Institut des Agents de Brevets Etrangers, Londres, Ang. 18 ans d'expérience.—Applications rejetées ou d'autres mains, obtenues avec succès.—Temple Building, 185 rue St Jacques, Montréal.—Successeur de F. H. Reynolds. Tél. 192.
282—m j s—n

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée ? Si oui, protégez-la par une bonne patente afin d'en retirer tout le profit possible. Demandez notre "Guide des Inventeurs," contenant toutes les informations nécessaires, relativement aux patentes. Méfiez-vous des solliciteurs malhonnêtes et incompétents. Consultations et informations gratuites tous les jours. Pas de patente, pas de paye. Nous faisons une spécialité des demandes de patentes que les autres solliciteurs n'ont pu obtenir, ainsi que des patentes de pays étrangers. Chaque patente obtenue par notre entremise est annoncée à nos frais dans plus de 500 journaux. MARION & MARION, Experts, No 185 rue St-Jacques, Montréal. Nous sommes les seuls ingénieurs diplomés s'occupant exclusivement des affaires de patentes. Mentionnez ce journal.

A. V. ROY

Ingénieur des Arts et Manufactures
(Ecole Centrale de Paris)
Membre de la Société des Ingénieurs Civils de France.
TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUCS, PONTS, INSTALLATIONS D'USINES, BREVETS D'INVENTIONS, EXPERTISES.
Consultations Techniques.
Spécialité de questions minières et d'Exploitations Métallurgiques.
(Chambres 5 et 6)
Tél. Bell 2487. 16 RUE ST-JACQUES
169—mjs—n

Le plus Agréable des Purgatifs

THÉ CHAMBARD

Le Meilleur Remède de la Constipation

En Vente : à *Montréal*, Pharmacie DÉCARY ; à *Québec*, Dr ED. MORIN & Cie ET DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES
PRIX (en France) : 1 fr. 25 LA BOITE.
1, 4, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28, 28

SIX Grds Médailles d'OR, etc. *Récompense nationale de 16.600 fr.*

QUINA-LAROCHE

BI-Phosphaté

Recommandé aux **Nourrices**, dont il soutient les forces ; il facilite le **Sevrage**, la **Dentition** et le **Développement osseux** des Enfants. Il combat le **Rachitisme** ou *Ramollissement* des **Os** ; il aide la **Nutrition**, prévient les **Engorgements** *ganglionaires*, la **Scrofule** et les *sueurs* des **Phtisiques**. Paris 22 et 19 rue Drouot, et les Pharmacies.

En Vente chez MM. Royer & Rougier Frères, à Montréal.

PETITES ANNONCES

...TARIF...

Elèves demandés Emploi demandé Chambres à louer Trouvé	20 Mots pour 10 Cents (½c par mot extra)
Situation vacante Servante demandée Maison à louer A vendre Propriété à louer Perdu	25 Mots pour 25 Cents (1c par mot extra)

"Personnel," 3c par mot

EMPLOI DEMANDE

COUPEUR — Un jeune homme sobre, parlant les deux langues et possédant un diplôme, désire une place comme coupeur. Ecrire L. L. 425 "La Presse." 95—10

HOMME—Un homme de la campagne, écrivant les deux langues, connaissant la tenue des livres, demande place dans un bureau quelconque. Bonnes références. S'adresser à J. L., Beauharnois. 17,19,24,26,3,5,10,12

MODISTE — Une modiste demande de l'ouvrage dans les maisons privées. S'adresser 90 rue Saint-Louis. 95—2

MODISTE — On trouvera une bonne modiste garantissant sa coupe de robes. Prix modéré : $2.50. 90 rue Saint-Laurent. 95—2

ON TROUVERA une fille de chambre au No 107 rue Cadieux. 94—2

ON TROUVERA une bonne femme de journée sachant laver et repasser les chemises et aussi une fille pour travailler en dehors, au No 159 rue Sanguinet. 93—3

REGISSEUR—Un régisseur d'une grande ferme, en France, possédant excellentes références, demande, pour le printemps prochain, place de regisseur dans ferme importante en P. Q. ou P. O. Ecrire à Louis Gousset, à Menil, Evreux par Essai, Orne, France. 90—13

UNE JEUNE FILLE demande une position comme servante dans une famille privée. S'adresser 62 rue Sainte-Elizabeth. 95—1

ELEVES DEMANDES

ELEVES DEMANDES— Un professeur de sténographie et clavigraphie, prépare demoiselles et messieurs, pour position de secrétaire sous bref délai, 31 rue Notre-Dame de Lourdes. 22,24,26

ELEVES DEMANDES — Classe du professeur Parkin, le jour et le soir, $2.00 par mois. Tenue de livres, sténographie, anglais, mathématiques; leçons privées. Prix modiques. 659 rue Lagauchetière. 22,24,25,26

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une fille d'expérience pour coudre les bandes et collets de chemises. S'adresser immédiatement à Mlle Bouchard. The Gault Bros. Co., rue Ste Hélène. 93—3

ON DEMANDE une servante générale au No 53 rue Shuter. 93—3

ON DEMANDE un commis-voyageur, ayant de l'expérience dans la grocerie, pour voyager en ville. S'adresser par lettre à L.L. 254, bureau de LA PRESSE. 94—2

ON DEMANDE une servante — personne âgée preferée—pas de lavage ni repassage, bon salaire payé à une bonne personne. S'adresser à 32 rue Napoléon, Ste Cunégonde. 94—3

ON DEMANDE une jeune fille pour aider au ménage pour une petite famille. S'adresser 457 rue Berri. 94—2

ON DEMANDE des couturières pour faire des pantalons. S'adresser Douil & Gibson, 138 McGill. 94—3

ON DEMANDE—Une jeune fille munie d'un diplôme modèle français, anglais, désirerait échanger leçons françaises pour leçons de piano, Ecrire G.G. 423 LA PRESSE. 95—1

ON DEMANDE un bon forgeron pour ouvrage général, place permanente. S'adresser Jean Desjardins, Longue-Pointe. 95—1

ON DEMNDE une servante générale. Références exigées, au No 2446 rue Notre-Dame. 95—2

ON DEMANDE des filles de salle et des filles pour servir des rafraîchissements. Devront parler français et anglais. S'adresser 27 et 29 rue Saint-Gabriel, Hôtel du Louvre. E. Portugais, propriétaire. 95—1

ON DEMANDE un jeune homme ayant 1 ou 2 ans d'expérience dans la marchandise sèche, parlant anglais et français, avec bonnes références. 1073 Saint-Jacques. 95—1

ON DEMANDE immédiatement une servante générale sachant faire la cuisine dans une petite famille pas d'enfant. Se présenter 6a Sainte-Elizabeth. Références exigées. 95—1

ON DEMANDE des femmes choristes pour opéra français. Ecrire de suite au gérant du Casino, de Québec. 94—3

ON DEMANDE immédiatement une servante, au No 241 rue Sherbrooke, près Amherst. 94—3

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Mains-d'œuvre de toutes sortes fournies.
On demande 10 servantes générales.
On trouvera à ce bureau :
Un apprenti boulanger, 6 mois d'expérience, une demoiselle connaissant bien la sténographie française ainsi que la clavigraphie anglaise et française, un fermier qui prendra la direction d'une ferme, un commis connaissant bien le commerce de bois, des terrassiers, un apprenti graveur ayant 1 an d'expérience comme dessinateur, un meunier, des charcutiers, des confiseurs, des commis-voyageurs, un mécanicien ajusteur et outilleur, des plombiers, des assistants teneurs de livres, des commis - épiciers, des garçons de salles, des commis de bar, des boulangers, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des garçons de bureau, des sténographes, des clavigraphes, 15 typographes, des pressiers, des barbiers, des mécaniciens, 35 peintres, des tapissiers, des blanchisseurs, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, 27 charpentiers-menuisiers, des storemen, des gardiens, des poseurs d'appareils de chauffage, des pâtissiers, des boulangers, des cultivateurs, des copistes, des cuisiniers, des cuisinières, des jardiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des commis dans la mercerie, un polisseur et buffer en cuivre et fer, des gardes-malades, des femmes de journée.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant.

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE des personnes compétentes pour faire des pantalons et vestes chez elles ; $2.40, $3 et $3.60 la douzaine. S'adresser à A. Christie, à la fabrique E. A. Small et Cie, rue Latour. 91—6

ON DEMANDE des personnes pour faire et finir des pantalons et vestes à la machine et pour faufiler. Emploi permanent et bons gages, à la fabrique E. A. Small et Cie, rue Latour. 91—6

ON DEMANDE une bonne cuisinière, jeune fille préférée, pour une famille de trois; le lavage est fait en dehors ; les meilleures références requises. Se présenter au No 1256 rue Dorchester, de 7 à 8.30 heures p.m. 94—3

ON DEMANDE des monteurs à la machine McKay et des chevilleurs ; les plus hauts gages payés à Montréal. James Linton & Co., square Victoria. 94—3

ON DEMANDE une servante générale pouvant parler anglais, au No 47 rue Sainte-Elizabeth. 95—1

ON DEMANDE des bonnes filles comme apprenties pour faire des pantalons. S'adresser 288 rue Lagauchetière. 95—1

ON DEMANDE des casseurs de pierre pour travailler à la toise. S'adresser Nap. Laporte, 110 Saint-Laurent. 95—1

ON DEMANDE un peintre polisseur et vernisseur et deux peintres spéciaux pour marbrer. S'adresser à l'hôtel Richelieu, de 7 à 9 heures p.m. 95—1

ON DEMANDE un jeune homme âgé de 18 à 20 ans, sachant parler français et anglais, comme commis épicier. Références exigées, au No 364 rue Hibernia. 95—2

ON DEMANDE un jeune homme compétent comme vendeur et pour prendre charge du département des cuirs, dans une tannerie. L'applicant devra signifier le salaire qu'il exige et fournir des références. Ecrire R. R. 410 "La Presse." 95—2

ON DEMANDE un contremaître sachant faire des cravates; aussi des mains expérimentées pour prendre l'ouvrage à leur domicile; aussi quelques filles pour apprendre ce métier. 729 rue Sherbrooke. 95—2

ON DEMANDE un jeune homme laborieux avec $10; aidera à manufacturer, écouler article connu; salaire $3 ; 2 jeunes dames pour vendre sur échantillons. Salaire, $2.50. Ecrire E. E. 421 "La Presse." 95—1

ON DEMANDE une bonne servante, petite famille, bons gages. S'adresser au No 46 rue Drolet. 95—1

ON DEMANDE deux filles de moulin et des fitteuses d'empeignes travail en dehors; aussi une fille d'expérience pour "puncher" et poser les oeillets, chez J. I. Pellerin et Fils, 1961 rue Sainte-Catherine. 95—1

ON DEMANDE un bon barbier garçon préféré, au No 777 rue Craig, place permanente. 95-1

ON DEMANDE une fille générale avec références, No 1954 rue Saint-Jacques, Saint-Henri. 95—1

DEMANDÉ—Des agents, avec recommandations. Bonne commission, 1725 rue Ste Catherine. La Société Coopérative de Frais Funéraires. 94—2

MAISONS A LOUER

BAS DE MAISON A LOUER — 16 avenue Laval, 7 chambres, gaz, bain et w.c. Loyer $15 par mois. S'adresser au No 18 même rue. 86—n

A LOUER—271 rue St Hubert un magnifique logement nouvellement peinturé et tapissé, neuf chambres, loyer modique à un bon locataire. S'adresser à A. E. Plante, 1763 rue Notre-Dame. 76—n

A LOUER—No 395 rue Lagauchetière, un haut de maison de 9 appartements avec w. c. Aussi un bas de 5 appartements avec w. c. S'adresser 296 St Hubert. 84—n

A LOUER — A Sainte-Anne, des cottages de $75 à $250 par année. S'adresser à P. E. Brown, agent d'immeubles, 97 rue Saint-Jacques. 92—4

A LOUER—Une épicerie avec logement, écurie, cave, remise, coin de rue, bonne place, située rue St Antoine, St Henri. S'adresser 1105 rue St Antoine, St Henri. 93—6

A LOUER—Magasin chauffé, No 78 St Laurent, près rue Vitré. Ce beau et grand magasin, de 75 x 25, avec cave de 8 pieds de hauteur, pavée en ciment. Possession immédiate. S'adresser à Adolphe Robillard, courtier d'assurances, 157 rue St Jacques, "Standard Building," ou au No 409 rue St Denis. 93—5

A LOUER—Ce grand magasin bien éclairé avec grandes glaces sur le devant, angle nord-ouest des rues Saint-Antoine et Cathédrale ; très convenable pour épicerie ou restaurant. On divisera en deux si nécessaire. Loyer modique. S'adresser à Henry Hamilton, 132 rue Mansfield. 93—5

A LOUER — Très beau logement, 10 appartements, bains et magnifique boutique de 20 x 40, avec écurie, 391 rue Visitation, bon marché. J. L. H. Larivière, 192A Visitation. 94—4

A LOUER — Au centre, logements de 3 à 8 appartements, une grande boutique, bonnes conditions pour bons locataires. S'adresser No 179 rue Saint-Dominique. 94—2

A LOUER — Magasin et cour, au coin des rues Bleury et Dorchester, avec cave pavée en asphalte, fournaise à eau chaude, etc. S'adresser au collège Sainte-Marie, 142 rue Bleury. 94—8

A LOUER — Avenue de l'Hôtel de Ville, Nos 79, 77, 75 et 73 ; au Carré Saint-Louis, joli cottage. No 21 avec ou sans système de chauffage. Loyer modéré. S'adresser à J. A. Michaud, 704 New-York Life ou 67 avenue de l'Hôtel de Ville. 19,22,24,26

A LOUER—402 St Antoine, belle maison, 14 appartements, jardin et écurie, $30. Si le locataire veut deux ou trois de ses chambres non garnies avec pension pour deux messieurs le loyer sera gratis. S'adresser 402 St Antoine. 24,26

A LOUER — Coin rues Dominion et Richelieu, un magasin avec ou sans logement, établi depuis trente ans comme épicerie licenciée, avec fixtures, back store, belle cave, cour, écurie, grenier à foin; à louer à bonnes conditions. S'adresser P. Gougeon, 19 Dominion ou 172 Vinet. 95—3

MAISONS A LOUER, 26, 26½ et 28 rue Visitation, près rue Craig, 6 et 7 chambres; bain, w.c., 2 logements par cour seulement, à prix réduit pour de bons locataires. 92-4

SPLENDIDES LOGEMENTS NEUFS — Sur plein pied, façade en pierre, ayant vue sur le parc Mont-Royal, 6 et 7 chambres, toutes les dernières améliorations modernes, décorations superbes, seulement que $13 et $17 par mois. Se presenter 45 rue St Jean. Ouvert chaque jour et tous les vendredis soir. 92—6

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRES — Belles chambres de $6, $10 et $12. Lumière Auer, gaz, eau chaude. Famille privée. Pas de déménagement. 279 rue Saint-Denis. 95—3

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE ET PENSION — Grande chambre double et simple, chauffée à l'eau chaude, lavabo. Pension de première classe. 142 Berri. 93—5

CHAMBRE—On trouvera chambre avec pension, aussi pension seule, 159 avenue Hôtel de Ville. 93—2

CHAMBRES très confortables dans une famille privée là où il n'y a pas d'autres pensionnaires, 79 Ste Elizabeth. 94—2

CHAMBRES—Belles chambres à louer, garnies, chauffées à l'eau chaude, pour messieurs, 260 rue St Laurent, au 2e étage. 93—3

ON TROUVERA une chambre avec pension chez Mme Manseau, 26 rue Ste Elizabeth. 74—n

MAISONS DEMANDEES

ON DEMANDE à louer un grand magasin dans un endroit commercial, la rue St Laurent de préférence. S'adresser chez Foisy Frères, 451 rue St Laurent. 94—2

ON DEMANDE à louer une maison seule à deux étages, contenant huit ou neuf appartements ou un joli haut de maison. E. R. Gareau, 1611 rue Notre-Dame. 93—3

A VENDRE

A VENDRE — Un magasin de cadres, moulures, images, fixtures, avec outillage d'encadreur. S'adresser sur les lieux, au No 380 rue Saint-Laurent. 90—6

A VENDRE — Pour tout le monde — Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond, Téléphone 8353. 168—n

A VENDRE—Une belle jument grise, 7 ans, parfaitement douce, domptée pour la ville, c'est une très bonne jument pour famille. Aussi, un de ses frères propres, 6 ans, dompté pour la ville, convenable pour une famille. Aussi, deux juments bais, 5 et 7 ans, domptées pour la ville, bonnes pour la route et saines. Si on ne les vend pas à vente privée on les vendra à l'encan. Montreal Horse Emporium, angle des rues St Paul et McGill. 95—1

A VENDRE—$1.00 le voyage, bois sec de moulin scié, livré à domicile, chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry, Tél. Marchands 231. 31—n

A VENDRE—CHANCE RARE—Très beau restaurant licencié, coin côte St Lambert et Craig, on vendra tout gréé, à sacrifice. Le propriétaire devant laisser le Canada pour l'Europe, en mai prochain. 10,12,14,17,19,21 24,26,28,3,5,7

A VENDRE—Un établissement très payant d'épiceries, vins et liqueurs, en gros et en détail, situé dans la ville d'Ottawa, Ont. En 1896, il a été fait pour ($42,000) quarante-deux mille piastres d'affaires, et en 1897, pour plus de ($50,000) cinquante mille. Le stock, d'environ douze mille piastres ($12,000), peut être réduit au gré de l'acheteur, vu qu'il faut vendre avant le 1er mars prochain. Raisons plausibles pour vendre. Des personnes qualifiées, seules, devront se mettre en relation avec les intéressés. Ecrire P P 409 LA PRESSE. 95—3

A VENDRE — Une jeune pouliche de trois ans. S'adresser au No 1038 rue Saint-André. 95—1

A VENDRE — Restaurant licence garantie, rue Saint-Laurent, $700 comptant. Hôtel coin de rue, prix $500 et plusieurs autres de tous prix. Magasins cigares, bonbons, valant $250 pour $125. Epiceries, étaux de boucher, propriétés, logements à louer. Oscar Laferrière, 1613 rue Notre-Dame. 95—1

A VENDRE — 3 épiceries à sacrifice, coin, loyer $11, $12, logis compris. Prix environ $175. Magasins cigares, bonbons, $75, $125, $200. Hôtels, restaurants licenciés. Depuis $800 ; $300, $400 comptant. Maisons, terres, lots à échanger. $18,000 à prêter. A. W. Dagenais, 505 rue Craig. 95—1

A VENDRE — A bon marché, un crachoir et un sleigh pour charretier; plus, un set de chambre valant $150, pour $110. S'adresser à A. Jetté et Cie, marchand de meubles, 1243 rue Ontario. 95—3

A VENDRE OU A ECHANGER pour une propriété, un beau restaurant licencié, rue Saint-Jacques. Ecrire O. O. 426 "La Presse." 95—1

A VENDRE — Restaurant, licence garantie, établi depuis 18 ans. Propriétaire se retire après fortune faite. Aussi trois autres restaurants bon marché et plusieurs magasins cigares et bonbons. S'adresser J. Castellie, 1572 Notre-Dame. 95—1

A VENDRE—Pardessus doublé en rat musqué, avec collet en loutre en parfait ordre; aussi bon qu'un neuf, à vendre à bon marché, 110 rue Durocher. 95—2

A VENDRE — Pour cause départ, le magnifique restaurant licencié National Club House; recettes 140 piastres par semaine; licence garantie. S'adresser 1974 rue Notre-Dame. 94—2

A VENDRE — Le magnifique étal de boucher de F. X. Bessette, No 2593 rue Sainte-Catherine, recettes $250 à $300 par semaine. S'adresser F. X. Bessette, 10 rue Quesnel. 92—4

A VENDRE—Avantage de s'établir, un magasin de tabac et jouets, faisant de très bonnes affaires, raison changeant de commerce. S'adresser entre 6 et 8 heures du soir, au No 1131 rue Ontario. 64—6

A VENDRE—Un lot d'oignons pour mariner et un lot d'oignons rouges et un lot d'oignons jaunes, au char ou en détail. S'adresser 319 rue des Commissaires. 94—4

CHEVAUX ET VOITURES A VENDRE — Nous ferons notre première grande vente d'ouverture à l'encan de chevaux de toutes sortes, grand assortiment de sleighs, robes et harnais. Vendredi, le 25 février, à 2.30 heures p.m. ; elle sera suivie d'une vente chaque après-midi. Ventes privées en tout temps. Satisfaction garantie pour tous les chevaux garantis. Faites vos entrées de bonne heure, afin de bénéficier de nos nombreuses annonces. Avances faites au comptant aux consignataires et expéditeurs. Buzzell & Smith, propriétaires du Montreal Horse Emporium, angle des rues St Paul et McGill. T. W. Foster, encanteur. 94—2

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE—Une fromagerie et beurrerie combinées, située dans les Cantons de l'Est, bon arrondissement, prix de fabrication : pour le fromage, 1½c la livre et le beurre, 4c par livre. Les agrès sont neufs n'ayant servi qu'une année. Le propriétaire n'étant pas fabricant lui-même vendrait à bon marché et à des conditions faciles. Aussi, vendre par le même, des agrès de beurrerie complète. Pour plus d'informations, s'adresser à L. P. A. Larche, South Ham, P. Q. 92—6

A VENDRE ou à échanger pour lots à bâtir, maisons en brique solide, façade en pierre à bosse. Conditions faciles. S'adresser 168 avenue Duluth. 22,24,26

A VENDRE — Immense ferme, à 4 milles de la station de Sainte-Agathe, avec moulin à scie, terre à bois considérable, maisons, granges, écurie presque neufs. Prix raisonnable. Titres parfaits. Possession immédiate. S'adresser à L. P. Bédard, 2439 rue Saint-Dominique, Montréal. Tél. Bell 7065. 95—1

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE — Une maison avec épicerie et entrepôt de foin, grain et charbon, Bonne clientèle. S'adresser Jos. Legault, No 586 rue Saint-Patrice, Pointe Saint-Charles. 95—4

A VENDRE ou à échanger pour lots à bâtir, maisons en brique solide, façade en pierre à bosse. Conditions faciles. S'adresser 163 avenue Duluth. 23,24,26

A VENDRE OU A ECHANGER—Pour une bonne propriété de ville, bâtie, une résidence de banlieue, très convenable pour un monsieur, près des chars et des tramways électriques ; contient neuf grandes chambres avec bain et w.c., lavabo en marbre sur l'étage des chambres à coucher, et deux cuvettes en pierre avec eau chaude et froide, voûte à charbon, dépense et fournaise Daisy au sous-sol, le tout dans le meilleur état. Il y a la lumière électrique dans toutes les parties de la maison, qui est fournie d'eau fraîche par l'aqueduc. Le terrain couvre une étendue d'environ 15,000 pieds. Prix $8,000.00. Carl Warnecke, Edifice Standard, 157 rue St Jacques. 94—6

PROPRIETES A VENDRE—Avendre, cottages neufs, modernes et logements sur le plan des paiements mensuels. $2,500, $3,000, $5,000, $5,500, $6,000. Pour détails et pamphlet, s'adresser à Geo. Badgley, 45 rue St Jean. 94—4

PROPRIETE de première classe, Nos 769-771 rue St Denis, près de la rue Roy, en pierre et brique solide, contenant deux logements. L'acquéreur pourrait occuper le logement No 771 immédiatement. Prix $4,200. Loyer annuel $420. Conditions faciles. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

VOICI UN BARGAIN — Nos 360-362 rue Montcalm, près rue Ontario. Evaluation municipale $2,200. Loyer annuel $310. Prix $2,000. Hypothèque $500. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

NOS 241-243 rue Frontenac. 4 logements. Loyer annuel $312. Prix $3000. 500 comptant. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

NOS 5 à 15 rue Davidson, 6 logements. Prix $4,500. $500 comptant. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

LA PROPRIETE Nos 1346-1360 avenue de l'Hôtel de Ville, en haut de la rue Mont-Royal, 9 logements, prix $6,000. Hypothèque $3,500. Loyer annuel $720. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

RUE DROLET—Nos 115-117, prix $3,000, hypothèque $1,800. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

RUE MONTCALM—Nos 425-427-429, prix $4,200 ; huit logements. Loyer annuel $480 ; $1,000 comptant, balance sur hypothèque. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

RUE BEAUDRY, Nos 271-273, près rue Sainte-Catherine, 4 logements, écurie et boutique. Loyer annuel au 1er mai prochain, $381. Prix $3,500. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

RUE STE ELIZABETH, Nos 220-220a Sainte-Elizabeth, trois logements. Loyer annuel $360. Prix $3,500. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame.

PLACEMENT AVANTAGEUX—Rue Beaudry, Nos 412-418, bonne propriété contenant 6 flats avec écurie et remise à voitures. Loyer annuel à compter du 1er mai prochain $624. Prix $6,200, dont $1,000 comptant. Desmarteau & Kennedy, 1598 rue Notre-Dame. 93—3

$825 COMPTANT achèteront un beau lot au Mile End. Egouts, eau, toutes les commodités. Un bargain alléchant. S'adresser par lettre à P. P., LA PRESSE. 94—2

PERDU

PERDU — Le 21 février, rue Saint-Denis, un fanal de carrosse de charretier. Récompense promise en retour, 433 rue Saint-Hypolite. E. Leclerc. 94—2

PERDU—Une montre de dame en argent, mouvement Waltham avec chaîne et pièce de monnaie gravées, entre la Y. W. C. A. et la rue Sainte-Catherine. Récompense en la retournant au No 87 avenue Greene, Westmount. 95—1

PERDU — Un chien collie tan et blanc, poitrine et cou blancs ; la personne qui le ramènera au No 994 rue Dorchester, recevra $5 de récompense ; téléphone 3163. Celle qui le détiendra après l'insertion de cette annonce sera poursuivie. 95—1

PERDU — Sur les rues Sainte-Catherine, Saint-André et Craig, un porte-monnaie en cuir jaune, contenant une certaine somme et des certificats. Celui qui le rapportera au No 234 rue Saint-André sera généreusement récompensé 95—1

DIVERS

ASSOCIE DEMANDE — Une maison établie depuis 18 ans, dans le commerce de ferronneries, demande un associé avec un capital de 5 à 6 mille piastres ; c'est un avantage tout particulier pour celui qui désire se créer une bonne position. Ecrire M. M. 425 bureau de "La Presse." 95—3

GRATIS — Un essai gratuit pendant 10 jours du meilleur remède de l'univers contre le catarrhe, offert gratuitement ; venez demain au No 2102 rue Sainte-Catherine. 95—1

MME POULAIN — Garde-malade pour dames, pension confortable et les soins des meilleurs médecins, strictement privée. Conditions faciles, 171 rue Montcalm. 91—6

ON DEMANDE à acheter table et shoe case et une fontaine à soda de seconde main, mais en parfait ordre. S'adresser au No 1442 rue Notre-Dame. 94—3

ON DEMANDE à acheter, pour argent comptant, un pouvoir d'eau situé à proximité d'un chemin de fer ou d'une limite d'épinette, avec ou sans bâtisses. Arthur Saucier, Pont Maskinongé. 93—3

ON DEMANDE des outils d'occasion pour faire des sucreries. Ecrire H. H. 424 "La Presse." 95—3

ON DEMANDE un associé avec petit capital pour commerce établi et bien payant. S'adresser à 1000 Amherst. 95—3

ON DEMANDE à acheter, argent comptant, propriété de ville ou banlieue, $1,500 à $2,000. S'adresser par letre à O. Morin, B. P. Sainte-Cunégonde. 95—2

REMERCIEMENTS—Remerciements à saint Antoine de Padoue pour faveur obtenue. — E. G. 95—1

REMERCIEMENTS—Remerciements à saint Antoine de Padoue pour faveur obtenue. —E. G. 95—1

$50,000 A PRETER
Sur première hypothèque sans commission.
N. VERRETTE, 1608 rue Notre-Dame. 39—n

ARGENT A PRETER
Sur première hypothèque, à la ville et à la campagne, au plus bas taux d'intérêt sans commission en s'adressant directement à L. A. CADIEUX, No 26 rue St Jacques ou au No 46 Carré St Louis. 88-n

ARGENT A PRETER
SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE.
Aussi : Transactions sur Immeubles
S'adresser à E. J. DUBEAU,
Chambre 412. Edifice New-York Life. 84—n

ORGANISATION

D'une ligne de navigation entre la France et le Canada

Mémoire adressé au gouvernement fédéral et accompagnant la soumission de Verberckmoes.

Depuis de longues années, le gouvernement du Canada, désireux de développer des relations avec la France, s'est préoccupé de l'organisation d'une ligne de navigation à vapeur entre les deux pays.

Les différentes tentatives faites dans ce sens, sont, jusqu'à présent, restées infructueuses.

Le gouvernement canadien passa d'abord un contrat avec MM. Bossières frères, du Havre, auxquels il accorda une subvention.

Cette compagnie fit 63 départs, mais, comme en quittant la France, elle touchait à Southampton, elle porta ombrage aux intérêts anglais et fut bientôt, pour cette raison et pour d'autres, obligée de se retirer à la suite d'une transaction intervenue avec le gouvernement canadien.

Celui-ci conçut ensuite l'idée de faire créer un service rapide marchant à une vitesse de 18 noeuds environ, mais les dépenses d'une ligne à vitesse intensive sont si considérables, que les diverses compagnies qui s'occupèrent de la question demandèrent des subventions tout à fait hors de proportion avec le but à atteindre.

La question fut étudiée tour à tour par la Compagnie des Messageries Maritimes, par les Chargeurs réunis, par la Compagnie Générale Transatlantique, et toutes ces sociétés reculèrent devant les sacrifices à faire, ou demandèrent des subventions dont les chiffres atteignaient plusieurs millions.

Plus récemment, à la date du 26 avril 1896, un traité ferme intervint entre le gouvernement canadien et la société la "Colomba-Belge".

Cette fois, l'on descendit à une vitesse de 10½ noeuds et le chiffre de la subvention fut fixé à 50,000 dollars par an, pour un service de quinzaine, en été, mensuel en hiver, par des navires de 2,500 tonnes, entre Anvers, Boulogne et Montréal, (Halifax en hiver).

Malheureusement, cette convention n'a pu aboutir.

En effet, d'une part, les ressources de la "Colomba-Belge" étaient insuffisantes ; d'autre part, les conditions du contrat qui lui avaient été imposées par le gouvernement canadien étaient si rigoureuses qu'il lui fut impossible de trouver nulle part les capitaux qui lui étaient nécessaires.

Il faut bien reconnaître cependant que la "Colomba-Belge" s'était rendue compte des conditions particulières dans lesquelles cette ligne pouvait être organisée.

Le manque de trafic entre la France et le Canada ne faisait alors doute pour personne, mais en prenant Anvers pour tête de ligne, on était sûr de trouver, dans le fret de la Belgique, la Hollande et l'Allemagne un appoint considérable.

On se demande s'il en serait de même aujourd'hui après la dénonciation du traité qui permettait au Canada l'entrée des marchandises belges, hollandaises et allemandes, à la faveur de la clause de la nation la plus favorisée.

Dans ces conditions, la prudence commande aux organisateurs de la nouvelle ligne de n'envisager d'une façon certaine que le fret entre la France et le Canada.

Or, si l'on peut espérer qu'une ligne régulière et bien faite amène dans quelques années, un développement sérieux des transports entre la France et le Canada, il n'en faut moins reconnaître cependant que ces transports sont quant au présent, malgré les chiffres indiqués par la Chambre de Commerce de Montréal, limités et peu rémunérateurs.

A la sortie du Canada, nous trouvons : les céréales, les bois, les bestiaux et surtout les produits nécessaires à la fabrication du papier, toutes marchandises encombrantes et payant peu de fret, nécessitant par conséquent de grands navires.

A la sortie de la France, nous avons de meilleurs articles : les vins, les cognacs, tous les articles de Paris, payant mieux, mais ne s'exportant qu'en quantités restreintes, et pour lesquelles des navires d'un moindre tonnage seraient bien insuffisants.

Quant aux passagers, c'est inutile d'y penser en présence des lignes à service rapide qui existent entre l'Angleterre, l'Allemagne et le Canada. Tout au plus faudrait-il songer aux émigrants, mais les Français ne s'expatrient pas en grande quantité, et dans ce cas, l'adaptation des navires, le personnel du bord, en un mot toute l'exploitation devient beaucoup plus coûteuse, et cela pour obtenir un bien faible résultat.

Dans ces conditions, nous pensons que pour établir une ligne véritablement industrielle et pratique, il faudrait organiser un service régulier, allant directement de Boulogne à Montréal, et vice-versa, tous les 15 jours, pendant les six mois de l'été, et de Boulogne à Halifax, et vice-versa, tous les mois, pendant les six mois de l'hiver.

Ce service devrait avoir la faculté de s'arrêter sur sa route à Saint-Pierre de Miquelon, et resterait libre de faire telles autres escales qu'il lui plairait excepté bien entendu entre la France et le Canada.

Mais, nous trouvons le tonnage de 2,500 tonneaux stipulé dans le contrat du 26 avril 1896, pour la capacité des navires, tout à fait insuffisant pour les gros transports de retour et nous pensons que des navires de 4,000 tonnes de jauge brute sont absolument nécessaires pour obtenir un fret de retour suffisant.

Quant à la vitesse de 10 noeuds ½ exigée par le même contrat, nous la jugeons trop faible en présence des progrès qui se font tous les jours, et bien que la consommation du charbon soit considérable, nous estimons qu'il est indispensable d'arriver à une vitesse minima de 12 noeuds en service utile, 13 noeuds aux essais.

Ces préliminaires exposés, il faudrait tout d'abord à notre avis, pour combler les insuffisances du fret et parer aux pertes d'un certain nombre d'années d'exploitation, combiner les avantages de la loi française accordant une prime à la navigation des vapeurs, avec une subvention à obtenir du gouvernement français et une autre du gouvernement canadien, supérieure à celle qui avait été accordée à la "Columba-Belge".

Comme il faudrait au moins trois ans pour faire construire en France, les navires nécessaires à cette exploitation, la compagnie devrait obtenir du gouvernement français, à titre de subvention, pendant le délai de construction des navires, une somme égale à celle que lui aurait donné la prime à la Marine Marchande.

Un autre système pourrait être également étudié avec avantage, probablement moins coûteux pour les deux gouvernements, et plus sûr pour les promoteurs de la ligne.

Ce serait une garantie d'intérêts y compris l'amortissement du capital, analogue à celle accordée aux chemins de fer français.

La loi française accorde aux navires à vapeur construits en France, et naviguant au long cours, une prime de 1 franc 10 centimes, par 1,000 milles parcourus et par tonneau de jauge brute.

La distance de Boulogne à Montréal étant :

A l'aller de.	3,000 Milles
Au retour de.	3,000 Milles
Ensemble.	6,000 Milles

On obtient, en prenant la moyenne de la prime calculée sur 10 ans, 0.92 centimes, ce qui donne pour la subvention, par voyage complet, aller et retour :

6,000 milles x 4,000 tonnes x 0.92 centimes : 22,080 " ".

Si donc la nouvelle ligne fait un départ tous les 15 jours, pendant les 6 mois d'été, soit 12 départs et 1 départ, tous les mois, pendant les six mois d'hiver, soit 6 voyages, elle effectuera dans l'année 18 voyages complets.

La prime à la Marine Marchande donnera donc pour le concours du gouvernement français :

22,080 x 18 : 387,440 francs.

Soit en chiffres ronds, 400,000 francs.

Le gouvernement français devrait ajouter à cette prime de 400,000 francs une subvention de 100,000 francs.

Dans le cas où celui-ci jugerait difficile de cumuler la prime et la subvention, la compagnie qui exploiterait la ligne demanderait au gouvernement français, une subvention de 500,000 francs en renonçant à la prime.

De son côté, le gouvernement canadien devrait donner la même somme à titre de subvention, soit 100,000 dollars.

Nous ferons observer, en effet, que si l'on tient compte à la fois de l'augmentation de vitesse offerte, 12 noeuds, au lieu de 10 noeuds ½, de l'augmentation de volume des navires, 4,000 tonnes au lieu de 2,500 tonnes, de l'augmentation plus considérable encore de la consommation du charbon, la subvention que nous demandons de 100,000 dollars est relativement beaucoup moins élevée que celle qui avait été accordée à la "Columba-Belge" et que les résultats pratiques de la ligne seront certainement beaucoup plus avantageux pour les deux pays.

Nous ne craignons pas d'ajouter, sans risquer d'être démentis, que quelque élevé que puisse paraître l'ensemble de ces deux subventions, elles seraient à elles seules, tout à fait insuffisantes pour permettre l'exploitation normale et rémunératrice de la ligne franco-canadienne.

Si l'on tient compte de l'intérêt, amortissement, assurances, réparations, vivres, gages, charbon, frais de port, on est effrayé du chiffre de dépenses auquel on arrive.

Il faudrait, pour équilibrer les recettes et les dépenses, naviguer continuellement à pleine charge, et à un prix de frêt moyen.

Mais, ce serait une profonde illusion d'espérer qu'il put en être ainsi.

Il faut donc pouvoir, en dehors des deux subventions, obtenir d'autres concours et notamment :

1. Le concours des chemins de fer canadiens.

2. Le concours des chemins de fer français.

3. La possibilité de remplir toujours les navires au départ de Boulogne, en ciments pour le Canada.

Etablie sur ces bases, l'affaire n'aura encore rien d'extraordinaire et les capitaux engagés à tous les mécomptes et à tous les risques des opérations maritimes, ne pourront guère toucher plus de 5 pour cent.

Il en serait tout autrement si ces 5 pour cent étaient garantis par les deux Etats.

Au début, la garantie jouerait, mais il est à présumer qu'avec un service bien fait, une affaire honorablement conduite, on arriverait certainement au bout de la troisième ou de la quatrième année à ne pas dépasser les 500,000 francs demandés à chacun des deux Etats et au début de la cinquième, grâce au développement des relations, on pourrait être certain qu'ils seraient exonérés de toutes redevances.

Il reste enfin un autre moyen d'améliorer, dans des conditions considérables, l'exploitation de cette ligne, ce serait d'arriver à faire prêter les capitaux nécessaires à la construction des trois navires, à titre de subvention par les compagnies de chemins de fer français et canadien.

En supposant l'argent prêté à 3 pour cent, on atténuerait ainsi notablement l'insuffisance des recettes, et cela permettrait de donner aux capitaux engagés par la constitution de forces réserves, une véritable sécurité.

Paris, 6 décembre, 1897.

(Signé) G. VERBERCKMOES.

MORT ACCIDENTELLE

(Dépêche spéciale à "La Presse")

Côteau Landing, 24 — L'enquête a eu lieu sur la mort de M. William Holby, que la "Presse" annonçait dans son numéro d'hier. M. Alexandre Sauvé était le président du jury. Après l'audition des témoins, un verdict de "mort accidentelle" a été rendu.

Mme J. E. DUBOIS

Distinguée conférencière

Les dames de la partie Est apprendront avec plaisir que Mme J. E. Dubois donnera une conférence sur le sujet "Santé de la femme", vendredi prochain, (demain), dans la salle, (East End Hall), No. 6, rue Craig, à 8 heures du soir. Madame Dubois étant partie depuis le 14 de ce mois pour un grand voyage dans la province de Québec, elle fut obligée de revenir, pour acquiescer aux nombreuses demandes qui lui sont faites. Madame Dubois sera à son bureau, 578 rue Saint-Paul, d'ici au 5 de mars. Elle invite toutes les dames de Montréal, et spécialement les dames de la partie Est, de venir entendre cette conférence, où Madame Dubois sera assistée de Mlle Daly, qui adressera la parole en anglais, afin de donner satisfaction à tous.

Les conférences de Madame Dubois sont entièrement gratuites, sans charge d'admission aucune. Toutes les dames anglaises et canadiennes sont cordialement invitées.

PILULES ROUGES Pour les Femmes Pales et Faibles.
du Dr Coderre

X De LORIMIER X
25 P. C. D'ESCOMPTE
Avant de Déménager
X 1691 NOTRE-DAME. 256-n X

Bureaux et Magasins A LOUER
S'ADRESSER A
ALEX. DESMARTEAU,
84—26 1598 Rue Notre-Dame.

Célèbre ONGUENT du Père Ancé
EN VENTE PARTOUT
Dépot chez ROD. CARRIERE.
1406 Sainte-Catherine.
3—n

AVIS
Vendredi et les jours suivants grande vente à réduction pour cause de déménagement.
J. P. LANOIX
Marchand de Nouveautés,
519 avenue Mont Royal.

BOIS DE SCIAGE
—Le plus grand assortiment de—
BOIS PREPARES ET BRUTS
offert à meilleur marché que jamais chez
THIBODEAU & BOURDON,
2103 Ste Catherine, coin Av. Papineau.
MONTREAL.
132—mjs—n—

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

TERESA

OU

LA VENGEANCE D'UNE MARTYRE

47

TROISIEME PARTIE

(SUITE)

Quand j'aurai rempli ici-bas cette dernière tâche, je ne demanderai plus qu'une seule chose : la mort ! Qu'elle vienne alors, n'importe à quelle heure, elle ne me surprendra pas !

Il s'intrrompit encore pour saisir en même temps la main du docteur et celle du colonel.

—Je puis comprendre, ajouta-t-il, oui, je puis admettre que tous deux vous effaciez de votre mémoire, par une générosité surhumaine, les forfaits et jusqu'au nom d'Alexandre de Balboa. Mais jamais je ne suivrai cet exemple. Puisque la fatalité me rejette dans le vide, je n'ai à prendre conseil que de mon égoïsme. Ma fortune, après moi, sera partagée entre Horace et Virginie et mes bons serviteurs d'Erié-City. Cette disposition satisfait ma conscience. Je ne dois rien aux hommes, ils ne me réclameront rien. Ma race s'éteindra avec moi. Mais vous ne voudrez pas que j'emporte dans la tombe un reproche qui troublerait éternellement mon repos.

Michel Herbin et Carlos de Rivères le considéraient dans un silence où le respect s'alliait à l'admiration. Le quaker leur paraissait transformé. Ils étaient subjugués par cette volonté d'airain.

Sa belle figure, si noble, si vénérable, revêtait une expression de sévère et calme majesté. On sentait qu'il parlait, non sous un coup de colère, mais dans la pleine possession de son sang-froid, avec l'élan spontané d'un esprit affranchi de toute passion, convaincu de la droiture de sa conduite et inébranlablement décidé à ne point s'en écarter.

Une tristesse immense, implacable, était empreinte dans son regard ; cependant ce n'était pas cette souffrance, toute poignante, qui le portait à frapper sans merci les assassins de sa femme. Le devoir de vengeance auquel il avait voué toutes les forces acharnées de sa vie s'imposait à lui avec l'autorité d'une loi. De même qu'en recueillant Horace et Virginie il avait eu charge d'éducation, de même en se retrouvant face à face avec son ancien associé d'Erié-City et avec celui qui avait été le complice de Pablo Garcia, il avait charge de justice : l'ordre, violé par le crime, ne pouvait être rétabli que par expiation.

En sondant son âme, sir Richard n'y découvrait aucune pensée, aucun sentiment, aucune action dont il eût à rougir ou qui envenimât ses souvenirs. Mais cette âme, par cela même qu'elle avait toujours été inaccessible au mal, tressaillait d'une fougueuse indignation, en voyant l'iniquité, sous le masque de la bonne foi, près d'être appelée aux plus grands honneurs que décerne l'estime publique. L'heure était venue de mettre fin à ces odieuses astuces.

Quelques minutes s'étaient écoulées depuis que le quaker avait cessé de parler. Le docteur et le colonel n'avaient pas changé d'attitude et leurs regards se croisaient.

—Si j'ai quelque droit à vous faire une prière, reprit sir Richard, abandonnez-moi le soin d'exécuter la sentence que nous allons prononcer ensemble. Qui de vous croit devoir laisser au crime la responsabilité de la clémence ?

Pas un de ceux à qui s'adressait cette question n'éleva la voix.

Il y eut un nouveau silence solennel.

Alors le quaker se couvrit comme aurait fait un juge chargé de prononcer un arrêt capital, et d'une voix ferme, haute, claire :

—L'assassin de ma femme mérite la mort. Il mourra, je le jure !

VII

A COUPS DE COUTEAU

Il est minuit, Genaro, couché dans un fauteuil, la pipe à la bouche, repousse machinalement du pied un tison qui fume devant lui sur le carreau de l'âtre. Un petit trait de feu, formant aigrette, jaillit du bois à demi consumé et éclaire le visage très pâle du forçat.

Le faussaire a les yeux fermés, mais il est facile de se convaincre, aux mouvements contractiles de ses paupières, qu'il ne dort pas. Sans doute il se livre à une espèce de sieste, quoique l'heure soit tardive, car la table, qui n'est pas desservie, atteste qu'il vient de faire un repas probablement copieux.

Cependant son attitude est immobile, et sa physionomie paraîtrait complètement impassible, sans le jeu des lèvres qui s'entr'ouvrent de temps à autre faiblement pour laisser passer un filet de fumée montant lentement au plafond.

A part la lueur du foyer, la pièce est sombre et il y règne un profond silence. On n'entend que le va-et-vient monotone du balancier de la pendule et par intervalles réguliers, une sorte de grincement, semblable à une voix éteinte et cassée, produit par le petit timbre rouillé qui sonne les quarts.

La chambre est basse, étroite, mais meublée avec élégance. Deux portes s'ouvrent, l'une en face de l'autre, devant et derrière le forçat. Celle qui est vis-à-vis de lui est entrebâillée et donne accès dans un cabinet dont on aperçoit une partie du mobilier.

Au mur pendent, dans leurs grands cadres d'or, deux portraits. Le premier représente en costume de ville Pablo Garcia. Le peintre a dû mettre en oeuvre tous ses efforts pour corriger la vulgarité de traits et d'allure de l'ancien intendant du duc de Balboa ; mais en dépit de son talent, il n'a pas réussi à donner à ce masque faux et vil un air d'honnêteté. L'autre portrait est celui de Juan Antonio, vêtu avec recherche et affectant l'insouciance du désoeuvré.

Tout indique que l'appartement où se trouve Genaro fait partie de la maison où il s'est installé l'avant-veille sous le nom de don Ruiz y Gomez, comme le portier l'a dit à José.

L'échec qu'il a subi peu d'heures auparavant chez sir Richard Stone, ne doit avoir altéré ni le sang-froid ni l'appétit du forçat, car sur la table les bouteilles sont vides autant que les plats.

Toutefois sa somnolence n'est pas due exclusivement aux libations qu'il vient d'achever. Genaro n'est pas de ceux qui boivent plus que de raison, bien qu'il ait coutume de se faire large mesure. D'ailleurs, la gravité des circonstances réclame plus que jamais sa présence d'esprit, et il n'a pas oublié que ses ennemis, maintenant qu'il n'a plus d'armes contre eux, vont se concerter pour se saisir de lui et de ses complices. Aussi réfléchit-il plus qu'il ne sommeille, et le sourire effrayant qui glisse sur son visage trahit le cours de ses pensées.

Le scélérat roule évidemment dans son esprit un plan sinistre. Il dîne placidement comme fait un général à la veille d'une bataille décisive, et le calme même prouve qu'il est sûr de ses calculs.

Il y a plus d'une heure qu'il est assis à la même place, la tête un peu rejetée en arrière et appuyée au dossier de son siège. Ses traits largement étalés, hardis, respirent la férocité et montrent toute nue cette âme abjecte où n'existent plus que l'âpre et farouche soif d'assouvissement des plus brutales passions. Il a l'odieux aspect de la bête fauve se préparant à fondre à l'improviste sur une proie.

Tout à coup il se redresse, et, se retournant vers la porte qui est derrière lui, il tend l'oreille, son oeil plongeant dans la pénombre.

Un bruit de pas intentionnellement étouffé s'est fait entendre au dehors.

Genaro écoute, le front armé d'audace. Il écoute encore, puis doucement il se lève et se dirige vers la porte, puis encore il se baisse et regarde attentivement par le trou de la serrure.

Quelqu'un est là évidemment ; mais le forçat hésite à ouvrir. L'obscurité l'empêche de distinguer. Il se tient en éveil, aux aguets, attendant pour prendre une décision.

Soudain il pousse une exclamation aussitôt réprimée, et tourne vivement le bouton de la porte qui s'entrouvre. Alors, il attire à lui un homme qui pénètre sur la pointe des pieds dans la pièce.

A peine est-il entré que Genaro referme la porte sans bruit et posant son doigt sur sa bouche pour commander le silence, montre un siège près du fauteuil.

Deux minutes après les deux hommes assis côte à côte causent à voix basse.

Genaro a pris des mains de son mystérieux visiteur deux clefs dont l'acier poli témoigne d'une fabrication de date récente.

En même temps, il a désigné sur l'appui de la cheminée un grand couteau catalan enfermé dans sa gaine de cuir.

Puis étendant le bras vers la chambre attenante :

—C'est là, dit-il, d'une voix à peine intelligible.

Les deux interlocuteurs se rapprochent encore et cette fois leur entretien, qui dure longtemps, est animé, quoiqu'ils se parlent dans l'oreille ; mais s'il n'est pas possible de savoir ce qu'ils disent, leurs gestes menaçants ne laissent aucun doute sur leurs intentions.

L'inconnu s'est armé du couteau qu'il a dégainé et passé sur son pouce pour en essayer le tranchant.

Alors tous deux se lèvent et marchent à pas de loup vers l'autre pièce.

Les voici devant la porte qu'ils poussent peu à peu, s'arrêtant fréquemment de peur d'être surpris.

Le foyer projette assez de lumière pour permettre d'inspecter la seconde chambre.

Au fond, dans un lit de fer, un homme, le visage à demi couvert par le drap, ronfle bruyamment.

Malgré leurs précautions, Genaro et celui qui l'accompagne doivent l'avoir troublé dans ses rêves, car il rejette brusquement le drap et laisse voir ses traits.

L'homme endormi est Pablo Garcia.

—C'est le moment, Zurdo, dit le faussaire.

Et le couteau catalan s'enfonce dans la poitrine de l'ancien intendant qui fait un bond spasmodique, ouvre des yeux effarés, énormes, sortant brusquement de leurs orbites, puis retombe inerte, tandis que de sa bouche jaillit un gros jet de sang noirâtre.

Une minute après le tablier du secrétaire s'abat et la main de Genaro fouille précipitamment tous les tiroirs. L'un d'eux résiste ; mais il le tire avec une rage frénétique et, sous l'effort, la serrure peu solide saute en faisant voler le bois en éclats.

A ce moment, la pièce est brusquement illuminée par le feu de l'âtre. Les deux bandits s'arrêtent dans leur sinistre besogne ; ils se considèrent interdits, et leurs figures farouches ont une expression infernale.

Genaro tient dans sa main trois liasses de billets de banque. Le Gaucher essuie au drap la lame de son arme sanglante.

Tout à coup l'un et l'autre poussent un cri de terreur.

Leurs regards, arrêtés en même temps sur la glace, leur renvoient les images de trois hommes au lieu de deux.

Debout, au milieu de la première chambre, sans proférer un mot, paralysé, pétrifié par l'horreur de la scène à laquelle il assiste, Juan Antonio tient les yeux cloués sur les assassins de son père.

Un instant suffit à Genaro pour lui faire recouvrer toute son audace.

D'un bond il s'élance vers le jeune homme, l'enlace de ses bras, qui l'étreignent comme un étau de fer, et, après une lutte de quelques secondes, le terrasse, puis, lui tenant le genou sur la poitrine, et, lui appuyant sur le front un revolver brusquement tiré de sa poche :

—Une seule parole et tu es mort.

Hors d'état de repousser son agresseur, Juan Antonio, comprenant qu'il serait inutile de chercher à se débattre, garde le silence.

—A moi ! dit le faussaire.

Et le Gaucher, sans achever d'ôter le sang qui tache son couteau, les mains encore rouges, rampe vers le fils de l'ancien intendant.

Un instant après sa poigne énorme, pareille à une griffe de vautour, se rive au coup du jeune homme étendu à terre.

Alors Genaro se relève, et rentre dans l'autre pièce où il a laissé dans le secrétaire ouvert, les trois liasses de billets.

Il les compte un à un, et les cache successivement sous sa poitrine.

—Trois cent mille douros, dit-il avec un accent qui ressemble à un sifflement de serpent. Je ne m'étais pas trompé.

(A suivre)

BULLETIN ECONOMIQUE

La fièvre de l'or menace de dépeupler notre province ; notre avis bien sincère et bien désintéressé à ceux qui voudraient aller tenter la fortune au Klondyke, c'est de ne pas y aller. L'entreprise exige une certaine mise de fonds, car on sait que le commissaire du gouvernement à Dawson City ne permettra de s'y établir qu'à ceux qui auront au moins un an de vivres avec eux. Ceux qui ont de l'argent pour aller à Dawson, trouveront ici un placement beaucoup plus sûr ; ceux qui n'en ont pas, se feront fermer la porte du pays de l'or ; qu'ils restent donc chez eux, et surtout que personne ne prête de l'argent à un malade de la fièvre de l'or, ce serait, non seulement un mauvais placement, mais une mauvaise action.

Qu'on réfléchisse un peu : On nous annonce que 100,000 hommes, au moins, vont se rendre à Dawson cette année. Ces 100,000 hommes dépenseront au moins, pour le voyage, et pour vivre là-bas, $1,000 chacun ; c'est par conséquent $100,000,000 qui vont être dépensées cette année par les chercheurs d'or. Combien cette armée de mineurs trouvera-t-elle de poudre d'or et de pépites ? Y a-t-il quelqu'un de sensé qui prétendra qu'elle en trouvera pour $100,000,000 ? C'est-à-dire, pour rembourser, simplement les dépenses, sans laisser de bénéfices ?

Sans doute, il y aura quelques chanceux qui feront fortune ; mais les autres ? C'est tout simplement une loterie ; mais une loterie où l'on ne risque pas seulement quelques piastres d'économies ou de superflu ; l'enjeu est autrement précieux : c'est la vie, ou tout au moins la santé, que l'on risque avec peut-être une chance sur mille de gagner un lot !

Que nos Canadiens restent donc chez eux et se contentent de faire leur profit du commerce que produit cette course à l'or. Voici, par exemple que les manufactures de lainages de Saint-Hyacinthe et de Montréal ont des commandes à exécuter pour les villes de la côte du Pacifique où les mineurs achètent leur "outfit". Ouvrez les journaux de commerce, vous y verrez à chaque page des annonces d'articles spéciaux pour le Klondyke. Voilà qui est bien. Laissons les cerveaux brûlés partir pour le Klondyke, s'ils le veulent absolument, et vendons leur — sans trop les surcharger — les vêtements, les outils, les conserves dont ils ont besoin.

Une disposition que nous législateurs feront bien de ne pas omettre de la prochaine (?) loi de faillite, c'est l'obligation pour tout commerçant, de tenir des livres et de les tenir en règle. Il n'est pas nécessaire que la comptabilité soit très compliquée, mais il est absolument nécessaire que le commerçant puisse montrer où est allé l'argent de ses créanciers, si l'on veut obtenir un fonctionnement satisfaisant de la loi de faillite. La pénalité pourrait être que le commerçant, qui ne tiendrait pas de livres ou les tiendrait mal, ne pourrait pas obtenir sa décharge. Dans d'autres pays, le failli dont la comptabilité n'est pas en règle, est considéré comme ayant voulu frauder ses créanciers, et est puni en conséquence. S'il est possible d'obtenir une mesure de ce genre, ce sera un grand avantage pour le commerce.

On nous signale de divers points de la province, des fraudes commises à Montréal au préjudice de consignataires de produits agricoles. Un de nos confrères a déjà mis les commerçants de la campagne en garde contre les agissements d'une société commerciale établie récemment, qui sollicite des consignations de la campagne, cotant des prix au-dessus de ce que peuvent payer les commerçants honnêtes et promettant d'envoyer l'argent par le retour de la malle. Des commerçants de la campagne et des cultivateurs s'y sont laissés prendre ; ils ont envoyé leur marchandise et attendent encore leur argent. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de la campagne la prudence dans leurs expéditions de produits à des inconnus. Il y a à Montréal, un bon nombre de commerçants honnêtes et responsables avec qui ce genre d'affaires peut être fait avec sécurité et qui méritent toute la confiance du public. De nouvelles maisons peuvent aussi se fonder sur des bases solides, et faire les affaires honnêtement ; mais ni les uns ni les autres n'offriront des prix plus élevés qu'ils ne pourront réaliser ici. C'est surtout lorsqu'on leur fera des offres aussi allèchantes, que les commerçants de la campagne devront être sur leurs gardes. Il y a quelques années, des fromagers des Cantons de l'Est ont perdu environ $80,000 pour avoir vendu leur fromage à un marchand — pourtant établi depuis longtemps — qui payait plus cher que ses confrères.

Un an ou deux plus tard, ce sont les vendeurs de foin qui se sont fait prendre. Règle générale, il faut toujours se méfier d'un acheteur qui offre plus que le prix du marché.

LA SEMAINE FINANCIERE

Montréal, 24 février 1898

Un emprunt remboursable par paiements partiels est-il plus immoral que s'il était remboursable tout d'un coup ? Evidemment non. Et comme il n'est pas praticable de rembourser une partie du capital de chaque obligation, le seul moyen de rembourser un empunt par annuités, est de tirer au sort, chaque année, les obligations qui doivent être remboursées. Donc, pas d'immoralité, non plus à tirer au sort les obligations remboursables chaque année. Pas plus qu'à tirer au sort les lots divers dans le partage d'une succession, d'un bien commun quelconque. Et si, en faisant ce tirage, il est convenu qu'une prime sera accordée aux obligations dont les numéros sortiront les premiers... ah ! voilà l'immoralité. On en fait une loterie, disent les moralistes puritains. Comment ? L'essence de la loterie n'est pas, cependant, le tirage au sort, c'est l'attribution à quelques-uns, désignés par le sort, des produits de la souscription de la masse. Quelques-uns ont tout, les autres n'ont rien. Tandis que dans les emprunts à lots, quelques-uns sont remboursés avec une prime ; c'est vrai, mais tout le monde est remboursé, au moins au pair, et, jusqu'au remboursement, tous ceux qui ont acheté des obligations reçoivent l'intérêt de leur argent. La ville de Paris a emprunté de très fortes sommes de cette façon et les tirages de ses obligations se font avec la plus grande régularité, l'obligation dont le numéro sort le premier étant remboursée à $20,000. Des sociétés de crédit ont aussi émis des valeurs à lots, et ce genre de placement est très populaire parmi les petits capitalistes, parmi les petits rentiers.

Il est clair que le service des primes de remboursement est calculé avec l'intérêt, lors de l'émission, et que tout est prévu, tout est garanti et tout fonctionne avec la plus grande régularité. On nous parlera peut-être des obligations à lots du Panama, qui ont été la cause du scandale que l'on sait. Eh bien, ces obligations sont les seules qui aient conservé quelque valeur dans la débâcle de l'entreprise de M. de Lesseps. C'est que, lors de l'émission, un fonds de garantie avait été constitué pour assurer le service des tirages et que ce fonds continue à payer les primes et à rembourser les obligations qui sortent au tirage.

L'émission d'un emprunt à lots, pour convertir la dette de Montréal, sera donc une opération financière parfaitement régulière, basée sur des calculs d'une exactitude mathématique, et qui offrira aux porteurs des obligations une garantie aussi sûre que les autres obligations amortissables ou remboursables à date fixe.

Supposons un emprunt de $20,000,000 en obligations à lots, remboursables en 99 ans, par tirage annuels, avec des primes se montant à $100,000, distribuées entre les obligations sortant les premières à chaque tirage annuel, et avec un intérêt de 4 p. c. Il y aurait simplement à calculer si du 4 p. c. à lots se vendrait plus cher que du 4 p. c. ordinaire, et si la différence serait suffisante pour fournir les $100,000 à payer annuellement en primes. En Europe, on a eu souvent la preuve que cet attrait d'une prime de remboursement donnait aux obligations à lot une plus value plus que suffisante pour assurer le service des primes.

Mais il y a une objection qui ne sera pas exprimée ouvertement par nos moralistes ; c'est que ce système est "too frenchy", trop français. A cett objection, la seule réponse à faire consistera à lever les épaules.

Les recettes des chemins de fer pour la seconde semaine de février, accusent des augmentations substantielles, mais un peu moindres qu'en janvier :

Recettes du Grand Tronc :

1898	$415,437
1897	355,354
Augmentation	$59,583

Recettes du Pacifique Canadien :

1898	$875,000
1897	323,000
Augmentation	$52,000

Les recettes de la troisième et de la quatrième semaine se ressentiront nécessairement du blocus des voies par la neige, et peut-être aussi des réductions des prix du passage, car nous sommes en pleine guerre de tarifs.

Deux causes de perturbations se sont produites, cette huitaine sur les bourses de Londres et de New-York ; la crainte d'une rupture entre l'Angleterre et la France, à propos des mouvements de leurs troupes respectives, sur le Niger, dans l'Afrique occidentale, et la crainte d'une rupture entre les Etats-Unis et l'Espagne, à la suite de l'explosion à bord du "Maine" à la Havane. La première a eu plus d'influence à Londres, la seconde a pesé plus lourdement à New-York. Et toutes deux ont produit une dépression qui a survécu aux explications fournies par le gouvernement français et qui ont fait disparaître en grande partie la première cause. L'enquête qui se poursuit sur l'explosion du "Maine" est faite à huis clos, et il est difficile de savoir vers quel résultat elle s'achemine. Les spéculateurs en profitent pour lancer toutes sortes de nouvelles à sensation, pour prédire avec un ton plein d'assurance, que la guerre sera déclarée à bref délai. Si l'on avait affaire à un pays où les politiciens ont conscience de leur responsabilité, les expressions d'opinion par les politiciens des Etats-Unis indiqueraient évidemment, de grandes probabilités d'une guerre avec l'Espagne. Mais avec nos voisins, il faut tenir compte d'abord, de la démangeaison qui les tient de faire du capital politique de tous les incidents, même de ceux qui mettent en cause une puissance étrangère. En somme, quoique nous nous attendions à des paroles très énergiques, à des démonstrations — à l'intérieur — très significatives, nous ne croyons pas que les Yankees aillent jusqu'à des actes constituant un état de guerre. Ils sont trop prudents pour cela, malgré leur vantardise et ils savent trop que, en se mettant ainsi dans leur tort, ils se mettraient à dos, non seulement l'Espagne, mais toutes les puissances européennes qui ont encore des colonies en Amérique.

Notre bourse est restée passablement indifférente aux difficultés anglo-françaises et hispano-américaines. Mais elle a aussi son nuage noir, nuage qui a crevé samedi dernier, et qui a produit des dépressions très marquées dans les cours. C'est encore la guerre, mais une guerre non sanglante, que portait ce nuage, une guerre de tarif entre le Pacifique Canadien et les lignes concurrentes des Etats-Unis. Cette guerre a fourni aux baissiers de Londres, l'occasion cherchée depuis longtemps, de faire baisser les cours du Pacifique : ils y ont mis tous leurs efforts et ont réussi à les faire reculer de 5 à 6 points d'un coup. Montréal, naturellement, a suivi le mouvement. L'action du Pacifique, cotée jeudi dernier, descendait vendredi à 84½, et samedi à 80¾. Lundi, il y avait une légère reprise, mardi, on remontait au-dessus de 83, et hier, les cours se tenaient entre 82½ et 83½. En clôture, il y a de la faiblesse dans les cours, mais c'est la faiblesse générale du marché, qui commence à être affecté par la baisse persistante de New-York.

Toutes les valeurs actives se sont ressenties de la baisse du Pacifique, la confiance était un peu ébranlée, et lorsque l'on offrait des actions des Chars, du Richelieu ou du Gaz, afin de réaliser les fonds nécessaires pour doubler les marges sur le Pacifique, les acheteurs ne se laissaient tenter que par de lourds sacrifices.

Heureusement, cette faiblesse n'a pas duré très longtemps et le ton du marché était déjà bien meilleur mardi. Et si la panique ne prend pas les financiers new-yorkais, on peut espérer que la fin de la semaine sera plus ferme. Tout dépend en ce moment de la solution que recevra l'accident du "Maine". Nos banques ont actuellement $23,000,000 placées aux Etats-Unis ; elles ressentiraient donc sérieusement les effets d'une panique et tout notre système financier en serait rudement éprouvé. Sans compter que bon nombre de spéculateurs de Montréal sont engagés dans des spéculations à New-York, et que s'ils perdaient là-bas, ils auraient à vendre ici pour payer.

La tenue des banques, malgré tout cela, a été bonne et les valeurs industrielles : compagnies de coton, de charbon, télégraphe, téléphone, etc., ont gardé un ton soutenu.

Les actions vendues en huit jours atteignent un total de près de 57,000, soit, à une moyenne de $100 par action, une valeur au pair de $5,700,000.

Voici un tableau résumé des opérations de la semaine :

Nombre	Valeurs	Plus bas.	Plus haut.	Dernier cours.
33	Banque de Montréal	237¼	240	237¼
79	Banque des Marchands	180¾	180¾	180¾
200	Banque du Commerce	142	144	142
10	Banque d'Hochelaga	150	150	150
3	Banque Union	103	103	103
4,220	Chars Urbains	263¼	259	262¼
385	Do, nouvelles actions	257	259½	259½
3,465	Chars de Halifax	137	142¾	138
11,010	Chars de Toronto	96½	102½	98⅛
31,970	Pacifique	80¾	87¼	82½
50	Duluth, ordinaire	3¼	3¼	3¼
750	Richelieu	101½	109	102¼
2,565	Gaz de Montréal	193½	198¾	195½
205	Royal Electric	155½	158½	155½
1,010	Câble Commercial	183¾	187	183¾
101	Télégraphe de Montréal	179¾	182	182
29	Bell Téléphone	174	175	174
100	Heat and Light Co	39	39½	39
974	Dom. Coal Co., pref	107	109	108¾
135	Dom. Cotton Co.	97	97¼	97¼
50	Montreal Cotton Co.	154	155	155

56,944 actions.

Obligations :

$2,000	Heat & Light	87
500	Dominion Coal Co.	105
7,500	Câble, au porteur	106⅛

Commerce-Industrie-Finances

REVUE ECONOMIQUE HEBDOMADAIRE DE "LA PRESSE"

LA SEMAINE COMMERICALE

Montréal, 24 février 1898

Le cours des affaires commerciales se poursuit sans changement notable ; le placement des marchandises se fait normalement. La distribution aux consommateurs a son mouvement accentué. Nous n'avons pas besoin de constater, toutefois, que tout ce mouvement est actuellement suspendu par le mauvais état des voies de commnnications, et que depuis dimanche, les livraisons des marchandises et même la sollicitation des commandes, à la campagne ont été nulles par cas de force majeure. Mais cet arrêt temporaire des rouages de la machine commerciale n'implique nullement que le fonctionnement en est défectueux. Aussitôt le blocus levé, les transactions reprendront leur cours habituel. Il ne faut pas, cependant s'attendre à une activité quelconque du mouvement des produits agricoles avant une semaine ; il faudra bien ce temps-là pour ouvrir des chemins praticables à travers les bancs de neige, d'autant plus qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, jeudi matin, il neige encore un peu dans notre région.

Nous approchons de l'échéance du 4 mars, qui vient la semaine prochaine et l'on se prépare à y faire face. Il n'est pas probable, d'après les apparences actuelles, qu'il y ait beaucoup de difficultés à faire les règlements ce jour-là. La neige aura probablement cessé de tomber et les voies de communication seront praticables.

Le manque de communications avec l'extérieur, a produit quelques privations dans la ville ; le lait a été rare, les marchés ont été à peu près déserts et les consommateurs ont dû s'approvisionner sur les stocks des commerçants de gros, ce qui a haussé temporairement les prix de quelques denrées alimentaires. D'un autre côté, l'enlèvement de la neige, qui a déjà coûté près de $100,000 au trésor civique, va nécessiter de forts déboursés supplémentaires. Nous espérons que la ville ne lésinera pas trop sur ce chapitre. Les quelques piastres que ces travaux mettent en circulation trouvent rapidement leur chemin dans les canaux du commerce et de l'industrie, à un moment où ces canaux sont presque complètement à sec. En faisant gagner quelques sous aux pauvres diables qui n'ont pas de travail régulier, on arrose toutes les platebandes du commerce et l'on y fait croître la sécurité, la prospérité et la confiance.

BEURRE ET FROMAGE

Le marché de gros est actuellement en bonne position, nous dit-on, en ce qui concerne les beurres de beurreries. Les exportateurs ont fait, paraît-il, de forts achats, cette semaine, payant les boites 19c et quelquefois plus, et les tinettes, de 18½ à 19c. Il s'agit, naturellement, de beurre de choix d'automne, et cette qualité est devenu tellement rare en premières mains qu'un commerçant a refusé, dit-on, 20c pour un lot assez considérable.

Toujours est-il que les commerçants n'ont aucune difficulté à obtenir 20c pour les beurres de choix et qu'ils dépassent ce chiffre pour les qualités entre 18et 19c. Les beurres de ferme sont cotés, pour les détailleurs, entre 15 et 18c, suivant qualité.

Le marché du fromage n'a pas bougé d'un pouce, cette semaine. La diversité d'opinion qui existe entre les vendeurs et les acheteurs, est aussi large que jamais. Les exportateurs sont d'avis qu'il est impossible de payer plus de 7¾c pour le choix, si l'on veut en retirer son argent en Angleterre. Les détenteurs parlent de considérer les offres à 8c, mais pas au-dessous.

BOIS DE CONSTRUCTION

Le marché anglais se réveille et les avis que nous en recevons par la malle indiquent que la situation des stocks est enfin éclaircie. On a écoulé les reliquats des importations de l'année dernière, et l'on est prêt à traiter pour les nouvelles importations. Les prix cotés pour les bois de pin blanc, rouge ou waney, à livrer cet été, sont soutenus à la côte de l'année dernière ; mais pour l'épinette, il y a encore un peu d'incertitude sur la position qu'elle prendra.

Le marché local est toujours tranquille ; les prix se tiennent faiblement et l'on verrait, avec joie, se produire un renouveau dans la construction au printemps.

CUIRS ET PEAUX

Les cuirs sont très fermes aux prix en hausse mentionnés la semaine dernière ; non seulement ils sont fermes, mais les tanneurs ont donné avis encore cette semaine, qu'ils ne garantissaient pas l'acceptation de nouvelles commandes aux mêmes prix. Il est donc possible qu'une nouvelle hausse se produise avant notre prochaine revue. On comprend que, les peaux étant côtées deux fois et demi, ce qu'elles valaient il y a deux ans, les cuirs, qui ont à peine haussé de 20 à 25 p.c. sont encore au-dessous du prix que représente la valeur actuelle des peaux.

Sauf l'interruption causée par la neige, les ventes de cuirs sont actives, tant dans la manufacture que dans la cordonnerie : les marchands sont en bonne situation surtout ceux qui ont un peu de stock, car les consommateurs sont presque tous à court, s'étant depuis longtemps abstenus d'acheter autrement qu'au jour le jour.

Les peaux vertes conservent la plus grande fermeté ; on paie aux bouchers : peaux de boeufs No 1, 9½c, No 2 8½, No 3 7½c. Les peaux de veaux ont encore haussé de 1c et sont cotées 10c pour No 1, et 8c pour No 2. Les peaux d'agneaux valent $1.00 la pièce.

DRAPS ET NOUVEAUTES

Les affaires dans cette ligne ont été absolument nulles ; la tempête de neige a tout suspendu. On n'a pas de nouvelles des voyageurs qui sont enneigés, ça et là, et à la ville, les magasins ne voient pas de clients et encore moins de clientes. Dans ces conditions, il n'y a rien à faire qu'à renvoyer le lecteur au prochain numéro. Il n'y a rien non plus à signaler dans les listes de prix.

EPICERIES

Toujours la question des sucres. La députation des marchands de l'ouest n'a pas réussi à régler cette question qui reste encore ouverte. Les maisons de Montréal ne voient pas trop quel intérêt elles peuvent avoir à assurer à celles de Toronto et de Hamilton le monopole du marché d'Ontario, ce qui résulterait de l'engagement de ne vendre le sucre sur ce marché, qu'aux mêmes prix que les épiciers de l'ouest. Renoncer à une situation privilégiée, sans compensation, n'est pas dans les idées qui s'imposent à la nature humaine et nous concevons bien la répugnance que l'on éprouve à s'y résigner.

Les prix des sucres ont été haussés de ⅛c cette semaine, ce qui met les granulés à 4 7-16 au quart et 4 9-16 au demi-quart. Le granulé allemand en quarts (canadien) est coté à 4 3-16 et en sac (importé), 41-16. Les sucres jaunes font maintenant de 3¾ à 4⅛c suivant qualité.

La baisse des prix des whiskies et des gins a eu un bon effet ; la demande cette semaine a été beaucoup plus active et les "coupeurs de prix" n'ont plus le succès qu'ils espéraient.

Les raisins secs s'écoulent et s'épuisent rapidement. Une de nos grandes maisons nous dit qu'elle n'a plus de Corinthe en quarts, les caisses et demi-caisses diminuent rapidement. Elle n'a rien à offrir au dessous de 5¾c.

Les raisins de Valence sont également en bonne demande et l'on s'aperçoit que les stocks sont légers. Les prix se tiennent fermes. En fruits de Californie, les affaires sur place sont assez fermes, à des prix soutenus.

Les farines préparées sont très fermes, ainsi que les farines d'avoine. Les orges mondées (pot barley) ont haussé de 30c par sac. Les riz sont soutenus et actifs, aux mêmes prix.

Rien de changé dans la mélasse qui a une excellente demande aux prix cotés précédemment.

FERS, FERRONNERIES, ETC.

Marché nul, cette semaine, par suite du blocus des chemins. Pas de changement à signaler dans les prix.

GRAINS ET FARINES

Le marché de Liverpool, hier, nous est arrivé avec une baisse considérable, pour le blé à livrer. En clôture, mardi, on cotait le mois de mars 8s⅛ ; et le mois de mai 7s. 7½. Hier, la clôture s'est faite aux cours de : Mars, 7s. 11¾, mai 7s. 6⅝, soit une baisse de 2d. sur mars et de ⅞d. sur mai.

Malgré cela, Chicago s'est tenu ferme, gagnant généralement une fraction sur le cours d'ouverture, lequel, toutefois, était en baisse sur celui de la veille ; la clôture a été ferme à $1.06 sur mai et 91⅝ sur juillet. Le blé disponible ou livrable pendant le mois courant a ouvert à $1.05 et cloturé à $1.06.

Le "Commercial" de Winnipeg, écrit à la date de lundi dernier : "Le marché local s'est tenu au niveau de l hausse des autres marchés. Des ventes ont été faites à 97 et 97½, à flots Fort William, pour No 1, après la hausse de mercredi la cote précédente étant de 95 à 96c. On dit qu'une grande minoterie a acheté un lot de 100,000 à 125,000 minots à 98c. A la campagne on paie dans les environs de 82c aux cultivateurs, aux stations ayant un fret de 18c pour Fort William, mais les offres sont restreintes. La température étant dure sur le marché de Winnipeg, on payait hier de 84 à 85c aux cultivateurs ?

Sur place, les transactions en grains ont été actives, en petits lots, pour la consommation locale qui se trouve privée de ses approvisionnements habituels de la campagne environnante. On a placé pas mal d'avoine à 35c par 34 livres ; on en demande 34c pour des lots d'exportation, pour livraison immédiate et 36½c à flot en mai. Pour les pois, la livraison immédiate, on cote 66 à 66½c, et pour livraison en mai, 68½c par 60 livres.

Les farines ont une bonne demande pour la consommation locale, et il y a eu aussi des ventes de farines d'Ontario pour l'exportation ; on signale la vente d'un lot de 1,000 quart de Straight Rollers à $4.65 ici, et des farines extra ont été placées pour expédition par Boston sur la base de $3.95 à $4.20, frets de Montréal. Les farines de Manitoba sont fermes aux prix précédents : $4.90 à $5 pour les fortes ; $5.20 à $5.40 pour les patentes. Les patentes d'Ontario sont cotées de $4.90 à $5.

Le son et la moulée sont fermes aux prix cotés hier.

On a haussé de 20c les avoines roulées, que l'on offre maintenant à $4.10, en quarts, et $2 en poches, pour les meilleures marques.

HUILES, PEINTURES, ETC.

Le marché des huiles et des peintures est tranquille, mais ferme. L'huile de graine de lin bouillie vaut 49c au comptant et, l'essence de térébenthine, 51c. Pas de changement dans les prix des peintures, verres à vitres, etc.

POISSON

La demande en poisson est juste assez bonne pour permettre d'écouler les stocks légers que l'on a faits. Les prix sont sans changement.

PRODUITS DE LA FERME

Avec la suspension du traffic sur les chemins de fer, la place de Montréal se trouve menacée d'une disette d'oeufs ; la provision de chaumés est presque épuisée et, quoiqu'on les vende encore 16c., on pourrait en exploitant la situation, en obtenir aussi facilement 17 et 18c. Les oeufs frais manquent presque complètement, et à 20c on pourrait vendre tout ce qu'il y a sur le marché en un clin d'oeil. Cette situation, d'ailleurs, changera dès que les chemins de fer marcheront et les prix baisseront.

Les pois à soupe sont de plus en plus chers ; on les vend de 75 à 80c le minot de 60 livres, au détail. On en demande de 63 à 65c au char, dans le Haut-Canada. Les fèves sont sans changement à $1 par 60 livres.

Les porcs en carcasses sont faciles à $6.50 les 100 livres.

Les pommes de terre sont fermes, à 60 et 62c par sac de 90 livres, au char, et de 70 à 75c en plus petits lots, avec bonne demande et perspective d'un prix plus élevé pour les premiers arrivages, après le déblaiement des voies de chemins de fer.

SALAISONS

Les lards, jambons, viandes fumées, saindoux, etc., sont fermes, sans changement de prix cette semaine.

REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 23 février 1898.

Tandis que les vieux quartiers de la ville sont encore tranquilles, il y a beaucoup d'animation sur le marché des immeubles pour les quartiers excentriques et les faubourgs : St Jean-Baptiste, St Denis, Montréal annexe, St Henri et Westmount. Est-ce la véritable reprise du printemps ? On ne sait trop encore. Dans quelques localités, on rapporte une meilleure demande de logements à louer ; on constate que des personnes, qui avaient profité des facilités de transport fournies par les tramways électriques pour aller se loger à bon marché dans la banlieue, s'en reviennent à la ville. Le service des tramways du Parc et de l'Isle a été considérablement gêné ces jours-ci par la neige, et c'est peut-être une des causes qui ont produit le retour vers la ville. Quoi qu'il en soit, les tempêtes de neige que nous avons eues si fortes et si fréquentes cet hiver, ont interrompu à plusieurs reprises le service des tramways de la banlieue et n'ont pas contribué à populariser la résidence à distance de la ville.

On prévoit, il est vrai, qu'un jour ou l'autre, le "Montreal Park and Island" sera absorbée par le "Montreal Street Railway", qui devra donner un meilleur service. Mais si cette fusion retarde longtemps, il est possible qu'il se produise un mouvement marqué de retour, parmi les masses qui se sont éloignées du centre des affaires, sous prétexte d'économie.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue	Quartiers	Prix par pied
Av. des Pins	St Antoine	78c
Marie-Anne	St Jean-Bap	35c
St André	St Denis	25c
St Denis	"	16c
Frontenac	Hochelaga	15c
Sanguinet	Mile End	10c
St Hippolyte	"	17c
Av. du Parc	Montréal ann	40c
Av. Elgin	Westmount	60c

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste Marie	$10,600.00
" St Jacques	15,000.00
" St Louis	350.00
" Est	5,000.00
" St Antoine	20,718.00
" St Jean-Baptiste	53,350.00
" St Denis	6,873.13
" Hochelaga	6,850.00
" St Gabriel	7,217.21
Mile End	1,853.90
Montréal annexe	14,464.00
St Henri	11,160.00
Westmount	52,957.60
	$206,393.84
Sem. précédente	83,911.88
Ventes antérieures	1,183,028.51
Depuis le 1er janv. 1898	$1,473,334.23
Sem. corresp. 1897	$169,545.56
" 1896	117,749.20
" 1895	64,450.00
" 1894	138,820.62
" 1893	101,512.40
" 1892	288,241.08
A la même date 1897	$2,194,176.28
" 1896	992,699.47
" 1895	781,432.41
" 1894	996,697.22
" 1893	837,894.48
" 1892	1,853,666.65

Il y a eu, la semaine dernière, une demande active de fonds à emprunter sur hypothèque et outre un certain nombre de placements de premier ordre, à des taux assez bas, il a été fait un bon nombre de prêts, plus spéculatifs à 6 et même à 7 p. c. On a prêté $15,000 à 4½ p. c. $6,500 à 4¾ p. c.; les placements à 5 p. c. se montent à $55,300, divisés en huit prêts variant de $1,300 à $18,000; à 5½ p. c. on a prêté $30,000 en trois prêts de $3,000, $11,000 et $16,000; à 6 p. c. on a placé $23,127 en 15 prêts et à 7 p. c., $13,868 en 10 prêts.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts	$ 3,300
Assurances	42,500
Autres corporations	3,000
Successions	45,500
Particuliers	68,443
	$162,743
Sem. précédente	64,088
Sem. antérieures	811,321
Depuis le 1er janv. 1898	$1,038,152
Sem. corresp. 1897	$176,713
" 1896	177,813
" 1895	85,984
" 1894	120,089
" 1893	132,180
" 1892	56,731
A la même date 1897	$1,276,630
" 1896	1,211,778
" 1895	3,597,636
" 1894	957,145
" 1893	1,396,391
" 1892	1,558,578

VENTES ENREGISTREES A MONTREAL

Du 14 au 19 février 1898

BUREAU DE MONTREAL EST

Quartier Ste Marie

Rue Iroquois, maison en brique (neuves), lots No 504-14 et 15, terrains 22 x 105 chacun, Napoléon Casgrain à L. J. Vitalien Cléroux, $4,600 (45,525).

Rue Notre-Dame Nos 997 et 999 et avenue Papineau No 5, partie du lot No 44, terrain 33 x 96, Berthe Legault dit Deslauriers à Céline Bertrand, veuve Marc Legault dit Deslauriers, $3,000 (45532).

Quartier St Jacques

Rue St Denis No 443 et 445, maison en pierre et brique, lot No 1199-18, terrains 25 x 80, H. A. A. Brault à Catherine Morgan, veuve Hon. D. Barry, $5,500 (45520).

Rue St Denis No 439 et 441, maison en pierre et brique, lot 1199-17, terrain 25 x 80, le séminaire de Québec à Catherine Morgan, veuve Hon. D. Barry, $5,500 (45521).

Rue St Denis, Nos 419 et 421, maison en pierre et brique, lot No 1199-24, terrain 25 x 80, le shérif de Montréal à la succession Andrew Robertson, $4,000 (45546).

Quartier St Louis

Rues Ste Elisabeth No 203, et St Emery, Nos 30 et 32, maisons en brique, lot No 658 et partie du lot No 715, terrains le 1er de 21.6 x 62 et le 2d de 22 x 82, Calixte Létang à Adèle Lord, veuve de Prudent Jalbert, $350 et hypothèques (45538).

Questier Est

Rue du Champ de Mars Nos 76 et 78, maison en pierre, partie du lot No 150, terrain de 17.4 en front et 18.9 en arrière x 74 d'un côté et 74.6 de l'autre, Wm W. Halpin à Rév. Joseph C. O. Hébert, $5,000 (45540).

BUREAU DE MONTREAL OUEST

Quartier St Antoine

Avenue Seymour No 2, maison en pierre et brique, lots Nos 1641-A-15-4, 1641-A-16-4 et 1641-A-17-2, terrain irrégulier, de 1,469 pieds en superficie, Benoit Bastien à Charlotte Campbell, épouse de M. T. McGrail, $5,718 (130647).

Avenue des Pins, lot No 1722-1, terrain 80 x 200, vacant, William T. Lewis à Annie McNeill, épouse de John H. M. Birks, $12,500 (130653).

Rue Guy No 452, bâtisse en brique, partie du lot No 1681, terrain irrégulier de 2,538 pieds en superficie, Albert A. Stounton à Richard J. Wynne, $2,500.

BUREAU DU COMTE D'HOCHELAGA

Quartier St Jean-Baptiste

Rue Rachel Nos 129 et 131, maison en pierre et brique, lots Nos 6, 7 et 8, terrains de 26 x 100 chacun, Edmond A. Larose à L. A. Bernard, C. N. Ducharme, A. A. Bernard, Hubert Desjardins et Onésime Martineau, $16,000 (71418).

Avenue Duluth, Nos 92, 94, 96 et 98, maison en pierre et brique, lot No 12-4 B et partie du lot 12-4 A, terrain 42 x 68 d'un côté et 69.8 de l'autre, Luc S. Gauthier à G. N. Ducharme, L. A. Bernard, A. A. Bernard, Hubert Desjardins et Onésime Martineau, $12,000 (71420).

Rue St Urbain, maison en brique (neuve) partie des lots Nos 458-11-12, terrain 25 x 110, Marcellin Paquette à P. L. N. Barré, $7,000 (71437).

Rue St Urbain, maisons en pierre et brique (neuves), lots Nos 458-8-9 et partie de 10, terrain de 46 x 110, Réal Cloutier à l'honorable S. Pagnuelo, $14,000 (71499).

Rue Berri Nos 1104 à 1110, maisons en brique, lots Nos 15-274 et 275, terrains 20 x 70 chacun, Léandre et Cyrille Landry à Laurent Ouellette, $3,500 (71509).

Rue Marie-Anne, coin Montana, et No 11-54, terrain 23 x 99, superficie 2,277 pieds, vacant, Isaïe Préfontaine à Louis Corbeil, $800 (71560).

Quartier St Denis

Rue St Amable No 4, maison en bois (en ruines), lot No 226, terrain 23 x 61.3, Jean-Baptiste Bélanger à Adolphe Lemay, $600 (71411).

Rue Dufferin No 211, maison en bois, lot No 329-99, terrain 25 x 80, Joseph Corbeil à Mme Chs Dagenais, $1,700 (71416).

Rue St André, lot No 7-595, terrain 25 x 62.7 d'un côté et 62.10 de l'autre, vacant, The Montreal Loan and Mortgage Co., à Arthur Howison, $390 (71425).

Rue Dufferin Nos 248 et 250, maison en bois et brique, lot No 329-23, terrain 25 x 80, Louis Beaudoin à Vitaline Fredemberg, épouse de Chas. Beaudoin, $650 (71441).

Rue St Denis, la moitié sud du lot No 8-30, terrain 25 x 130, vacant, Henry Vincent Meredith à Victoria Rozand, épouse de Conrad J. Caron, $520 (71469).

Rue Dufferin No 307, maison en bois, lot No 329-67, terrain 25 x 80, Joseph Raymond à David Limoges, $900 (71485).

Rue Saint-Hubert, lot No. 7-379, terrain 25x87, vacant, Henry Vincent Meredith à Gilbert Grégoire, $163.13. (71523).

Rue Saint-Ignace, Nos. 15, 17 et 19, maison en bois et brique, lot No. 249, terrain 49x106.6, Léon Boucher, père, à David Dépatie, $1,950. (71541).

Quartier Hochelaga.

Rue Frontenac, lot No. 166-324, terrain de 25x80, vacant, John W. Mount et J. U. Emard à Octave Lemieux, $300. (71,507).

Rue Dézery, Nos. 201 et 203, lot No. 54-96, terrain 25x96, Hyacinthe Forget à Isaïe Huet, $1,550. (71519).

Rue Dézery, Nos. 54 et 56, maison en brique, la moitié N. O. du lot No. 61, terrain de 22.6 en front, 20.6 en arrière par 110, Nazaire Villeneuve à Geo. Edmond Baril, $2,600. (71530).

Rue Dézery, Nos. 50 et 52, maison en brique, la moitié S. E. du lot No. 61, terrain de 22.6 en front, 20.6 en arrière, par 110, Nazaire Villeneuve à Zotique Poitras, $2,400. (71631).

Quartier Saint-Gabriel.

Rue Centre, Nos. 554 à 578, maison en brique, lot No. 2604, terrain de 48x155 d'un côté et 161 de l'autre, superficie, 7584 pieds, The Royal Institution à Thomas H. Doyle, $3,267.21 (71434).

Rue Châteauguay, maison en bois et brique (neuve), la moitié N. E. du lot No. 2623, terrain 24x99, Mme veuve Joseph Pagé à Pierre Milot, $1,200 (71457).

Rue Rushbrook, No. 56, maison en brique, la moitié S. O. du lot No. 3358, terrain 30x120, Mme Francis Duckett à Geo. Tate, $2,750 (71514).

MILE END

Rue Sanguinet, lot No. 10-975, terrain de 32x70.9, vacant, l'honorable Louis Beaubien à Alfred Norwood, $226.40 (71446).

Rue Saint-Laurent, partie du lot No. 51, terrain 42.8 x 18.3 d'un côté et 19.3 de l'autre, vacant, Magdelen Hamel à la ville de Saint-Louis, $402.50 (71449).

Rue Saint-Laurent No. 56, maison en bois, les trois-quarts indivis du lot No. 49, terrain 25x74, James Davidson jr et autres à Louis Davidson, $600 (71487).

Rue Saint-Hippolyte, lot No. 137-89, terrain 42.6 x 87.6, vacant, Joseph Valiquette à Ménasippe Lahaie, $625 (71550).

MONTREAL-ANNEXE

Avenue du Parc, lots Nos. 12-2, 79 à 86, 106 à 113, terrains, le 1er de 25.6 x 93.6, et les autres de 24 x 93.6 chacun, vacants, The Montreal Investment and Freehold Co. à W. J. Morrice et C. J. McCuaig, $10,764 (71478).

Avenue du Parc, lot No. 12-2-86, terrain 24x93.6, vacant, Wm J. Morrice et C. J. McCuaig à F. E. Meunier, $900 (promesse de vente) (71479).

Avenue du Parc, lots Nos. 12-2-84 et 85, terrains de 24x93.6 chacun, vacants, Wm J. Morrice et C. J. McCuaig à O. Sincennes et E. Courval, $1,700 (promesse de vente) (71480).

Avenue du Parc, lots Nos. 12-2-82 et 83, terrains de 24x93.6 chacun, vacants, Wm J. Morrice et C. J. McCuaig à Narcisse Meunier, $1,700 (promesse de vente) (71481).

SAINT-HENRI

Avenue Marin, maisons en pierre et brique, lots Nos. 385-106 et 107, terrains de 22.6x95 chacun, Joseph E. A. Lefebvre à G. N. Ducharme, A. A. Bernard, L. A. Bernard, Hubert Desjardins et Onésime Martineau, $8,500 (71419).

Rue Saint-Philippe, deux maisons en bois, lot No. 1839, terrain de 40 en front, 41 en arrière, par 96.6, Pierre Sauvé dit Laplante à Octave Patenaude, $1,000 (71528).

Rue Beaudoin, maison en bois et brique, lot No. 1722-29, terrain de 24x92, Ovila Labelle à Omer Dubreuil, $1,360 (71534).

WESTMOUNT

Avenue Elgin, lots Nos. 250-8 à 8, terrain irrégulier de 15,761 pieds en superficie, vacant, Archibald W. Stevenson à Charlotte E. Gains, épouse de A. A. Staunton, $9,456.60 (71430).

Avenue Argyle, maison en brique, la moitié S. E. de 289-19, terrain de 25x130, la succession Alexander Somerville à Walter Wardle, $1.00 et autres considérations (71456).

Rue York, Nos. 13, 15 et 17, maison en pierre et brique, lots Nos. 215-50-3 et 215-51-3, terrain de 34x71.6 d'un côté et 75.2 de l'autre, Cléophas Roussin à Milton McDonald, $9,500 (71459).

Avenue Elm, maison en pierre et brique, lots Nos. 374-1-22 et 374-2-24, terrain 25x101, Francis W. Newman à Ella Mary Archibald, épouse de Robert Greig, $10,500 (71502).

Rue Sherbrooke, maisons en pierre et brique, partie des lots Nos. 375-139 et 140, terrain irrégulier de 4875 pieds en superficie, Mme veuve James Howley à Edward Lennon, $22,500 (71311).

Rue Sainte-Catherine, maison en brique, partie des lots 1414 et 1415, terrain 46x145, le shérif de Montréal à Wm M. Ramsay, $1,000 (71483).

MARCHES ETRANGERS

BEURRE ET FROMAGE

On écrit de Manchester, le 12 février :

"Nous avons eu une demande active cette semaine, pour les beurres de choix et le marché est à peu près épuisé. Vu la rareté des beurres du continent, il y a eu meilleure demande en beurres d'Australie à des prix un peu plus fermes. Le beurre canadien en boites est rare et se vend facilement aux pleins prix. Le marché de Copenhague est coté en hausse de 4s pour la semaine prochaine. Nous cotons : Danemark de choix, 106s à 110s ; Canada de choix, 98 à 102s ; Australie de choix, 96 à 106s."

GRAINS ET FARINES

Le " Bulletin des Halles " résume comme suit la situation du marché de Paris, au 9 février :

"Il est tombé beaucoup de pluie, ces jours derniers, et un peu de neige qui fondait au fur et à mesure. Ce revirement de temps a quelque peu arrêté la végétation, qui est exceptionnellement avancée pour la saison, à tel point que dans le Centre, il y a des tiges de blé qui atteignent déjà de 30 à 40 centimètres de hauteur. Partout ou presque partout les perspectives sont très favorables, quoique l'on continue à se plaindre de la croissance trop rapide des mauvaises herbes et des dégats commis par les rongeurs et la vermine. Dans certaines régions, on rencontre des limaces comme au printemps ; elles s'attaquent surtout aux seigles, causant de réels dommages.

"Aujourd'hui, à Paris, le temps est incertain, mais sans pluie.

"Résumé : Blé, très ferme ; seigle, calme ; Orges et escourgeons, fermes ; avoines, hausse de 50 centimes ; issues, très fermes ; sarrasin, soutenu.

FERS ET FONTES

Le marché des Etats-Unis, d'après "Dunn's Review" :

"La production du fer au 1er février avec les rapports des stocks en mains en dehors de ceux des grandes scieries, indique une consommation d'au moins 3,000 tonnes par semaine de plus, en janvier, que le maximum obtenu précédemment, en novembre 1895. La production dépasse maintenant la consomation, les stocks ayant augmenté de 9,016 tonnes par semaine en janvier, en dehors des scieries dont les stocks ont probablement diminué. Il devrait en résulter naturellement de la faiblesse dans les fontes ; mais tandis que la fonte grise de forge a baissé à Pittsburg à $8.90, et que les fontes du sud sont offertes à Chicago à des prix plus bas, il ne paraît pas y avoir aucune baisse dans les articles fabriqués. Quoique les nouvelles commandes soient moins nombreuses qu'on l'espérait, les usines ont du travail en avance pour des mois.

En bars en acier, en tôle pour étamer, en fers ronds, en fil de fer et en clous de broche, la demande est meilleure et il se fait de grosses transactions, quoique le fer en barre et les tuyaux soient plus faibles et les commandes de fer de bâtiments sont lentes, comme d'habitude à cette saison. Les métaux ont haussé : l'étain à 14.20c avec une forte demande de la consommation ; le cuivre à 11¼c pour le cuivre des Lacs, avec de fortes exportations ; le plomb à 3.80 et le Spelter à 4.10 en spéculation ; mais l'insuccès des efforts tentés pour l'établissement d'un "trust" du fer blanc cause quelque faiblesse, le fer blanc américain se vendant $3 et au dessous dans l'ouest.

METAUX

Derniers cours des métaux reçus par la malle :

Cuivre. — Londres : Marché favorablement influencé par la solution définitive de la grève des mécaniciens. Best Selected liv. st. 52.12.6, laminé liv. st. 59. Chili en barres liv. st. 49.3.9 au comptant et liv. st. 49.8.9 à trois mois.

Paris : Chili en barres 128, id. en lingots 130.75.

New-York : Cuivre du Lac 11 cents.

Etain. — Londres : Marché faible. Lingots liv. st. 66, barres liv. st. 67. Banca liv. st. 64.2.6, Détroits liv. st. 63.2.6.

Paris : Banca livrable au Havre ou à Paris 172.50. Détroits livrable au Havre 166.25 et livrable à Paris 170.75.

New-York : Détroits 13.85 cents.

Plomb. — Londres : Demande à peu près nulle de sorte que les prix se maintiennent difficilement. Anglais en saumons ordinaire liv. st. 12.12.6, feuilles et barres liv. st. 13.10. Plomb d'Espagne liv. st. 12.7.6.

Paris : Peu de modifications depuis huit jours. Provenances diverses livrables à Paris 32.75 et livrables au Havre ou à Rouen 32.

New-York : Plomb indigène 3.62½ à 3.67½ cents.

Zinc. — Londres : Marché très calme. Zinc de Silésie liv. st. 18, marques spéciales liv. st. 18.2.6, laminé de Silésie liv. st. 20.10.

Paris : Pas de changement. Zinc de Silésie livrable au Havre 48.50, autres bonnes marques livrables au Havre 48.25, id. livrables à Paris 48.50.

New-York : Zinc indigène 3.90 à 4 cents.

Fer-blanc. — Marché anglais : Beaucoup d'activité. Fer-blanc au bois 1re qualité liv. st. 0.11.0 à liv. st. 0.13.6 par caisse, id. 2e qualité liv. st. 0.11.0 à liv. st. 0.13.6. Au coke 1re qualité liv. st. 0.9.9 à 0.10.0, 2e qualité liv. st. 0.9.9 à liv. st. 0.10.0.

Mercure. — Londres : liv. st. 7 pour les premières mains et liv. st. 6.19 pour les marques de seconde main.

BOIS DE CONSTRUCTION

Le " Timber Trades Journal ", de Londres, décrit la situation comme suit au 4 février :

"Le marché de Londres pour les boir

(A suivre sur la onzième page)

UNE VIEILLE HISTOIRE

Avec un nouveau roman à la clef

UN MONTREALAIS OBTIENT LES FAMEUX DOCUMENTS ESPAGNOLS

Vers la fin de décembre dernier, M. Alex. Miller, manufacturier de tentes, d'auvents, de drapeaux, etc., demeurant au No 1795 rue Sainte-Catherine, recevait la lettre suivante, datée de Chafarinas, 15 décembre 1897.

Chafarinas est une ville forte espagnole, située au nord-est de l'Afrique, et qui contient des prisons militaires, s'il faut en croire les lettres dont nous allons donner connaissance à nos lecteurs.

Voici la première lettre de la série :

"Chafarinas, le 15 décembre 1897.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de vous confier un secret dont dépendent l'avenir d'une jeune fille et votre propre prospérité. Il s'agit d'une somme importante enfoncécmfw d'une somme importante enfouie dans les environs de votre localité. Puis-je vous confier mon secret en toute sécurité ?

Dans l'espoir d'avoir bientôt de vos nouvelles, je demeure votre dévoué.

Signé :

CRISTOBAL DE LA PENA.

P. S.—Adressez deux enveloppes, l'une à mon nom aux Prisons militaires, et l'autre qui contiendra la première à "Senore Du Federico Lezameta Morale, Lista, Alcira, P. Valencia, Espana.

A la suite de cette lettre, on lit sous le sceau paroissial de l'église de Chafarinas et la signature du curé.

"Je vous garantis l'innocence de ce malheureux".

Il va sans dire que M. Miller fut on ne peut plus étonné de recevoir cette lettre et piqué de curiosité, il fit la réponse suivante :

Montréal, 15 janvier 1898.

M. Christobal de la Pina,
Prisons militaires,
Chafarinas,
Espagne.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du quinze dernier. Je serai bien heureux de vous être utile, mais avant qu'il me soit possible de faire quelque chose, il me faut connaître ce secret que vous n'hésiterez pas à me dire et vous pouvez compter sur mon entière discrétion.

Très respectueusement, etc.

A. MILLER.
1795 rue Ste Catherine,
Montréal, Canada.

La réponse à la lettre de M. Miller ne se fit pas attendre. Il reçut au commencement de février une lettre écrite

M. ALEXANDRE MILLER qui s'est mis en relations avec les prétendus' autorités espagnoles pour découvrir leurs fraudes.

sous le sceau paroissial de Chafarinas et signée "Antonio Bermuder", qui se lit comme suit :

Monsieur,

J'ai la douleur de vous annoncer la nouvelle de la triste mort de notre malheureux ami, M. Cristabal de la Pina, arrivée à cinq heures cette après-midi, dans les prisons de cette place militaire.

Je suis le chargé d'affaires de M. le la Pina, mais je ne puis pas m'occuper de lui à présent. Je suis obligé d'aller à Madrid pour m'occuper des mes propres affaires devant le tribunal, et à mon retour, je vous écrirai de nouveau.

Je vous prie d'attendre de mes nouvelles.

Votre serviteur,

ANTONIO BERMUDER.

La lettre de Cristobal de la Pina qui accompagne celle-ci, est longue de huit pages et il serait trop long de la publier en entier. Nous en donnerons le résumé. Elle est écrite par Cristobal, quelques heures avant sa mort, dans les prisons militaires de Chafannas.

Le prisonnier dit qu'il était à Vienne en 1868, parce que son père, pour ne pas manquer à la foi jurée pour le drapeau national, avait dû prendre le chemin de l'exil et qu'il l'avait suivi. Son père mourut au bout de quelque temps.

Pendant son exil, Cristobal de la Pina dit qq'il fut l'ami le plus intime du prince Alphonse de Bourbon, qui fut proclamé roi d'Espagne en 1874.

Le nouveau roi le combla d'honneurs et l'exilé, rentré en Espagne, devint commandant dans l'armée espagnole, acquit une grande fortune et devint enfin un des grands du royaume.

Il porta bienttô ombrage à ses pairs, qui lui vouèrent une haine violente, dont le défendait seule la faveur royale.

Il fut cependant en butte à toutes sortes de violences de la part de ses ennemis et les souffrances qu'il endura hâtèrent sa mort.

Un jour, le roi, qui était gravement malade et sentait sa fin prochaine, fit venir son favori et lui fit jurer de remettre certain paquet fermé à une dame qui était alors à Paris, et à qui il avait des obligations.

Le roi donna encore à Cristobal de la Pina une somme d'argent considérable pour récompenser son dévouement et lui dit au moment du départ : "Afin d'éviter la persécution de tes ennemis, ne reviens pas maintenant en Espagne."

A son arrivée à Paris, notre héros s'acquitta consciencieusement de sa commission. La mort du roi arriva sur les entrefaites et l'ambassade d'Espagne reçut ordre d'arrêter l'ancien favori.

Ce dernier en ayant été informé, quitta précipitamment Paris et quelques jours après s'embarquait pour l'Amérique.

Le héros de ce roman vint à Montréal où il apportait une somme de 2,150,000 francs qu'il voulait mettre à l'abri de la tourmente révolutionnaire qu'il appréhendait pour son pays, à la suite de la mort du roi. Il enfouit ce trésor quelque part aux environs de Montréal et fit un plan topographique de la ville et du lieu où il cacha ses millions.

Il partit alors pour l'Espagne pour y aller chercher sa femme et sa fille.

Son intention était de revenir au pays, mais à Madrid, malgré les précautions qu'il avait prises, il fut reconnu et fait prisonnier.

Trois mois après, il fut mis en accusation pour vol et abus de confiance et condamné malgré ses protestations d'innocence à 20 ans de prison. On disait qu'il avait soustrait dans la chambre du roi, avant son départ pour Paris, la somme d'un million de francs.

Dès qu'il fut arrêté, ses biens furent confisqués, y compris la malle qui contenait le plan de la ville de Montréal et de l'endroit où est caché le trésor.

Cette malle est aujourd'hui en possession du Tribunal qui a fait le procès de Cristobal de la Pina et il faudrait pour qu'il en obtint possession que ce dernier fit le paiement d'une certaine somme.

Il offre à M. Miller le quart du trésor s'il veut le déterrer après qu'il lui aura envoyé en Espagne la somme nécessaire pour dégager la malle qui contient le fameux plan. Il lui recommande la plus grande prudence, car, dit-il, "la prison est rigoureusemetn surveillée et toutes les lettres venant de l'étranger sont ouvertes par le Commandeur de la Place."

"Telle est la vigilance que l'on exerce sur moi, que ce n'est que grâce au curé de la prison que je puis vous écrire cette lettre."

Le 6 février dernier, le curé de Chafarinas écrivit de nouveau une longue lettre accompagnée d'un document sur papier timbré, portant l'effigie du roi et le sceau d'un tribunal d'instruction.

Voici en substance ce que comporte ce document dont l'original est écrit en langue espagnole :

"Nous reconnaissons par les présentes Antonio Bermuder, prêtre, comme exécuteur testamentaire de feu Cristobal de la Pina Ortis ; de plus nous ordonnons que les effets saisis au dit Cristobal de la Pina soit remis au dit Antonio Bermuder, moyennant le paiement de 780 francs, montant des frais du procès. Si ce paiement n'est pas fait dans 90 jours, les effets contenus dans la malle et estimés à 12,900 francs seront vendus à l'enchère publique."

Dans la lettre qui accompagnait ce document, l'abbé Bermuder dit qu'il désire avant tout assurer l'avenir de la pauvre orpheline laissée par son malheureux ami, M. de la Pina.

"Mais, écrit-il à M. Miller, la mort de ce monsieur nous a mis dans une situation très délicate et nous devons agir bien prudemment.

Il est important que personne ne sache que je suis en correspondance avec vous. Pour assurer le succès de l'affaire, il faut, 1o Faire le paiement des frais du procès afin d'entrer en possession de la malle qui contient le plan nécessaire pour localiser le trésor enfoui. 2o Comme je ne possède que les humbles ressources que je retire de l'exercice de mon saint ministère, il faut que vous me procuriez à temps la somme nécessaire. 3o Moi, je m'engage à aller dans votre pays pour rechercher avec vous le trésor.

"Comme, ajoute l'abbé Bermuder, vous ne me connaissez pas personnellement, je suis disposé à vous donner des preuves de ma bonne foi. Mais si malgré cela, vous n'avez pas assez confiance en moi pour me donner votre concours, je vous prie d'abandonner l'affire."

Dans un post-scriptum, l'abbé Bermuder demnade à M. Miller comme déjà l'avait fait Cristobal de la Prira de lui adresser ses lettres sous deux enveloppes, l'enveloppe intérieure à son nom et l'extérieure comme suit : "Senor Don Fedinco Lezameta, Lista Alcira, province de Valence, Espagne."

Le prétendu abbé demande en outre à M. Miller de ne pas signer ses lettres avec son nom, mais avec un signe particulier dont il lui donne un fac-simile.

C'est là la dernière lettre écrite par Antonio Bermuder.

M. Miller par curiosité, a pris plaisir à y répondre, mais Antonio Bermuder qui n'est évidemment qu'un imposteur, se gardera d'entretenir plus longtemps une correspondance dont il a vu l'inutilité.

L'habile escroc s'est trompé d'adresse, et il tendra probablement ses filets ailleurs.

Nous nous faisons un devoir de mettre nos lecteurs en garde contre ces tentatives d'extorsion qui se répètent souvent et qui malheureusement réussissent quelquefois.

Nous avons voulu d'abord présenter les faits à nos lecteurs avec toute leur vraisemblance apparente, afin de bien leur montrer combien sont habiles ces escrocs qui exploitent la crédulité des gens et de les mettre en garde contre leurs adroites manoeuvres.

EN EXTREME ORIENT

L'emprunt chinois — L'ouverture de nouveaux ports au commerce européen — Les Russes resteront-ils à Port Arthur?

Berlin, 24 — On annonce que l'emprunt chinois de seize millions de livres sterling a été conclu avec la banque de Hong Kong et Shanghaï, de Londres, et la Banque asiatique allemande.

Londres, 24 — Les directeurs de la bonque de Hong Kong et Shanghaï confirment la nouvelle de la conclusion de l'emprunt chinois, dont tous les détails, ont-ils ajouté, ont été réglés. L'arrangement n'est pas encore signé; mais il le sera dans un jour ou deux. Le taux de l'emprunt sera probablement de 3½ p. c., avec émission au-dessous du pair. Les garanties sont de deux sortes: les revenus qui ne sont pas déjà employés pour des fins semblables, et l'ouverture au commerce de deux ports. Les droits payés dans ces ports serviraient de garantie. Certaines concessions industrielles ou pour l'exploitation des mines auraient été obtenues comme garanties pour l'emprunt si l'Allemagne n'y avait pas mis obstacle dans le but d'empêcher la Russie de les obtenir.

Le ministre des affaires étrangères a lancé la déclaration suivante: "Voici les arrangements pris dans l'intérêt du commerce anglais et acceptés par le gouvernement chinois sur la demande de sir Claude McDonald, ministre de l'Angleterre à Pékin. Les grandes voies intérieures de la Chine seront ouvertes aux navires anglais et à tous les autres navires à partir du mois de juin prochain. De cette façon, partout où les bateaux indigènes ont aujourd'hui le droit de passer, les étrangers auront le droit de faire passer leurs paquebots ou leurs chaloupes à vapeur, qu'ils en soient les propriétaires ou que ces bâtiments appartiennent à des Chinois.

"En raison de la grande importance que la Grande-Bretagne attache au maintien de la région du Yang Tsé sous la domination de la Chine, le gouvernement chinois a fait confiatre à celui de l'Angleterre qu'il ne pouvait être question de louer ou de céder à n'importe quelle nation la vallée du Yang Tse.

"A l'avenir, comme par le passé, les fonctionnaires de la douane dans les ports chinois seront des sujets anglais tant que le commerce de l'Angleterre continuera à être supérieur à celui des autres nations dans les ports de la Chine. Celle-ci devra ouvrir, avant deux ans, un port dans la province de Hunan".

Londres, 24 — Le correspondant du "Times" à Pékin dit : "Le Japon n'augurant rien de bon de l'activité déployée par les Russes à Port Arthur, a pressé la Chine de renouveler l'assurance que les Russes quitteraient cette place au printemps prochain. La Chine a essayé d'obtenir de la Russie cette assurance, par l'intermédiaire du ministre chinois à St Pétersbourg.

"La Russie a répondu que ses navires resteraient à Port Arthur plus longtemps qu'elle n'en avait l'intention dans le principe. Si elle se retirait, les intérêts de la Chine et de la Corée en souffriraient. Cette réponse, qui a été communiquée au Japon, est considérée comme l'affirmation de l'intention qu'a la Russie d'occuper Port Arthur d'une manière permanente".

NOUVELLES DE ST HYACINTHE

(De notre correspondant particulier)

Saint-Hyacinthe, 24 — La tempête de neige est à peu près terminée. Il était temps, car nous allions être complètement ensevelis. Pourtant, nous pouvons admettre que nous avons été plus favorisés que bien d'autres petites villes. Les trains ont circulé sur Montréal presque sans aucune interruption, mais les retards étaient souvent assez considérables.

—On parle toujours de la construction de la nouvelle gare du Grand-Tronc. Cette construction paraît à peu près décidée, mais ce qui l'est moins, c'est le choix de l'emplacement sur lequel elle serait construite.

Les uns la voudrait près de la route du collège, les autres demandent au contraire, qu'elle soit rapprochée du côté de l'ouest, de façon à éviter l'obstruction, par les trains, de la rue Girouard.

—Guillemain, le meurtrier de Saint-Liboire, est toujours en prison, dans le même état d'indifférence réelle ou affectée. Rien ne paraît l'intéresser, pas même son propre sort, et les nouvelles de sa famille qui lui sont apportées de temps en temps, ne font sur lui aucune impression.

—Un grand nombre de résidents de notre ville sont toujours dévorés de la 'ssion des échecs. Non content de se battre entre eux, ils vont chercher des adversaires partout où ils peuvent en trouver. Ni les voyages, ni les frais de correspondance ne les arrêtent. C'est une vraie fureur !

—M. Aimé Gendron, avocat, qui a dû quitter notre ville il y a déjà quelque temps, pour aller se faire soigner aux Etats-Unis, est toujours à peu près dans le même état. Il est très faible, mais les médecins ont bon espoir qu'avec le temps, il se retablira.

NOS THEATRES

THEATRE FRANCAIS

Après avoir donné du Sardou, pendant toute une semaine, les directeurs de ce populaire théâtre ont décidé d'essayer de la comédie légère de Mortimer. Ceux qui ont déjà entendu "Cloriana" se rappelleront sans doute que cette pièce est sans contredit l'une des meilleures productions comiques en vogue. Le théâtre Français, en la reproduisant, ne peut que s'attirer la faveur du public. M. Reynolds remplira le rôle de Léopold Fritz Jocelyn, qui, si on s'en souvient, change de situation en prenant la livrée de son domestique Spinks, ce, dans le but de se faire aimer pour lui-même et non pour sa position, par la belle de son choix. Mais il arrive que la belle a une idée parfaitement identique et dans le même but, toujours, se met dans les jupes de sa servante Kittie ; d'où une foule de complications qui amènent les personnages à des scènes d'un comique achevé.

Avec Mlle Pauline Hall, la perle des étoiles, en fait d'opéra, celle qui donna naissance au rôle d'Ernine et qui créa, peut-être le plus grand nombre de rôles d'opéra, sur le continent, la partie dramatique, la semaine prochaine, sera la grande "attraction". Mlle Hall nous arrive avec un répertoire brillant et entrainant. Remarquons en passant que les dames auront l'avantage de voir plusieurs magnifiques toilettes. Nelson Downs, le célèbre jongleur, a été en outre engagé pour appuyer Mlle Hall.

CONCERT SYMPHONIQUE

Voici le magnifique programme que rendra le Symphony Orchestra, au concert qui sera donné demain, à 4.30 heures, p. m., à la salle Windsor, sous la direction du professeur Goulet :

1 — Rossini — Le Barbier de Séville, Ouverture.
2 — Grieg — Holberg, suite, op. 40. a. Prélude ; b. Sarabande ; c. Gavotte ; d. Rigodon. — Première fois à Montréal.
3 — F. Schira — "Sognai" rêverie, soprano solo et orchestre.
4 — Beethoven — Symphonie, No 1, op. 21 — Andante Cantablie.
5 — Mascagni — Prélude et Siciliana. Intermezzo.
6 — Von Weber — Romance et Polacca 2e Concerto. — Clarinette solo et orchestre.
7 — Berlioz — Marche hongroise. — Damnation de Faust — Solistes, Mlle E. Walker, soprano ; M. J. Vanpoucke, clarinettiste.

NOTES TELEGRAPHIQUES

Londres, 24 — Deux côtres du gouvernement ont été saisis par une trombe, au large du pays de Galles. Seize personnes ont été noyées.

Singapore, Détroit Settlement, 24 — Le cuirassé allemand, le "Géfion", est arrivé hier après-midi, et la frégate "Deutschland" est attendue aujourd'hui. Les frégates russes "Sissoi Veliky" et "Navarin" sont aussi dans notre port.

Londres, 24 — Répondant à une délégation de la Chambre de Commerce, s'informant des négociations au sujet des tarifs de douanes françaises aux Antilles, le marquis de Salisbury assure que les pourparlers se font de la manière la plus amicale et il ajoute qu'il serait énormément surpris de voir les négociations prendre une mauvaise tournure.

MORT D'UN DEPUTE ANGLAIS

Londres, 24 — Frederick Wootton, député conservateur pour la division Stepney, vient de mourir. Il était né en 1836 et siégeait au parlement depuis 1886.

—Que ce soit bien compris, que ce soit aussi clair que le jour, quand vous demandez un article annoncé dans ce journal, vous voulez avoir précisément cet article et rien autre chose. n

—Corset Nature. ■

CLUB LETELLIER

Une séance intéressante hier soir

On traite de questions importantes

Le club Letellier s'est assemblé hier soir, sous la présidence de M. Oscar Beauchamp. Après qu'on eut disposé des affaires de routine, il a été décidé d'inviter M. le Dr Lacombe à donner une conférence devant le club à la prochaine séance. Il a aussi été décidé de prier M. Cléophas Beausoleil, M. P., de donner une conférence devant le club à sa deuxième séance du mois de mars prochain.

Le club a adopté des résolutions félicitant le club National d'avoir entrepris d'ériger un monument à la mémoire d'Honoré Mercier.

Les membres du club ont été quelque peu désappointés, car ils s'attendaient à la présence de M. Calixte LeBeuf, avocat, qui avait été prié de donner, hier soir, une conférence. M. LeBeuf ayant reçu trop tard sa lettre d'invitation, n'a pu se rendre au désir du club. Néanmoins on espère avoir prochainement l'occasion de l'entendre.

M. D. A. Lafortune, avocat, invité à adresser la parole, s'est exprimé comme suit : "J'ai été on ne peut plus flatté de recevoir l'invitation que vous m'avez faite de venir porter la parole devant une assemblée aussi nombreuse et aussi importante, et je saisis la première occasion qui m'est offerte de vous féliciter du succès que vous avez obtenu dans l'organisation du banquet que vous avez eu l'heureuse idée d'offrir à l'hon. M. Marchand, premier ministre de la province de Québec. Ce succès ne m'a pas surpris, le club Letellier étant sous la présidence d'un homme aussi actif, aussi zélé, aussi dévoué à la cause libérale, et étant si bien secondé par les vice-présidents et les autres officiers, et je dois une mention spéciale aux organisateurs actifs à qui revient la plus grande part du succès.

Vous avez sans doute, suivi le travail fait à la chambre de Québec, pendant la dernière session. La chambre d'assemblée a sanctionné plusieurs lois que le Conseil législatif a rejetées; mais le cabinet a lieu d'être fier du succès de cette première session.

Le bill sur l'éducation a été longuement discuté et la chambre d'assemblée l'a voté par une très forte majorité. En cela, le gouvernement Marchand a suivi le programme qu'il avait soumis au peuple aux dernières luttes provinciales. Les réformes scolaires constituaient un des principaux articles du programme de l'hon. M. Marchand. Ce projet de loi avait été spécialement préparé par l'hon. J. E. Robidoux, l'un des hommes les plus lettrés de toute la députation provinciale. Qui n'a pas lu avec plaisir, avec intérêt ce magistral discours que fit cet honorable monsieur lorsqu'il soumit son projet devant la chambre d'assemblée. Ce discours de maître atteste de la valeur de celui qui l'a prononcé.

LE CONSEIL LEGISLATIF

Comme vous le savez, messieurs, toute loi passée par la chambre d'assemblée doit recevoir sa sanction du conseil législatif. Or, n'avez-vous pas été grandement surpris de constater qu'une loi votée par la chambre d'assemblée — celle qui est responsable au peuple — ait été rejetée par le conseil législatif sans cause ni raison apparemment bonne? Vous avez dû suivre comme moi-même les arguments apportés par ces honorables messieurs et vous convaincre que ce conseil législatif a démontré une foi de plus à l'électorat qu'il n'a pas sa raison d'être.

Je suis, messieurs, comme vous l'êtes, j'en ai aucun doute, convaincu que l'abolition du conseil législatif est nécessaire : premièrement, il n'a plus sa raison d'être puisque la minorité, l'élément anglais, en faveur de qui il a été créé, en a demandé l'abolition; deuxièmement, parce que l'état financier de la province demande de l'économie immédiate du montant annuellement dépensé pour le maintien de ce conseil; troisièmement, parce que les libéraux ont toujours déclaré à l'électorat qu'ils prendront les moeyns nécessaires d'en obtenir l'abolition; quatrièmement, parce que toute loi passée par la chambre d'assemblée peut être désavouée par le parlement fédéral, qui serait une garantie suffisante pour le peuple si jamais une loi contraire à la justice et à la liberté individuelle était passée par la chambre d'assemblée.

SPENCER WOOD

Un mot à propos de Spencer Wood: On m'a demandé souvent : "Pourquoi n'abolit-on pas Spencer Wood, puisque le gouvernement Marchand a tant fait de promesses d'économies. Comme vous le savez, cette propriété appartient au gouvernement fédéral et a été donnée expressément pour en faire la résidence des lieutenant-gouverneurs et que l'acte constitutif de cette donation comporte l'installation officielle par un lieutenant-gouverneur, de sorte que notre lieutenant-gouverneur se trouve logé pour rien et que la province de Québec n'a qu'à entretenir cette propriété. Or, il me semble que cette résidence ne devrait pas être enlevée au lieutenant-gouverneur.

Voyant arrivé l'expiration du terme d'office de l'hon. M. Chapleau, comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le public s'est demandé qui serait son successeur. Plusieurs noms ont été mentionnés. Celui qui a été choisi était l'un des plus dignes entre tous. Vous connaissez ce qui s'est passé à Québec, sous la présidence de l'hon. Luc Letellier de St Just, votre digne et regretté patron, qui, pour avoir voulu protéger et sauvegarder les intérêts d'un peuple qu'il aimait, obéissait aux devoirs que lui dictait sa conscience et sa longue expérience de la chose parlementaire. Plus tard on vit un de ses successeurs, l'hon. Auguste Réal Angers — celui-là même qui avait contribué à la déchéance de Letellier — renvoyer l'hon. Honoré Mercier et ses ministres pour des raisons de beaucoup moins constitutionnelles que celles produites par Letellier de St Just. De là, il est aisé de conclure qu'il faut choisir pour l'occupation de ce poste un homme de la plus haute probité, tel que l'hon. M. Jetté, dont l'honnêteté et les connaissances constitutionnelles évitent tout conflit entre le représentant de Sa Majesté et le peuple.

Lorsque l'hon. M. Marchand demandait au peuple de supporter son programme, il était en faveur d'une stricte économie. Il accusait ses adversaires d'extravagances et il demanda au peuple de lui confier l'administration de cette province. Ses promesses ont été réalisées et je puis vous déclarer qu'à la prochaine reddition des comptes, l'hon. M. Marchand aura économisé près d'un demi-million. Soyons justes, car, pour faire des économies il faudra nécessairement réduire le nombre des employés civils et nos amis ne doivent pas trop se plaindre si les faveurs ministérielles n'arrivent pas plus tôt.

Nous devons être fiers d'avoir à la tête du pays un des nôtres qui fait l'admiration du monde entier. Je n'entreprendrai pas de faire son éloge, mais ayant eu l'occasion de l'entendre, à l'ouverture de la session, qu'il me soit permis de dire que sa réponse à l'hon. chef de l'opposition, sir Charles Tupper, a été de nature à provoquer l'admiration de tous les gens bien pensants de ce pays. Laurier n'a pas de jaloux.

Nous avons été très sensible à la marque d'estime que vient de témoigner la ville de Montréal en faveur de l'un des nôtres, notre ami Raymond Préfontaine, qui, par son énergie, a su conquérir la position de premier magistrat de la grande métropole du Canada. Avec son concours et les bonnes dispositions du ministre des travaux publics, il n'y a pas de doute que les améliorations projetées seront faites dans l'intérêt de la partie Est.

M. Lafortune remercie la jeunesse pour son travail et termine ses remarques en disant que c'est de la classe ouvrière qu'est sorti le plus grand nombre d'hommes qui ont exercé le plus d'influence sur leur temps, tels que Mackenzie, au Canada, Lincoln aux Etats-Unis et Félix Faure en France.

Parlant du pénitencier, M. Lafortune explique les raisons pourquoi les commissaires enquêteurs ont cru devoir refuser du tabac aux prisonniers, et expose tous les abus qui ont été commis dans cette maison où l'Etat loge ses criminels.

Le résultat de cette enquête sera que le gouvernement réalisera d'énormes économies et il cite à l'appui de cet avancé les diminutions des dépenses pour l'administration du pénitencier depuis l'ouverture de l'enquête.

M. DE LA DURANTAYE

M. J. G. de la Durantaye, appelé à adresser la parole, dit qu'il lui fait plaisir d'avoir entendu faire l'éloge de nos chefs distingués, les honorables messieurs Laurier et Marchand. Pour lui, ces hommes sont ancrés sur roc et il cite à l'appui de son assertion plusieurs faits et de belles paroles du Père Didon.

Le bill de l'éducation devra passer dans la province de Québec, en dépit de l'effort systématique de tous les arriérés de ce pays. La classe ouvrière surtout demande depuis longtemps des réformes scolaires et elle les aura. L'hon. M. Marchand n'est pas un homme pour manquer à sa parole.

M. de la Durantaye termine en faisant un chaleureux appel au patriotisme des libéraux de cette province.

M. J. O. LAMERT

Le parti conservateur est dans une complète désorganisation et n'a plus ni chef, ni programme, ni drapeau. Ceux qui autrefois promenaient leurs bannières victorieuses d'un océan à l'autre en sont réduits aujourd'hui à des querelles intestines et à reprocher à sir Wilfrid Laurier d'avoir fait admirer son grand talent par une nation qui, d'après Guizot, porte depuis trois siècles le flambeau de la civilisation en Europe.

Parlant de l'éducation, M. Lamert dit que ce projet de loi devra nécessairement s'effectuer, n'en déplaise à M. Chapais. C'est la cause sacrée de la culture intellectuelle et morale de notre peuple qui est en jeu, et si les ultramontains du Conseil Législatif s'opposent à l'exécution du programme Marchand, la volonté populaire balayera ce corps irresponsable. Son extinction est plus qu'une question actuelle, c'est une question urgente. "Excelsior," voilà notre mot de passe et notre chère province natale ne restera point en arrière dans le progrès et la diffusion des lumières. Continuons donc cette grande agitation constitutionnelle pour prouver à ceux que nous avons élus le 11 mai 1897, que le peuple, que le Club Letellier entr'autres, s'associe de tout coeur à l'administration Marchand dans ses réformes scolaires.

M. Lamert conclue ses remarques en rappelant les paroles de Jules Simon : "Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple ; s'il ne l'est point aujourd'hui, il le sera demain," et celles de Leibnitz : "Si l'on réformait l'éducation on réformerait le genre humain."

M. L. A. LEFEBVRE,

avocat et président du Club Laurier, a critiqué la conduite des chefs conservateurs. Il a particulièrement critiqué le Sénat, qu'il dit être l'instrument du parti conservateur. "C'est du Sénat, dit-il, qu'est parti le coup qui a tué Mercier."

M. Oscar Beauchamp, le président, a levé la séance après avoir remercié les orateurs et en particulier M. D. A. Lafortune, pour son intéressante causerie.

CHUTE ET BLESSURE

Hier soir, vers onze heures, un nommé Arthur Mailhiot, domicilié rue St Dominique, descendait tranquillement la rue Saint-Laurent, quand arrivé à l'angle de la rue Lagauchetière, il a glissé sur le trottoir et s'est infligé une large blessure à la tête.

Quelques passants l'ont aidé à se relever et l'ont conduit à l'hôpital Général où il a été pansé.

AU MONUMENT NATIONAL

COURS DE MECANIQUE INDUSTRIELLE

Ce soir, à neuf heures, M. A. Bailly, ingénieur civil, continuera son cours : Programme : Distributeurs Farcot, Meyer, Bourdon. — Cames régulateurs. Théorie, appareils Callon, compensateur Denis. Régulateur isochrone Farcot. Régulateur Porter, Régulateur à air et à eau. Appareil à vide Larivière, appareil à eau de Georges.

Soupapes de sûreté, manomètres, tube de niveau d'eau. Injection Griffaut.

UNE DURE TRAVERSEE

New-York, 24 — Le "Cymbric", le nouveau steamer de la "White Star Line", le plus grand navire du genre qu'il y ait au monde, vient d'arriver de Liverpool. C'est son premier voyage transatlantique, et l'on peut dire le voyage le plus orageux qu'un vaisseau fait. La durée de la trversée a été de 11 jours et 49 minutes. La moyenne de sa vitesse a été de 11.53 noeuds. Le capitaine H. Saint-George Lindsay, dit que le "Cymbric" est le navire le plus solide qu'il a encore vu. Peu ou point de roulis.

OUVERTURE DE MODES
...Printemps 1898...
PATRONS DE CHAPEAUX FRANÇAIS
Et Nouveautés en Fait de Modes
Les 1, 2 et 3 Mars
THOMAS MAY & Co.
24,26,28 MONTREAL ET TORONTO. x

LES
CAFÉS DE STROUD
SONT TOUS PURS
MOULUS OU NON MOULUS

Santos	20 cts la livre
Maracaibo	25 cts la livre
Java Mocha et Maracaibo	30 cts la livre
Mocha et maracaibo	30 cts la livre
Java et Maracaibo	30 cts la livre
Java et Mocha	35 cts la livre
Old Government Java	40 cts la livre

MAGASINS DE STROUD
2188 rue Notre-Dame. 91 rue Saint-Laurent.
1519 rue Sainte-Catherine. 868 rue Saint-Laurent.
2329 rue Sainte-Catherine. 71 rue Bleury.
22,24,26

GRANDS VINS de BOURGOGNE
(NON MOUSSEUX ET MOUSSEUX)
Des Stocks de M. F. Chauvenet, Nuits, Cote d'Or

BOURGOGNE MOUSSEUX

	—LA CAISSE— 1 doz. de pintes.	2 doz. de chopines.
Le Chauvenet "Ultra Sec" [blanc]	$20 00	$22.00
Le Chauvenet "Œil de Perdrix [rose)	19.00	21.00
Le Chauvenet "Nuits" [rouge]	18.00	20.00
Le Chauvenet "Chambertin" [rouge]	21.00	23.00

BOURGOGNE NON MOUSSEUX

Le Chauvenet Macon	6.50	7.50
Le Chauvenet Beaujolais	6.50	7.50
Le Chauvenet Moulin à Vent	8.00	9.00
Le Chauvenet Beaune	9.00	10.00
Le Chauvenet Macon Vieux, 1885	9.00	10.00
Le Chauvenet Pommard	10.00	11.00
Le Chauvenet Beaune, 1885	10.00	11.00
Le Chauvenet Pommard, 1885	11.50	12.00
Le Chauvenet Nuits	12.00	13.00
Le Chauvenet Volnay	12.50	13.50
Le Chauvenet Corton	14.00	15.00
Le Chauvenet Chambertin	16.00	17.00
Le Chauvenet Romanee	18.00	19.00
Le Chauvenet Clos de Vougeot	24.00	25.00
Le Chauvenet Chambertin, 1881	24.00	25.00
Le Chauvenet Chablis (blanc)	8.00	9.00
Le Chauvenet Chablis (blanc), 1885	10.00	11.00

Tous moins 3 pour cent d'escompte au comptant.
Nous approvisionnons le commerce à des prix spéciaux.

FRASER, VIGER & CIE
Seuls agents pour M. F. Chauvenet, Nuits, Cote d'Or, France

50c PILULES PENNYROYAL DU DR DAVIS —pour les femmes—guérit irrégularités. Pharmacies ou chez l'agent Wm Neill, 2263 rue Ste Catherine, Montréal. 50c la boite. 71—m-j-s—h—n

Cors Remède électrique contre les cors—En vente chez les pharmaciens — Guérison certaine, 15 cents. FRANK M. HANNUM, Ottawa. mjs—n—k

LA BANQUE DU PEUPLE
AVIS
L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la banque du Peuple aura lieu au bureau de la banque, rue St Jacques, lundi, le 7 mars prochain, à 3 hrs p. m., conformément aux 16ème et 17ème clause de l'acte d'incorporation. Par ordre du bureau des directeurs.
OVIDE DUFRESNE, Fils, GERANT.
Montréal, 29 janvier 1898. 79—25

ARTHUR GAREAU
...Chirurgien-Dentiste...
117 RUE ST-DENIS, coin Dorchester
Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 6849. Bureau du soir de 7 à 8 hrs.
150—l,m,j,v,s—n

LA REPUBLIQUE AMERICAINE

Notes sur ses forces de terre et de mer

Le plus gros canon est le fameux monitor Terror

Vu les bruits de guerre qui circulent entre les Etats-Unis et l'Espagne, il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître la force de l'armée de terre des Etats-Unis ;

Les journaux américains en général se plaignent de ce que le Congrès n'ait rien fait pour préparer le pays à cette éventualité.

Nous établirons une comparaison entre l'armement qui serait nécessaire pour la défense des côtes et ce que le Congrès a accompli.

Les officiers de l'armée et de la marine des Etats-Unis s'accordent à dire qu'avec des ports bien fortifiés, ils pourraient repousser avec succès toute attaque d'une nation européenne. "Les Etats-Unis, disent-ils, n'ont certainement rien à craindre de l'Espagne, même dans les conditions présentes, mais nous voyons plus clairement dans cette circonstance, combien la protection de nos côtes est insuffisante.

Voici quel serait l'armement nécessaire : 32 canons de 16 pouces ; 200 canons de 12 pouces ; 180 canons de 10 pouces ; 160 canons de 8 pouces ; 250 canons à tir rapide ; 1032 mortiers de 12 pouces et 26 mortiers de 10 pouces. Total, 1818.

Armement actuel complété le 1er janvier 1898 : 19 canons de 12 pouces ; 60 canons de 10 pouces ; 31 canons de 8 pouces ; 9 canons à tir rapide ; 168 mortiers. Total : 287.

Armement qui sera complété le 1er juillet 1898 : 24 canons de 12 pouces ; 82 canons de 10 pouces ; 33 canons de 8 pouces ; 16 canons à tir rapide ; 232 mortiers de 12 pouces. Total, 387.

Voici quelques extraits des derniers rapports des ingénieurs en chef et des officiers d'artillerie :

"L'armement total proposé comprend environ 32 canons de 16 pouces, 200 canons de 12 pouces ; 180 canons de 10 pouces, 100 canons de 8 pouces et 250 gros canons à tir rapide, 1032 mortiers de 12 pouces et 24 mortiers de 10 pouces.

Jusqu'ici la somme de $9, 762,333 appropriée à la construction des canons et des mortiers pourvoit à l'installation de l'armement suivant : 24 canons de 12 pouces ; 82 de 10 pouces ; 33 de 8, 16 à tir rapide, et 232 mortiers de 12 pouces.

Il faut remarquer que le congrès a jusqu'ici pourvu à l'installation de l'armement qui suit : 139 canons de 8, 10 et 12 pouces, sur un nombre de 480 requis d'après les projets actuels, et 232 mortiers sur un total de 1,056 requis.

A la clôture de l'année fiscale, ces canons et ces mortiers étaient mis en place et prêts à servir : canons de 12 pouces, 10 ; de 10 pouces, 18 ; de 8 pouces, 5 ; 73 mortiers. 12 canons de 12 pouces, 29 de 10, 4 de 8, 6 à tir rapide et 39 mortiers étaient aussi tout prêts à être mis en place.

A la fin de l'année 1897, il y avait 19 canons de 12 pouces, 60 de 11, 9 à tir rapide ; 168 mortiers prêts à être mis en place.

On s'attend à compléter l'armement proposé le 1er juillet 1898, époque à laquelle les fonds affectés à cet effet seront épuisés.

Il a été décidé que les places suivantes seraient fortifiées :

Portland, Me : Portsmouth, N. H. ; Boston, et New-Bedford, Mass. ; Narragansett, R. I. ; l'entrée Est de Long Island Sound ; New-York, N. Y. ; Philadelphie, Pe ; Baltimore, Md ; Washington, D. C. ; Hampton Roads, Va.; Wilmington, N. C. ; Charleston, S. C. ; Savannah, Go. ; Key West et Pensacola, Fla. ; Mobile, Ala. ; Nouvelles-Orléans, Le. ; Galveston, Texas ; San Diego, San Francisco ; Washington, Orégon ; Puget Sound, Wash. ; Lake Champlain, N. Y. ; les rivières Penobscot et Kennebec, et l'embouchure de la rivière Colombia.

Dans son dernier rapport annuel au président, le secrétaire du département de la guerre a fait des recommandations importantes. Il a fortement approuvé la proposition du général Miles de former deux nouveaux régiments d'artillerie.

" Nous érigeons, dit le secrétaire Alger, des batteries pour la défense de nos côtes et nous n'avons pas d'hommes pour les manoeuvrer."

Dès que les travaux seront terminés, il faudra des hommes pour apprendre le maniement de ces batteries, pour en avoir soin, et il faudra qu'ils soient de service en permanence.

Quiconque visite aujourd'hui ces batteries est immédiatement convaincu de la nécessité d'agir promptement à ce sujet.

L'usine la plus importante pour la construction des gros canons, est l'arsenal Watervliet, sur la rive ouest de la rivière Hudson, entre Trop et Albany.—Depuis plusieurs années, il ne se fait que peu d'ouvrage dans cette usine qui pourrait facilement en faire trois plus qu'actuellement.

Chaque modèle de canon pour l'armement proposé, a été fait et mis à l'essai par le gouvernement des Etats-Unis. L'épreuve a prouvé que tous ces canons étaient supérieurs en précision, en force et en solidité aux canons étrangers.

Quant aux canons à éclipse, l'Angleterre en a fait l'expérience en 1862, elle a dépensé $10,000,000 avec un résultat plus ou moins satisfaisant pour le canon à éclipse de 10 pouces.

Les Etats-Unis ont dépensé un peu d'argent à faire des essais et en deux ans ils ont produit des canons à éclipse à toute épreuve.

Le monitor américain "Terror" a répondu ce matin à l'appel, prêt à prendre part aux événements qui ne manqueront point de se déclarer avant longtemps.

Les soutes aux provisions et de munitions ont été remplies hier soir, son équipage est embarqué en secret, après que les portes des chantiers de construction eussent été fermées au public. Les journalistes américains ont vainement tenté de visiter la nouvelle machine de guerre. A tous, il fut répondu la même chose: "Vous devez référer au département de Washington. Nous sommes ici pour attendre des ordres de là-bas."

L'on sait, cependant, que le "Terror" a un équipage de 150 hommes, dont 13 officiers.

Il a deux chambres de munitions ; la première contenant soixante gros boulets qui demandent chacun une charge de 350 livres de poudre, la seconde contenant 500 boulets de moindre calibre.

Avec les formidables machines dont peut disposer New-York, les Etats-Unis auront dans le "Terror" un puissant défenseur et un combattant redoutable.

Le "Terror" est du genre de l'"Amphitrite", du "Miantonomoch", du "Manadnock", du "Puritan" et du "Monterey." Il a été construit en même temps qu'eux, mais ce n'est que le 15 avril 1896 qu'il fut désigné pour faire partie de la flotte. Il subit alors toutes les améliorations modernes et est devenu peut-être le plus redoutable agent de la marine américaine.

Chacun de ces six vaisseaux ont une longueur de 250 pieds, et une largeur de 55 pieds avec un tirant d'eau de 13 pieds et 9 pouces. Le peu de profondeur de sa quille leur permet de manoeuvrer dans les eaux peu profondes où les frégates ne sauraient naviguer, et ils n'ont pas d'égaux pour la défense des ports. De fait, le "Terror" et les autres vaisseaux de guerre ne sont ni plus ni moins que des forts flottants, faciles à manoeuvrer cependant et pas plus exposés que ne le sont les batteries cachés de Sandy Hook.

Le "Terror" déplace 3,990 tonneaux et sa force est de 1,600 chevaux-vapeur. Sa vitesse est de 12 noeuds à l'heure. Il porte 350 tonnes de charbon, quantité suffisante pour faire 1,800, à 10 noeuds à l'heure. Cette capacité des soutes à charbon n'est pas énorme comparée à celles des magasins de cuirassés, mais le "Terror" ne doit pas quitter la côte et conséquemment n'exige point d'énormes chambres à charbon.

La force du "Terror" se trouve dans ses hunes qui sont chacune recouverte de cinq plaques d'acier, nickelé de Harveyizer. La surface de ces plates-formes est de 22 pieds. Leur blindage pèse 438,000 livres et contient $170,000. Le "Terror" a quatre canons de dix pouces de diamètre, deux dans chaque hune, deux canons de 6 et trois de 3 à tir rapide, deux à répétition et deux Gatling. Sur le pont se trouvent quatre fort canons du genre de ceux de Sandy Hook dont on a fait l'essai la semaine dernière.

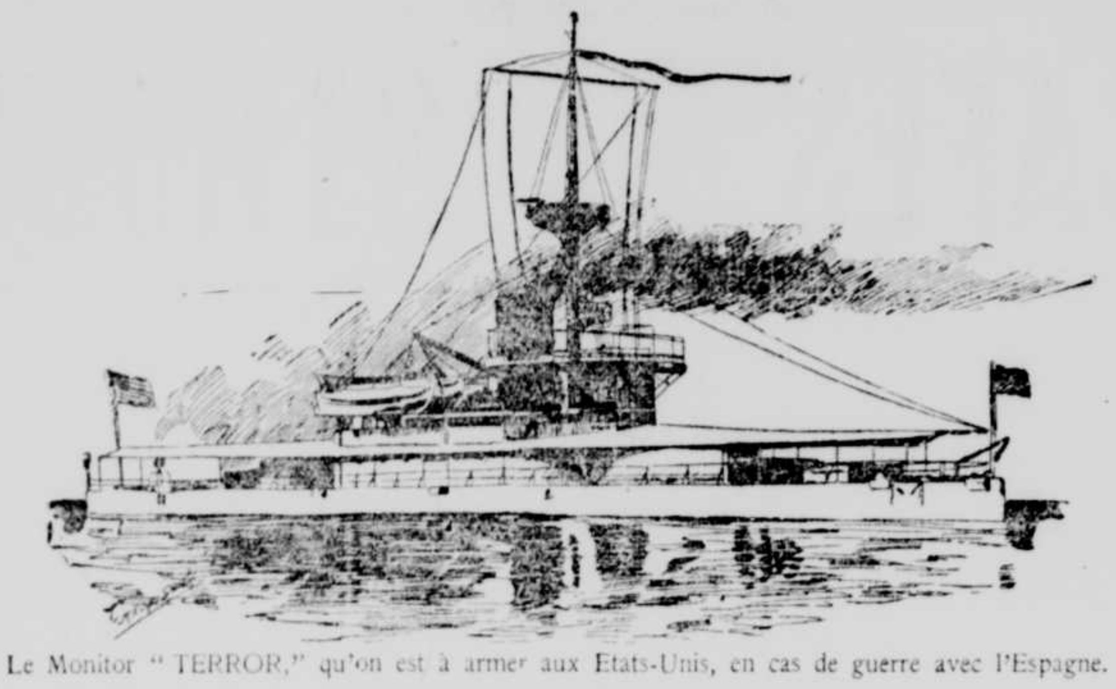

Le Monitor "TERROR," qu'on est à armer aux Etats-Unis, en cas de guerre avec l'Espagne.

MARCHES ETRANGERS

(Suite de la 9ème page).

blanes continue à être très calme, les vendeurs n'étant pas disposés à réduire leurs prix et les acheteurs, considérant la différence entre les prix demandés et ceux du spruce (épinette), beaucoup trop grande pour leur permettre de faire des achats de spéculation pour livraison pendant la saison prochaine, il en résulte un temps d'arrêt momentané dans les affaires.

"D'autre part, il semble y avoir une reprise dans les affaires sur les bois rouges, depuis la fin de la grève des mécaniciens. Un des agents les plus importants, nous a affirmé avoir vendu plus de 5,000 standards de ces bois, pendant la semaine écoulée, tandis que, de tous les côtés, nous entendons parler d'une grande activité dans les affaires, surtout sur les meilleures qualités de bois rouge, car les acheteurs ne voient pas pourquoi ils paieraient des prix élevés pour des stocks inférieurs tant que les exportateurs de premier ordre acceptent les mêmes prix que leurs voisins moins importants. Il y a eu de fortes demandes sur le marché pour bastins de voie ferrée, sur les prix courants desquels on a obtenu une certaine avance."

FOIN PRESSE

Les Etats-Unis ont importé, en décembre dernier, 147 tonnes de foin, valant $1,130 ; en décembre 1896 les importations avaient été de 13,423 tonnes évaluées à $114,908.

Pendant l'année 1897, les importations de foin, aux Etats-Unis, ont été de 64,262 tonnes, valant $532,694 ; et pendant l'année 1896, de 197,947 tonnes, évaluées à $1,880,960. Et il faut remarquer que le tarif Dingley n'est appliqué que depuis juillet 1897.

Les Etats-Unis ont exporté en décembre 1897, 5,868 tonnes de foin, valant $85,577, contre 5,497 tonnes, valant $75,469 en décembre 1896.

PEAUX VERTES

On écrit de Chicago : Il n'y a que peu de changement dans le marché des peaux des packers. Il se fait des affaires assez actives dans toutes les lignes à nos côtes. Un packer rapporte la vente de boeufs du pays, à 11⅝c pour prompte livraison, tandis que les autres continuent à vendre à 11⅝c livraison après salaison. Les boeufs du Texas sont en bonne demande et le surplus de stock est maintenant absorbé. Les packers, cependant, n'ont pas encore réussi à vendre à mesure les vaches du pays. Les arrivages sont abondants. Le marché des peaux de la campagne est plus facile. Les "buffs" ont baissé à un prix de base de 10c., prix auquel les tanneurs sont disposés à faire des affaires. Plusieurs chars ont été placés, mais les commerçants ont soin de ne pas vendre plus qu'ils n'ont actuellement en vue. Les peaux sèches sont rares."

DATTES

Nous lisons dans le "Journal of Commerce and Commercial Bulletin", de New-York :

"Depuis quelques jours, on constate une amélioration marquée dans la demande pour dattes de Perse. La demande du détail, stimulée par les bas prix et par le prix comparativement élevé des autres fruits, a été assez active et de fortes ventes ont eu lieu. On prétend que les prix des dattes de Perse n'ont jamais été si bas à cette saison de l'année. On attribue ce bon marché au fait que le syndicat de Londres n'a pu réussir à conserver le contrôle du marché. Ce syndicat, formé à Londres, au début de la saison, avait maintenu les prix jusqu'au 1er janvier; mais ensuite, disent des gens bien renseignés, il a été obligé d'y renoncer, ne pouvant supporter la concurrence de maisons en dehors de sa sphère d'influence, et il a dû se dissoudre. Depuis ce temps, le marché a été irrégulier et facile, avec la tendance des prix constamment en faveur des acheteurs. Cette tendance a été encore intensifiée à New-York, par la concurrence des importateurs sur un marché terne. On a dit que les arrivages de dattes de Perse, cette année, jusqu'ici, sont moindres que ceux de la période correspondante de l'année dernière, mais au contraire, la statistique des arrivages recueillie par la Fruit Buyers Union, démontre qu'il en a été débarqué ici presque autant que pendant toute la saison de 1896-97 ; et, en comparant les deux années, du commencement de la saison jusqu'au 17 février, on trouve un excédant de 4,000 boîtes environ, pour 1897-98. D'un autre côté, on prétend que la qualité moyenne de l'article est meilleure que l'année dernière ; la datte étant plus sèche et moins sujette à sûrir dans les chaleurs. Ce fait, avec les prix exceptionnellement bas que l'on cote, a produit une meilleure demande, tant ici qu'à l'étranger. Les avis les plus récents de Londres disent que les dattes de Perse sont en demande active et que les prix ont haussé de 6d à 1s sur les cotes précédentes."

—Enfants Pâles, Chétifs et Délicats, renforcés par le Vin à l'Huile de Foie de Morue de Meyer. — Prix, 50 cts.
m-j-s—n

PERSONNEL

—M. E. Lepage,, de la maison E. Lepage et Cie, qui était allé passer deux mois dans le Sud pour sa santé, nous est revenu parfaitement rétabli et sera aux affaires dans quelques jours.

Corset Nature. n

TENTATIVE DE VOL

Gare aux maraudeurs de nuit !

Une tentative de vol sur la personne a eu lieu ce matin, vers une heure dans la rue Cadieux, près de la ruelle Perreault.

Un citoyen nommé Louis Monteveit disant venir de Fall River, Mass., passait à cet endroit en fumant un cigare. Quand deux individus sont sortis de la ruelle ePrreault et ont sauté sur le passant en essayant de le terrasser, mais ce dernier ayant été plus vif que ses agresseurs, leur a appliqué chacun bon coup de poing et a continué son chemin comme si rien n'était arrivé. Rendu à la rue Craig, il a fait la rencontre d'un constable et lui a raconté la chose en souriant.

La rue Cadieux, entre les rues Craig et Vitré est un endroit dangereux pour les citoyens. Le soir, il est presqu'impossible d'y passer sans courir le risque de se faire assommer ou insulter par certains individus.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Secret Service", le drame guerrier écrit par William Gillette, a été reconnu par les meilleurs critiques de New-York et de Boston comme le meilleur drame américain qui ait jamais été écrit, et Clement Scott, du "London Telegraph", le meilleur critique de toute l'Angleterre, a dit que "Secret Service" était une pièce parfaite. Ce drame sera représenté la semaine prochaine à l'Académie de Musique par la compagnie de Charles Frohman. La pièce a été représentée 300 soirs à New-York, 150 à Boston, et pendant 8 mois à l'Adelphi Theatre, de Londres. "Secret Service" est une pièce guerrière ainsi que Held by the Enemy, la première pièce de ce genre également écrite par Gillette. Les spectateurs n'assistent pas à la rencontre de deux armées, et ils n'entendent pas les roulements de tonnerre des canons, non plus que les décharges de mousqueterie, mais vous sentez tout cela et vous le voyez dans une espèce de lointain. Un coeur de femme bat à travers toute cette histoire, et le public s'intéresse à ses joies et à ses peines. L'intrigue de la pièce est une délicieuse histoire d'amour.

Il y aura matinée mercredi et samedi.

QUEEN'S THEATRE

"Sanits and Sinners", le grand drame de A. M. Palmer, qui a obtenu un succès international, sera représenté la semaine prochaine, au Queen's Theatre, par la compagnie permanente de Beryl Hope, qui a créé une telle sensation cette semaine, à Montréal. En choisissant cette pièce pour sa seconde semaine, les directeurs de ce théâtre ont montré beaucoup de jugement, car bien qu'elle soit de la même classe que celle représentée cette semaine, elle est d'un genre entièrement différent, et servira à faire ressortir le talent de tous les membres de la troupe. Il y a huit scènes entièrement neuves qui ont été peintes spécialement pour cette production.

LE CONSOMPTIF EST UNE SOURCE DE DANGERS

Pour tout le monde quand la maladie est à ses dernières phases

parce que sa maladie est contagieuse. Mais pourquoi un homme ou une femme sains d'esprit se laissent-ils circonvenir par la consomption, quand cette maladie peut être prévenue ? Un de mes amis a déménagé dans une maison nouvellement construite. Il est vrai qu'elle est chauffée et aérée, mais elle n'est pas sèche. Harry, le second de ses fils, un adolescent d'un physique agréable et un véritable athlète, s'est surmené en patinant et ne s'est pas senti bien durant un mois et plus. Les murs humides furent cause qu'il contracta un rhume grave qui dégénéra en pleurésie. Le médecin le plus proche fut appelé en grande hâte, car Harry était l'orgueil de sa famille. Le médecin l'examina et un air de gravité se répandit sur sa figure ; il ordonna de l'esprit de nitre dulcifié et une dose homéopathique de whisky et d'eau dont on devait administrer une cuillerée toutes les heures, nuit et jour. Quand la mère insista pour connaître la maladie d'Harry, il répondit : "Consomption Galopante" ajoutant, "tout ce que vous pouvez faire pour lui c'est de lui donner le plus de soins possible". Ces paroles plongèrent la famille dans le plus profond désespoir. Une semaine plus tard l'auteur de ce récit alla voir la famille et dit : "Si Harry a la consomption galopante, ça ne saurait lui être préjudiciable d'essayer le contenu de la bouteille que j'ai avec moi, c'est le Remède de Shiloh pour la consomption, donnez-le lui et laissez-lui manger de la crème tant qu'il en voudra et tenez-le à l'air pur autant que possible." Harry prit le remède ainsi que de la crème et sortit tous les jours, demeurant dehors autant que possible. Aujourd'hui c'est un homme nouveau et n'a pas la moindre envie de mourir de consomption, et personne n'en mourra non plus, pourvu que le vrai remède soit pris à temps. Essayez Shiloh si vous toussez. Aux Etats-Unis et au Canada, 25c, 50c et $1 ; en Angleterre 1s 2d 2s 3d et 4s 6d

S. C. WELLS & CIE., Le Roy, N. Y.—Messieurs—"J'ai fait, pendant les treize dernières années, un usage constant du Remède de Shiloh pour la consomption. Je l'ai employé pour la coqueluche, le croup et les rhumes et cela, avec grande satisfaction. Mon beau-frère, qu'on disait être en consomption a été complètement guéri par ce remède, et aujourd'hui il est fort et en bonne santé. Nous en avons toujours à la maison, car nous le considérons comme le roi des remèdes.
Mme C. H. WEST, Farina, Ill. 18

...JAMES A. OGILVY & FILS...

NOUVEAUX ARRIVAGES DE

NOUVELLES ÉTOFFES A ROBES

Draps Covert dans toutes les nouvelles nuances de faon, gris, bleu et vert.

Drap granite en nouveaux effets.

Etoffes à robes carreautées en héliotrope et blanc, gris et blanc, brun et blanc, bleu et blanc, vert et blanc.

Aussi, une autre ligne en effets carreautés de fantaisie, en très belles combinaisons de couleurs.

Tweeds.—Nouvelles lignes de tweeds à robes, en nouveaux verts, gris, faons, bleus.

Nouvelles Soies

Assortiment complet des effets les plus nouveaux en Soies Taffeta Shot.

Nouvelles Soies Surah en noir et en couleurs uniques.

Nouveaux Satin Merv, noir et de couleur.

Nouvelles Soies brochées noires.

Nouvelles Soies à blouses, magnifiques dessins et couleurs.

James A. Ogilvy & Fils

Le plus grand magasin de Montréal ne vendant que des marchandises sèches.

Angle des rues Ste Catherine et de la Montagne . . . Montréal.

Colonial House

...Place Philippe

Etoffes à Robes DE COULEUR

Tous les effets les plus nouveaux et les couleurs les plus nouvelles sont maintenant exposés

Riches nouveautés suisses, Grenadines en très belles nuances.

Un grand choix en taches noires et blanches, en rouge, vert, bleu, mais, rose, crème, héliotrope, etc.

Nouvelles Grenadines fonds noirs avec effets de couleur, aussi fonds blancs avec couleurs.

Mousselines à Robes de Fantaisie, Organdies

Elles sont dans les teintes les plus délicates et les dessins les plus exquis comprenant les nouvelles Organdies carreautées, Grenadines Organdy, etc., etc.

Nouveaux Challies

SUR FONDS PALES ET FONCÉS, PATRONS NOUVEAUX

HENRY MORGAN & CO

MONTREAL.

HOMMES FAIBLES

jeunes et vieux—Guérison permanente, assurée, de perte de vitalité—faiblesse, impotence, débilité, perte de mémoire, etc. 25 ans de succès en Europe. Ecrivez pour notre livre "Hommes Faibles," gratis sur demande.

PASTILLES du Dr. JEAN

$1.00 le flacon. Par la malle, cacheté, franc de port

Seuls dépositaires : Cie Medicale du Dr. Jean

Adressez : B. Poste Boîte 187, Montréal, Can.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Un dividende trimestriel au taux de huit pour cent (8 o/o) par année, sur le fonds capital payé de la Royal Electric Company, pour le trimestre finissant le 28 du courant, a été, ce jour, déclaré payable aux actionnaires, sur le registre du 28 février, 1898, et leur sera expédié par la poste le 1er d'avril, 1898.

Par ordre du Bureau,

H. H. HENSHAW,
Secrétaire et trésorier.

Montréal, 15 février, 1898. 89—mjs—n

MASCARADES

Habits—Masques—Chevelures—Barbes—Coiffures de tous genres pour Théâtres, à louer ou à vendre. Livrés dans tout le Canada.

JOS PONTON, Barbier Coiffeur,
16-mjs-n 30 rue St Laurent, Montréal

Avis de Faillite

IN RE

LS DESJARDINS & CIE,

3143 rue Notre-Dame, Ste Cunégonde.

Vente à l'encan, au No 69 rue St Jacques, Montréal,

SAMEDI, LE 26 FEVRIER, 1898,

A 11 HEURES A. M.,

Fonds de commerce de nouveautés	$4,703 44
Mobilier du magasin	364 00
Roulant	122 75
	$5,190 19

Le magasin sera ouvert le 25.

KENT & TURCOTTE,
97 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 93—4

PAR MARCOTTE FRERES

Grande Vente à l'Encan

De magnifiques meubles, prélarts anglais, tapis Bruxelles de valeur, magnifique piano, splendide set de salon en turkish rug, brocatelle de soie, table de centre, chaises de fantaisie, fauteuils en broche magnifiques miroirs, cadres et gravures, bureau, bibliothèque, splendides sideboards, tables à dîner en chêne et noyer noir, set de chaises en chêne et noyer noir couvertes en cuir, canapés en cuir, un grand lot d'argenteries, vaisselle, verrerie ornements, magnifiques set de chambres à coucher en chêne et noyer noir, sommier, matelas, lit et oreillers de plumes, canapés à ressorts, sofas-lits, tables, chaises, etc., etc.

Aussi un lot d'autres articles trop longs à énumérer. Le lot sera vendu sans réserve.

Vendredi après-midi, 25 février,

au magasin 1693 et 1695 rue Notre-Dame.
Vente à 2 hrs p. m.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

Meubles gardés sans charge jusqu'au 1er mai si on le désire. 94—2

A VENDRE

Fabrique de Chaussures

Maintenant en opération avec machines complètes pour

Chaussures Fines de Dames, Demoiselles et Enfants . . . . . .

avec stock de cuir et outils de cordonniers. Occasion rare offerte à un homme pratique qui a un capital de 5 à $10,000. C'est une fabrique de première classe avec pouvoir et chauffée.

R. WHITE,
94 rue Beaudry. Gardien.
94—2

Nouveaux Livres! Nouveaux Livres!

COW-BOY, scènes de la vie des "ranches" dans l'ouest américain, par M. Auzias-Turenne, de Montréal. Ouvrage couronné par l'Académie française. EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIERES : — John Bull — Une mine d'or — Le T. O. T. Ranch — Un "round up" d'hommes — Œil pour œil, dent pour dent — Sitting Bull — La mort de Royal — Chicago — Miss Speranza — La Nouvelle-France — Le Nouingue — Miss Hermosa — Thomas Laboute, etc — Un beau volume. 88c

Manuel de l'Histoire de la Littérature Française

Par Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, 1 beau volume in-8 broché, $1.25 ; petite reliure veau souple $1.70

La Musique et les Musiciens

Par Albert Lavignac, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, 94 figures, 510 exemples de musique, 1 fort vol. 600 pages $1.25

A Travers l'Europe

Enquêtes et notes de voyage. En Finlande—A la recherche de l'éducation correctionnelle—Une mission à Londres—Le tour de l'Autriche—Au delà des Pyrénées, par Henri Joly. 1 beau volume 88c

Au Sortir de l'École

Les patronages, par Max Turmann 1 volume 75c

Morts et Vivants

Par A. Mézières, de l'Académie Française—Madame de Maintenon—Fénelon à Cambrai—Diderot—Le roi Stanislas et Marie Leczinska—La Fayette—Lamartine—Guizot, etc., etc. 1 beau volume 88c

Les Catholiques et la Liberté Politique

Par le P. V. Maumus, dominicain 1 volume 75c

Figures et Choses qui Passent

Par Pierre Loti 1 volume 88c

Orgueil Vaincu

Roman, par Mary Floran 1 volume 88c

LIBRAIRIE
C.O.BEAUCHEMIN et Fils
256 rue St Paul, Montréal 24.26

Si vous désirez faire Un EMPRUNT

Pour acheter une Maison,
Pour construire une Maison,
Pour payer un Emprunt,
Consultez THE BIRKBECK.

Il est aussi facile de payer votre emprunt que vous avez fait de The Birkbeck que de payer loyer.

Birkbeck, Compagnie de Placements, de Garantie et d'Epargnes
110 rue Saint-François-Xavier.
264 mjs n

Propriétés à Vendre

$4,000

A vendre, sur la rue St André, maison en brique à quatre étages, contenant quatre logements, bonnes fondations en pierre, grandeur de la bâtisse 48 pieds de front, grandeur du terrain 48 x 94 avec ruelle. Hangar à deux étages lambrissé en brique. Terme de paiement $2,200 comptant.

A VENDRE

$3,200—A vendre, maison en brique comble français, contenant un magasin et logement, devanture (Plate Glass), belle cave et cour, très bonne place d'affaires, loyer actuel $396 par année. Cette propriété est en parfait ordre et louée à de bons locataires. Peu d'argent comptant.

E. R. GAREAU,
1511 RUE NOTRE-DAME,
95—3 Près de la rue Gosford.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

J. C. GAUDRY, Epicier,

262 rue Notre-Dame, Montréal, failli.

Les soussignés vendront à l'encan public, en trois lots,

Mardi, le 1er Mars 1898

A 11 HEURES A.M.

au No 86 rue St Pierre, Montréal, tout l'actif mobilier du dit failli, savoir :

1o—Stock d'épiceries, vins et liqueurs, environ	$1000.00
Garnitures de magasin et roulant	290.45
Le loyer jusqu'au 1er mai 1899	420.00
	$1710.45
2o—2 parts dans la "Canada Liquor Co"	100.00
3o—Les dettes de livres d'après liste	2509.21
	$4319.66

Le magasin est visible tous les jours.
Pour autres informations, s'adresser à

ALEX. DESMARTEAU, Cessionnaire,
1598 rue Notre-Dame, Montréal.

BENNING & BARSALOU,
Encanteurs. 22,24,26

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—Cour de Circuit.—No 15508.—Dame Julie Paré, demanderesse.—Dame Julie Fortin, défenderesse.—Le cinquième jour de mars prochain (1898), à dix heures de l'avant-midi, au ci-devant domicile de la dite défenderesse, au No 286a rue Panet, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : Argent comptant.—Montréal, 24 février 1898.—M. JETTE, H. C. S. 95-1

AMUSEMENTS

Montreal Amateur Operatic Club

SIXIEME SAISON

Lord Strathcona et Mount Royal, patron à vie.

ACADÉMIE de MUSIQUE

DU 21 AU 26 FEVRIER

Avec matinée samedi, le 26 février.

PAUL JONES

Mardi, soirée militaire. Vendredi, soirée des banquiers.

M. G. Couture, chef d'orchestre, M. Walter S. Craven, de New York, directeur de scène. M. E. J. Chambers, gérant.

Billets $1.00, 75c, 50c et 25c.

On peut dès maintenant se procurer des billets à l'Académie de Musique. 93—5

ACADEMIE DE MUSIQUE - - EXTRA

LUNDI PROCHAIN, LE 28 DE FEVRIER

Une Semaine, Matinées Mercredi et Samedi. . .

CHARLES FROHMAN DANS LA GRANDE PIECE DE WILLIAM GILLETTE . . .

"SECRET SERVICE"

Avec un record de huit mois à Londres, Angleterre; 500 soirs à New-York, 175 soirs à Chicago.

Vente des Billets Vendredi à 9 a. m.

Prix—25c, 50c, 75c, $1.00 et $1.50. 94—n

QUEEN'S THEATRE

MATINÉES—MARDI, JEUDI, SAMEDI.

BERYL HOPE | La Première Semaine | STOCK CO.

Grande pièce de Stee e Mackay IN SPITE OF ALL

Prix Populaires (SOIRS—15c, 25c, 30c et 50c. MATINÉES—10c, 20c et 30c.

On peut se procurer les billets une semaine à l'avance. Téléphone 4032.

Semaine prochaine—"Saints and Sinners."

THEATRE ROYAL--

Chaque après-midi et soir.

CELEBRE DE JERMON BLACK CROOK EXTRAVANGANZA

Et "VALESCA", la plus grande sensation européenne.

Semaine prochaine—Reilly & Wood's Big Show. 92—n

THEATRE FRANCAIS

W. E. PHILLIPS, locataire et gérant.

Semaine du 21 février—Le chef-d'œuvre de Sardou DIPLOMACY et le retour de la troupe à fonds social de M. Francis Byrne. Artistes de vaudeville, Eckert et Berg, les célèbres artistes d'opéra. Prix, 10c, 20c, 25c.

Contrôle ouvert de 10 a.m. à 10 p.m 92—6

SAMEDI SOIR 26 février

CONCERT POPULAIRE

PLANCON, D'ALVIGNY, Du DUMAINE, De BLANCK.

SALLE WINDSOR

SIEGES RESERVES : $1.00 chacun

Billets en vente chez Shaw et Pratte, lundi, le 21 du courant. 14,16,18,19,21,22,23,24,25,26

LE PROCHAIN CONCERT

Symphony Orchestra

PROF. J. J. GOULET, directeur.

Prix populaires, 25c, 35c et 50c.

35--MUSICIENS--35

Vente des billets toujours deux semaines d'avance chez SHAW. Grand Programme. 91—6

Salle Windsor 25 Février A 4.30 hrs.

ANTOINETTE SZUMOWSKA PIANISTE

Et Mlle LENA LITTLE, Contralto

Billets maintenant en vente au magasin de musique de Shaw.

Sous les auspices de The Ladies' Morning Musical Club.

SALLE WINDSOR MARDI SOIR, LE 1er MARS

Prix—$1.50, $1.00, 75c. 92—8

DANSE

M. FREDERIC W. NORMAN, SALLE DRUMMOND, 79 et 81 rue Drummond. [Cours choisi, le mieux fréquenté de la ville.] Le prix est diminué pour la fin de la saison. Enseignement en français comme en anglais. Circulaire envoyées par la poste. Téléphone 5067. 261—n

LA MEILLEURE ECOLE DE DANSE DE MONTREAL—Salle Stanley, 127 rue Stanley. Professeur F. H. Norman, instructeur. Les commençants peuvent faire partie des classes en n'importe quel temps d'ici au 15 avril. Leçons privées chaque jour à n'importe quelle heure. Leçons données en français ou en anglais. Réunion le samedi à 8.15 heures p. m. Salle à louer pour réunions sociales, concerts, bals, etc. Tous les prix sont réduits. Satisfaction garantie. Tél. 3834. 10—n

CONSERVATOIRE DE DANSE—Bonne tenue et culture physique, 2269 rue Ste Catherine.—Les classes ont lieu aux jours et heures suivants : Classes des commençants, lundi et jeudi à 8 heures p. m. Classes des avancés, le mardi et le samedi à 8.30 hrs p. m. Classes des jeunes, le mardi et le jeudi, à 4.15 hrs p. m. Réunion, le samedi soir à 8.30. Leçons privées à n'importe quelle heure. On enseigne les danses de fantaisie. Salle à louer pour bals, réunions sociales, etc. Demandez une circulaire. Téléphone 1638.
261—n GEO. F. BEAMAN.

AVIS

Les héritiers de feu Frank Talon dit Lespérance, décédé à Sacramento, Cal., sont priés de communiquer avec le soussigné avant le 4 mars prochain.

A. LIPPÉ, Notaire,
95—1 44 rue St Vincent.

Avis de Faillite

IN RE

S. PAQUETTE & CIE, Hôteliers,

Sault-au-Récollet.

Les soussignés vendront à l'encan public (sur les lieux, Sault-au-Récollet), Mardi, le premier jour de Mars prochain, à 11 heures a.m., l'actif mobilier des dits faillis, comme suit :

Stock de liqueurs, ameublement d'hôtel, meubles de ménage, quatre bons pianos, cash register, etc., le tout d'après inventaire au montant de $1183.67.

L'ameublement peut être vu sur les lieux, l'inventaire est à nos bureaux, pour autres informations, s'adresser à

BILODEAU & RENAUD, Curateurs,
15 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 19, 24, 26

Dans l'affaire de

P. DONNELLY

MONTREAL, FAILLI.

Les soussignés vendront à l'encan, en lots, pour convenir aux acheteurs, à tant dans la piastre, d'après les prix d'inventaire, à la fabrique, 276 rue Craig,

Jeudi, le Dixième Jour de Mars 1898

A DIX HEURES A. M.

l'actif de la faillite comme suit :

Stock de bois au clos, rue Visitation, s'élevant d'après l'inventaire à environ	$ 750.00
Stock de bois au clos, rue Wolfe, s'élevant d'après l'inventaire à environ	800.0
Stock de bois, moulures, etc., à la fabrique 276 rue Craig, s'élevant d'après l'inventaire à environ	2,900.00
Coffre-fort et meubles de bureau	400.00
Matériel roulant	780.00
	5,560.00

On peut voir l'inventaire et le stock à la fabrique 276 rue Craig.

Conditions—Argent comptant.

Un dépôt de dix pour cent (10 p. c.) sera requis au moment de l'adjudication.

JOSEPH E. FAIR, Curateur,
Bureau de Denoon & Fair, Temple Building.
MARCOTTE FRERES, Encanteurs.
Montréal, 23 février 1898.
94—15

TEMPERATURE

Toronto, 24 — Même temps aujourd'hui qu'hier. Beau et plus froid demain.

MONTREAL, 24 Février 1898.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1642 rue Notre-Dame:

Aujourd'hui maximum	38
Même date l'an dernier	30
Aujourd'hui minimum	28
Même date l'an dernier	19

D'après le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m., 29.90; 11 hrs a.m., 29.8[illegible]; 2 hr p.m., 29.88.

AVIS

M. Joseph Moussette est notre agent pour la ville de Hull, Qué., et le seul autorisé à percevoir les montants dus à "La Presse" pour abonnements.

UNIVERSITE LAVAL

Faculté de Droit

Il y aura des examens mensuels, par écrit, désormais, qui seront mis dans la balance, ainsi que les examens de terme, pour le titre de bachelier. Un nouveau professeur sera peut-être nommé spécialement pour le droit municipal.

Le doyen de la faculté désirerait créer des chaires de droit naturel, d'économie politique et de droit paroissial.

Le prix du terme de l'an prochain sera de $50.

LE CAREME

On annonce que le R.P. Hébert, O.F.P., qui doit prêcher la station de carême à l'église Notre-Dame, doit arriver à Montréal, aujourd'hui ou demain.

Le R. P. Lalande, jésuite, arrivé ce matin, de New-York, où on l'avait appelé pour une conférence, commencera, lui aussi, dimanche prochain, sa station de carême au Gésu. Le sujet de ses conférences sera, la "Vérité".

LE CURE DE STE BRIGIDE

M. le curé de Sainte-Brigide part aujourd'hui pour l'Europe, avec sa soeur, Mlle Hélène Lonergan et un prêtre de l'évêché de Montréal.

AU BOARD OF TRADE

M. R. R. Humphrey, de New-York, et M. William Oliver, de Cowansville, tous deux marchands, ont été introduits ce matin au Board of Trade.

VINGT PIASTRES D'AMENDE

Un mécanicien du nom de William Laurie a été condamné ce matin par le magistrat Lafontaine, à $20 d'amende ou deux mois de prison, pour avoir battu cruellement M. Somenhaf, 128 rue Metcalfe.

Laurie a été arrêté hier soir, par le constable Lambert.

LE CONSEIL CENTRAL

Une assemblée spéciale du Conseil Central des Arts et Métiers aura lieu ce soir à huit heures, au No 162½, rue Craig. Les ouvriers sont spécialement invités à assister à cette assemblée, où seront discutées d'importantes questions.

DEUX ANS DE PENITENCIER

Louis Belleau, accusé d'avoir contrefait des billets de la "Canadian Artistic Co.", et de la loterie des Ecoles Gratuites des Enfants Pauvres, a comparu devant le juge Desnoyers, ce matin. Ayant entendu la lecture de l'acte d'accusation porté contre lui, Belleau a avoué sa culpabilité, demandant à être condamné immédiatement. Le juge, se rendant à ce voeu, a condamné le prisonnier à deux années de pénitencier.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOVITE

Le grand connétable Brazeau de Ste Scholastique, a apporté, ce matin, les viscères d'Olivier Dufour, au Dr Fafard, qui en fera l'analyse.

L'enquête sera reprise le deux mars prochain.

AUX SESSIONS SPECIALES

En cour des sessions spéciales de la paix, ce matin, le juge Desnoyers a condamné plusieurs prévenus à subir leur procès au prochain terme de la cour criminelle. Ce sont: James Kane, alias "Silver King", le brutal assaillant du malheureux constable Murphy, Geo. Goff, James Edward et John Smith, tous trois accusés de plusieurs vols avec effraction, chez M. A. Demers, marchand-tailleur, 1971 rue Notre-Dame; à la Donaldson's Express Co., et à la Pearless Laundry. Le montant total de ces vols est d'environ $400.

"SUICIDE"

Dépêche spéciale

Sherbrooke, 24—Le coroner Woodward a tenu une enquête au Lac Mégantic sur le corps d'un Suédois du nom de H. Solengern qui s'était tiré un coup de revolver dans la tête. Le malheureux était au désespoir d'avoir manqué le train qui devait l'emmener à temps pour prendre le bateau pour la Suède. Le jury a rendu un verdict de "Suicide dans un moment de découragement".

AU SUJET DE ZOLA

Paris, 24 — La Chambre a voté un ordre du jour, de confiance dans le gouvernement, par 416 voix contre 41. Il s'agissait de la condamnation de Zola, au sujet de laquelle MM. Hubbard et Gauthier ont interpellé le cabinet.

SAINT-HENRI — La morne tranquillité qui, d'ordinaire, a l'habitude de régner aux alentours de l'hôtel de ville, était rompue ce matin par une bourrasque d'actualité sans égale. Chaussés de leurs magnifiques bottes à l'épreuve de tout ou de n'importe quoi et armés de pelles qu'ils maniaient avec une dextérité digne d'un travail moins prosaïque, tout ce qu'il y avait de gendarmes disponibles au poste occupaient leur loisir à déblayer l'espèce de cour située tout à côté de l'édifice municipale. Inutile de dire qu'au bout de quelques heures seulement le terrain si encombré depuis une couple de jours, était complètement mis à découvert comme s'il n'y fut jamais tombé le moindre flocon de neige.

—Deux jeunes bambins qui, au sortir du collège ne trouvèrent rien de plus agréable que de se livrer à une partie de boxe en règle, ont été coffrés hier, au moment précis où taloches et coups de bottes se croisaient comme feu d'artifices. L'histoire ne dit pas si l'homme aux boutons jaunes qui les arrêta avait quelques notions des règles du marquis de Queensbury sur l'art de s'assommer le plus malproprement du monde. Le procès des combattants est remis à demain.

IMPORTANTE ASSEMBLEE

Des directeurs de la Cie Richelieu

ON FERA DES CHANGEMENTS DANS LE PERSONNEL

Le comité exécutif

L'assemblée mensuelle des directeurs de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario a eu lieu hier après-midi à trois heures, sous la présidence de l'hon. sénateur L. J. Forget. Trois des directeurs n'ont pu assister à l'assemblée parce que la neige les en a empêchés. Ce sont MM. William Wainwright, vice-président, qui est resté en détresse à Saint-Polycarpe, et MM. J. O. Louis et Garneau, restés à Québec faute de train pour se rendre à Montréal.

La nomination des capitaines et de tout le personnel des bateaux pour la prochaine saison a été remise à la prochaine assemblée, mais il paraît dès aujourd'hui bien entendu qu'il y aura plusieurs changements et au moins une demi douzaine de mutations.

Il a été décidé que les bureaux de la compagnie resteraient rue Saint-Paul mais que plusieurs améliorations y seraient faites.

On a ensuite procédé à la nomination d'un comité exécutif, pris à même le bureau des directeurs, et chargé d'être en constante relation avec le gérant général pour éviter d'appeler trop souvent des assemblées du bureau de direction. Ce comité exécutif est composé du lieutenant colonel Henshaw, président, et de MM. Rodolphe Forget, C. O. Paradis, Jos. Louis et J. K. Osborne.

M. J. K. Osborne est le directeur qui représente les intérêts des actionnaires de l'ouest. Il siégeait hier pour la première fois.

ILS REVIENDRONT AU PAYS

Le rapatriement dans la Nouvelle Angleterre

Le secrétaire du bureau de colonisation, M. L. E. de Carufel, est parti hier soir, avec M. René Dupont, de la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean, pour un autre voyage dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans un but de rapatriement. Ils donneront une conférence à Lawrence, Mass.

Nous avons déjà publié les noms de plusieurs familles canadiennes des Etats-Unis qui viendront le printemps prochain s'établir comme colons dans la vallée du Lac Saint-Jean; mais d'après le rapport de M. de Carufel, le nombre des Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre qui seront rapatriés au printemps sera beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord prévu. Ce sont surtout les ouvriers des manufactures qui sont les plus anxieux de revenir au Canada. Tous ces futurs colons possèdent des capitaux.

MORT DU CURE MORIN

Notes biographiques

Le Rév. M. Joseph Morin, curé de Saint-Jacques le Mineur, est mort hier soir à son presbytère.

M. Morin était né le 4 décembre 1823 à Saint-Roch de l'Achigan, de Louis Morin et de Marie Perrault, dit Châteauguay. Il fit ses études au collège de l'Assomption. Il fut ordonné prêtre à Saint-Roch de l'Achigan, par Mgr Gaulin, ancien évêque de Kingston, le 1er novembre 1846. Il fut successivement vicaire à Verchères, à Repentigny et à Saint-Ignace du Coteau; en 1848 il fut nommé curé de Saint-Hilaire, et en 1852 il prit la cure de Saint-Jacques le Mineur, qu'il a gardée jusqu'à sa mort. En 1877, il fut nommé vicaire forain.

M. Morin avait fêté ses noces d'or le cinquantième anniversaire de son ordination, il y a deux ans. La fête avait été magnifique. Mgr Fabre et une foule de prêtres y assistaient.

M. Morin a été administré la semaine dernière, par M. le chanoine Martin, de l'évêché de Montréal. Mgr Bruchési devait se rendre lui-même au chevet du mourant, mais le mauvais temps l'en a empêché. Sa Grandeur se rendra à Saint-Jacques le Mineur pour les funérailles.

LES GRIEFS DES PILOTES

La commission d'enquête ne s'assemblera pas avant dix jours

La commission d'enquête sur les griefs des pilotes ne s'assemblera probablement pas avant une dizaine de jours.

M. W. L. Bond, avocat, qui représente les assureurs maritimes devant la commission, a rencontré ces jours derniers, à Ottawa, le président de la commission, M. le juge Lavergne, et celui-ci lui a déclaré que la commission ne reprendra le cours de ses séances que vers la fin de la première semaine de mars prochain.

LE TRANSPORT DU GRAIN PAR VOIE FERREE

Une question importante pour l'association de la halle aux blés

Il y a quelque temps, l'association de la halle aux blés a nommé un sous-comité chargé de conférer avec les actionnaires de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc et celle du Pacifique Canadien au sujet de la question du transport du grain par voie ferrée.

Ce comité, qui est composé de M. Alexander McFee, président, et de MM. Joseph Quintal et W. A. Hastings, s'assemble à trois heures et demie cet après-midi, et soumettra son rapport à la prochaine séance de l'association.

PAS DE DIPHTERIE

Contrecoeur, 24 — La diphtérie semble être complètement disparue. En prévision de son retour, un conseil d'hygiène a été formé. Il se compose de MM. J. C. Lamoureux, maire de la municipalité, Antoine Gervais et Victor Giard, membres du conseil municipal.

SOUS UN TRAIN

Un contre-maitre tué instantanément

Un homme a perdu la vie dans un terrible accident hier après-midi, à Coteau du Lac.

M. William Halley, 50 ans, contremaître au Grand Tronc, en voulant monter dans un convoi en mouvement par une porte latérale, a glissé et est tombé sous les roues du train qui lui a passé sur le corps. Celui-ci a été séparé en deux tronçons.

Le coroner McMahon s'est rendu à Coteau du Lac, hier après-midi, pour prendre des informations à ce sujet.

La porte du wagon où le défunt a voulu pénétrer glisse vers l'arrière du train et l'élan imprimé par le défunt à cette porte, s'est trouvé augmenté par le mouvement du train. C'est ce qui a fait glisser l'homme sur le marche-pied.

Le coroner n'a pas jugé à propos de tenir d'enquête.

L'AFFAIRE SE COMPLIQUE

Renaud et Bélisle font des aveux

Moïse Renaud et Jos. Bélisle, dont nous avons annoncé l'arrestation hier, pour vol avec effraction à la brasserie Lecours, 615 rue Saint-Paul, ont comparu ce matin, devant le magistrat Lafontaine. Les deux prévenus se sont avoués coupables d'avoir eu en leur possession, les bouteilles de bière qui ont été volées, mais ils ont protesté de leur innocense quant à ce qui concerne leur participation au vol. Ils ont inculpé quatre individus dont ils ont donné les noms. L'enquête dans cette affaire commencera cette après-midi. Entre temps, les assistants détectives Picard et Maguire, opèreront l'arrestation des quatre nouveaux accusés.

QUATRE MOIS DE PRISON

Napoléon Dubois, arrêté il y quelque temps par le sous-chef de police Chabot et le constable Vernette, de Sainte-Cunégonde, pour vol avec effraction chez M. Elzéar Marchand, épicier, 1506 rue Saint-Jacques, a été condamné, ce matin, à quatre mois de prison.

LE FAMEUX GARDNER

Condamné à trois ans de pénitencier

Henry W. Gardner, le faussaire désormais célèbre, qui a été trouvé coupable, la semaine dernière, d'un faux au détriment du Dr Young, a comparu, ce matin, devant le juge Desnoyers, pour recevoir sa sentence. Outre ce faux, on sait que le prisonnier s'est avoué coupable d'avoir forgé la signaturer de M. John Hope, de Lachute.

Le juge Desnoyers, prenant en considération le fait que Gardner est un étranger, a suspendu la sentence dans le dernier cas, et il l'a condamné à trois années de pénitencier sur le premier chef d'accusation. Si le nouveau forçat n'a pas une conduite exemplaire, au pénitencier, il sera ramené devant le magistrat pour recevoir sa sentence dans la cause que l'on a supprimée.

Au sujet de cette affaire, on nous informe qu'une communication a été transmise au bureau des détectives demandant des renseignements sur le compte de Gardner. Il paraitrait qu'un nommé Gardner aurait commis plusieurs faux et plusieurs vols avec effraction à Auburn, N. Y. La police de cette ville, frappée de la similitude des noms et des délits commis ici, a demandé des informations sur le compte du faussaire. Le signalement fourni par le chef de police de Auburn répond parfaitement au signalement du nouveau forçat. La communication parle en outre d'un tatouage sur le bras droit de Gardner. Nous avons pris des renseignements et nous avons appris que Henry Gardner porte sur le bras l'empreinte d'un coeur percé d'un poignard. Il n'y a donc aucun doute que les deux Gardner ne font qu'un. On dit que la police d'Auburn a pris des dispositions pour obtenir l'extradition du forçat lorsqu'il aura purgé sa sentence à Saint-Vincent de Paul.

MORT DE Mgr CLEARY

Mgr Cleary, archevêque de Kingston, qui est mort cet après-midi

Kingston, Ont., 24—Mgr Cleary est mort à une heure et quart, cette après-midi.

Mgr James Vincent Cleary, est né le 18 septembre 1828, à Downgawan, comté de Waterford, Irlande. Après de brillantes études aux universités d'Irlande, il fut ordonné le 29 septembre 1851 et sacré à Rome, le 21 novembre 1880 sous le titre d'évêque de Kingston.

Le 28 juillet 1888 Mgr Cleary fut nommé archevêque de Kingston.

A LA POLICE

Giovanne Brian, accusé d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie américaine, a comparu devant le juge Desnoyers, ce matin. Brian s'est déclaré innocent, et son procès a été fixé à jeudi prochain.

John Cole, John Nevill et James Nevill, les auteurs présumés d'un vol avec effraction chez M. Jos. Singer, épicier, numéro 13, rue Chaboillez, subiront leur procès mardi prochain.

Henri Cazavant, accusé par son beau-frère de s'être introduit chez lui et d'avoir volé un pardessus et divers autres articles, a demandé à subir son procès devant le juge Desnoyers. Cette requête a été accordée, et la cause a été fixée au 1er mars.

Napoléon Gervais, le fameux Napoléon Gervais, dont nous avons publié l'incomparable dossier judiciaire, a été appelé à la barre, ce matin. Gervais qui, comme on le sait, est accusé de recel d'outils volés, s'est déclaré innocent. Son procès aura lieu mardi prochain.

LES TRAINS DE FRET

Dans le but de réduire les taux de fret, la compagnie du Grand Tronc est en train de perfectionner ses locomotives et ses wagons qui font le trajet entre Toronto et Portland, Me., et de réparer la voie qui réunit ces deux villes, afin de permettre à un train composé de trente-cinq chars de circuler à l'aise. On a déjà commencé à réparer les ponts sur tout le parcours et aux endroits ayant une pente trop difficile à monter, une voie circulaire sera construite de manière à éviter cette montée.

La compagnie compte que le temps perdu en contournant ainsi un obstacle au lieu de le franchir par une ligne droite, sera amplement gagné par la vitesse plus grande que pourront déployer les locomotives sur un plan égal.

Tous les anciens numéros seront effacés et les locomotives seront soumises à un nouveau numérotage.

ENTRE EN FONCTIONS

M. Treffié Vadeboncoeur est entré en fonctions ce matin, comme gardien à la tour de circuit.

LE PROCES DE CORDELIA

Les avocats invoqueront des précédents

L'hon. procureur général a accordé, aujourd'hui, aux avocats de Cordélia Viau, l'autorisation d'en appeler à la Cour d'Appel de la décision rendue par l'hon. juge Taschereau, renvoyant la motion de Cordélia Viau, présentée par ses avocats et procureurs, le 5 février courant.

Les avocats de la défense ont l'intention d'invoquer deux précédents, celui de l'affaire Henderhot, à Toronto, il y a deux ans, et celui d'Hammond, du 8 février. Si la cour reconnait la validité de ces deux précédents, il est tout probable que leur motion sera accordée, et que Cordélia Viau obtiendra un second procès.

DE PAR LA VILLE

Une dame Patry a été arrêtée par M. Bertrand, huissier de la cour du recorder, pour avoir extorqué des secours de la société Saint-Vincent de Paul. Elle vivait rue Lagauchetière No 61, avec un homme qui a abandonné sa femme avec 7 enfants à Saint-Laurent. La femme a été condamnée à 2 mois, $20 ou 3 autres mois et l'homme, qui est malade, doit subir son procès ces jours-ci.

—Dame Lavigne, rue Ontario, a été condamnée à $50 et les frais pour vente de boisson sans licence.

—Les dames qui vont à la Cure d'Or Grant, n'ont rien à craindre, elles sont complètement protégées étant constamment sous les soins de femmes habiles et expérimentées. Téléphone Bell, 7086 et 6216.

VENTE A SACRIFICE, LUNDI MATIN

Le Syndicat de Montréal, coin des rues Sainte-Catherine et Amherst, est à préparer une vente à sacrifice, qui commencera lundi matin. La liste de prix paraîtra samedi, dans "La Presse", et il serait avantageux pour vous d'attendre cette grande vente, pour faire vos achats. Plus de $80,000 de Marchandises, provenant des stocks de faillites de Lavalée et Massicotte, C. Saint-Louis, Blumenthal, etc., ajoutés à celui du Syndicat de Montréal, seront sacrifiées à des prix excessivement bas. Lisez l'annonce samedi. 95-2

L'AVALANCHE DE QUEBEC SUD

L'enquête du coroner Belleau

DERNIERES NOUVELLES DES BLESSES

Une famille qui échappe miraculeusement à la mort

De nos correspondants particuliers

Québec, 24—Votre correspondant vient de recevoir la dépêche suivante de Saint-Octave, comté de Rimouski:

"Deux vieillards, William Michaud et son épouse, âgés respectivement de 87 et 82 ans, de la paroisse de Saint-Octave de Métis, comté de Rimouski,

Le coroner BELLEAU qui a présidé l'enquête dans la catastrophe de Québec Sud.

ont trouvé la mort dans de tristes circonstances.

"Le vieux couple demeurait dans une petite maison et vivait de la charité publique.

"Le vieux et la vieille étaient malades et se traînaient difficilement. Tous les matins un voisin charitable, M. Geo. Lévesque, allait les voir. Hier, comme d'habitude, il est allé les voir pour allumer leur poêle. Trouvant la porte barrée, il s'avança à la fenêtre et ne fut pas peu surpris de voir que le logis était rempli de fumée. M. Lévesque enfonça un châssis et après que la maison fut décempiée de fumée il aperçut le vieux Michaud étendu sur le plancher. Ses habits partiellement brûlés. Il avait cessé de vivre depuis quelques minutes déjà. La vieille était couchée dans l'unique lit de la maison. Elle aussi était morte asphyxiée. Le plancher de l'endroit où le poêle était placé était brûlé et le poêle était tombé dans la cave. On suppose que le pauvre vieux aura essayé d'allumer son poêle et que des étincelles ont communiqué le feu à ses vêtements et qu'il n'a pas eu la force de sortir pour appeler ses voisins à son secours.

Hier après-midi, deux locomotives travaillaient sur la voie principale du chemin de fer du lac Saint-Jean, près de la canardière, avec une charrue.

Hier après-midi, deux locomotives travaillaient sur la voie principale du chemin de fer du lac Saint-Jean, près de la Chaudière, avec une charrue, lorsqu'une des locomotives frappa violemment la charrue, la réduisit en atômes, et un nommé Griffard, préposé au service de la charrue, fut sérieusement blessé à la tête.

L'enquête du coroner dans l'affaire de l'avalanche de neige qui a causé la mort de quatre personnes à Québec-Sud, a lieu cette après-midi. Les employés de la municipalité de Lévis sont occupés aujourd'hui à battre le chemin entre la traverse et Québec-Sud, au faubourg Grand-Tronc, afin de permettre au coroner de se rendre en voiture sur les lieux de la catastrophe. Cette avalanche a mis sur leurs gardes les gens qui résident le long du cap à Québec.

Plusieurs familles ont quitté leur maison et sont allées se réfugier ailleurs, craignant que quelque avalanche ne se produisent en arrière de leur résidence. Aujourd'hui, en dépit des mauvais chemins, grand nombre de personnes vont visiter le lieu du désastre. Dans la maison de M. Couchy ont été transportés les cadavres de la famille Angers. La scène est pénible à voir. Au centre d'une chambre repose le cadavre de M. Angers horriblement défiguré, la figure noircie par l'asphyxie. A sa gauche, se trouve les deux petits cadavres de ses enfants, Yvonne et Emile Angers. La petite fille semble dormir, tant les traits de la figure sont tranquilles. Elle porte une blessure sur le côté de la tête et a dû être tuée par une pièce de bois.

Le petit garçon n'est pas beaucoup défiguré. Le corps de Mlle King, âgée de 11 ans, est dans la salle au bagage du Grand Tronc. La malheureuse enfant a le cou cassé et a dû être tuée du coup.

Une vingtaine de familles de Québec-Sud, craignant de nouvelles avalanches, vont tous les soirs, chercher refuge dans les "sheds" du Grand Tronc, où on a mis des lits.

M. King, qui a échappé si miraculeusement à la mort, raconte qu'il était assis dans la salle à dîner, avec sa femme, étant occupé à écrire, lorsque tout à coup se produisit une avalanche. Tous deux s'élancèrent.

Mme King se trouva sous une table et M. King entre deux pièces de bois. Un abri qui se trouvait près de la table, fut le moyen de sauvetage de Mme King. Les pièces de bois tombèrent dessus et empêchèrent Mme King d'être atteinte.

M. King s'est fait prendre un bras entre deux pièces de bois, et se l'est fait meurtrir. N'eût été les pièces de bois qui l'ont protégé, il aurait infailliblement été tué.

On craint que Mme Angers, qui a été sérieusement blessée ne survive à ses blessures.

Mme Fournier qui résidait au deuxième étage de la maison Hamel, et s'est fait casser deux côtes, était paralysée d'avance et l'on ne croit pas qu'elle survive non plus.

Il fait une température superbe aujourd'hui. Le thermomètre enregistrait 32 degrés au-dessus de zéro. Quoique la tempête soit terminée il est dangereux pour les piétons de marcher dans les rues. Il se produit de fréquentes avalanches. La neige qui tombe des toits est un danger pour les piétons.

LE DEBLAIEMENT AVANCE

Dépêche spéciale

Lévis, 24 — La voie de l'Intercolonial est à se déblayer entre Saint-Charles et Chaudière, où trois trains de charrue et une armée de pelleteurs sont à l'oeuvre. Le Grand Tronc n'a que de Craig's Road à Chaudière, à ouvrir et le Québec Central, de St-Anselme à la Jonction d'Harlaka. La circulation des trains sera probablement rétablie ce soir.

LA "CHAMPAGNE"

New-York, 24 — A midi, aujourd'hui, on n'avait encore aucune nouvelle du paquebot de la compagnie générale transatlantique française "La Champagne", parti du Havre le 12 courant.

M. de Bocandé, agent de la compagnie ici, a télégraphié à Paris pour avoir la liste des passagers du paquebot.

M. GLADSTONE

Londres, 24 — La "St James Gazette" annonce que M. Gladstone subira sous peu une opération.

POUR ASSAUT

Le constable Lambert a arrêté, ce matin, un nommé Jules Matte, No 82 rue Maisonneuve, accusé d'avoir assailli et battu un M. James Wylis. Matte, se dit innocent, et son procès aura lieu demain.

DEPECHES COMMERCIALES

Service spécial de "La Presse"

Liverpool, 24 février — Ouverture. Blé disponible terne; blé à livrer tranquille; mars, 7s 11½; mai, 7s 6 5-8; juillet, 7s 3¼; septembre, 6s 7¼; décembre, 6s 6 1-8. Maïs disponible tranquille; américain nouveau, 3s 4½; do. vieux: nominal; maïs à livrer tranquille; février, 3s 6; mars, 3s 4½; mai, 3s 3½; juillet, 3s 3 3-8. Farines fortes de Minnéapolis, 26s 6. Pois canadiens, 6s 3.

Liverpool, 24 février — Clôture. Blé à livrer soutenu, mars, 7s 11½; mai, 7s 6 1-8; juillet, 7s 3; septembre, 6s 7 1-8; décembre, 6s 6. Maïs disponible tranquille; maïs à livrer soutenu, février 3s 6; mars, 3s 4½; mai [illegible]; juillet, 3s 3. Farines fortes de Minn. [illegible] 26s 6.

Londres, 24 février — Clôture. Blé à la côte, plus en demande; en route tranquille, en baisse de 3d. No 1 California arrivé, 38s 9 acheteurs. Walla Walla en chargement, 36s. Maïs à la côte sans affaires; en route tranquille et soutenu. Danube disponible, 17s 6; américain, do, 16s 3. Farines patentes de Minnéapolis, 32s 3. Anvers, blé disponible tranquille, No 2 roux d'hiver, 22¼. Paris, blé soutenu, février, 29 frs; août, 27 frs 85. Farines tranquilles, février, 62 frs 55; mai, 59 frs 45. Temps pluvieux en France.

Toronto, Ont., 24 février — Marché tranquille. Farines en assez bonne demande, prix fermes. Straight Rollers cotées de $4.25 à $4.30, en quarts, frets moyens. Blé terne, en baisse; roux d'hiver vendu 89 cents frets élevés; blé du printemps coté 90 cents Midland. No 1 dur de Manitoba $1.12 à North Bay et $1.08 Midland.

Orge ferme, No 3 extra, se vend de 37 à 38 cents ouest. Orge à moulée 34 cents ouest. Avoine en assez bonne demande, prix soutenus; ventes de blanche de 30½ à 31 cents ouest et 32 cents Midland; mélangée cotée 29½ cts ouest.

Pois tranquilles, prix fermes; cotés 57 à 58 cents en lots de chars. Sarrasin sans changement avec chars cotés 35 cents ouest et 36 à 37 cents Midland.

Seigle ferme, avec ventes en dehors de 50 à 51 cents. Blé d'inde tranquille, prix sans changement; lots de chars cotés de 31 à 32 cents ouest.

Son en assez bonne demande et prix fermes; coté $12 frets moyens; gru, $13.50 frets moyens. Farines d'avoine fermes; lots de char cotés $3.70 en poches, sur voie.

FINANCES

Montréal, 24 février 1898.

La bourse a été modérément active, ce matin, et le ton des cours a été ferme, mais il règne beaucoup d'inquiétude sur l'effet que peut avoir ici la panique qui règne à la bourse de New-York.

Le Pacifique s'est vendu en baisse de 1½ point sur hier, influencé par New-York et malgré une cote soutenue à Londres. L'ouverture s'est faite à 81½ et on s'est tenu entre 81¾ et 81 7-8. Les Chars Urbains ont regagné le cours de 262 après avoir ouvert en baisse de 1 point à 261½. Les chars de Toronto ont ouvert aussi en baisse à 97¾ et clôturent plus fermes à 98. La Royal Electric, le Câble, les compagnies de coton et de charbon ont eu quelques petites ventes à des cours bien tenus mais en dessous de ceux d'hier.

La bourse de Londres s'est ouverte assez bonne, mais les valeurs américaines ont été bientôt entraînées dans une véritable débâcle, par suite de l'excitation sur l'affaire du "Maine". Le Pacifique a ouvert à 85 et clôturé à 84¾, après avoir été coté 84½. Le G. T. R. 4 pour cent est coté 73½; première préférence, 61 3-8; deuxième préférence, 44 3-8; troisième préférence, 21 5-8; ordinaire, 7 7-8.

La bourse de New-York est dans un état de demi-panique. Tout le monde veut vendre et on dirait qu'il n'y a pas d'acheteurs. Les cours sont impossibles à suivre. Le Manhattan, qui a clôturé hier à 102½, s'est vendu ce matin à 97; le Metropolitan Street Railway, qui a fait, la semaine dernière, 162, clôturait hier à 144; s'est vendu 139. A midi, il y avait un peu plus de calme mais les ordres de vente étaient encore nombreux.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 2.0? heures p.m.

STOCKS	Vend	Ach	STOCK	Vend	Ach
Can. P. Ry	82	81½	B. Commerce	142	140
Can. P. L. B.	[illegible]	[illegible]	B. V.-Marie	100	97
D. S. S. & A.	4	3½	B. Hochelaga	155	150
D. S. A. Pr.	7	[illegible]	N.-W. Ld. Pr.	65½	59
Com. Cable	182	181¾	M. Cott. Co	156	151
Cable C. Bds	107½	106	M. Cott. Bds	[illegible]	[illegible]
Cable R. Bds	[illegible]	[illegible]	C. C. Co.	75	64
M. Tel. Co.	183	178	C. C. Co. Bd	100	97
R. & O. Nav.	103	102½	D. Cott. Co	97	94
M. Street Ry.	263	258½	D. Cott. Bds	[illegible]	[illegible]
M. S. R. New	260	255	People's H. L.	38	35
M. Gas Co.	195	194½	[illegible] H. L. Bds	90	84
B. Tel. Co.	177½	173	Windsor H.	100	[illegible]
R. E. Light	156½	151	St John's Ry	45	135
Toronto St R.	98	97¾	Intercol. C.	47½	[illegible]
Halifax Tr. C.	127½	[illegible]	Can. Paper	[illegible]	[illegible]
Halifax T. Bd	107	105	Can. P. Bds	108	104
B. Montréal	245	232½	Auer Light	60	[illegible]
B. Ontario	119	110	Mer. Cotton	[illegible]	140
B. N. Amérique	[illegible]	[illegible]	Hal. H. & L. Co	[illegible]	[illegible]
B. Molson	207	200	Hal. H. & L. Bds	[illegible]	[illegible]
B. Toronto	235	228½	Halifax Bds	[illegible]	[illegible]
B. Nov. Scotia	230	217	W. L. & Trust	[illegible]	[illegible]
B. Marchand	182	180	Land. Com.	[illegible]	[illegible]
B. Mar. Hal.	[illegible]	183	M. L. & Mort.	150	140
B. J. Cartier	98	91	Dom. Coal Pd	109	107
B. Ville-Marie	[illegible]	125	Dom. Coal C.	22	19¾
B. Nationale	105	104	Dom Coal Bd	107	106
B. Union	115	103	Ot. El. St.	[illegible]	[illegible]

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. Ry—25 à 81¼, 125 à 81½, 125 à 81¾, 150 à 81¾, 125 à 81¾, 100 à 81¾, 50 à 81¾, 25 à 81½.

Montreal St Ry N. S.—50 à 258.

R. & O. Nav. Co.—25 à 104.

Toronto Ry Co—25 à 97¾, 225 à 97¾, 24 à 98, 100 à 97¾, 50 à 97¾, 12 à 98.

R. E. Light Co—29 à 155¾, 25 à 158.

Merchant Cotton Co—64 à 140.

Dominion Cotton Mill Co—100 à 95¾.

Montreal Gas Co—27 à 195.

Montreal Street Ry—100 à 261¾, 170 à 261¾, 5 à 261¾, 55 à 261¾, 50 à 261¾, 175 à 261.

Banque de Montréal—3 à 238.

Banque des Marchands—10 à 180¾, 9 à 181.

Banque de Québec—45 à 127.

Com. Cable Co—25 à 182, 55 à 182¼.

Int. Coal—50 à 32.

Dom Coal Com.—10 à 20.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac. Ry—25 à 81¾, 100 à 81¾, 52 à 81¾, 25 à 81¾, 2 à 81¾.

Montreal St. Ry—50 à 261, 125 à 260, 25 à 259½, 50 à 259½, 100 à 259.

Com. Cable Co—75 à 181¾, 50 à 180¾.

Toronto Railway Co—65 à 97¾, 10 à 92¾, 50 à 97¾, 153 à 97¾.

Halifax Elec. Tram. Co.—25 à 137¾, 50 à 137, 25 à 136¾.

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS	Ouv.	Clot.	VALEURS	Ouv.	Clôt.
A. Cotton Oil	[illegible]	18½	Manh. Elev.	99	107½
A. [illegible]	[illegible]	[illegible]	Mis. Pacific	24	24
A. Tobac. Co.	87	86	Mich. Cent.	[illegible]	105
A. T. Co. pref.	[illegible]	[illegible]	Nat. Lead Co	[illegible]	30
A. Sug. Rf. Co.	124½	121½	N. Lead Co. p	[illegible]	103½
A. S. R. C. pref.	[illegible]	110½	North Amer.	5½	5½
A. Sp. Mfg Co.	[illegible]	7½	N. Pac. C. m.	20½	20½
A. S. M. C. pref.	[illegible]	25	N. Pac. p. m.	59	59
A. T. & S. F.	10½	10½	N. Y. C. & H.	112½	113½
A. T. & S. F. pr.	[illegible]	26½	N. Y. L. E. & W.	14	14
Bal. & Ohio	16	15½	" " " p.	[illegible]	[illegible]
B. Rap. Tr.	[illegible]	[illegible]	" " 1 p.	[illegible]	19
Can. Pac.	[illegible]	82½	N. Y. O. & W.	15¾	15¾
Can. South.	48	48½	N. Y. C. & St. L.	[illegible]	[illegible]
Ches. & Ohio	20	[illegible]	N. Y. S. & W. p.	[illegible]	[illegible]
C. B. & Quincy	94½	95¾	Omaha com.	[illegible]	[illegible]
Chicago Gas	91½	92½	Pacific Mail	27	27
C. & N. West	120½	20	Reading	19	18½
C. R. I. & Pac.	86½	85½	Pullman	[illegible]	176
C. M. & St. Paul	91½	91½	South R. C.	[illegible]	8½
Con. Gas N. Y.	181½	180½	South. R. p.	27¾	27¾
C. C. C. & St. L.	34	30½	Man. R. & T.	[illegible]	[illegible]
D. Lack. & W.	[illegible]	[illegible]	Tenn. C. & I.	19	19
Del. & Hud.	[illegible]	109	Texas Pacific	10½	10½
D. & R. G. pref.	45½	46½	U. S. Leath. C.	[illegible]	[illegible]
D. S. S. & Atl. pref.	[illegible]	[illegible]	U. S. Leath. p.	[illegible]	60½
Gen. Elect.	31½	31½	U. S. Rub. C.	[illegible]	14
Hock Valley	[illegible]	[illegible]	U. S. Rub. p.	[illegible]	63½
Jers. Cent.	94	93½	U. Pacific R.	29½	28½
Lac. Gas Co.	[illegible]	39½	Wabash	[illegible]	[illegible]
L. E. & West.	[illegible]	[illegible]	Wabash pref.	15½	15½
L. E. & W. pr.	70	70	West. U. n. T.	86½	87½
Lake Shore	109	191½	Wh. & L. E.	[illegible]	[illegible]
Louis & Nash	54	55½	Wh. & L. E. p.	[illegible]	[illegible]

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

		Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé	Mai	105	105¾	101½	101½
	Juil	91	91¾	89½	89½
Blé-d'Inde	Mai	33½	33½	33½	33½
	Juil	34½	34½	33½	33½
Avoine	Mai	31½	31½	31	31
	Juil	26½	26½	25½	25½
Lard	Mai	10.75	10.77	10.6[illegible]	10.6[illegible]
	Juil	10.75	10.80	10.67	10.67
Saindoux	Mai	5.27	5.27	5.22	5.22
	Juil	5.37	5.37	5.30	5.32
Short Ribs	Mai	5.25	5.25	5.15	5.15
	Juil	5.30	5.30	5.22	5.22

NOTRE SAMSON CANADIEN

Louis Cyr de retour de sa tournée

Après avoir parcouru tous les centres canadiens-français

Le Samson canadien, Louis Cyr, est rentré "dans nos murs", hier soir, à dix heures, après une absence de trois mois dans les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre où il est allé épater nos compatriotes expatriés. M. Cyr est venu nous voir, ce matin, et se déclare enchanté de sa tournée comme l'atteste d'ailleurs l'état merveilleux de sa santé et de sa bourse. Dans l'Etat du New-Hampshire, l'athlète canadien a montré sa force à Lebanon, à Pennycook, à Suncook, à Manchester, à Nashua, à Summersworth et à Rochester; dans le Maine, à Biddeford, à Brunswick, à Westbrooke, à Burlington, à Waterville et à Augusta, dans le Massachusetts, à Fall River, à Lowell, à Lawrence, à Haverhill et à Salem; dans le Rhode

LOUIS CYR, qui revient de sa tournée dans la Nouvelle-Angleterre.

Island, à Woonsocket, à Warren, à Central Falls, à Centralville et à Manville; il est retourné à Southbridge, Mass.; a visité North Romydale, Webster, Putnam, Moose up, Tapville, Norwidge, Willimantic, New-Hartford, Hartford et Waterbury, dans le Connecticut, et enfin, West Warren et Fitchburg, dans le Massachusetts.

M. Cyr revient avec un excellent souvenir des sociétés canadiennes des Etats-Unis et avec $1,800 en poche. Il ira se reposer une huitaine à Saint-Jean de Matha, se rendra alors à Joliette où il séjournera jusqu'en mai alors qu'il se fera construire une vaste tente pour donner des représentations au Cap Breton et dans les diverses provinces maritimes.

M. Wm OGILVIE

M. William O'Gilvie, le fameux explorateur du Yukon, qui est arrivé hier soir au Windsor où il a été interviewé par un reporter de "La Presse".

M. O'Gilvie dit qu'il est en route pour Liverpool où il se rend pour affaires personnelles. Son voyage durera environ trois mois.

On dit que M. C. A. Harris a engagé M. O'Gilvie pour donner une série de conférences sur le Klondyke, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

M. O'Gilvie est parti ce matin pour New-York où il prendra le steamer samedi prochain pour Liverpool.

DIX JOURS A *L'OMBRE*

Le magistrat Lafontaine a, ce matin, condamné Stephen McIsaac à 10 jours de prison. McIsaac qui était à l'emploi de la "Troy Steam Laundry" comme collecteur, s'était approprié diverses sommes d'argent qu'il avait collectées pour le compte de la buanderie.

—TARIF—

Naissance	2c par mot chaque insertion.
Mariage	50c chaque insertion n'ayant la formule usuelle.
Décès	50c pour une fois—25c pour les insertions supplementaires.
Service Anniversaire	50c chaque fois

NAISSANCES

MICHAUD — En cette ville, mercredi, le 23 courant, l'épouse de M. J. W. Michaud, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Wilfrid-Roméo-Paul. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Lafrenière.

BOILEAU — Sainte-Cécile de Milton, M. et Mme Désiré Boileau, ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance de leur fille, arrivée le 9 courant et qui a reçu au baptême les noms de Marie-[illegible]. Parrain et marraine, M. et Mme [illegible] Lemoine, grand-oncle et grande-tante de l'enfant.

MARIAGES

SCOTT-COTUAN — Le 14 courant, à la chapelle de l'église du Mile-End, Joseph Stanislas Napoléon Scott, fils de feu J. Ble Scott, notaire, de Saint-Timothée, conduisait à l'autel Mlle Marie Blanche Antoinette Cotuan. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Lepailleur.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Pas de cartes.

CLOUTIER-McCARRY — Le 21 courant, à l'église Sainte-Anne, M. Georges Cloutier conduisait à l'autel Mlle Alice McCarry.

L'heureux couple est parti pour voyage, accompagné des meilleurs souhaits de leurs nombreux amis.

DECES

DONAIS — A Saint-Henri, le 22 courant, à l'âge de 68 ans, Emélie Decelles, veuve de Amable Philippe Donais.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, J. Bte Sénécal, No 1149 rue Saint-Antoine, à 8 heures, pour se rendre à l'église Saint-Henri, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

ROWAN — En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 19 ans et 5 mois, Emily-Beatrice, quatrième fille de Thomas Rowan.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 167 rue Saint-George, à 4.15 heures, pour se rendre à la gare Dalhousie et de là à Rawdon, Qué., lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS — En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 4 ans et 4 mois, Adolphe Dagenais.

MONETTE — En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 9 mois et 23 jours, Marie-Marguerite-Blanche-Cécile, enfant de Fortunat Monette.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira à 2 heures de la demeure de son père, No 35 rue Emery, pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

PINAULT — En cette ville, le 23 courant, à la résidence de son beau-frère, J. B. Guenette, 15 Tupper, Amanda Coté, veuve de J. A. Pinault.

Avis des funérailles demain.

SAINT-DENIS — En cette ville, le 23 courant, Marie Angélina, fille aînée de M. Edouard Saint-Denis, ancien associé de la maison L. Chaput, Fils et Cie.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, 21 rue Sainte-Famille, samedi, le 26, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire. 2

DUMONTIER — En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 76 ans, Sophie Jacques, épouse de feu Charles Dumontier.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Jean Royer, No 321 rue Châteauguay, à 6½ heures, pour se rendre à l'église Saint-Charles, et de là à la gare Dalhousie, pour Québec, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.